# Mémoire Historique sur l'ancienne seigneurie d'Etobon, suivi d'une notice sur l'ancien fief de Couthenans.

Par Pierre-Frédéric Beurlin, de Montbéliard,
pasteur de la paroisse d'Etobon.

1880

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Manuscrit n° 216 – Bibliothèque municipale de Montbéliard.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

# Avant-propos

Certaines fautes d'orthographe du manuscrit original ont été corrigées ; seules subsistent celles qui paraissent erronées aujourd'hui, mais qui, ne l'étaient pas véritablement à l'époque de la rédaction de ce texte.

Nous avons gardé la pagination originale par l'apposition de crochets entre lesquels est inséré le numéro de celle-ci. Les mots soulignés sont présents de cette façon sur le texte initial.

Pour un mot coupé et porté sur deux pages du document original, l'indice du changement de page est reporté après ce mot sur la présente copie.

Sont mises en notes les inscriptions marginales et celles portées sur des feuilles rapportées au document de départ.

Un index général des noms de lieux et de personnes a été ajouté en fin de volume. Les pages se reportent à la pagination d'origine.

La dactylographie, achevée en septembre 1999, a été effectuée par Jean Hennequin. La collation à l'original a été réalisée par Jean Hennequin et Claude Canard ; elle fut terminée en janvier 2000. L'index, réalisé par Jean Hennequin a été fini en janvier 2001.

Ce volume est à rapprocher de celui déposé aux archives départementales de la Haute-Saône, cote 15 J 20 (fonds du pasteur Mathiot). Ce document était lacunaire en septembre 1999.

Dans les archives de la paroisse de Couthenans a été déposée à une date inconnue, fin XIX°, une copie sur papier de 31 pages de la notice historique sur Couthenans, à laquelle a été ajoutée l'évolution de la population de Couthenans, la liste des pasteurs qui ont desservi l'église, ainsi qu'une notice sur le presbytère de Couthenans.

Il est indiqué que cette notice a été rédigée par le Pasteur Beurlin en 1874. Elle est dépourvue de notes, contrairement au présent manuscrit.

En mars 1997, nous avons pu trouver une photocopie de cette notice dans les archives de la Paroisse protestante du Mont Vaudois, à Héricourt. Nous ignorons où se trouve la copie sur papier.

# Mémoire Historique
# Sur
# l'ancienne seigneurie d'Etobon

---

Ouvrage couronné par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Haute-Saône, dans sa séance solennelle du 26 août 1849,

---
Avec des additions jusqu'en 1880
---

Suivi d'une notice sur l'ancien fief de Couthenans.

Par M. Pierre-Frédéric Beurlin, de Montbéliard,
pasteur de la paroisse d'Etobon.

An 1880

[page 1]

# Avertissement

Depuis longtems [sic] j'ai consacré mes moments de loisirs à l'histoire de mon pays. J'ai déjà rédigé en 1838 une notice historique sur les communes d'Etobon, de Belverne, de Chenebier et d'Echavanne composant l'ancienne paroisse d'Etobon et une autre notice, contenant plus de matières, sur les anciennes seigneuries d'Etobon et d'Héricourt, sur le fief de Couthenans, et sur les villages de Granges-le-Bourg et de Saulnot ; j'en ai adressé des copies la même année à la Commission d'archéologie de la Haute-Saône, formée dans le sein de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de ce département, et la Commission les a fait déposer dans ses archives, comme on le voit dans la 1ère livraison de ses mémoires imprimés (tome 1, pages 2 et 3, Vesoul - 1839). J'ai revu ma notice sur les seigneuries d'Etobon et d'Héricourt sur la fin de 1839 ; j'y ai fait plusieurs additions importantes, et en janvier suivant, j'en ai envoyé une nouvelle copie à la Commission d'archéologie. Une analyse assez longue de mon travail a été insérée dans *l'Annuaire* [page 2] *Administratif, Historique et Statistique du département de la Haute-Saône* de l'an 1842 (1 volume in 8°, Vesoul – 1842).

Informé que la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône décernerait en 1848 une médaille d'or à l'auteur de la meilleure notice historique sur une commune, une ancienne famille, une abbaye, un château, ou un monument quelconque du département, je lui ai présenté *mon mémoire sur la seigneurie d'Etobon*, après l'avoir encore retouché, et la Société, dans sa séance du 26 août de la même année, a jugé mon travail digne de la médaille d'or, d'après le rapport inséré dans son Recueil agronomique, industriel et scientifique (tome 5, page 474, Vesoul – 1850). Enfin j'ai encore revu et augmenté plus tard ma notice sur la seigneurie d'Etobon, et je l'ai continuée jusqu'en 1873.

Ce travail, dans lequel j'ai mentionné tout ce qui me semblait présenter quelque intérêt, est le fruit de recherches longues et consciencieuses. Pour le composer je me suis servi principalement d'extraits de pièces des archives de l'ancienne principauté de Montbéliard. Il est vivement à regretter pour les habitants du pays que ces archives qui renfermaient 307.720 pièces et registres distribués en 6.621 liasses ne se trouvent plus à Montbéliard. Après avoir été déposées autrefois dans le bâtiment des halles, puis peu après 1793 dans une des salles du château de cette ville, elles furent transportées, pour un peu plus du tiers, à Paris, dans les Archives du Royaume (actuellement Archives Nationales), en 1839 ; et pour le reste, dans les archives des préfectures de Besançon, de [page 3] Vesoul et de Colmar en 1840, ensuite des ordres du Ministre de l'Intérieur. C'est à Paris qu'on a expédié les pièces les plus importantes, celles concernant la souveraineté des terres, et l'ensemble de l'administration, savoir :

1) la généralité des matières domaniales, tels que comptes des recettes et des dépenses du domaine, bâtiments, forêts et autres immeubles du domaine, main-morte [sic], dîmes, corvées et autres droits seigneuriaux appartenant au domaine ;
2) la généralité des matières ecclésiastiques, tels que couvents et prieurés, réformation religieuse, recette des églises, rapports des visites ecclésiastiques annuelles des paroisses ;
3) les matières féodales, tels que reprises de fiefs faites par les seigneurs, dénombrements de leurs biens et revenus ;
4) la statistique générale des terres, tels que dénombrements des habitants, franchises des sujets, arts et métiers, commerce, police, mines de fer et de houille, impositions royales pendant l'occupation française ; et
5) les registres des tenues de justice ou registres des causes civiles, fiscales et criminelles, causes pupillaires et testamentaires.

On a partagé entre les archives des préfectures des trois départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Haut-Rhin le reste des pièces, selon qu'elles appartenaient à l'un ou à l'autre de ces départements ; il en a été remis 138.000 à celui du Doubs ; 32.000 à celui de la Haute-Saône, et 20.000 à celui du Haut-Rhin ; c'étaient les pièces concernant chaque commune et les individus 1) pour les matières domaniales, tels que accensements, affranchissements de main-morte, moulins, droits seigneuriaux de diverse nature ; [page 4] 2) pour les matières ecclésiastiques, tels que curés et ministres, dîmes ecclésiastiques, revenus curiaux et de fabrique, églises, presbytères, instituteurs, maisons d'école ;

3) pour la statistique, tels que population, droits de bourgeoisie ; serments de fidélité ; délimitations des territoires, police administrative et rurale, fonctionnaires locaux, maires, jurés ou échevins, gardes-de-bois, banvards ou gardes-champêtres ou messiers ; propriétés communales, forêts, délits forestiers, défrichements de forêts, comptes des recettes et dépenses communales ; impositions et charges de guerre ; contrats de mariage, donations et testaments ; procès civils, correctionnels et criminels ; expropriations forcées ; enfin les protocoles des tabellions et ceux des actes de notaire.

Monsieur Duvernoy de Montbéliard, ancien archiviste en cette ville, ancien juge de paix du canton d'Audincourt, puis conservateur de la Bibliothèque de Besançon, membre de l'Académie de Besançon et d'un grand nombre de Sociétés Savantes, décédé à Besançon en 1850, a bien voulu mettre à ma disposition non seulement son Recueil diplomatique contenant une foule de pièces rares et curieuses sur l'histoire du pays de Montbéliard, mais encore me transmettre beaucoup de notes et de renseignements précieux puisés dans ce recueil. Monsieur Duvernoy étant décédé à Besançon en 1850, son recueil et tous ses papiers ont été vendus en 1860 par ses héritiers à la ville de ce nom ; ils sont actuellement déposés à la Bibliothèque de cette ville.

[page 5] Monsieur l'architecte Wetzel de Montbéliard a mis aussi à ma disposition avec une obligeance toute particulière plusieurs pièces imprimées et manuscrites faisant partie de sa collection diplomatique.

J'ai encore trouvé des documents importants dans les archives des cures d'Etobon et du Magny-d'Anigon, ainsi que dans celles des mairies d'Etobon, de Belverne, de Clairegoutte, de Frédéric-Fontaine et du Magny-d'Anigon, et même dans plusieurs familles de ces communes. Des renseignements pris auprès de vieillards et autres personnes respectables qui ont été témoins des événements, m'ont été également d'une grande utilité.

Enfin j'ai puisé des faits précieux dans les ouvrages imprimés dont les noms suivent, et surtout dans les deux premiers :

1. *Ephémérides du Comté de Montbéliard* par Monsieur Duvernoy, Besançon - 1832, 1 volume in 8° de 520 pages ;

2. *Précis historique de la Réformation et des Eglises protestantes dans l'ancien Comté de Montbéliard et ses dépendances*, Paris et Valence - 1841, 1 volume in 12 de 176 pages ;

3. *Recueil mémorable de Hugues Bois de chène* [sic], chronique du 17e siècle, Montbéliard - 1856, 1 volume in 8° de 180 pages ;

4. *Mémoire historique sur l'abbaye et la ville de Lure* par l'abbé Besson, Besançon - 1846, 1 volume in 12 de 232 pages ;

5. *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, publiés par l'Académie de Besançon, tome 1, Besançon - 1838 ; tome 2, Besançon - 1846 (2 volumes in 8°) ;

6. *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, par Monsieur Clerc, tome 1, [page 6] Besançon - 1840 ; tome 2, Besançon - 1846 (2 volumes in 8°) ;

7. *Mémoire historique de la Franche-Comté* par Gollut ; nouvelle édition enrichie de notes par Monsieur Duvernoy, Arbois - 1846, 1 volume in 8°.

---
---

N.B. : Anciennement dans le Comté de Montbéliard, comme dans la Franche-Comté ou Comté de Bourgogne et dans la plus grande partie de la France, on commençait l'année à Pâques. On ne prit le 1 janvier pour le commencement de l'année que dans la 2e moitié du 16e siècle, vers l'an 1564. Il en résulte qu'à la date des chartes antérieures à cette époque, dès le 1 janvier jusqu'à Pâques, il faut ajouter une année pour se conformer à notre manière de compter. Ainsi le 15 mars 1360 d'après l'usage ancien correspond au 15 mars 1361 d'après l'usage actuel. – Dans mon *Mémoire historique sur la Seigneurie d'Etobon* j'ai suivi l'ancien style ou Calendrier Julien jusqu'en novembre 1700. En ce tems-là seulement fut reçu dans le Comté de Montbéliard, comme dans toute l'Allemagne protestante, le Calendrier Grégorien que les pays catholiques de l'Europe avaient déjà adopté vers l'an 1582. Il suffit d'ajouter 10 jours à l'ancien style pour le convertir en style nouveau. Ainsi le 10 janvier 1646, vieux style, correspond au 20 janvier 1646, style actuel.

[page 7]

# *Notice Historique*

## Sur l'ancienne seigneurie

**D'Etobon**

---

Etobon, commune du Canton d'Héricourt, Département de la Haute-Saône, était dans le moyen âge le chef-lieu d'une seigneurie, qui a été incorporée en 1620 dans le Comté de Montbéliard proprement dit, après en avoir été pendant plusieurs siècles une dépendance distincte et séparée, et qui ne comprenait dans les derniers temps de son existence que les cinq villages d'Etobon, de Belverne, de Clairegoutte, de Frédéric-Fontaine et du Magny d'Anigon. C'est de ces cinq villages que nous nous occuperons particulièrement dans notre notice historique.

Cette notice est divisée en huit parties.

La 1e s'étend depuis les premiers siècles de notre ère jusqu'en 1287 ;

la 2e s'étend de l'an 1287 à l'an 1349 ;

la 3e, de l'an 1349 à l'an 1444 ;

[page 8] la 4e, de l'an 1444 à l'an 1541 ;

la 5e, de l'an 1541 à l'an 1629 ;

la 6e, de l'an 1629 à l'an 1723 ;

la 7e, de l'an 1723 à l'an 1793 ;

la 8e, de l'an 1793 à l'an 1880.

[page 9]

# Chapitre I

*Fondation des villages de la terre d'Etobon – Epoque de leur réunion au Comté de Montbéliard – Premiers souverains de ce Comté – Seigneurs d'Etobon, de Belverne, de Clairegoutte et du Magny-d'Anigon – Etablissement des églises de ces lieux – Incorporation du fief de Belverne dans le domaine du Comté de Montbéliard – Suppression du fief d'Etobon – Rétablissement de la seigneurie de ce nom.*

***Dès les premiers siècles à l'an 1287***

---

Le territoire qui a formé la seigneurie d'Etobon, comme tout le ressort de l'ancien Comté de Montbéliard, faisait partie, dès les tems [sic] les plus reculés, de la province des Gaules appelée Séquanie. On ne sait si le territoire de cette seigneurie était habité avant l'ère chrétienne, et même pendant l'occupation des Gaules par les Romains, qui dura dès le premier siècle de cette ère jusqu'au 5e, attendu qu'on n'y trouve point de restes de constructions romaines, comme il en existe à Héricourt, à Montbéliard, à Lure et dans les environs. On peut supposer qu'il était alors [page 10] entièrement couvert de forêts, et que des défrichemens [sic] ne commencèrent à s'y opérer, et des maisons à s'y bâtir que dans les siècles postérieurs, sous le gouvernement des Rois Francs de la race Mérovingienne, ou sous celui des Rois Carlovingiens [sic]. Il n'y a que des conjectures à faire sur ce sujet, parce que les troubles et les guerres continuelles qui régnaient dans le monde, non moins que l'ignorance, n'ont pas laissé de documents de l'époque en question. Du reste il est positif qu'alors des bois étendus couvraient presque en tous sens le sol du pays de Montbéliard et les contrées voisines, et que la population était partout chétive et clair-semée [sic].

Etobon paraît être le plus ancien village de la terre qui a porté son nom. Il a été bâti au pied d'une éminence escarpée qui domine tous les environs, et d'où l'on jouit d'un point de vue très étendu. De là on découvre les Montagnes du Jura, une partie des Alpes, les Ballons d'Alsace, etc. Sur le sommet de cette éminence s'élevait autrefois un château fortifié de tours avec pont-levis. La première mention

d'Etobon ne se trouve que dans une charte de l'an 1256 portant cession de la Mairie de Champagney au Monastère de Lure [1]. Notre signor Viet d'Etobon et notre signor Simon de Clairegoutte y sont portés comme témoins. Mais Etobon existait évidemment depuis des tems antérieurs. Il est probable que son château a été construit dans le commencement du régime féodal, vers la fin du 9e siècle ou dans le 10e. On sait qu'à cette époque les seigneurs Bourguignons, sans cesse en guerre, et continuellement occupés à se [page 11] dépouiller les uns les autres, avaient commencé à se construire sur les montagnes des forteresses où ils pussent se mettre à l'abri, eux et leurs familles. Il est encore vraisemblable que des habitants des lieux circonvoisins sont venus successivement s'établir autour du château d'Etobon pour y trouver protection, et que de là est venue la formation du village. Le nom d'Etobon, ou Estobon, comme on l'écrivait jusqu'au 17e siècle, vient, à ce qu'il paraît, du mot gallique *estoz*, *esto*, ou *êto*, signifiant *montagne escarpée*, et du mot *bon*, indiquant la position très convenable de la forteresse [2].

La fondation de Belverne et celle de Clairegoutte ne sont sans doute guère postérieures à celle d'Etobon. Le plus vieux document où se trouve mentionné le premier de ces villages est un pièce de l'an 1258 concernant différents échanges de biens entre les seigneurs de Champey d'une part, et les monastères de Belchamp et de Vaux (près de Montbéliard) d'autre part ; le territoire de Belverne y est indiqué comme limite. Clairegoutte n'est mentionné pour la première fois que deux ans auparavant, dans la charte de 1256 dont il a déjà été question. Mais ce village et celui de Belverne remontent sans contredit à une époque antérieure ; ils existent dès le 10e ou le 11e siècle. Le nom de Belverne, ou Béverne, comme on l'écrit aussi dès la fin du 18e siècle, est formé des deux mots galliques *Bel*, *beau*, et *Verne*, qui signifie [page 12] *Aune*. On en peut conclure à juste titre que le village dont il s'agit a été bâti dans le voisinage d'un bois d'aunes, ou d'un arbre de cette espèce qui se faisait remarquer par sa beauté. Quant au nom de

---

[1] Monsieur Duvernoy a commis une erreur, quand il a dit dans ses Ephémérides du Comté de Montbéliard que la première mention d'Etobon se trouvait dans une charte du 29 décembre 1287, dont il sera question dans notre ouvrage il n'avait sans doute pas connaissance de la charte du mois d'août 1256, ni de celle du 11 mars 1283, déposées dans les archives de la Préfecture de Vesoul, et insérées dans le *Mémoire historique sur l'abbaye de Lure* par Monsieur l'abbé Besson.

[2] D'après Monsieur Duvernoy, auteur des Ephémérides du Comté de Montbéliard, dans ses Recherches étymologiques sur les noms des lieux du pays de Montbéliard, brochure in 8° qui a paru à Montbéliard en 1834, le nom d'Etobon serait dérivé du vieil article *es* équivalent à *aux*, du mot teuton *to* contracté de *zwo*, *deux* , et du mot teuton *bon*, autrement *born* ou *brun*, *fontaine* ; ou bien il serait formé du vieil article *es*, du mot teuton *to* pour *doch*, *toit*, *couvert*, et de *bon* ou *born*, *fontaine* ; il en résulte que la dénomination d'Etobon signifierait dans le premier cas *aux deux fontaines*, *près des deux fontaines*, et dans le second cas, *près de la fontaine couverte* ou *de la fontaine sous le toit*. L'une et l'autre de ces étymologies ne nous paroissent [sic] pas vraisemblables.

Clairegoutte, il vient de la *Goutte* ou *ruisseau claire* et limpide qui traverse son territoire.
Il est à présumer que le Magny d'Anigon est moins ancien qu'Etobon, Belverne et Clairegoutte, et qu'il n'a commencé d'exister que dans le 12e siècle ou la première moitié du 13e. Il est mentionné pour la première fois dans une charte de l'an 1304. Comme à cette époque-là il était déjà constitué en fief, sa fondation est évidemment antérieure. Le nom de ce village qu'on écrivait indifféremment Maigny-Dan-Hugon, Magny-Dam-Hugon, Magny Danugon au 16e et au 17e siècle, Magny-d'Anupgon, Magny-d'Anugon au 18e siècle, et qu'on écrit Magny-Danigon, Magny-d'Anigon dès le 19e siècle, est composé des trois vieux mots *Magny* (dérivé du latin manere), *demeure*, *Dam* (dérivé du latin Dominus) équivalent à *Monsieur*, et *Hugon*, qui est le même que *Hugues*. Ainsi il signifie *Demeure de Monsieur Hugues* : ce qui fait supposer qu'un seigneur du nom de Hugues en a été le fondateur.

Quant à Frédéric-Fontaine, il ne remonte qu'à l'an 1587, comme on le verra ci-après.

On ne peut fixer avec certitude l'époque à la quelle [sic] la terre d'Etobon fut comprise dans le ressort du Comté de Montbéliard, mais il est certain que déjà à la fin du 10e siècle ou au commencement du 11e, elle dépendait de ce Comté, qui était alors placé [page 13] sous la mouvance de l'Empire d'Allemagne, et qui a continué d'en faire partie jusqu'en l'an 1793.

Les premiers souverains de Montbéliard et d'Etobon dont les noms commencent à poindre dans la nuit du moyen âge étaient probablement de la famille d'Atticon, duc d'Alsace. Louis II de Montbéliard, mort après l'an 1005, fils de Louis I, fut l'ayeul [sic] maternel du pape Léon IX ; il avait différentes terres en Lorraine ; c'est pourquoi les anciennes chartes le nomment indistinctement Louis de Montbéliard ou de Dabo (près de Phalsbourg). Il eut pour successeur dans le Comté de Montbéliard et autres terres son fils Louis III qui fut tué au *Mont-Saint-Vannes* près de Verdun, et inhumé en cette dernière ville l'an 1027. Louis IV succéda à son père Louis III sous le nom de Comte de Mousson, de Montbéliard et de Bar. Outre le pays de Montbéliard et les lieux circonvoisins, il possédait différentes terres en Alsace, en Suisse et en Lorraine. Il se crut assez puissant pour résister en 1033 à l'Empereur d'Allemagne Conrad II dit le Salique ; mais il fut obligé de se soumettre à la suite d'un combat malheureux avec ce monarque ; il vécut jusqu'en 1066.

Thierry I, l'aîné des fils de Louis IV, eut la plus grande part dans sa succession ; il obtint le Comté de Montbéliard avec toutes ses dépendances, ainsi que les terres de Verdun, de [page 14] Pont-à-Mousson et de Bar-le-Duc. Il jouissait de beaucoup de considération, puisqu'il obtint en mariage Ermentrude, fille du Comte Guillaume II de Bourgogne. Il en eut neuf enfants. Louis de Montbéliard, l'un d'eux, partit pour la Terre Sainte lors de la première croisade en 1096. Il ne revint pas de cette expédition, où il se distingua, dit-on, par ses vertus guerrières. Il était sans doute accompagné d'un grand nombre de sujets de son père, parmi les quels [sic] ils devait s'en trouver du pays d'Etobon.

Thierry I mourut en 1102, et fut inhumé dans la Cathédrale d'Autun. Son opulente succession passa à trois de ses fils, qui en suspendirent le partage jusqu'en 1125. Thierry II, l'un d'eux, eut pour sa part le Comté de Montbéliard avec ses nombreuses dépendances ; il y fit sa résidence ordinaire.

Dès le 12e siècle, et peut-être déjà antérieurement, les villages d'Etobon, de Belverne et de Clairegoutte, quoique compris dans le ressort du Comté de Montbéliard, étaient tenus en fief par des vassaux de ce Comté. On sait que dans les premiers siècles du moyen âge il y avait une multitude de seigneurs, qu'il y en avait presque autant que de villages, et que ses seigneurs, vassaux de seigneurs plus puissants, vassaux eux-mêmes de quelques uns des grands qui reconnaissaient les monarques pour suzerains, formaient , chacun dans leur rang, des hordes de tyrans, qui opprimaient le peuple réduit à la condition de serf ou d'esclave. Propriété de leurs maîtres, et n'ayant rien en propre, les paysans ne pouvaient sortir de leurs [page 15] villages ; ils se trouvaient sous l'arbitraire le plus odieux ; ils travaillaient avec dégoût une terre dont les fruits n'étaient point à eux. Les bêtes sauvages, les ours particulièrement étaient fort communs dans les bois du pays ; les habitans [sic] s'habillaient de leurs peaux ; dans leur langage, un tailleur s'appelait un pelletier.

Etobon était dans ces tems reculés possédé par une famille de gentilshommes qui portaient son nom, et qui faisaient leur résidence dans le château du lieu. Le dernier de ces seigneurs, Vernier d'Etobon, nous est seul connu, il mourut vers l'an 1280. Il en sera question ci-après.

Belverne appartenanit vers le milieu du 13e siècle à Thomas de Ronchamp, et il passa à ses deux fils Milaz et Henri, après avoir été antérieurement, à ce qu'il paraît, dans les mains d'autres seigneurs.

Clairegoutte avait sans doute aussi des seigneurs particuliers dans les anciens tems, et c'est peut-être l'un de ces seigneurs du nom de Hugues ou Hugon qui fonda le château et le village du Magny-d'Anigon, nom qui veut dire, comme on l'a déjà vu, *demeure de Monsieur Hugon*. En 1304 et déjà à la fin du 13e siècle, ces deux villages formaient un fief possédé par les Nobles Affermons de Bavans.

Nous devons ajouter que dans le hameau de Frenabie, situé entre Chenebier et Etobon, et dont le territoire a été [page 16] réuni à celui de ce dernier village au 14e siècle, les frères Guy et Hugues de Granges, vassaux des Comtes de Montbéliard, avaient des possessions qu'ils donnèrent vers l'an 1150 à l'abbaye de Bithaine (Haute-Saône). Ce hameau était ainsi dénommé du mot *Frêne*, espèce d'arbre, et du mot gallique *bie*, qui signifie *ruisseau* ; son étymologie indique qu'il était construit sur le bord d'un ruisseau, et dans un lieu où il existait des frênes.

Le Comte Thierry II de Montbéliard mourut sans doute en cette ville l'an 1163 sans laisser d'enfants mâles. En lui s'éteignit la famille des anciens Comtes de Montbéliard. Un enfant de sa fille Sophie, Amédée, issu de la maison de Montfaucon (près de Besançon), lui succéda sans partage dans tous ses états. Deux princes de la même maison, héritèrent après Amédée du Comté de Montbéliard, savoir Richard, son fils, vers 1188, et Thierry III dit le Grand-Baron, fils de ce dernier, en 1228, et ils y firent comme lui, leur résidence.

Richard prit part à différentes guerres qui, de son tems, désolaient la Franche-Comté. Il bâtit vers le commencement du 13e siècle le château de Belfort, et fonda la ville de ce nom sur l'emplacement d'un ancien village qui s'appelait Bresse.

Thierry III était aussi un grand amateur de la guerre, et il ne reculait devant aucun moyen quand il s'agissait [page 17] d'agrandir ses domaines. Il avait obtenu dans la succession de son beau-père, le Comte Frédéric II de Ferrette, l'avouerie ou gardienneté de l'abbaye de Lure. Mais loin d'être le défenseur des droits et des domaines de ce Monastère, il se livrait à toutes

sortes de violences et d'attentats à son égard. Les protestations de Thiébaud de Faucogney, abbé de Lure, furent bientôt suivies d'hostilités. En 1233, Thierry III ne craignit pas d'entrer à mains armées dans les terres de l'abbaye de Lure, et d'en piller et brûler plusieurs villages. L'abbé de Lure, trop faible pour lui résister par les armes, appela sur sa tête les foudres de l'excommunication. L'archevêque de Besançon jeta l'interdit sur les terres de Thierry, qui ne tarda pas à reconnaître ses torts et à se mettre en mesure de les réparer. Le château d'Etobon, situé dans le voisinage du domaine de l'abbaye dont il s'agit, servait probablement tout à la fois de point d'attaque et de lieu de retraite au prince de Montbéliard, avide de combats et de butin.

A la vérité, il était tenu en fief par un vassal de ce prince ; mais on sait que dans le moyen âge les vassaux devaient aider leurs suzerains en cas de guerre, et même leur ouvrir leurs châteaux.

Monsieur Duvernoy, auteur des *Ephémérides du Comté de Montbéliard*, a commis évidemment une erreur, en disant dans une nouvelle édition des *Mémoires historiques* de Gollut sur [page 18] le Comté de Bourgogne publiée en 1846, que la forteresse d'Etobon a été construite par le Comte Thierry III lors de sa guerre contre l'abbaye de Lure et qu'elle a porté le nom de Châtel-Thierry jusque dans les dernières années du 13e siècle. Il est positif que cette guerre ne fut ni assez importante ni assez longue pour nécessiter la construction d'un château à Etobon. D'ailleurs la dénomination de Châtel-Thierry qui ne se trouve que dans deux documents anciens ne s'applique nullement au lieu d'Etobon. On voit par l'un de ces documents que le 20 juin 1280[1], Henri, Evêque de Bâle, quittant L'Isle-sur-le-Doubs pour s'en retourner dans le chef-lieu de son diocèse, après avoir prêté le serment d'obédience la veille, dans l'église de l'abbaye de Lieucroissant, à Eudes de Rougemont, archevêque de Besançon, dont il était suffragant, s'arrêta dans le Châtel-Thierry pour signer une convention avec le Comte Thierry III de Montbéliard. Comme Etobon ne se trouvait pas sur la ligne la mieux établie et la plus courte que le prélat avait à suivre, et que pour y arriver il aurait dû faire un grand détour, et traverser de grandes forêts où il n'existait que des chemins excessivement mauvais, ce n'est point là qu'il faut chercher le Châtel-Thierry, mais plutôt à Héricourt ou a Belfort, où il y avait déjà des forteresses. L'autre document faisant mention du Châtel-Thierry est une reconnaissance faite en mai 1282 [2] par Renaud de Bourgogne des terres que Thierry III de Montbéliard lui a donné

[1] La charte du 20 juin 1280 est dans les archives de Porrentruy.
[2] La charte de mai 1282, autrefois dans les archives de Montbéliard, est à Paris.

à raison de son [page 19] mariage avec Guillemette de Neufchâtel, son arrière-petite-fille. Rien dans cet acte n'indique que le Châtel-Thierry se soit trouvé à Etobon plutôt que dans tout autre lieu du Comté de Montbéliard, comme nous le verrons plus loin. Monsieur Cler [sic], dans son *Essai sur l'histoire de Franche-Comté*, tome 2 (Besançon - 1846), l'abbé Besson, dans *son Mémoire historique sur l'abbaye et la ville de Lure* (Besançon - 1846) et l'abbé Bouchey, dans ses *Recherches Historiques sur Mandeure* (Besançon - 1862), ont adopté sans examen l'opinion de Monsieur Duvernoy relativement au Châtel-Thierry.

Il a déjà été question de la charte de l'an 1256 concernant la cession de la mairie de Champagney au Monastère de Lure, dans la quelle *Notre Signor Viet d'Estobon* et *Notre Signor Simon de Clairegoutte* sont cités comme témoins. Ils étaient les curés de ces villages, s'ils n'en étaient pas les seigneurs ; car le titre de *Signor* était alors donné aux ecclésiastiques comme aux gentilshommes. On ne peut déterminer d'une manière précise l'époque à la quelle remonte la création des paroisses d'Etobon et de Clairegoutte, ainsi que celle de la paroisse de Belverne. Mais on sait que ces paroisses existaient déjà au milieu du 13e siècle. La paroisse d'Etobon ne comprenait que le village de ce nom ; celle de Belverne comprenait les trois villages de Belverne, de Chenebier et d'Echavanne, et celle de Clairegoutte, les deux villages de Clairegoutte et du Magny-d'Anigon ; cette [page 20] circonscription a duré jusqu'à la réformation religieuse du 16e siècle. Comme Etobon sépare Belverne de Chenebier et d'Echavanne, on en peut tirer la conséquence que ces quatre villages ne formaient dans des tems plus reculés qu'une seule paroisse, dont le chef-lieu était à Belverne ; mais ce n'est qu'une simple conjecture. L'église paroissiale de Belverne était dédiée à Saint-Vallier [1], et c'est le chapelain de la chapelle Notre-Dame de l'église métropolitaine de Saint-Jean de Besançon qui en nommait le curé, attendu qu'il en avait le patronage. A Chenebier il se trouvait dès le 14e siècle, et peut être antérieurement, une église vicariale dédiée à Saint Léger (vulgairement Saint-Ligier), commune aux habitants de Chenebier et d'Echavanne, la quelle [sic] était desservie de tems à autre soit par le curé de Belverne, soit par un vicaire placé sous ses ordres. L'église paroissiale d'Etobon était de la collation du seigneur du lieu. L'église paroissiale de Clairegoutte dédiée à Notre Dame était de la collation du chapitre de Calmoutier [2] (Haute-Saône), et c'est lui qui par conséquent en désignait le desservant. Il existait en outre une chapelle dans

[1] L'église d'Etobon était dédiée à la Nativité de la Vierge Marie.
[2] Le chapitre de Calmoutier (Haute-Saône) a été transporté à Vesoul en 1661. Cet état de chose a subsisté jusqu'aux événements de la Révolution française de 1789.

chacun des châteaux d'Etobon et du Magny-d'Anigon, et les curés d'Etobon et de Clairegoutte y célébraient des offices lorsqu'il y avait garnison. Quant à l'église du Magny-d'Anigon, elle ne fut construite que vers l'an 1503, et on la rattacha à la paroisse de Clairegoutte, comme nous le verrons plus loin. Toutes les églises dont il vient d'être question étaient comprises dans le Doyenné de Granges, un des quinze du diocèse de Besançon. Les prêtres préposés à leurs dessertes jouissaient [page 21] de propriétés, de dîmes et de droits curiaux très étendus, qu'ils ont conservés jusqu'à leur remplacement par des pasteurs Evangéliques au 16e siècle. Quant au peuple, il était plongé dans l'ignorance et la superstition la plus grande ; il ne savait ni lire ni écrire, attendu qu'il n'y avait d'école ouverte dans aucun village, et il ne faisait consister la religion que dans des pratiques extérieures.

Dans les dernières années de sa vie, Thierry III réunit au domaine proprement dit du Comté de Montbéliard les villages de Belverne et d'Etobon, qui auparavant étaient la propriété de ses vassaux. Par un acte fait peu de jours avant la fête de Pâques de l'an 1278 (correspondant à la même époque de l'an 1279 d'après notre manière de compter), Milaz et Henri de Ronchamp, fils de Thomas de Ronchamp, vendirent au Comte de Montbéliard Belverne qu'ils tenaient en fief de lui, et tout ce qu'ils y possédaient en hommes, en bois, en prés, en champs et en autres choses, ainsi que le village de Faymont qui dépendait de la terre de Granges pour la somme de 500 marcs d'argent ; cette vente fut faite en acquit de ce que le dit Thomas devait à Thierry III. Quant à Etobon, il rentra dans le domaine du même prince vers 1280 par confiscation faite sur Vernier d'Etobon. On ne connaît pas le motif de cette confiscation ; elle eut lieu soit parce que Vernier aurait refusé de remplir les devoirs de vassal envers le Comte de [page 22] Montbéliard, son suzerain, soit parce qu'il serait mort sans postérité. La création de la place de Châtelain d'Etobon remonte peut être à la confiscation dont il vient d'être question.

Ce fut sans doute aussi Thierry III qui réincorpora dans le domaine du Comté de Montbéliard le lieu de Frenabie dont l'abbaye de Bithaine était propriétaire depuis le milieu du 12e siècle ; car plusieurs actes encore existants attestent les bons rapports qu'il entretenait avec cette abbaye.

Le Comte Thierry III mourut à Montbéliard dans un âge très avancé en 1282, avant le mois de septembre, sans laisser de postérité masculine. Peu de tems avant sa mort, il avait choisi pour lui succéder dans ses vastes

domaines Guillemette de Neufchâtel (en Suisse) son arrière-petite-fille, qui s'unit en mariage à Renaud de Bourgogne, fils puiné de Hugues, Comte Palatin de Bourgogne. Par un acte du mois de mai 1282, Renaud de Bourgogne, de concert avec son épouse, fit une reconnaissance des biens qu'en raison de son mariage Thierry leur avait donnés pour en jouir après son décès, savoir le Comté de Montbéliard avec toutes ses dépendances sauf Granges et la Châtellenie de ce nom (Haute-Saône), Beveuges [sic], Aigremont, le Châtel-Thierry, Porrentrui [sic] avec Mylande (en Suisse), Blamont et Chamabon (près de Montbéliard), ainsi que tous leurs appendices, des rentes sur la Saline de Salins que Thierry se réserva expressément ; Renaud reconnu encore que Thierry lui avait donné après son décès les fiefs de la Roche Saint Hippolyte, de Châtelot, de Faucogney, de Villers (probablement Villersexel), de Rougemont, Ausselles, de Cuisances, de Belmont et autres soumis à la [page 23] suzeraineté du Comté de Montbéliard. Etobon, Héricourt, Belfort, et autres lieux pourvus de châteaux-forts ne furent pas désignés nominativement dans l'acte dont il s'agit, sans doute parce qu'ils ne formaient point alors de seigneuries distinctes et séparées du Comté de Montbéliard, qu'ils étaient compris dans le domaine proprement dit de ce Comté et qu'ils n'étaient pas exceptés de la donation faite à Renaud de Bourgogne. Aucun terme du même acte ne peut faire conjecturer, comme on l'a déjà dit, que le Châtel-Thierry soit le châtel d'Etobon ; ce lieu nous reste tout à fait inconnu.

Renaud de Bourgogne s'empara de toutes les terres de la succession de Thierry III après son décès ; mais il ne put les toutes conserver. Il fut obligé de céder en 1283 Blamont et le Châtelot avec leurs territoires, ainsi que les fiefs de Cuisance [sic] et de Belmont et une rente sur la saline de Salins, à Thiébaud IV, sire de Neufchâtel en Bourgogne, et Bélieu avec son territoire (près de Valentigney) à Guillaume, sire d'Arberg, en Suisse, pour tous les droits que l'un et l'autre pouvaient avoir dans l'héritage de Thierry III, leur ayeul [sic] maternel. Il céda encore en 1283 à Henri d'Isny, Evêque de Bâle, les terres de Porrentrui et de Mylande avec leurs dépendances, à la suite d'une guerre malheureuse avec ce prélat, qui était appuyé par Rodolphe de Habsbourg, Empereur d'Allemagne. Celui-ci, sur le refus de Renaud de lui faire foi et hommage pour le Comté de Montbéliard, avait déclaré ce Comté dévolu à l'Empire ; mais à cause [page 24] de la soumission de Renaud, il se contenta de lui infliger une amende de 8.000 livres tournois ; ensuite par un acte en date à Fribourg du 8 des ides de juin 1284, il lui donna l'investiture du Comté de Montbéliard, pour le posséder et le tenir de l'Empire, de la même manière que son prédécesseur Thierry III. Dès lors les Comtes de Montbéliard jusqu'à la réunion de ce pays à la

France en 1793, n'ont plus fait de difficultés de prêter le serment de fidélité aux Empereurs d'Allemagne.

Il paraît certain que dans les biens de Vernier d'Etobon tombés entre les mains du Comte Thierry III, il se trouvait une créance sur l'abbaye de Lure ; car par un acte du 11 mars 1283 vieux style (ou 1284 d'après notre manière de compter), Renaud de Bourgogne, successeur de Thierry III, de concert avec Guillemette sa femme, remit à l'abbaye de Lure ce qu'elle lui devait à raison des biens de Vernier d'Etobon, ainsi que d'autres dettes ; l'abbaye lui accorda en échange la jouissance des villages de Frahier et de Chalonvillars pendant un certain tems.

Trois ans après, Renaud de Bourgogne céda à son frère Hugues de Bourgogne la châtellenie d'Etobon ; comme nous allons le voir.

# Chapitre II

*Don de la Châtellenie d'Etobon à Hugues de Bourgogne – Achat du fief du Magny-d'Anigon par le Comte Renaud de Montbéliard – Mort de Hugues de Bourgogne – Eudes de Bourgogne se saisit de la terre d'Etobon à la quelle est réuni le fief du Magny-d'Anigon – Traités de Gray et de Vincennes – Mort d'Eudes de Bourgogne – La seigneurie d'Etobon est réunie au Comté de Montbéliard.*

***Dès l'an 1287 à l'an 1349***

---

Par un acte entre-vifs du mois de décembre 1287, Renaud de Bourgogne donna à son frère Hugues de Bourgogne, qu'il affectionnait beaucoup, le château d'Etobon avec cent livrées de terres (c'est à dire un revenu de cent livres assis sur des terres), sous la condition que si celui-ci mourrait sans enfants, la châtellenie dont il s'agit, avec toute l'amélioration et tout l'accroissement qui y auraient été faits, retourneraient à Renaud ou à ses héritiers dans le Comté de Montbéliard. Renaud excepta [page 26] de cette donation et réserva à son domaine 1°) la forêt du *Chérimont* depuis le sentier d'Etobon à Clairegoutte jusqu'au ruisseau appelé *la Clairegoutte* (actuellement *la Béchotte*) ; 2°) la forêt appelée *pré-es-Convers* (peut-être la forêt de *la Thure*) ; 3°) la forêt du *Charmois* de Chenebier (défrichée depuis longtems) ; 4°) la Grange et tout le territoire de Frenabie, sauf du côté d'Etobon depuis *la Goutte Etevenon* (maintenant *prés de la Goutte*) au chemin de Chenebier à Belverne jusqu'à celui d'Etobon à Montbéliard, et depuis ce dernier chemin en amont jusqu'aux *bois de Vaux*. L'assise des cent livrées de terres était la suivante : 50 ménages d'hommes dans le bourg d'Etobon, 37 à Belverne et 27 à Chagey, ainsi que la dîme, le four seigneurial d'Etobon et le moulin de Belverne. Renaud réserva en outre qu'Hugues serait tenu de le recevoir avec ses gens à grandes et à petites forces dans le château d'Etobon chaque fois qu'il lui plairait d'y aller : ce qui indique qu'il ne lui donna la terre d'Etobon qu'en fief relevant du Comté de Montbéliard. Par un titre fait le lendemain des Innocents, 29 décembre, de l'an 1287, Hugues reconnut que le château d'Etobon et ses dépendances lui avaient été remis par pur don de son frère, et sous les conditions indiquées ci-dessus. Par un acte du 24 du même mois, Othon, Comte Palatin de

Bourgogne, frère de Hugues et de Renaud, s'était engagé par serment à ne rien réclamer dans la châtellenie d'Etobon, qui devait sans difficulté retourner au Comté de Montbéliard si Hugues mourait sans [page 27] postérité. La portion de Chagey comprenant les 27 ménages dont il vient d'être question, appartenait au prieuré de Saint-Valbert près d'Héricourt ; le Comte Renaud, qui en avait obtenu de l'abbaye de Luxeuil la jouissance viagère, ainsi que celle de tous les biens du même prieuré, crut qu'il pouvait l'abandonner à son frère avec le château d'Etobon.

Hugues ne vint pas résider dans ce château qu'il visita cependant plusieurs fois. Il y institua un Châtelain pour gouverner, administrer la justice et recevoir les impôts seigneuriaux, et il y plaça une petite garnison pour protéger et défendre la localité pendant les différentes guerres qui désolèrent le Comté de Montbéliard et les pays voisins à la fin du 13e siècle et au commencement du 14e. Prince belliqueux et influent, il prit part à toutes ces guerres, dont la terre d'Etobon ne manqua pas de ressentir les funestes effets, restant constamment le fidèle allié de son frère Renaud. Le village d'Etobon se trouvait entouré de remparts et de fossés dès la 2e moitié du 13e siècle ; car la qualification de bourg qui lui est donné dans l'acte précité de 1287, ne s'appliquait dans le moyen âge qu'aux lieux fortifiés. Toutes les maisons qui composaient ce village, étaient sans doute groupées au pied du château.

La seigneurie d'Etobon n'était pas la seule propriété d'Hugues de Bourgogne. Il avait obtenu dans la succession de son père plusieurs terres situées en Franche-Comté, entr'autres [sic] celles de Montbozon, de Monjustin [sic], d'Apremont, de Poligny, de Port-sur-Saône, de [page 28] Châtillon-le-Duc ; ainsi que différents fiefs parmi les quels se trouvaient ceux de Faucogney, de Saint-Loup et de Grammont. En octobre 1290 il reçut par donation entre-vifs, pour lui et ses héritiers, de l'abbé de Lure, le fief de Couthenans, alors tenu par Jean d'Achey, et il en fit une dépendance de la terre d'Etobon, qui jusqu'alors n'avait compris que les trois villages d'Etobon, de Belverne et de Chagey. Dans le même mois il fut encore associé pour la moitié, mais seulement sa vie durant, par l'abbé de Lure aux revenus du Monastère de ce lieu, dont il obtint l'avouerie ou gardienneté 13 ans plus tard du Comte Thiébaud de Ferrette. C'était évidemment pour obtenir la protection d'Hugues pendant les guerres qui régnaient alors, que l'abbé se montra si généreux à son égard.

Monsieur Duvernoy, dans ses *Ephémérides du Comté de Montbéliard* et dans ses *notes jointes au Mémoire historique de Gollut* sur la Franche-Comté, suppose à tort que le Magny-d'Anigon a été fondé par Hugues de Bourgogne. Ce village ne lui a jamais appartenu. Il était, ainsi que Clairegoutte, dès la 2e moitié du 13e siècle, la propriété des gentilshommes du nom de Bavans, et placé sous la mouvance féodale du Comté de Montbéliard, comme on l'a dit. Par lettres de l'octave de la Saint-Martin (mois de novembre) de l'an 1304, Renaud, Comte de Montbéliard, acheta de Richard dit Valquaire, Connétable de Bourgogne et Sire de Frane, pour le prix de 400 livres, monnaie de Besançon, les fiefs et arrière-fiefs que ce dernier tenait du Comté de Montbéliard dès Montbozon jusqu'aux environs de Montbéliard, notamment les fiefs de Noroy-le-bourg, de Borey, de Faymont, et celui que les Nobles Affermons de Bavans tenaient au [page 29] Magny-d'Anigon et au finage, en meix, en hommes et en toute autre chose. Le Magny-d'Anigon était donc à cette époque un arrière-fief du Comté de Montbéliard ; il en devint dès lors un fief proprement dit, et il continua à être tenu par les gentilshommes de Bavans. Le seigneur du Magny-d'Anigon jouissait de droits féodaux très étendus, et notamment de ceux de justice. C'est sur une petite éminence, au sud du village, appelée encore aujourd'hui *la planche des fourches* que se faisaient les exécutions par la corde de tous les délinquants ; les fourches patibulaires étaient à deux, à trois ou à quatre piliers. Il faut convenir cependant qu'au commencement du 14e siècle, le sort des paysans qui était si déplorable dans les tems antérieurs, s'était un peu amélioré. On n'osait plus les traiter comme des bêtes de somme, ni montrer à leur égard autant de dureté. Les habitants de chaque village avaient même déjà obtenu un commencement d'administration communale ; il leur était permis de s'assembler pour délibérer sur leurs intérêts communs, et d'élire entr'eux deux ou trois prud'hommes chargés de veiller à leurs affaires.

Renaud de Bourgogne, Comte de Montbéliard, mourut vers la fin de mars de l'an 1321 commençant à Pâques (ou de l'an 1322 d'après notre manière de compter), regretté de ses sujets et particulièrement des habitants de Montbéliard, à qui il avait accordé en [page 30] 1283 des franchises importantes et un régime municipal. Par un testament fait au château d'Héricourt peu de jours avant sa mort (le 14 du mois de mars), il avait établi son frère chéri Hugues de Bourgogne pour régir sa succession pendant cinq ans au nom de son fils le Comte Othenin, qui était faible d'esprit, et passé ce tems, si celui-ci continuait à être en démence, les terres de Renaud devaient être partagées entre ses quatre

filles, de manière que les deux aînées Jeanne de Montbéliard, mariée à Ulric, Comte de Ferrette, et Agnès de Montbéliard, épouse de Henri de Montfaucon, eussent pour leur part Montbéliard, Belfort, Héricourt avec leurs territoires, leurs appartenances et leurs droits, et que les deux autres, Alix de Montbéliard, femme de Jean de Chalons [sic], Comte d'Auxerre II [sic] et Marguerite de Montbéliard, qui plus tard s'unit à Guillaume d'Antigny, sire de Sainte-Croix, en Bourgogne, eussent les terres situées en Franche-Comté, près de Besançon.

Comme le Comte Othenin ne cessait de donner des preuves d'aliénation mentale, les états de Montbéliard furent partagés entre ses sœurs, conformément au testament de leur père, par un traité conclu le 23 février de l'an 1326 vieux style (ou de l'an 1327 d'après notre manière de compter) à la Bretegnière (Département du Jura), au quel Hugues de Bourgogne donna son consentement en qualité de tuteur d'Othenin, et qui fut sanctionné par un autre traité de la fin de l'an 1332. Henri de Montfaucon, époux d'Agnès de Montbéliard, eut Montbéliard et Granges, avec la suzeraineté sur les fiefs du Magny-d'Anigon, de Lomont, [page 31] de Ronchamp, du Comté de la Roche-Saint-Hyppolyte, de Valengin (en Suisse) et plusieurs autres. Jeanne de Montbéliard, veuve d'Ulric de Ferrette, remariée à Raoul-Hetz, marquis de Bade, reçut dans le partage les terres d'Héricourt, de Belfort, de Florimont et de Rougemont (en Haute-Alsace), qui jusqu'alors avaient fait partie intégrante du Comté de Montbéliard, de même que la suzeraineté sur plusieurs autres terres.

Eudes IV, duc de Bourgogne, réunit à ses Etats le Comté de Bourgogne ou Franche-Comté en janvier 1329, vieux style (ou de l'an 1330 d'après notre manière de compter), par suite de son mariage avec Jeanne de France ; cette dernière était fille de Philippe-le-long, Roi de France, et de Jeanne de Bourgogne, la quelle [sic] avait eu pour père Othon IV, Comte Palatin de Bourgogne, et avait hérité à la mort de son frère Robert en 1314 le Comté de Bourgogne.

Hugues de Bourgogne, seigneur d'Etobon, qui était frère d'Othon IV, et par conséquent grand-oncle de la femme d'Eudes IV, fut nommé Gardien du Comté de Bourgogne. Il dut suivre le parti d'Eudes dans la guerre que faisait à ce dernier plusieurs seigneurs et hauts-barons de la province, et entr'autres Raoul-Hetz, marquis de Bade, et Henri de Montfaucon, Comte de Montbéliard. Ces seigneurs remportèrent sur Hugues de Bourgogne des avantages importants dans les environs de

Besançon ; ils parvinrent même à le faire prisonnier dans sa forteresse de Châtillon-le-Duc (département du Doubs) enlevée d'assaut vers la fin de l'an 1330 ; d'où ils le conduisirent pour plus grande sûreté dans la forteresse [page 32] de Rougemont (en Haute-Alsace), qui appartenait à son neveu Raoul-Hetz, marquis de Bade. Le duc Eudes IV et son épouse négocièrent sa mise en liberté moyennant une somme d'argent très considérable. Hugues fut remis en liberté en mars 1330 ; il survécut peu à sa délivrance, il mourut vers le commencement d'octobre 1331 à un âge avancé dans la Franche-Comté, son pays natal, et il fut inhumé, selon son désir, dans l'église de l'abbaye de Lure. Il ne laissa point de postérité, bien qu'il se fut marié en août 1287 à Bonne, fille du Comte Amédée de Savoie. Par un testament fait peu de jours avant sa mort, le 8 septembre 1331, il avait institué pour son héritière Jeanne de France, femme d'Eudes de Bourgogne, sa petite-nièce [1].

A la mort d'Hugues de Bourgogne, la terre d'Etobon devait, d'après l'acte de donation du Comte Renaud de Montbéliard de l'an 1287, retourner au Comté de Montbéliard, et par le testament du même Comte en date du 14 mars 1322 (style actuel), Henri de Montfaucon, Comte de Montbéliard, et Raoul-Hetz, marquis de Bade, devaient en avoir chacun la moitié. Cela n'empêcha pas Eudes de Bourgogne de s'en emparer, sous prétexte que Jeanne de France, sa femme, était l'unique héritière de Hugues. Il consentit cependant à rendre à l'abbaye de Luxeuil la portion du village de Chagey qui avait été comprise en 1287 dans la seigneurie d'Etobon, bien qu'elle fut une propriété du prieuré de Saint-Valbert ; elle aurait déjà dû retourner entre les mains de l'abbaye de Luxeuil en 1322, époque de la mort du Comte Renaud de Montbéliard, mais Hugues de Bourgogne était parvenu à obtenir alors de la même abbaye [page 33] une continuation de jouissance sa vie durant.

Un des premiers soins du duc Eudes fut de faire réparer les remparts du château d'Etobon, et d'y mettre une garnison suffisante, afin de se

[1] Hugues de Bourgogne testa plusieurs fois. Par son testament du mois de mars 1312, il statua qu'à sa mort, s'il n'avait point d'enfants, le château d'Etobon avec ses dépendances retourneraient à son frère Renaud, Comte de Montbéliard ; il fit le partage de ses terres entre celui-ci, les héritiers de son autre frère Othon, et son neveu Henri de Bourgogne ; il statua que ses droits sur l'abbaye de Lure finissaient avec lui, il choisit l'église de cette abbaye pour le lieu de sa sépulture, et il chargea les religieux de célébrer l'anniversaire de son décès en leur accordant des rentes considérables. Au mois de novembre 1308 il avait déjà fait à peu près les mêmes dispositions. Par un dernier testament fait le 8 septembre 1331, il modifia ses volontés : Mécontent d'Henri de Montfaucon et de Raoul-Hetz, qui avaient épousé ses nièces, il ne leur accorda rien, et il institua pour son héritière Jeanne de France, femme d'Eudes de Bourgogne, sa petite-nièce ; il maintint toutefois ses dispositions relativement aux biens de l'abbaye de Lure, et au lieu de sa sépulture. Son décès suivit de près ; il arriva entre le 8 septembre 1331, jour de son testament et le 13 octobre de la même année, probablement vers le commencement de ce dernier mois.

maintenir dans ses usurpations. Pour commander cette garnison, au lieu d'un châtelain, il établit à Etobon un prévôt, fonctionnaire d'un ordre supérieur, à qui il confia également la tenue de la justice et la recette des tailles et rentes seigneuriales. Il pourvut de ce poste Hugues-de-Furbiez, et le plaça sous la dépendance du Bailli de Bourgogne.

Cependant le Comte Henri de Montbéliard et Raoul-Hetz ne cessaient d'élever des réclamations relativement à la terre d'Etobon. Voyant que le duc Eudes n'en tenait aucun compte, il résolurent de s'opposer de vives forces à son entreprise. Eudes les battit, et s'empara des villages de Chenebier, d'Echavanne, de Genéchier, de Luze, de Richebourg, de Champey, de Coisevaux, qui appartenaient à Raoul-Hetz, ainsi que ceux de Moffans, de Faymont, de Lomontot, de Vacheresse, de Frotey-les-Lure, d'Andornay et d'Essercels, qui étaient la propriété de Henri ; il les réunit tous à la seigneurie d'Etobon. Il enleva encore à ce dernier prince plusieurs fiefs, et notamment le fief du Magny-d'Anigon, composé du village de ce nom, et de celui de Clairegoutte du moins en partie ; le fief de Lomont, celui de Gouhenans, celui de Ronchamp ; il en enleva sans doute aussi à Raoul-Hetz.

Quant au hameau de Frenabie, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, il avait déjà disparu vers l'époque de la mort du Comte [page 34] Renaud arrivée en 1322, car il n'est pas mentionné dans le partage de sa succession, et l'on n'en trouve plus de traces dans les titres des tems postérieurs. Son territoire fut néanmoins saisi par Eudes de Bourgogne, au préjudice de Raoul-Hetz, et il fut incorporé, du moins en grande partie, dans le territoire du village d'Etobon. Il a conservé jusqu'à ce jour son ancienne dénomination.

Eudes de Bourgogne finit par consentir à entrer en arrangement avec Henri de Montfaucon et Raoul-Hetz. Dans un traité conclu à Gray le vendredi après la Pentecôte de l'an 1332, il fut convenu que le château d'Etobon, le bourg de ce nom et cent livrées de terre, comme le portait l'acte de donation de l'an 1287 dont il a été question ci-devant, resteraient à Eudes de Bourgogne et à sa femme jusqu'à leur mort, et ne passeraient qu'en ce moment là entre les mains du Comte Henri de Montbéliard et du marquis de Bade ; il fut convenu en outre que les fiefs du Magny-d'Anigon, de Lomont, de Gouhenans, de Ronchamp, de Banvillar [sic] et autres retourneraient à l'époque de la mort du Comte Othenin à ces deux princes ou à leurs héritiers, qui se les partageraient.

Peu de tems après la conclusion de ce traité, et encore la même année , le duc Eudes, accompagné de Guy de Villefrancon, son redoutable bailli de Bourgogne, vint au château d'Etobon pour en visiter les fortifications. On voit par les comptes de Hugues-le-Furbiez [sic], prévôt et receveur de la terre d'Etobon, que la dépense du duc en ce lieu s'éleva à 33 livres 12 sous 5 deniers estevenants ; que celle des valets du bailli de Bourgogne, qui étaient logés [page 35] à Belverne, fut de 60 sous estevenants, et que celle des soldats menés par Hugues-le-Furbiez au devant du Duc quand il se rendit à Etobon, fut de 13 livres 2 sous estevenants. On voit encore par les comptes de Hugues-le-Furbiez qu'il fut dépensé 24 livres 6 deniers estevenants pour faire un pont-levis devant la porte du bourg d'Etobon, et 36 sous pour six douzaines de lavons (planches) achetés par le Maire de Chenebier pour manteler la tour sur la principale porte du bourg. Selon les mêmes comptes, les tailles ou impositions seigneuriales perçues au profit du duc Eudes dans la seigneurie d'Etobon au terme de la mi-carême 1332 (vieux style, ou 1333 d'après le style actuel) rapportaient 50 livres 4 sous ; Moffans avec les Mairies y était compris pour 32 livres ; Chenebier pour 10 livres, Genéchier pour 20 sous, Couthenans pour 70 sous et Richebourg pour 4 sous.

Dès l'an 1333 la guerre paroissait [sic] être sur le point de se rallumer entre le duc Eudes et plusieurs grands seigneurs de Franche-Comté. Aussi ce prince eut-il soin de laisser dans le château d'Etobon la garnison suffisante qu'il y avait mise dès le moment qu'il s'en était saisi, et d'y faire toutes les réparations nécessaires, afin de le mettre en bon état de défense. Pour l'entretien de la garnison du château d'Etobon, on y conduisit à la fin d'octobre 1333 (le dimanche avant la Toussaint de cette année-là) sur 115 chevaux, 19 bichots 4 quartes de froment, et vers la mi-novembre suivant sur 74 chevaux, 9 bichots 11 pénaux 1 quarte de froment, et sur 20 chevaux 5 bichots d'aveine [sic] ; dans le même tems on y envoya aussi [page 36] 35 muids de vin.

Le Comte Othenin de Montbéliard mourut peu après le mois d'août 1334, et sans doute en 1335. A sa mort, comme le portait le traité de Gray de l'an 1332, les fiefs du Magny-d'Anigon, de Lomont, de Faucogney, de Ronchamp, et quelques autres passèrent à Henri de Montfaucon, Comte de Montbéliard. D'autres fiefs, parmi les quels était sans doute celui de Banvillars, devinrent la propriété du Marquis de Bade.

Le prévôt d'Etobon Hugues-le-Furbiez fut remplacé par un autre fonctionnaire du nom de Châtelain, qui était également soumis au Bailli de Bourgogne. Ce qui le prouve, c'est un document de l'an 1335, portant qu'en ce tems-là Othon ou Othenin de Vaites, chevalier, était Châtelain d'Etobon ; il occupa pendant plusieurs années le poste dont il s'agit. Par ses soins fut réparée en 1338 la citerne du château d'Etobon aux frais du duc Eudes.

Les hostilités se rallumèrent en Franche-Comté l'an 1336. Le Comte Henri de Montbéliard se joignit à plusieurs grands vassaux de la province pour faire la guerre au duc Eudes. Le 13 juin 1337 un traité de paix fut conclu au bois de Vincennes entre les parties belligérantes par la médiation du Roi de France, Philippe VI dit de Valois [1]. Une des conditions de cette paix fut que Henri de Montfaucon, Comte de Montbéliard, n'aurait les cent livrées de terre par devers Etobon mentionnées dans le traité de Gray de l'an 1332 qu'au tems marqué par ce traité, qui fut ainsi corroboré et ratifié. Eudes restitua toutefois à Henri les villages de Moffans, de Faymont, de Lomontot, de Vacheresse, de Frotey-les-Lure, d'Andornay et d'Essercels, du ressort de la terre de Granges, [page 37] les quels avaient été incorporés en 1331 dans la seigneurie d'Etobon. Il en résulta que cette seigneurie ne fut plus composée dès lors que des villages d'Etobon, de Belverne, de Couthenans, de Chenebier, d'Echavanne, de Genéchier, de Luze, de Richebourg, de Champey et de Coisevaux. La terre d'Etobon est rapportée non seulement dans les comptes du prévôt du lieu, mais encore dans ceux du trésorier général du Comté de Bourgogne des années 1333 et suivantes jusqu'en 1347, qui sont renfermés dans les titres de l'ancienne chambre des comptes de Dole, actuellement aux archives du département du Doubs. On y trouve mentionnées les dépenses des fortifications d'Etobon, ainsi que les dîmes, censes, moulins, fours, frais de justice, amendes et autres revenus seigneuriaux tant du chef-lieu que des membres ; les bois d'Etobon sont aussi rapportés dans les comptes du grand-gruyer du Comté de Bourgogne.

Le traité de paix de Vincennes n'eut pas le résultat qu'on en attendait. La guerre recommença encore en 1341 dans la Franche-Comté. La seigneurie d'Etobon en souffrit beaucoup ; elle ne pouvait être protégée suffisamment par la garnison bourguignone placée dans le château fort du lieu. D'ailleurs cette garnison était souvent appelée à quitter le pays pour attaquer ou poursuivre les troupes ennemies. C'est ainsi qu'en 1341 le Châtelain

[1] Le traité de Vincennes du 13 juin 1337 est rapporté dans *l'histoire de Poligny* par Chevalier, tome 1, 18e siècle.

d'Etobon, Othenin de Vaites, se joignit à Vauthier de Vienne, seigneur de Mirebelle en Montagne, gardien du Comté de Bourgogne, pour aller brûler le lieu de Saint-Bresson, près de Faucogney, tenu par Jacques de [page 38] Baudoncourt, un des plus méchants seigneurs de ces tems-là, mortel ennemi du Roi de France et d'Eudes de Bourgogne. On rapporte qu'Othe de Vaites perdit à Saint-Bresson un cheval de 120 florins, somme considérable pour l'époque. Cependant les troubles furent apaisés dans la Franche-Comté vers la fin de l'an 1347.

Cette province fut exposée en 1348 et en 1349 à d'autres malheurs, aux ravages d'une peste affreuse, qui venait d'envahir l'Europe après s'être montrée en Asie et en Afrique, et qui ne s'arrêta qu'après avoir fait le tour du monde. Les villages de la terre d'Etobon en particulier perdirent la plus grande partie de leur population ; on y voyait la mort, aussi prompte que la foudre, y frapper des familles entières.

Eudes, Duc et Comte de Bourgogne, fut atteint lui-même du terrible fléau qui régnait alors ; il mourut à Sens au mois d'avril 1349. Sa femme, Jeanne de France, l'avait précédé dans la tombe deux ans auparavant

[page 39]

# Chapitre III

*Retour de la Seigneurie d'Etobon au Comté de Montbéliard – Le fief du Magny-d'Anigon en est une dépendance – Ce fief passe dans les mains de plusieurs seigneurs – Franchises accordées par la Comtesse Henriette – Séjour de cette princesse au château d'Etobon – Sa mort.*

***Dès l'an 1349 à l'an 1444***

---

A la mort d'Eudes de Bourgogne, en avril 1349, le château et le village d'Etobon, ainsi que les villages de Belverne et de Couthenans, passèrent dans les mains de Henri de Montfaucon, Comte de Montbéliard, conformément au traité de Gray de l'an 1332, et à celui de Vincennes de l'an 1337. Quant aux villages de Chenebier, d'Echavanne, de Genéchier, de Luze, de Richebourg, de Champey et de Coisevaux, qui avaient été incorporés en 1331 dans la seigneurie d'Etobon, ils redevinrent la propriété de Jeanne de Montbéliard, à qui ils appartenaient antérieurement, et ils furent réunis par cette princesse à la terre d'Héricourt. Ces villages existent tous encore, sauf Richebourg, qui a été détruit vers le milieu du 14e siècle ; il était situé entre [page 40] Champey et Chagey.

Henri, Comte de Montbéliard, n'avait droit, du chef de sa femme Agnès, qu'à la moitié de la portion de la terre d'Etobon tombée entre ses mains. Il acheta successivement des trois filles de Jeanne de Montbéliard, sa belle-sœur, héritières des biens de leur mère, savoir le 9 novembre 1350 d'Ursule, femme du Comte de Hohenberg, le 1 décembre 1358 d'Alix, femme de Rodolphe, marquis de Bade, le 8 des calendes de mars (22 février) de l'an 1362 (correspondant au même jour de l'an 1363 d'après notre manière de compter) de Marguerite de Bade, Dame d'Héricourt, toutes leurs prétentions sur l'autre moitié de la terre dont il s'agit, en donnant à chacune d'elles une somme de 250 florins. Il acheta sans doute aussi vers le même tems, pour une somme semblable les prétentions sur la terre d'Etobon de Jeanne de Ferrette, autre fille de Jeanne de Montbéliard, femme d'Albert, duc d'Autriche.

Henri détacha en 1349 de la seigneurie d'Etobon le village de Couthenans pour le comprendre dans le Comté de Montbéliard. Mais le fief du Magny-d'Anigon et tout le village de Clairegoutte dont une partie était du ressort de ce fief, furent rattachés à cette seigneurie, qui dès lors se trouva composée des quatre villages d'Etobon, de Belverne, de Clairegoutte et du Magny-d'Anigon. La seigneurie dont il s'agit ne cessa plus d'appartenir aux princes de Montbéliard jusqu'en 1793 ; mais elle demeura distincte et séparée du Comté de Montbéliard, et conserva sa justice particulière jusqu'en 1620. Le château d'Etobon continua d'être entretenu jusqu'en 1519 ; en tems de paix on n'y mettait pas de garnison ; il ne s'y trouvait que le châtelain avec un portier. Quant aux remparts du lieu d'Etobon, on cessa de les réparer dès le retour de la terre d'Etobon aux princes de Montbéliard ; ils finirent [page 41] par disparoitre [sic] entièrement, et le lieu dont il s'agit passa de l'état de bourg à celui de simple village. La place de châtelain d'Etobon subsista jusqu'en 1519 ; ce fonctionnaire était sous la dépendance du Bailli de Montbéliard ; c'est à lui qu'était confiée l'autorité administrative et judiciaire en première instance, de même que la perception des droits et revenus du domaine du prince de Montbéliard, sauf pour la partie de la seigneurie qui constituait le fief du Magny-d'Anigon ; il s'occupait des délits ruraux, de toutes les affaires civiles et de police, et il condamnait à de légères amendes. Les seigneurs du Magny-d'Anigon, dès l'an 1349, ont toujours prêté foi et hommage aux Comtes de Montbéliard, en leur qualité de souverain de la seigneurie d'Etobon, à chaque changement de seigneur et de souverain ; ils continuèrent à jouir, jusqu'à leur extinction, du droit de justice inférieure sur leurs sujets du Magny-d'Anigon et de Clairegoutte, ainsi que de tous les autres droits et revenus seigneuriaux. Les appels de la justice d'Etobon et de celle du Magny-d'Anigon se portaient devant la Cour et Chancellerie de Montbéliard. Les lois locales et anciennes coutumes des ville et Comté de Montbéliard et de la souveraineté d'Etobon ont été recueillies vers la fin du 16e siècle par Charles Mercier, procureur général près de cette cour.

Le fief du Magny-d'Anigon appartenait à la fin du 13e siècle aux seigneurs de Bavans, comme nous l'avons dit ; il leur appartenait encore en partie dans la 2e moitié du 14e siècle. A [page 42] cette dernière époque, des seigneurs de la Côte, alliés à la maison de Présentvillers, étaient devenus possesseurs d'une portion de ce fief soit par succession soit par acquisition. Henri du Magny-d'Anigon, écuyer, fils de feu Bastin de la Côte et de Henriette de Présentvillers, vivait en 1375. Jeannette du Magny-d'Anigon, femme de Guyot de la Côte, écuyer, vivait en 1385 et en 1388 ; elle avait une fille du nom de Marguerite. Il paraît qu'Anne de Bavans, qui était dame en partie du Magny-d'Anigon en 1374, fut le dernier membre de la famille qui eut des

possessions féodales en ce lieu, et qu'elle les transmit par son mariage dans la maison de Grammont ou dans une autre.

A la mort du Comte Henri, arrivée en novembre 1367, le Comté de Montbéliard et ses dépendances auraient dû rester entre les mains de sa veuve Agnès, qui les lui avait apportés en mariage. Par un acte du 24 du même mois, cette princesse céda, quitta, transporta à Etienne, le seul enfant qu'elle avait alors, sous la réserve de ses droits s'il mourait avant elle, le Comté de Montbéliard, ainsi que les villes et seigneuries de Granges, de Passavant (près de Baume-les-Dames, Doubs), de Marnay (Haute-Saône), de Clerval (Doubs) et d'Etobon, avec toutes leurs appartenances, mandant à tous les vassaux de reprendre de lui leurs fiefs, et d'en faire foi et hommage. En décembre suivant, les sujets de toutes ces terres prêtèrent serment de fidélité au Comte Etienne. Les possesseurs du fief du Magny-d'Anigon lui prêtèrent aussi foi et hommage en sa qualité de souverain seigneur d'Etobon.

Dans la personne du Comte Etienne de Montbéliard, [page 43] décédé au commencement de novembre 1397, s'éteignit la Maison de Montfaucon, l'une des plus illustres et des plus puissantes du Comté de Bourgogne. Ce prince, par un testament fait au château de Montbéliard peu de jours avant sa mort, le 31 octobre 1397, institua pour lui succéder ses quatre petites-filles, à défaut de leur père Henri, qui avait été tué dans la funeste bataille de Nicopolis en Hongrie livrée en 1396 contre les Turcs. Henriette, qui était l'aînée, reçut le lot le plus considérable ; elle obtint le Comté de Montbéliard, les châtels, villes et forteresses d'Etobon, de Granges, de Clerval et de Passavant, avec leurs dépendances, de même que la seigneurie de Porrentrui (vendue en 1386 au Comte Etienne par l'Evêque de Bâle sous condition de rachat), la suzeraineté sur la châtellenie de Bélieu, sur la seigneurie de Franquemont (Suisse et département du Doubs) et sur le Comté de la Roche-Saint-Hippolyte. Quant au domaine de la seigneurie de Franquemont, il avait été donné par le même testament du Comte Etienne à Henri, son fils naturel, qui en prit le nom.

La Comtesse Henriette, par son mariage avec le Comte Eberhard de Wurtemberg, qui fut conclu au château de Montbéliard le 13 novembre 1397, et qui ne fut célébré qu'en 1407 à cause du bas âge des époux, transmit dans la maison de Wurtemberg les Etats qui lui avaient été donnés par son ayeul. Dès lors les Comtes, depuis Ducs de Wurtemberg, sont restés jusqu'en 1793 souverains de Montbéliard et d'Etobon ; ils ont aussi possédé jusqu'à la révolution française de 1789 les trois seigneuries de Granges, de Clerval et de

Passavant, qui étaient des fiefs de Franche-Comté, et pour les quels ils devaient par conséquent prêter foi et hommage aux souverains de cette province. Henriette alla [page 44] résider dans le Wurtemberg dès la fin de 1397. L'autorité était exercée en son nom dans le pays de Montbéliard par un Bailli, au quel étaient soumis tous les autres fonctionnaires.

Eberard [sic] de Wurtemberg voulut prendre possession des Etats de Montbéliard dès qu'il eut atteint l'âge de majorité. Au mois de septembre 1409 il se rendit avec une nombreuse escorte à Montbéliard et delà dans chacun des chefs-lieux des terres dépendantes de son Comté de Montbéliard pour recevoir le serment de fidélité de ses sujets. Il est certain qu'il vint aussi à Etobon, et que là il se fit prêter serment non seulement par les habitants d'Etobon et de Belverne, mais encore par les possesseurs du fief du Magny-d'Anigon. Une partie de ce fief appartenait alors aux seigneurs de Présentvillers, et l'autre partie à Thomas de Grammont, qui vers l'an 1430 en fit cession à Hanneman de Rope [sic]. Eberhard continua à résider en Allemagne avec son épouse ; il ne devint Comte régnant de Wurtemberg qu'en 1417 par la mort de son père Eberhard-le-Débonnaire, et il mourut lui-même deux ans après, à la fleur de l'âge.

Après le décès d'Eberhard, Henriette, sa veuve, princesse de beaucoup de capacité et d'un rare génie, gouverna d'une main ferme le Wurtemberg et le Montbéliard. Lorsque ses deux fils Louis et Ulric eurent atteint l'âge de majorité, elle leur céda ses états d'Allemagne ; elle ne se réserva que ses états héréditaires, qu'elle ne perdit jamais de vue, et qu'elle vint visiter souvent. Chaque voyage était pour elle l'occasion de leur accorder quelques faveurs, de leur faire différents avantages. Prenant en considération le triste état de ses sujets du comté de Montbéliard, de la seigneurie d'Etobon, ainsi que de la châtellenie de Bélieu qu'elle avait réunie à son domaine par [page 45] acquisition en 1424, elle les affranchit de la main-morte et de toutes les exigences qui l'accompagnaient, moyennant le paiement de 500 florins, par un acte donné au château de Nurtingen, dans le Wurtemberg, le 19 mai 1431 ; elle consentit à ce que les biens meubles et immeubles des personnes décédées sans enfants, qui auparavant appartenaient au Seigneur, passassent à leurs plus proches parents ; elle se réserva cependant dans leur succession, à son choix, la meilleure bête, le meilleur meuble, ou 5 sous, monnaie du pays ; elle se réserva encore la succession entière des bâtards décédés sans enfants légitimes. Par le même acte, elle renonça aussi aux amendes coutumières ou impôts onéreux que les sujets payaient chaque année pour leurs maisons, à condition que chaque chef de famille lui donnerait deux poules de rente par an

le premier jour de carême. Enfin elle se réserva les corvées, tailles, montre d'armes, et autres droits seigneuriaux.

Les sujets du fief du Magny-d'Anigon, qui en ce tems-là ne s'étendait plus que sur une partie du village de Clairegoutte, ne purent participer au bienfait de la Comtesse Henriette, parce qu'ils étaient la propriété de vassaux de cette princesse, qui devaient continuer à user de leurs anciens droits, et ils demeurèrent main-mortables, comme nous le verrons, jusqu'en 1583. Mais ceux des habitants de Clairegoutte qui dépendaient immédiatement de la souveraine seigneurie d'Etobon, comme tous les habitants de Belverne, profitèrent de l'affranchissement d'Henriette.

Quant aux habitants du village d'Etobon, ils n'étaient [page 46] déjà plus main-mortables depuis longtems. Ils de trouvaient ainsi que leurs terres, de franche condition, exempts de toute espèce de servitudes, exactions, poules, fuages, charruages, corvées, droits de vente et de péage, d'éminage, de gîte aux chiens. Ces franchises particulières leur avaient été sans doute accordées dans la 2e moitié du 14e siècle, soit par le Comte Henri de Montbéliard, soit par son fils le Comte Etienne. On sait qu'à cette époque-là, tous les chefs-lieux de seigneurie, en Haute-Bourgogne comme en Helvétie, étaient en possession de franchises plus ou moins importantes. La cession originale des franchises d'Etobon n'existait déjà plus au 16e siècle ; mais elles se constataient par l'usage et la tradition jusqu'en 1724, qu'elles furent renouvelées en grande partie par le Duc Eberhard-Louis de Wurtemberg. Les habitants d'Etobon demeurèrent cependant sujets aux droits de justice, à la dîme, à la banalité des moulins et des fours, aux droits d'angal et de banvin, au droit de guet et garde dans le château du lieu. Plus tard, pour être affranchis du droit de four, ils donnèrent annuellement par ménage une quarte de seigle, et pour être dispensés de faire guet et garde au château de leur village, ils donnèrent annuellement, aussi par ménage, trois sous estévenants. Etobon n'eut en aucun tems ses armoiries particulières, comme les avaient Montbéliard, Belfort, Héricourt et autres villes des environs, sans doute parce que ses franchises étaient moins étendues que celles de ces villes ; qu'il n'avait pas le droit de s'administrer lui-même et d'exercer la justice inférieure et la police par un magistrat ou [page 47] conseil communal électif.

Henri, bâtard de Montbéliard, seigneur de Franquemont, acheta en 1437 de Hennemann de Roppe sa portion de la seigneurie féodale du Magny-d'Anigon sous condition de réméré de la part du vendeur ; l'approbation de cette vente par la Comtesse Henriette en sa qualité de souveraine eut lieu en 1440 ; le

vendeur ou ses descendants ne renoncèrent au réméré qu'en 1478. Vauthier de Présentvillers vendit en 1440 à Henri de Franquemont puis lui échangea en 1441 ce qu'il tenait au Magny-d'Anigon. Il en résulte que dès ce tems-là, le sieur de Franquemont devint propriétaire de toute la seigneurie dont il s'agit. Il ne vint pas résider dans le château du Magny-d'Anigon ; il y établit un capitaine, qui était en même tems receveur de la terre. Il acheta probablement aussi en 1440 le fief de Couthenans qui était de la mouvance du comté de Montbéliard.

A la suite des longues guerres civiles qui avaient désolé la France, des compagnies mercenaires sans solde et sans emploi infestaient le Royaume. Dès l'an 1437 ces bandes d'aventuriers, accoutumées à vivre de pillage, à qui la haine du peuple avait donné le nom d'Ecorcheurs, dévastèrent la Bourgogne et la Franche-Comté. Le Comté de Montbéliard et les seigneuries d'Héricourt et d'Etobon ne furent pas épargnées. Toutefois les gens de la Comtesse Henriette surent arrêter leurs affreux ravages dans le pays de Montbéliard. Les Ecorcheurs firent encore des incursions dans ce pays, comme dans la Franche-Comté, pendant plusieurs années, notamment de 1439 à 1442. Les habitants de Montbéliard et de tout le Comté supportèrent de grands [page 48] frais au sujet de cette guerre. Pour comble de maux une affreuse épidémie, désignée sous le nom de peste, porta le deuil et la mort dans la Bourgogne et la Franche-Comté, en 1438 ; elle y régnait encore en 1440 ; elle fit sans doute aussi de nombreuses victimes dans toutes les terres du ressort de la souveraineté de Montbéliard. Cette épidémie avait été précédée d'une famine horrible partout où elle se fit sentir.

Dès l'an 1442 la Comtesse Henriette, à la suite de difficultés avec ses fils, quitta définitivement le Wurtemberg, pour venir habiter ses états héréditaires de Montbéliard ; elle consacra le reste de ses jours à faire le bonheur de ses sujets. Malheureusement pour eux, elle ne vécut plus guères [sic]. Elle mourut vers la mi-février de l'an 1443 vieux style (ou de l'an 1444 d'après notre manière de compter) dans le château de Montbéliard, âgée d'environ 55 ans ; elle fut inhumée dans l'église Saint-Maimbœuf de cette ville.

On rapporte qu'elle se plaisait beaucoup dans le château d'Etobon, et qu'elle donna en bien des occasions des preuves non équivoques de son affection aux habitants de ce village, qui lui étaient aussi très attachés. D'après une ancienne tradition locale qui commence à se perdre, trois dames se saluaient la nuit avec des flambeaux depuis leurs châteaux, c'était la Comtesse Henriette, Dame d'Etobon, la Dame du Seigneur de Grammont, et la Dame du Seigneur

de Passavant (près de Champagney). D'après une autre tradition, la fontaine d'Etobon appelée *la Comtasse* a reçu ce nom patois en mémoire de la Comtesse Henriette, qui venait avec plaisir s'y désaltérer, et s'entretenir familièrement avec les habitants du village.

[page 49]

# Chapitre IV

*Guerre des Armagnacs, occupation du château d'Etobon par des troupes de Thiébaud de Neufchâtel, qui le restitue au bout de 15 mois aux Comtes de Wurtemberg – Réparations de ce château – Voyage à Etobon d'Eberhard de Wurtemberg – Guerre de Bourgogne – Fondation de l'église du Magny-d'Anigon – Guillaume de Furstemberg s'empare de la terre d'Etobon, qui lui est reprise peu de tems après – Ruine du château de ce lieu – Vente de la terre d'Etobon au roi de France, qui la rend l'année suivante au duc Ulric de Wurtemberg – Premières semences de la Réformation religieuse.*

***Dès l'an 1444 à l'an 1541***

---

A la mort de la Comtesse Henriette, en février 1444, ses deux fils Louis I et Ulric-le-bien-aimé lui succédèrent conjointement dans le Comté de Montbéliard et les seigneuries d'Etobon, de Bélieu, de Granges, de Clerval, de Passavant et de Porrentrui. Au commencement [page 50] du mois suivant, ils se rendirent à Montbéliard pour prendre connaisance de leurs nouveaux états, et recevoir le serment de fidélité de leurs sujets. Au bout de quelques jours ils s'en retournèrent dans le Wurtemberg, où ils continuèrent l'un et l'autre à résider. Ils prirent, comme leur père, le titre de Comtes de Wurtemberg et de Montbéliard. Le bailli de Montbéliard fut chargé, comme précédemment, de la haute administration des états de ce nom.

Les charges qui avaient pesé sur le pays de Montbéliard par suite des incursions des Ecorcheurs pendant les dernières années de la vie de la Comtesse Henriette, se renouvelèrent presque aussitôt après que ses fils eurent recueilli son héritage. Déjà le 17 août 1444, par suite d'un traité conclu au village de Dampierre-sur-le-Doubs avec le bailli de Montbéliard, Erard de Neuenfeld, ou Neuve-Roche, le Dauphin de France, depuis Louis XI, marchant contre les Suisses à la tête de 40.000 aventuriers français, lorrains, anglais, qu'on appelait Ecorcheurs et aussi Armagnacs en souvenir des partis qui avaient ensanglanté la France, entra dans la ville de Montbéliard sans coup férir, et il y laissa pendant 14 mois une forte

garnison, qui se répandant dans tous les environs, y commit des excès et des dévastations de tout genre. Guillaume Curie, châtelain d'Etobon, et les bourgeois du lieu, craignant que la place forte d'Etobon, où il n'y avait point de garnison suffisante, ne fût enlevée par les soldats de la garnison de Montbéliard aux Comtes Louis et Ulric de Wurtemberg, firent prier le cousin de ces Comtes, Thiébaud IX de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, seigneur de Blamont, d'Héricourt et d'autres terres des environs, de prendre [page 51] sous sa protection la place forte dont il s'agit. Le 28 août 1444, Thiébaud envoya un certain nombre de militaires commandés par Jean de Saint-Maurice, occuper le château d'Etobon, que leur remit le châtelain Guillaume Curie [1]. Par acte fait le 31 du même mois au château de Granges, qu'il avait aussi fait occuper par un motif semblable, Thiébaud de Neufchâtel s'engagea à rendre la place d'Etobon aux comtes de Wurtemberg, quand cela leur plairait, pourvu qu'ils ne la missent pas aux mains d'ennemis du Comté de Bourgogne ; il s'engagea en outre à ne causer aucun dommage aux bourgeois et sujets du ressort d'Etobon, et à les maintenir et garder en leurs libertés et franchises. Thiébaud sut garantir de l'insolence des Armagnacs la place d'Etobon, comme celle d'Héricourt,

[1] Guillemin [sic] Curie, bourgeois de Montbéliard, avait depuis quelque tems le gouvernement et la garde du château d'Etobon, ainsi que la charge de receveur des revenus seigneuriaux. Thiébaud IX, par une lettre écrite de L'Isle-sur-le-Doubs le 28 août 1444 à Guillemin Curie, lui annonça qu'il envoyait Jean de Saint-Meri, officier à sa solde, avec des militaires, pour occuper le château d'Etobon, et ce jour-là, sans doute, la forteresse lui fut remise par Curie. Les châteaux de Granges, de Clerval et de Passavant, appartenant aux Comtes de Montbéliard, furent occupés par des troupes de Thiébaud IX dans les mêmes circonstances que celui d'Etobon et vers le même tems, Thiébaud mit aussi de bonnes garnisons dans les places d'Héricourt, de L'Isle-sur-le-Doubs, de Blamont et autres qui étaient la propriété de sa famille, afin de les préserver de l'insolence des Ecorcheurs stationnées à Montbéliard. Par un acte fait au château de Grange [sic] le 31 août 1444, ce seigneur reconnut qu'il avait pris entre ses mains la forteresse d'Etobon pour la sauvegarder et loyalement conserver, s'engageant à la rendre aux Comtes de Wurtemberg à leur première réquisition , promettant en outre de maintenir les habitants d'Etobon dans leurs libertés et franchises, sans leur causer de dommages. Le Dauphin de France imposa la paix aux Suisses en octobre 1444, après que son armée les eut défaits en plusieurs rencontres. Il passa les derniers mois de cette année en Alsace, où ses troupes vécurent à discrétion. En s'en retournant en France, il passa par Montbéliard, où il s'arrêta quelques jours, dès la fin de décembre 1444 jusqu'au milieu de janvier 1445. Son armée ne quitta l'Alsace qu'en mars 1445. La place de Montbéliard elle-même ne fut évacuée qu'en octobre suivant par la garnison qu'y avait mise le Dauphin. Dès lors il y eut sécurité complète pour le pays. Aussitôt que les Comtes Louis et Ulric de Wurtemberg eurent recouvré Montbéliard, ils essayèrent de faire rentrer sous leur autorité les places que Thiébaud de Neufchâtel avait occupées au début de la guerre. Le lundi avant la Saint-Otmar (15 novembre 1445), ils lui écrivirent de Stuttgard [sic] pour le requérir, attendu que le Dauphin de France avait restitué Montbéliard, de remettre le château d'Etobon entre les mains de Henri de Franquemont, bailli du Comté de Montbéliard. Thiébaud n'en voulut rien faire pour le moment. C'est pourquoi au bout de six semaines, par une lettre du jeudi après la conversion de Saint Paul (27 janvier) de l'an 1446 (style actuel), les Comtes Louis et Ulric lui réclamèrent de nouveau la remise du château d'Etobon, en lui promettant de lui rembourser les frais de son occupation. Cette remise eut lieu sans doute sur la fin de février ou en mars suivant. Les places de Grange, de Clerval et de Passavant furent aussi rendues aux Comtes de Wurtemberg dans le courant de la même année 1446. Guillemin Curie avait conservé le titre de châtelain d'Etobon pendant l'occupation du château du lieu par les troupes de Thiébaud de Neufchâtel ; il reprit toutes ses fonctions dès qu'elles furent parties, et il les exerça au nom des Comtes de Wurtemberg jusqu'à la Saint-Michel (29 septembre) de l'an 1446. En mai de cette année, il avait été incarcéré, d'après une sentence du bailli du comté de Montbéliard, pour avoir insulté Richard Barthol, curé d'Etobon, et l'avoit [sic] traité de menteur et de mauvais prêtre en présence-même du bailli. Cette affaire ne fut sans doute pas étrangère au retrait des fonctions de Curie.

qu'ils avaient menacée. Le lundi avant la Saint-Otmar (mois de novembre) de l'an 1445, les comtes Louis et Ulric de Wurtemberg écrivirent de Stutgard [sic] à Thiébaud de Neufchâtel pour le requérir, attendu que le Dauphin de France a restitué Montbéliard, de remettre le château d'Etobon aux mains d'Henri de Franquemont, qui était alors bailli de Montbéliard ; ce qui eut lieu vers la fin du mois de février 1446. Les troupes de Thiébaud de Neufchâtel restèrent ainsi 18 mois environ dans le château d'Etobon.
Le Comte Louis I de Wurtemberg, par un traité conclu le vendredi après la Saint-Laurent (au mois d'août) de l'an 1446 avec son frère Ulrich-le-bien-aimé, devint seul possesseur du Comté de Montbéliard et de ses dépendances y compris Etobon ; celui-ci obtint à titre d'équivalent un capital de 40.000 florins. Louis I ne vécut [page 52] plus que 4 ans ; il mourut au château d'Urach, dans le Wurtemberg, le 23 septembre 1450, âgé d'environ 41 ans. Ses deux fils Louis II, né en 1439, et Eberhard, surnommé plus tard l'aîné ou le barbu, né en 1445 (le 11 décembre), lui succédèrent conjointement dans tous ses états de Wurtemberg et de Montbéliard, sous la tutelle de leur oncle, Ulric-le-bien-aimé. Louis II étant décédé à Urach à l'âge de 18 ans, le 2 novembre 1457, Eberard régna seul sur les états de son père, et il continua d'être sous la tutelle d'Ulric-le-bien-aimé jusqu'à sa majorité. C'est de ce dernier prince que l'Evêque de Bâle racheta en 1461 la seigneurie de Porrentrui, qui avait été engagée par un de ses prédécesseurs au Comté de Montbéliard.

Des réparations assez importantes furent faites en 1456 au château d'Etobon, d'après les ordres du gouvernement ; on en restaura non seulement les remparts, mais encore les bâtiments qui servaient de logement au châtelain et aux soldats. Il fut même acheté une certaine quantité de papier pour refaire les fenêtres de ces bâtiments, l'usage du verre étant alors peu commun. Quant aux murs d'enceinte du village, ils avaient probablement déjà disparu, du moins en partie, à l'époque où nous sommes arrivés, ainsi que les portes qui s'y trouvaient. D'anciens documents font connaître qu'Huguenin de Velleperrot, écuyer, était châtelain d'Etobon en 1467, et qu'Henri de Présentvillers, aussi écuyer, occupait le même poste en 1469.

Le Comte Eberard-le-barbu n'avait pas encore reçu le serment de fidélité de ses sujets des états de Montbéliard [page 53] depuis qu'il avait atteint l'âge de majorité, lorsqu'il vint les visiter avec une suite nombreuse en janvier 1469 vieux style (ou 1470 d'après notre manière de compter). C'est le 13 de ce mois qu'il arriva dans la ville de Montbéliard, et après avoir reçu le serment de ses habitants, il se transporta dans les chefs-lieux de ses

diverses seigneuries pour la prestation du même serment. Il vint au château d'Etobon le vendredi 30 du même mois ; son arrivée remplit de joie les gens du village, qui depuis que leurs souverains habitaient le Wurtemberg, n'avaient pas souvent occasion de les voir. Eberhard sollicita aussi et obtint de ses sujets du Comté de Montbéliard et des seigneuries d'Etobon, de Granges, de Clerval et de Passavant une aide en argent pour sa nouvelle chevalerie et pour le voyage de Jérusalem qu'il avait heureusement accompli deux ans auparavant. Après avoir reçu les devoirs de tous ses vassaux, il repartit le 16 février suivant pour le Wurtemberg.

Henri de Franquemont, seigneur du Magny-d'Anigon et d'autres lieux, qui faisait sa résidence ordinaire à Montbéliard, mourut en 1473 âgé de plus de 80 ans. Fils naturel du Comte Etienne, il avait été légitimé à Bâle par l'Empereur Sigismond d'Allemagne en 1434 ; il avait été bailli du Comté de Montbéliard dès 1432 jusqu'en 1439, puis dès 1445 jusqu'en 1447, et était resté attaché au gouvernement de ce pays. Il avait épousé en premières noces en l'an 1413 Marguerite de Bavans, fille d'Huguenin Bourcard, d'une famille noble de Montbéliard, seigneur d'Ostranges dans le canton de Berne en Suisse, et d'Anne de Bavans ; il eut plusieurs enfants de cette femme, qui lui apporta en dot le fief de Bavans, ne comprenant qu'une partie de ce village, et qui mourut en 1427. Il contracta [page 54] vers l'an 1428 un second mariage avec Perrenette de Navenne (près de Vesoul), dont il eut aussi des enfants. Il devint ainsi la tige d'une famille riche qui s'est éteinte à Bar-le-Duc, en Lorraine, dans la personne de Joseph de Franquemont, seigneur de Pierrefite, au commencement du 18e siècle. Les armoiries de cette famille étaient de gueules à deux bars adossés d'argent. Dans le partage de la succession d'Henri de Franquemont, les fiefs du Magny-d'Anigon, de Couthenans et de Bavans passèrent avec la seigneurie de Franquemont à Jacques de Franquemont, écuyer, l'un de ses fils et probablement l'aîné.

En vertu d'un traité conclu à Urach le 12 juillet 1473 et confirmé par l'Empereur d'Allemagne, Henri de Wurtemberg, né le 7 septembre 1448, second fils d'Ulric-le-bien-aimé, obtint, sur la renonciation d'Eberhard-le-barbu, son cousin, le Comté de Montbéliard avec les seigneuries d'Etobon, de Bélieu, de Granges, de Clerval et de Passavant, ainsi que celles d'Horbourg et de Riquevir [sic], en Alsace, pour une somme de 40.000 florins. Le Comte Henri arriva de Wurtemberg à Montbéliard, avec une escorte de 60 chevaux, pour prendre possession de ses états le 27 décembre suivant. Deux jours après les bourgeois de la ville de Montbéliard lui prêtèrent serment de fidélité, et reçurent de lui un acte portant confirmation de leurs franchises. Le même serment lui fut prêté le lendemain par les

sujets des villages du Comté, ainsi que par ceux des seigneuries d'Etobon et de Bélieu, à Montbéliard même, devant la porte du château. Aucun prince de la Maison de Wurtemberg n'était venu établir sa résidence en cette ville depuis la mort de la Comtesse Henriette .

Il y avait à peine 15 jours que le Comte Henri se trouvait à Montbéliard, lorsqu'il y reçut avec la plus grande distinction le 11 [page 55] janvier 1474 Charles-le-téméraire, duc et Comte de Bourgogne. Cela n'empêcha pas qu'environ 4 mois après, voyageant sans défiance dans les états de Charles, il ne fût arrêté par les ordres de celui-ci dans les environs de Thionville, et conduit au château de Luxembourg, puis à Maestrict [sic], et de là à Boulogne-sur-mer, où il fut retenu prisonnier pendant plusieurs années. Le duc de Bourgogne ambitionnant la souveraineté du Comté de Montbéliard et de la seigneurie d'Etobon, força l'infortuné Henri par les menaces et la terreur même du supplice, à lui faire une cession de ses états. Ce fut en vain que munis de cette cession, les généraux de Charles-le-téméraire, se présentèrent devant la ville de Montbéliard le 11 mai 1474. Le bailli Marc de Stein, refusa de leur en ouvrir les portes, et parvint à repousser leurs attaques. Ils se dédommagèrent de cet échec en se répandant dans les campagnes, qu'ils ravagèrent. Le samedi après la Saint-Michel (fin de septembre) de la même année, l'archiduc Sigismond d'Autriche et les Etats Confédérés de la Haute-Alsace admirent les châteaux et villes de Montbéliard, d'Etobon et de Riquevir dans leur alliance contre Charles-le-téméraire. Le lundi avant la Saint-Simon et Saint-Jude (fin d'octobre) suivant, les Cantons Suisses donnèrent leur consentement à ce traité, dans le quel il fut stipulé qu'aucune paix ne serait faite avec le duc de Bourgogne, qu'au préalable il n'eut rendu la liberté au Comte Henri. Une bonne garnison des troupes confédérées fut mise peu après dans le château d'Etobon ; elle réussit à protéger ce [page 56] lieu contre les Bourguignons, d'abord en novembre 1474, venant du château de Passavant près de Champagney, ils passèrent par Chenebier pour aller combattre près d'Héricourt les Suisses et leurs alliés, et qu'ils s'en retournèrent par le même chemin, après avoir essuyé une terrible défaite, et encore plus tard, notamment en 1475, lorsque poursuivant les Suisses, ils reparurent dans le Comté de Montbéliard dont ils brûlèrent plusieurs villages. Quant à la place de Montbéliard, elle était également défendue par une bonne garnison de confédérés, et elle resta à l'abri des atteintes de l'ennemi pendant toute la durée de cette guerre, dite de Bourgogne, la quelle ne prit fin qu'à la mort de Charles-le-téméraire, tué devant Nancy le 5 janvier 1477.

Le pays n'eut cependant de calme assuré que quelques années après. Car les Français ayant envahi la Franche-Comté pour l'enlever à Marie de Bourgogne, fille et héritière de Charles-le-téméraire, mariée à Maximilien d'Autriche, depuis Empereur d'Allemagne, et ayant obtenu de grands succès dans cette province, manifestèrent le dessein de s'emparer du Comté de Montbéliard et de ses dépendances ; ils renoncèrent cependant à ce projet sur les énergiques remontrances des Suisses. On voit par un compte du domaine de Montbéliard de l'an 1480, qu'en cette année-là il fut fourni des provisions de bouche à Jean Trouvot, châtelain d'Etobon, pour la petite garnison qui avait été mise dans la forteresse du lieu, à cause de la crainte que l'on avait des français. La paix ne fut complètement rétablie qu'en 1482, et Maximilien conserva la Franche-Comté.

Jacques de Franquemont, seigneur du Magny-d'Anigon, qui [page 57] résidait probablement à Montbéliard, mourut vers l'an 1480, à un âge peu avancé. Il avait épousé Jeanne d'Accolans, qui se remaria à Philippe de Vaudrey. A la mort de Jacques de Franquemont, les fiefs du Magny-d'Anigon, de Couthenans et de Bavans, ainsi que la terre de Franquemont, devinrent la propriété de son fils Claude de Franquemont, écuyer. Celui-ci prit pour femme en 1484 Marie de Tuillières, Dame de Montjoie, veuve du sieur des Boues, dont elle avait 3 enfants. Employé dans le gouvernement du Comté de Montbéliard, il demeura dans la ville de ce nom. Par acte du 22 janvier 1482 (vieux style) il accorda des franchises importantes à ses sujets de la terre de Franquemont.

Le Comte Henri, dont la raison avait été altérée par les angoisses d'une longue et dure captivité, abandonna le Comté de Montbéliard et ses dépendances Etobon, Granges, Clerval et Passavant, à son frère aîné, Eberhard-le-jeune, de Wurtemberg, alors âgé de 35 ans, en vertu d'un traité conclu à Riquevir le vendredi après la Saint-Marc (au mois d'avril) de l'an 1482 ; il ne se réserva que les seigneuries d'Horbourg et de Riquevir, avec une pension annuelle de 5.000 francs pour lui et ses héritiers. Le même jour, par une lettre écrite de Riquevir, il donna avis de cette cession à ses sujets de la seigneurie d'Etobon, les déchargeant du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté.

Eberhard-le-jeune ne se transporta pas dans ses états de Montbéliard pour recevoir l'hommage qui lui était dû. Huit mois après en avoir fait l'acquisition, par un traité signé à Mynsingen [sic] le 14 décembre 1482, il les céda à son cousin Eberhard l'aîné ou le barbu, qui était déjà Comte

régnant de Wurtemberg dès l'an 1450. Celui-ci réunit ainsi sous son sceptre tous les états de sa maison, sauf les seigneuries d'Horbourg et de Riquevir ; il avait déjà régné pendant 23 ans, dès 1450 [page 58] à 1473 sur le Comté de Montbéliard. Il en fit prendre possession de nouveau par les commissaires, et les habitants du pays lui prêtèrent serment de fidélité entre leurs mains en juillet 1483. En ce tems-là le procureur général de Montbéliard fut envoyé dans la seigneurie d'Etobon pour faire venir en cette ville les bonnes gens (les paysans) qui devaient s'acquitter du devoir dont il s'agit, et ils s'y rendirent sans la moindre opposition. La sagesse et les hautes vertus d'Eberhard l'aîné ont été appréciées à leur juste valeur par ses contemporains et par la postérité. L'empereur Maximilien d'Allemagne avait pour lui un attachement tout particulier. En 1491 il reconnut la neutralité d'Eberhard pendant sa guerre contre la France, lui permettant de demeurer paisible en ses Comté de Montbéliard et autres lieux, nommément Etobon, Granges, Clerval et Passavant. En 1495, étant à la diète de Worms, il érigea le Comté de Wurtemberg en duché en faveur d'Eberhard ; et ce prince, comme ses successeurs prit dès lors le titre de Duc de Wurtemberg et Comte de Montbéliard. Il mourut sans enfants dans le Wurtemberg le 24 février 1496, à l'âge de 50 ans 2 mois. En lui finit la descendance de Louis de Wurtemberg, fils de la Comtesse Henriette.

Eberhard-le-jeune, son cousin, qui avait déjà possédé en 1482 le Comté de Montbéliard et ses dépendances, recueillit toute sa succession. Il ne tarda pas à se faire prêter serment de fidélité par ses sujets tant du Wurtemberg que du Montbéliard. La reprise de fief de la seigneurie du Magny-d'Anigon ne fut faite à ce prince par Claude de Franquemont qu'en 1497 [1]. Malheureusement pour lui, il ne put s'accorder avec ses états d'Allemagne à cause de son caractère inconstant et léger, et il fut contraint par eux de se démettre du Gouvernement. Par un acte fait à Korb, dans le Wurtemberg, le 10 juin 1498, il renonça au duché de Wurtemberg, ainsi qu'au Comté de Montbéliard et de ses [page 59] dépendances en faveur du jeune Ulric, son neveu, fils aîné du Comte Henri, attendu qu'il n'avait point d'enfants , et il ne se réserva qu'une pension viagère, dont il ne jouit pas longtems, étant mort en 1504 à l'âge de 57 ans.

Ulric était né à Riquevir le 5 février 1487, et n'avait que 11 ans et quelques mois lorsqu'il fut appelé à régner sur le Wurtemberg et le Montbéliard. L'administration de ses états pendant sa minorité fut confiée à une régence

[1] Le fief du Magny-d'Anigon, pour lequel Claude de Franquemont prêta foi et hommage en 1497, comprenait le château du lieu et les terrains attenants, plusieurs maisons et granges, jardins, vergers, prés, champs, la basse chasse, etc.

composée de plusieurs membres. Il fut déclaré majeur par l'Empereur d'Allemagne le 16 juin 1503, n'ayant que 16 ans 4 mois. Il vint visiter ses états de Montbéliard en mai 1504, et il reçut sans doute en ce tems-là le serment de fidélité de ses sujets desdits états. Il avait pour frère le Comte Georges, né à Urach le 4 février 1498 ; par un traité fait avec lui le 23 juin 1513, il lui céda en toute souveraineté, pour lui et ses héritiers, les seigneuries d'Horbourg et de Riquevir, mais celui-ci dut renoncer à toutes ses prétentions sur le duché de Wurtemberg et le Comté de Montbéliard, comme sur toutes les terres qui en dépendaient. Sous le règne du duc Ulric, au commencement du 16e siècle, un conseil formé de plusieurs membres fut établi à Montbéliard pour le gouvernement et la haute administration du pays de ce nom ; il représentait le souverain, et agissait en son nom ; quand il jugeait, il prenait le nom de Cour et Chancellerie ; l'institution dont il s'agit subsista jusqu'en 1793.

Comme on l'a vu précédemment, le village du Magny-d'Anigon, dès sa fondation, faisait partie de la paroisse de Clairegoutte, et ses habitants étaient tenus de fréquenter l'église de ce dernier lieu. Claude de Franquemont, qui n'avait point d'enfants de son mariage, crut se rendre agréable à Dieu en faisant construire une église au Magny-d'Anigon, dont il était seigneur, et il voulut que cette église renfermât un grand autel consacré à Notre-Dame la Vierge Marie, et deux chapelles ou autels inférieurs, dédiés [page 60] l'un à la fois à Notre-Dame, à Saint-Jean l'Evangéliste et à Saint-Nicolas, et l'autre à Sainte-Madeleine [1]. L'église venait d'être achevée lorsque par un acte passé à Montbéliard le 30 mars 1502, vieux style (ou 1503 d'après le style actuel), il la dota richement, afin de faire un bon traitement au curé de Clairegoutte, appelé à venir y dire une grande messe tous les dimanches et jours de fête, et une autre messe au moins dans la semaine, de même qu'aux deux chapelains chargés d'y célébrer les offices chaque jour de la semaine, et de dire en outre deux messes par semaine dans la chapelle du château., si cela semblait bon à ceux qui y demeuraient. Il donna à la dite église des pièces de terre nombreuses (champs, prés et étangs) situées au Magny-d'Anigon, à Clairegoutte, à Saint-Julien et à Montbéliard ; des rentes considérables en argent assignées sur des terrains à Clairegoutte, à Saint-Julien, à Echenans-sous-l'étang [sic], à Voujaucourt [sic], à Montbéliard et à Moffans ; la dîme des grains (froment, avoine, poix [sic] et orge) sur toutes les corvées de la seigneurie du Magny-d'Anigon ; des rentes en grains (froment et avoine) à Echenans et à Rainans [sic] ; certaines dîmes à Bavans ; des quartes de four à Bavans et à Rainans , ainsi que plusieurs capitaux en argent pour placer à

[1] Lors de la fondation de la chapelle en 1503, l'archevêque de Besançon autorisa le placement d'un crucifix, de fonds baptismaux, d'une cloche, etc. dans ladite église.

intérêts. Il donna enfin à chacun des chapelains, qui étaient tenus de résider au Magny-d'Anigon, un terrain convenable pour y bâtir un logement, ainsi que l'argent nécessaire pour cette construction. Dans l'acte dont il est question, Claude de Franquemont se réserva à lui-même et réserva également à tous ceux qui lui succéderaient dans le fief du Magny-d'Anigon le patronage des chapelles, c'est-à-dire le droit de nomination des chapelains. Par acte fait à [page 61] Montbéliard le 15 mars 1503 vieux style (en 1504, style actuel), Jean Godinet, curé de la paroisse de Clairegoutte, pour lui et ses successeurs, donna son adhésion à l'acte de fondation de l'église du Magny-d'Anigon ; peu après le chapitre de Calmoutier, qui avait le patronage de l'église de Clairegoutte, y donna aussi son consentement ; par un acte du 22 mai 1504 l'archevêque de Besançon l'approuva de son côté ; enfin par un acte fait à Montbéliard le 8 mai de la même année le duc Ulric de Wurtemberg, en sa qualité de souverain, y donna son consentement. Dès que ces autorisations eurent été obtenues, on construisit une tour en pierres de taille à l'extrémité occidentale du temple pour y mettre des cloches ; on garnit l'intérieur de l'ameublement nécessaire, et on établit un cimetière autour de l'édifice. Dès lors, les habitants du Magny-d'Anigon furent dispensés d'aller à Clairegoutte pour la célébration du culte. L'église du Magny fut, comme celle de Clairegoutte, du doyenné de Granges.

Claude de Franquemont ne se contenta pas de ce qu'il avait fait pour l'église du Magny-d'Anigon. Par un acte fait à Montbéliard le 15 février 1516 vieux style (ou 1517, style actuel), il la gratifia d'une nouvelle quantité de terres et de rentes. Il lui donna notamment les immeubles (près, champs, étangs) ainsi que les tailles, dîmes, four, moulin et autres revenus seigneuriaux qui lui appartenaient à Beveuges [sic] (Haute-Saône), des prés situés sur Couthenans, des jardins, vergers, prés et étangs situés sur le Magny-d'Anigon ; une vigne sur le territoire de Grammont (Haute-Saône) ; les fours et les dîmes qui lui appartenaient à Voujaucourt ; les fours de Bavans ; des censes en argent assignés sur des terres ou provenant de placements de capitaux [page 62] à Beveuges, à Couthenans, à Voujaucourt et ailleurs. Il établit quatre chapelains, au lieu de deux, pour desservir la dite église, qui devait continuer à dépendre de la paroisse de Clairegoutte, et le patronage en fut réservé alternativement au prince de Montbéliard et au seigneur du Magny-d'Anigon. Par un acte fait à Montbéliard le 26 mars 1520, vieux style (ou 1521, style actuel), le duc Ulric donna son consentement à cette nouvelle donation de Claude de Franquemont. Un second chœur ne tarda sans doute pas à être construit à l'extrémité du premier dans le temple en question par les soins du seigneur ; il fallait bien

procurer aux nouveaux chapelains la place dont ils avaient besoin pour célébrer leurs offices.

L'église du Magny-d'Anigon avec sa tour et ses deux chœurs, après avoir été réparée à différentes reprises dans le 17e et le 18e siècle, a subsisté jusqu'en 1864. Les services s'y firent suivant le désir du fondateur, jusqu'à la réformation religieuse du 16e siècle ; elle fut alors consacrée au culte Evangélique.
Quant à l'église de Clairegoutte, elle ne servit plus que pour les habitants de ce village, dès le moment que ceux du Magny-d'Anigon purent assister au service divin dans leur commune. Cet édifice, qui est antérieur à l'an 1514, après avoir subi quelques réparations dans le 17e siècle, fut restauré en 1704 ; il fut encore réparé en 1734 ; il fut pourvu d'une tour en maçonnerie en 1777 en remplacement d'un clocher en bois ; les dernières réparations importantes s'y firent en 1849. Depuis fort longtems le chœur en a disparu. Le cimetière placé autour de l'église depuis les plus anciens tems n'a pas encore été supprimé en 1877 et remplacé par un autre.

Le duc Ulric, chassé de ses états de Wurtemberg en 1519 par la ligue [page 63] de Souabe, eut aussi cette année-là des revers à essuyer dans le pays de Montbéliard. Il avait acheté en 1506 les seigneuries de Blamont, de Clémont (près de Montécheroux), d'Héricourt et de Châtelot des frères Ferdinand et Jean de Neufchâtel (en Franche-Comté), à qui elles appartenaient légitimement, mais il n'avait pu prendre possession que de la seigneurie de Blamont. Guillaume de Furstemberg s'était emparé des trois autres, prétendant qu'elles lui revenaient du chef de sa femme, Bonne de Neufchâtel. Il en résultat une grande animosité entre ces deux princes, et Guillaume était pour Ulric un ennemi à redouter, parce que dans le voisinage des trois seigneuries litigieuses, il possédait les seigneuries de L'Isle-sur-le-Doubs, de Bourguignon, de Pont-de-Roide, de Neufchâtel et autres. Déjà en 1515, le Comte de Furstemberg avait manifesté des desseins hostiles ; il s'était ménagé des intelligences à Montbéliard et à Blamont ; mais on s'était hâté de renforcer la garnison de ces deux villes, et l'on exerçait les habitants au maniement des armes. Ces mesures et l'arrestation de quelques traîtres qui étaient entrés dans les projets de surprise, les firent avorter. Lorsque Guillaume eut connaissance des malheurs éprouvés en Allemagne par le duc Ulric, il crut que c'était le moment favorable d'agir aussi contre lui. Le 7 mai 1519, il adressa une déclaration de guerre à son Conseil de Montbéliard. Le lendemain, il se rendit maître du château de Granges, où il n'y avait qu'une faible garnison, et prit possession de toute la seigneurie de ce nom. De là il passa sans perdre de tems dans la

seigneurie d'Etobon ; il s'empara sans difficulté du château de ce lieu, que le châtelain abandonna à la hâte avec le peu d'hommes placés sous ses ordres ; il en endommagea les fortifications, et livra aux [page 64] flammes les bâtiments qui se trouvaient dans son enceinte ; ensuite il maltraita les habitants du village ; il les pilla, les rançonna, brûla même plusieurs de leurs maisons. Il entra de vives forces dans l'église de Belverne, où s'étaient réfugiés beaucoup d'habitants de l'endroit, et il leur fit subir les mêmes outrages qu'à ceux d'Etobon. Ayant traversé la montagne du *Chérimont*, il occupa les villages de Clairegoutte et du Magny-d'Anigon, qui eurent également à souffrir du pillage et de l'incendie ; il n'épargna sans doute pas non plus le château de ce dernier lieu, qui s'était rendu à lui à cause du manque d'hommes pour le défendre. Quant aux places de Montbéliard et de Blamont, Guillaume de Furstemberg n'osa pas les attaquer, parce qu'elles renfermaient de bonnes garnisons de Suisses du Canton de Soleure.

On ne peut préciser l'époque à la quelle la seigneurie d'Etobon rentra en la possession du Duc Ulric. Monsieur Duvernoy, dans ses notes jointes à l'édition qu'il a donnée en 1846 des *Mémoires historiques* de Gollut sur la Franche-Comté, prétend que l'occupation de cette seigneurie par le Comte Guillaume de Furstemberg se prolongea, comme celle de Granges, jusqu'en 1525. Il se trompe évidemment pour ce qui concerne Etobon ; car il existe à Paris, dans les Archives Nationales, parmi les pièces provenant de celles de Montbéliard, un acte de l'an 1520 portant connaissance des limites de la seigneurie d'Etobon avec les villages limitrophes de celle de Lure, et un acte du 24 janvier 1520 (vieux style) autorisant les habitants d'Etobon à construire des étangs sur le territoire de leur commune, provenant l'un et l'autre du Gouvernement de Montbéliard.

[page 65] Il a déjà été question du consentement donné sous la date du 25 mars 1520 (vieux style) à la donation de Claude de Franquemont à l'église du Magny-d'Anigon. Il paraît certain que Guillaume de Furstemberg ne resta que peu de tems maître de la seigneurie d'Etobon, et qu'elle avait déjà été reprise par le duc Ulric sur la fin de l'an 1519. Celui-ci ne se décida point à remettre en état de défense le château d'Etobon, après l'avoir recouvré ; il ne songea point que ce château pouvait être de la plus grande utilité au pays de son vivant comme dans la suite des tems ; loin d'y faire la moindre réparation, il l'abandonna complètement. Ce qui le porta peut-être à prendre un tel parti, ce fut le manque de ressources qu'il devait éprouver après la perte de ses états d'Allemagne.

Le château d'Etobon était fort par sa position et par les travaux très considérables qui y avaient été faits. L'éminence sur la quelle il était bâti, est très escarpée, et domine tous les environs ; elle s'élève en cône tronqué ; son sommet se trouve à 167 mètres 68 centimètres au dessus du village, cette hauteur étant prise devant l'église ; il forme un plateau à peu près ovale, d'une surface d'environ 3.000 mètres carrés (130 ares), ayant à peu près 220 mètres dans sa plus grande longueur et 60 mètres dans sa plus grande largeur. Pour la construction de la forteresse, on avait partagé le plateau de l'éminence en deux parties inégales par un fossé profond, large d'environ dix mètres ; chacune de ces portions était entourée de solides murailles, d'une épaisseur d'au moins 3 mètres, et défendue par des tours élevées. La partie orientale du plateau était la plus petite, mais la plus [page 66] importante ; là se trouvaient les principaux bâtiments, notamment la résidence du châtelain, c'était le Devant du château ; l'autre partie, au couchant, renfermait principalement les casernes, c'était le Derrière du château. Tous les bâtiments, dont les murs avaient plus d'un mètre et demi d'épaisseur, étaient comme les tours, couverts de dalles de terrain calcaire ; ils étaient, pour la plupart, situés au midi, du côté du village. Il y avait aussi dans l'une et l'autre partie, une cour ou place d'armes, avec des tranchées et des casemates. A chaque extrémité du fossé intérieur il existait un mur pour en fermer l'entrée, ainsi qu'une tour, attenant au Devant du château. Le sol s'inclinant du levant au couchant, le Devant du château avait plus d'élévation que le Derrière du château. A l'extrémité occidentale de cette dernière partie était percée la porte d'entrée de la forteresse, porte à pont-levis et flanquée de deux grosses tours. On communiquait du Derrière du château au Devant du château par une autre porte à pont-levis au moyen d'un pont établi sur le fossé intérieur, à une distance à peu près égale des deux extrémités. Une poterne ou fausse-porte, ouverte dans les remparts du Devant du château, donnait issue vers le puits, qui se trouvait sur le revers oriental de l'éminence, à une distance d'environ 100 mètres du plateau ; ce puits, construit en pierres de taille, était d'une forme rectangulaire d'à peu près trois mètres et demi de longueur sur trois mètres de largeur, et il était alimenté par une source assez faible, mais qui ne tarit presque jamais (voir le plan, page 367). Une citerne se trouvait dans le donjon même.

Le château d'Etobon, dès le moment qu'il fut abandonné, tomba de plus en plus en ruines. Dans le 17e siècle, après les [page 67] désastres de la guerre de trente ans, les habitants de la commune, avec la permission du prince de Montbéliard, en prirent une grande quantité de pierres pour le construction de maisons ; n'en trouvant pas assez sur le sol, ils démolirent une partie des murailles encore debout pour s'en procurer ; leurs descendants les imitèrent dans cette œuvre de démolition, à mesure que le village s'agrandissait ; des

portions considérables de la porte d'entrée et des tours attenantes existaient encore en 1720 ; elles disparurent avant 1737 ; les murs d'enceinte et les murs intérieurs disparurent également avant l'an 1750 ; il restait cependant encore dans le fossé intérieur ou de séparation, des murs qu'on détruisit en 1839 pour en prendre les matériaux ; enfin on enleva en 1859 des pierres taillées qui se trouvaient dans le Devant du château, au nord.

On ne voit plus aujourd'hui du château d'Etobon que quelques fondations des murs d'enceinte, ainsi que des fragments de pierres de maçonnerie et de dalles de couverture en assez petit nombre, les quels sont épars sur l'emplacement qu'il occupait ; on remarque aussi le fossé intérieur, qui est encore assez profond, malgré les décombres qui s'y sont amoncelés ; on reconnaît la place de la porte d'entrée, celle des caveaux voûtés et celle des tranchées à l'enfoncement du sol ; la place des tours contiguës à la porte d'entrée, celle des tours destinées à la défense du fossé intérieur, à la proéminence du terrain qui en recouvre certainement les fondations, et la place de plusieurs bâtiments, à une semblable élévation de terrain. Le chemin qui conduisait du village à la porte du château existe encore, de même que le puits, qui, du reste, est rempli [page 68] de déblai depuis longtems ; les habitants du village ont essayé de curer ce puits dans 1e moitié du 18e siècle, s'imaginant qu'il s'y trouvait des cloches et même des trésors ; mais ils n'ont pas achevé le travail, s'étant laissé rebuter par les difficultés. L'emplacement de la forteresse porte encore aujourd'hui le nom de *Montagne du château*. Ce terrain qui depuis longtems est couvert de bois, a continué à faire partie du domaine du Comté de Montbéliard jusqu'en 1793 ; il a été vendu par le gouvernement français en 1820.

La place du châtelain fut évidemment supprimée par le gouvernement du prince de Montbéliard lors de l'abandon du château de ce lieu en 1519. Ce n'était du reste qu'un fonctionnaire d'un ordre inférieur. Le faible traitement ou gage annuel dont il jouissait, en fournit la preuve. Il avait pour traitement en 1509 sept francs, monnaie de Montbéliard, et deux bichots de froment (48 quartes du pays ; de chacune 27 2/10 litres) et en 1512 dix francs et deux bichots de froment. A l'instar de tous les officiers du prince, il recevait tous les deux ans une livrée à ses couleurs, la quelle était alors noire et bleue. Il avait sans doute encore, comme juge, une remise sur le amendes et frais de justice, dont le produit appartenait au prince.

La suppression de la place de châtelain d'Etobon n'amena cependant pas celle de la Justice de ce lieu. Au lieu d'être tenue par le Châtelain, elle le

fut par le prévôt de Montbéliard, qui se rendait avec son greffier en ce village les jours d'audience ; elle continua à s'exercer sur les habitants d'Etobon, [page 69] sur ceux de Belverne et sur une partie de ceux de Clairegoutte, et subsista encore pendant un siècle. Il ne fut apporté non plus en ce tems-là aucune modification à la Justice du Magny-d'Anigon, tenue par le seigneur du dit lieu ou par son délégué ; elle s'exerçait sur les habitants du Magny-d'Anigon et sur l'autre partie de ceux de Clairegoutte ; les amendes civiles, forestières et autres qu'elle prononçait appartenaient au seigneur.

Il y a lieu de croire que la place de Maire à Etobon fut établie dès la suppression de celle de Châtelain. Le Maire, choisi par le gouvernement de Montbéliard parmi les habitants les plus intelligents de la localité, était tenu de veiller à la police, au maintien de la tranquillité publique, et de faire rapport à la Justice de tous les désordres parvenus à sa connaissance ; il surveillait aussi les intérêts du domaine du prince, ainsi que l'administration des biens et revenus communaux. C'est sous sa présidence que les chefs de famille devaient s'assembler pour délibérer sur les affaires de la commune ; il n'y avait point de conseil municipal. Belverne fut administré par le Maire d'Etobon jusque vers le commencement du 17e siècle, époque à la quelle il obtint un Maire particulier. Clairegoutte fut probablement pourvu d'un Maire dans le même tems qu'Etobon, et le Magny-d'Anigon, lors de la suppression du fief de ce nom, vers la fin du 16e siècle. En outre dès le commencement du 16e siècle, les habitants de chacun des villages dont il est question élisaient entre eux un juré ou échevin pour la recette des revenus communaux. Les échevins comme les Maires, sont restés en fonctions dans le pays jusqu'à sa réunion [page 70] à la France en 1793.

Claude de Franquemont n'était sans doute pas dans son château du Magny-d'Anigon lorsque Guillaume de Furstemberg vint s'en emparer, car il était attaché au gouvernement du comté de Montbéliard ; il avait été nommé en 1517 lieutenant du bailli de ce Comté, après avoir occupé d'autres postes. Aussitôt après la retraite des troupes du Comte de Furstemberg, il fit travailler aux réparations de son château du Magny-d'Anigon qu'elles avaient fortement endommagé. Il n'eut plus guère de tems à vivre. Il mourut en 1520 sans postérité, sans doute à Montbéliard, où il avait une maison et d'autres propriétés. Par un testament fait peu de tems avant sa mort en 1517, il avait donné la Seigneurie de Franquemont à sa sœur Clémence, dame de Beveuge, femme d'Etienne d'Aroz, et les fiefs du Magny-d'Anigon , de Couthenans et de Bavans à sa femme Marie de Tuillères

[sic]. Celle-ci s'acquitta des foi et hommage pour ces fiefs aussitôt qu'elle en fut requise par le Duc Ulric de Wurtemberg, en sa qualité de Comte de Montbéliard et de souverain seigneur d'Etobon. Il y avait plusieurs branches dans la famille de Franquemont, outre celle de Claude de Franquemont, et s'il ne leur fit aucun legs, c'est qu'elles n'en avaient pas besoin ; elles possédaient notamment dans le ressort de la souveraineté de Montbéliard des fiefs à Tremoins, à Coisevaux, à Désandans, à Nommay, à Dambenois, à Brognard et à Châtenois, qu'elles conservèrent jusque dans le 17e siècle ; elles avaient aussi dans d'autres villages du pays des biens [page 71] considérables, et entre autres sur le territoire d'Etobon un étang d'une contenance d'environ 3 hectares, connu encore aujourd'hui sous le nom *d'étang Franquemont*, dont le prince de Montbéliard fit acquisition en 1618.

Par un acte du 24 janvier 1520, vieux style (1521, nouveau style), Georges de Ow, bailli du Comté de Montbéliard, au nom du souverain le duc Ulric de Wurtemberg, accorda aux habitants d'Etobon, sur leur demande, et moyennant le paiement de huit écus d'or au soleil, le droit d'établir des étangs sur le territoire de leur commune, dans les lieux incultes et de peu de valeur, où bon leur semblerait, pour y mettre du poisson, à condition qu'ils ne pêcheraient ces étangs qu'après en avoir donné connaissance soit au prince, soit au bailli, soit aux principaux officiers du prince, à qui ils seraient tenus de fournir le poisson dont ils auraient besoin à un prix raisonnable. Dans cette pièce, il est dit que le droit en question a été accordé au profit des pauvres gens et sujets, qui ont supporté dans les tems passés de grands préjudices et dommages, de gros frais et dépens. Beaucoup d'étangs furent construits à cette époque, non seulement sur le territoire d'Etobon, mais encore sur les territoires des autres villages de la seigneurie de ce nom, qui obtinrent, à ce qu'il paraît, le même avantage. Presque tous les étangs ont été desséchés et réduits en nature de pré vers le milieu du 18e siècle. La fourniture du poisson n'était plus exigée au 17e siècle.

Le duc Ulric, qui était venu résider à Montbéliard en décembre 1519, après son expulsion du Wurtemberg par la ligue de Souabe, ne pouvait penser sans regrets à l'invasion d'une partie de ses terres par Guillaume de [page 72] Furstemberg, aux dégâts qu'il y avait causés, et surtout à l'occupation de la seigneurie de Granges, où il voulait se maintenir. Plusieurs fois il forma le projet de prendre sa revanche par la force des armes. En 1523, il fut sur le point de mettre son projet à exécution, et dans ce but il enrôla mille ou douze cents soldats. De son côté, Guillaume se prépara à la défense ; il extorqua de

ses sujets d'Héricourt, de Châtelot, de Clémont et autres lieux, un soi-disant don gratuit en argent, qui devait servir au soutien de sa querelle contre Ulric. Mais les hostilités qui étaient sur le point d'éclater furent suspendues par l'intervention des Suisses. Par un acte fait à Nuremberg le 15 mars 1524, Guillaume vendit à l'archiduc Ferdinand d'Autriche, Roi de Bohème et de Hongrie, frère de l'Empereur Charles-Quint, pour une somme de 20.000 florins d'Empire, mais sans garantie, non seulement les seigneuries d'Héricourt, de Châtelot, de Clémont, de L'Isle-sur-le-Doubs, de Bourguignon, de Pont-de-Roide, de Granges, de Neufchâtel, de Montrond et de Poinson (en Franche-Comté), qui étaient entre ses mains, mais encore la seigneurie d'Etobon, dont il n'était plus maître. Ferdinand ne profita pas de cet acte pour enlever à Ulric la dernière seigneurie. Celui-ci lui reprit même la terre de Granges vers la fin de 1524 ou le commencement de 1525, avec le secours des habitants de la ville et du Comté de Montbéliard, et il n'en résulta aucune guerre entre les deux princes.

Le duc Ulric, tout à son projet de reconquérir le Wurtemberg, et voulant quitter la ville de Montbéliard pour se rendre dans les états du landgrave de Hesse, son plus fidèle allié, céda à son frère, le Comte Georges, propriétaire des seigneuries d'Horbourg et de Riquevir, par un traité fait avec lui le jour de l'Ascension de l'an 1526, le Comté de Montbéliard et les seigneuries d'Etobon, de Granges, de Clerval et de Passavant [page 73] moyennant une rente annuelle de 3.000 florins, mais sous la condition de rachat. Il avait déjà vendu la même année, pour un motif semblable, au Canton de Soleure (en Suisse) la seigneurie de Blamont, aussi sous la condition de rachat. Le Comte Georges vint prendre possession de ses nouveaux états le 14 septembre suivant, et ce jour-là il reçut le serment de fidélité de ses sujets du Comté de Montbéliard. Il se fit prêter le même serment quelques jours après par des commissaires envoyés dans le chef-lieu de chaque terre. Il ne conserva ses acquisitions qu'environ huit ans.

Le duc Ulric, afin de se procurer les moyens de rentrer par la force des armes dans son duché de Wurtemberg, résolut de retirer tant à son frère qu'au Canton de Soleure les terres qu'il leur avait cédées, et aussitôt après, par un acte du 23 mars 1534, il vendit à François I^e^, roi de France, le Comté de Montbéliard avec les seigneuries d'Etobon et de Blamont, sous condition de rachat, pour la somme de 125.000 couronnes (322.500 livres tournois) ; le même jour il vendit encore à Philippe de Chabot, Comte de Charny, amiral de France, favori de ce monarque, les seigneuries de Granges, de Clerval et de Passavant sous condition de rachat, pour 62.000 écus d'or au soleil. Au mois d'avril suivant le comte Georges fit assembler à Montbéliard les sujets du

comté de Montbéliard et de la terre d'Etobon pour les décharger du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté. Au mois de juin de la même année François Ie fit prendre possession du Comté de Montbéliard et des seigneuries d'Etobon et de Blamont. Le 5 de ce mois les habitants de Montbéliard lui prêtèrent serment de fidélité entre les mains de ses deux commissaires, Jacques de Gondran et Réné [sic] de la Chapelle[1]. Le surlendemain, qui était un dimanche, les commissaires [page 74] se transportèrent à Etobon pour recevoir le même serment des habitants de la terre de ce nom, y compris le fief du Magny-d'Anigon. Le 28 du dit mois, par un acte daté de Saint-Germain en Laie [sic], le roi confirma les franchises des terres de Montbéliard, d'Etobon et de Blamont. Il donna le gouvernement de ses nouveaux états à l'amiral de Chabot, dont il vient d'être question, et celui-ci désigna pour son lieutenant Paul de Termes, chevalier, qui vint s'établir au château de Montbéliard et en commanda la garnison.

Ulric employa immédiatement le produit de ses ventes de terres à une levée de soldats, avec les quels, secondé par son ami Philippe, landgrave de Hesse, et saisissant le moment où l'Empereur Charles-Quint était en Espagne, et où son frère, l'archiduc Ferdinand, était occupé à la guerre contre les Turcs, il reconquit en peu de tems le duché de Wurtemberg, à la suite de la mémorable victoire qu'il remporta sur l'armée autrichienne le 13 mai 1534 à Lauffen sur le Necker.

L'année suivante il résolut de retirer des mains du roi François Ie et de l'amiral de Chabot les terres qu'il leur avait vendues, comme il s'en était réservé le droit. Par un acte du 26 avril 1535, le roi remit au duc de Wurtemberg la moitié du prix de vente, et lui restitua Montbéliard avec ses dépendances, Etobon et Blamont. Par lettres du 11 mai suivant, il déchargea les sujets de ces lieux du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté. A la fin de juin de la même année un nouveau serment fut prêté par eux au duc Ulric entre les mains de ses commissaires. Ce prince confia l'administration de ses états à son frère Georges qui vint résider à Montbéliard en qualité de gouverneur.

---

[1] Jacques Gondran, seigneur de Villesablon, Conseiller du Roi de France en sa cour de parlement de Dijon, et Réné de la Chapelle, seigneur du dit lieu, porte-enseigne de la compagnie du comte de Charny, amiral de France, lieutenant général et gouverneur pour le roi dans le duché de Bourgogne, eurent procuration de prendre pour le Roi la possession du comté de Montbéliard et des seigneuries d'Etobon et de Blamont, et de recevoir le serment de fidélité que les sujets et les vassaux de ces terres étaient tenus de lui prêter. En conséquence Jacques Gondran et le seigneur de la Chapelle reçurent le serment de fidélité des habitants de la ville de Montbéliard le vendredi 5 juin 1534, et celui des habitants du reste du comté de Montbéliard et des seigneuries d'Etobon et de Blamont le surlendemain. Par un acte donné à Saint-Germain en Laye, le roi s'engagea à garder et à maintenir les bourgeois et habitants du Comté et des seigneuries dont il s'agit en leurs privilèges, franchises et libertés, comme ils en avaient joui anciennement.

Dès lors les deux princes, agissant avec un zèle égal, [page 75] unirent leurs efforts pour introduire la Réformation religieuse dans le pays de Montbéliard, où les premières semences en avaient déjà été répandues en 1524 et en 1525 par le célèbre Guillaume Farel, de Gapp [sic] en Dauphiné. Dans ce but, le Comte Georges fit venir dans la ville de Montbéliard Pierre Toussaint, ancien chanoine de Metz, qui avait été quelques années auparavant prédicateur de la Reine de Navarre, sœur de François I^e^, roi de France. En novembre 1538 les progrès que la réformation religieuse avait faits dans cette ville parurent assez grands pour déterminer le prince Georges à y abolir, au nom de son frère, la messe et toutes les cérémonies du culte catholique. Dans les villages du Comté de Montbéliard, comme dans les seigneuries d'Etobon et de Blamont, il fallut plus de tems pour préparer les esprits à la Réformation, et elle n'y fut réellement introduite qu'en avril 1541.

[page 76]

# Chapitre V

*Introduction de la Réformation religieuse – Intérim de Charles-Quint – Abolition définitive de la Messe – Paroisses de Clairegoutte et d'Etobon – Cession des états de Montbéliard au Comte Georges, à qui succède son fils Frédéric – Suppression du fief du Magny-d'Anigon – Fondation de Frédéric-Fontaine – Invasion des Guises – Résidence de Paul de Beaujeu au château du Magny-d'Anigon – Construction d'une nouvelle église à Etobon – Paroisse de Belverne – Règne du duc Jean-Frédéric de Wurtemberg, qui cède les états de Montbéliard à son frère Louis-Frédéric – Suppression des justices d'Etobon et du Magny-d'Anigon, et incorporation de la seigneurie d'Etobon dans le Comté de Montbélaird – Craintes de la guerre.*

***Dès l'an 1541 à l'an 1629***

---

Le culte catholique prit fin dans les villages du Comté de Montbéliard, ainsi que dans les seigneuries d'Etobon et de Blamont en exécution de l'arrêté du Gouvernement de Montbéliard du 1 avril 1540 vieux style (ou 1541 style actuel), qui en nommait les premiers pasteurs Evangéliques. Dès lors les curés, les vicaires et les chapelains furent renvoyés [page 77] de toutes les églises. Partout on abattit les images, les croix et les autels ; on dispersa les reliques ; on enleva les vêtements des prêtres, et tous les objets destinés à la célébration de l'ancien culte. Un seul pasteur fut préposé à la desserte des églises d'Etobon, de Belverne, de Clairegoutte et du Magny-d'Anigon, comprises dans la seigneurie d'Etobon, parce que l'on ne pouvait trouver assez de sujets capables. Il s'appelait Vincent Ortin et était originaire du Dauphiné. Il résidait à Clairegoutte, dans le presbytère qui avait servi de logement au curé. Il prêchait tous les dimanches dans l'église de ce lieu, et c'est là que devaient se rendre les habitants des trois autres villages pour l'exercice du culte. Le pasteur Ortin allait encore de tems en tems à Belverne le dimanche après-midi pour y faire des catéchisations. Il se transportait enfin dans chacun des villages confiés à ses soins, les jours qu'il le fallait, pour les baptêmes, les mariages, les visites des malades et les enterrements. Tous les habitants de la terre d'Etobon embrassèrent le culte protestant, sauf le

nommé Olivier de Clairegoutte, qui avait un frère curé, et qui alla s'établir à Botans, près de Belfort. Il existait alors 12 ménages à Etobon, 10 à Belverne, 9 à Clairegoutte et 25 au Magny-d'Anigon. Quant à l'église de Chenebier, qui était depuis les plus anciens tems un membre de la cure de Belverne, elle ne put recevoir alors la réformation religieuse, parce qu'elle était dans la seigneurie d'Héricourt ; elle se sépara de son église mère, et eut pour desservant l'ex-curé même de Belverne, Claude Péchelin, originaire de Franche-[page 78]Comté. La réformation fut aussi introduite vers le même tems dans les seigneuries d'Horbourg et de Riquevir, situées en Alsace, par le Comte Georges, qui en était souverain ; mais elle ne put l'être dans les seigneuries de Granges, de Clerval et de Passavant, parce qu'elles étaient des fiefs de Franche-Comté.

En 1542, le duc Ulric nomma son fils unique Christophe , né à Urac [sic], dans le Wurtemberg, le 12 mai 1515, gouverneur du comté de Montbéliard et de ses dépendances, en remplacement de son frère Georges, qui se retira dans ses seigneuries d'Alsace. Christophe fit son entrée dans la ville de Montbéliard le 22 juillet de la même année. Il déploya dans le poste qui lui était confié, un amour du bien, un activité, un zèle religieux et patriotique, qui ne manquèrent pas de lui attirer de toutes parts le respect et l'amour. Les habitants d'Etobon en particulier eurent lieu d'apprécier sa droiture. Un jour que ce prince était venu à la chasse dans les forêts rapprochées de leur village, ils l'avaient aidé à chasser de leur bon vouloir et sans y être appelés, à cause de l'attachement qu'ils avaient pour lui. Mais craignant que cela ne leur tournât à préjudice plus tard, ils lui demandèrent la confirmation de leurs franchises à l'égard des corvées de chasse, qui étaient imposées aux habitants des autres communes du pays. Christophe leur accorda sans difficulté cette confirmation par un acte du 2 juillet 1546.

La veuve de Claude de Franquemont, Marie de Tuillères, Dame du Magny-d'Anigon, mourut en 1543 avec le regret de n'avoir pu s'opposer à l'introduction de la réformation religieuse dans son fief de ce lieu, comme dans ceux de Couthenans et de Bavans. Ses fils [page 79] issus de son premier mariage avec le sieur des Boues, lui succédèrent conjointement dans ses trois fiefs ; ils en firent foi et hommage au prince de Montbéliard la même année. François des Boues, écuyer, l'un d'eux, acheta de ses frères leur portion dans les mêmes fiefs en 1547. Il vendit le tout à Christophe de Wurtemberg, gouverneur du comté de Montbéliard, en 1548. Christophe en fit cession en 1549 à Jean-Jacques

Heckli de Steineck, écuyer, qui était depuis 5 ou 6 ans bailli du Comté de Montbéliard. Ce seigneur, d'origine alsacienne, habitait la ville de Montbéliard dès 1537, époque où il avait été nommé lieutenant de bailli. Il prit le titre de seigneur du Magny-d'Anigon, de Couthenans et de Bavans en partie, comme les autres gentilshommes qui avaient possédé avant lui les fiefs en question. Un de ses premiers soins, dès qu'il fut devenu propriétaire du château du Magny-d'Anigon, fut de le faire réparer, et il appela les habitants du lieu, qui tous étaient corvéables, à travailler à ces réparations ; il alla même jusqu'à exiger d'eux plus qu'il ne lui était dû en droits et revenus, et à commettre des usurpations sur leurs terrains communaux ; les pauvres gens, pour avoir la paix, cédaient ordinairement. C'est ainsi que par une convention faite avec lui le 16 mai 1553, après des contestations de plusieurs années, étant alors au nombre de 27 chefs de famille, il lui cédèrent tous les bois du côté de Clairegoutte, vers la forêt du *Chérimont*, sur les quels ils élevaient de justes prétentions, et ils ne se réservèrent que les bois vers la Côte, Ronchamp et Recologne ; ils renoncèrent en outre au droit de prendre le bois mort dans les forêts du seigneur, mais ils conservèrent celui d'y faire paître leur bétail. Le seigneur osa leur accorder pour indemnité la moitié des fruits des [page 80] pommiers et des poiriers sauvages de deux de ses vergers, de celui du *Genétret* et de celui de *l'étang du bois*, se réservant l'autre moitié des fruits. Les bois cédés à Jean-Jacques Heckli font actuellement partie de la forêt domaniale de la *Nanue*.

Le duc Ulric venait de prendre, de concert avec son fils Christophe, différents réglemens [sic] pour consolider l'œuvre de la réformation religieuse dans ses états de Montbéliard, lorsque le catholicisme y fut rétabli. L'Empereur Charles-Quint, vainqueur des princes protestants d'Allemagne, voulut en 1548 qu'ils introduisissent dans leurs domaines un formulaire de doctrine religieuse appelé Intérim, qui contenait tous les dogmes essentiels de la religion Romaine. Ulric, dont les états dépendaient de l'Allemagne, fut obligé d'y faire publier le nouveau formulaire. Cette publication se fit le 16 septembre 1548 dans l'église Saint-Maimbœuf de Montbéliard pour tout le Comté de ce nom, et en octobre suivant dans l'église d'Etobon et dans celle de Blamont, pour les seigneuries dont ces localités étaient les chefs-lieux. Tous les pasteurs Evangéliques du pays, ayant refusé de souscrire à l'Intérim, furent obligés de quitter leurs troupeaux en janvier 1549, époque où il fut définitivement établi. Le 29 de ce mois, Vincent Ortin, Pasteur de Clairegoutte et d'Etobon, donna sa démission. Claude Péchelin, qui n'était plus dès 1541 que curé de Chenebier, redevint curé de Belverne et de Chenebier ; il fut en outre institué curé d'Etobon le 16 février 1549.

Jacques Cabot fut son vicaire à Belverne, et Girard, son vicaire à Chenebier. Jacques Richard fut nommé vers le même tems curé à Clairegoutte pour ce village et celui du Magny-d'Anigon. On rétablit les autels, les images, les croix et tous les ornements dans chaque église, et le culte catholique y fut célébré comme anciennement, au grand mécontentement des habitants du pays, particulièrement [page 81] de ceux d'Etobon, qui paraissaient plus que d'autres attachés à la cause de l'Evangile, comme l'écrivait le prince Christophe de Wurtemberg à son père le duc Ulric, sous la date du 8 février 1549. Cependant Pierre Toussaint, pasteur à Montbéliard, par une exeption faite en sa faveur, put continuer à annoncer la pure Parole de Dieu dans cette ville, malgré les tracasseries sans cesse renaissantes du clergé romain.

De meilleurs jours ne tardèrent pas à paroitre [sic] pour les paroisses du pays. Deux mois après le rétablissement du catholicisme, le 23 mars 1549, le Gouvernement de Montbéliard nomma pour les églises de la terre d'Etobon, comme pour celles de la seigneurie de Blamont et des villages du Comté de Montbéliard, sans en renvoyer les curés, des pasteurs qui, sous le nom de Catéchistes, furent chargés de prêcher l'Evangile et d'administrer les sacrements aux personnes qui s'adresseraient à eux. Pierre Senence, originaire de Chartres, recommandable par ses connaissances et sa piété, fut nommé Catéchiste à Clairegoutte pour ce village et le Magny-d'Anigon ; il devait prêcher tous les dimanches à Clairegoutte et faire le catéchisme dans l'autre localité. Jean Fagot, originaire de Mont-Richard en France, théologien également pieux et capable, fut nommé Catéchiste à Belverne pour les trois villages de Belverne, d'Etobon et de Couthenans ; il devait prêcher et faire le catéchisme tous les dimanches avant la messe à Belverne, aller pour le moins tous les quinze jours à Couthenans, et faire sans doute aussi des services de tems à autre à Etobon. L'un et l'autre étaient logés dans des maisons particulières et ne recevaient que de faibles traitements, parce que les prêtres catholiques étaient rentrés en possession des presbytères, des biens et de tous les revenus ecclésiastiques.

[page 82] Le 6 novembre 1550 mourut à Tubingue dans le Wurtemberg le Duc Ulric, dont le règne avait été plein d'agitations. Il laissa à ses peuples l'exemple et le souvenir d'une piété sincère ; il aimait la prière et la lecture de la Parole de Dieu. Il n'avait point cessé de témoigner une grande affection aux habitants du pays de Montbéliard à cause des preuves multipliées d'amour et de fidélité qu'ils lui avaient données.

Christophe, son fils et successeur, qui était encore gouverneur à Montbéliard, partit de Montbéliard aussitôt qu'il reçut la nouvelle de sa mort, pour aller résider dans le Wurtemberg. Jean-Jacques Heckli de Steineck, seigneur du Magny-d'Anigon, alors membre du Conseil du Gouvernement de Montbéliard, fut un des deux commissaires que le Duc Christophe, par un rescrit daté de Stuttgard [sic] le 27 novembre 1550, désigna pour recevoir le serment de fidélité des habitants du pays de Montbéliard, serment qui fut prêté en décembre suivant à Montbéliard par les habitants du Comté de ce nom, ainsi qu'à Etobon et à Blamont par les habitants des seigneuries dont ces communes étaient les chefs-lieux. Il prit, comme son père, le titre de Duc de Wurtemberg et Teck, Comte de Montbéliard, seigneur de Blamont, Etobon, etc.

L'Empereur Charles-Quint, qui avait engagé les princes protestants d'Allemagne à se soumettre au Concile de Trente, voulut qu'ils y envoyassent des ambassadeurs en 1551. Jean-Jacques Heckli fut chargé en ce tems-là par le duc Christophe, son maître, d'aller remettre aux prélats assemblés, sa confession de foi basée sur l'Evangile. Cette mesure ne produisit aucun résultat.

Bientôt le culte protestant fut délivré de l'oppression sous la quelle le tenait Charles-Quint. Ce monarque, ayant éprouvé des revers de fortune, fut obligé de consentir au libre exercice de ce culte dans toute l'étendue de l'Allemagne, par le traité de Passau du 31 juillet 1552. En vertu d'un ordre du duc Christophe [page 83] de Wurtemberg du 27 septembre suivant, eut lieu huit jours après l'abolition définitive de l'Intérim, et par suite de la messe et de toutes les cérémonies catholiques dans les seigneuries d'Etobon et de Blamont, comme dans tout le Comté de Montbéliard, et il n'y resta pas un seul partisan de l'ancien culte. Les prêtres durent abandonner incontinent les cures qu'ils occupaient, et ils furent d'autant moins regrettés, qu'ils avaient donné l'exemple du désordre, de la débauche et de l'impureté, comme le faisait presque tout le clergé romain de ce tems-là. On les remplaça par des pasteurs évangéliques d'une conduite exemplaire. Claude Péchelin, qui était curé d'Etobon, de Belverne et de Chenebier, resta curé de ce dernier lieu, qui était du ressort d'une autre souveraineté. Le curé Richard de Clairegoutte se retira en Franche-Comté. Côme Brevin, originaire de France, fut nommé pasteur à Etobon, et eut à desservir les églises d'Etobon, de Belverne et de Couthenans ; quoique cette desserte fut pénible à cause de la distance des lieux, elle devait se faire le plus régulièrement que possible. Pierre Senense [sic], qui était Catéchiste à Clairegoutte, y fut

nommé pasteur ; il fut chargé de célébrer le culte à Clairegoutte et au Magny-d'Anigon, chaque dimanche et jour de fête. Ainsi deux paroisses furent établies dans la seigneurie d'Etobon, et les pasteurs placés à leur tête eurent pour habitations les presbytères qu'avaient occupés les curés. La circonscription de ces paroisses éprouva plus tard des modifications, comme on le verra.

Dès l'origine de la Réformation, le produit des dîmes, des rentes foncières, des capitaux, ainsi que de tous les biens meubles et immeubles appartenant au clergé catholique dans le Comté de Montbéliard et des seigneuries d'Etobon et de Blamont, entrèrent dans une Caisse [page 84] dite Recette ecclésiastique de Montbéliard. Cette caisse faisait le traitement des pasteurs, et contribuait aux réparations et reconstructions des églises et des presbytères. Le prince-abbé de Lure, qui au 16e siècle jouissait des droits de souveraineté, conserva néanmoins une dîme seigneuriale sur une partie du *Canton des Alleux*, territoire de Clairegoutte, comme le prouve un acte de reconnaissance de l'an 1572 ; il y avait déjà eu contestation et procès entre le Comte de Montbéliard et l'abbé de Lure concernant cette dîme dès 1528 à 1554. Les pièces se trouvent aux archives de la Préfecture de Vesoul.
Les intérêts mondains n'étaient assurément pas entrés dans les vues du duc Christophe de Wurtemberg, lorsqu'il ordonna en 1552 le rétablissement du culte Evangélique dans le Comté de Montbéliard et les seigneuries d'Etobon et de Blamont ; car par un traité fait à Stuttgard le 4 mai 1553, il les céda à son oncle Georges, pour lui et ses héritiers mâles, ainsi que les seigneuries d'Horbourg et de Riquevir en Alsace, et celles de Granges, de Clerval et de Passavant en Franche-Comté. Georges qui avait déjà résidé à Montbéliard comme souverain dès 1526 à 1534, puis comme gouverneur dès 1535 à 1542, y rétablit de nouveau sa résidence en 1553. Le 22 août de cette dernière année, les habitants du Comté de Montbéliard et de la seigneurie d'Etobon, réunis *aux planches de Pésol*, devant *la forêt du Chênois*, territoire de la ville de Montbéliard, prêtèrent le serment de fidélité à leur nouveau souverain, après avoir été alibérés de l'hommage fait au duc Christophe. Quant à ceux de la ville de Montbéliard, ils ne le prêtèrent que le 31 janvier de l'an [page 85] suivant, après la confirmation de leurs franchises. Dans l'une et l'autre cérémonie, Georges était représenté par deux commissaires, dont l'un était Jean-Jacques Heckli de Steineck, bailli du comté de Montbéliard. Il reçut lui-même en 1554 l'hommage de celui-ci pour ses fiefs du Magny-d'Anigon, de Couthenans et de Bavans. Au titre honorifique de Comte de Wurtemberg, il joignit dès lors celui de comte

de Montbéliard, seigneur de Granges, Clerval, Passavant, Blamont, Etobon, etc.

Souverainement pieux et ami de son peuple, le Comte Georges conduisit toutes ses affaires avec un ordre admirable, et il prit plusieurs mesures dans l'intérêt de l'église et de ses ministres. Il ne régna malheureusement que peu de tems. Etant allé voir à Deux-Ponts son beau-frère le duc Wolfgang, il y mourut le 17 juillet 1558, âgé de 60 ans et il y fut inhumé. Il eut pour successeur son fils unique, Frédéric, âgé de 11 mois, né à Montbéliard le 19 août 1557. Par son testament il avait confié la tutelle de ce fils et l'administration de ses états au Duc Christophe de Wurtemberg, son neveu, au Duc Wolfgang des Deux-Ponts, son beau-frère, et au Comte Philippe de Hanau-Lichtenberg, son ami, qui tous s'acquittèrent dignement de cette charge. Le 19 septembre 1558, le serment de fidélité des sujets de la seigneurie d'Etobon, y compris ceux du fief du Magny-d'Anigon, fut prêté dans le village d'Etobon, devant la maison de Pierre Charme, entre les mains des plénipotentiaires des tuteurs du Comte Frédéric. Dans le même mois, les plénipotentiaires reçurent un pareil serment des habitants du Comté de Montbéliard et de chaque seigneurie de sa dépendance. Jean-Jacques [page 86] Heckli remplit aussi en 1558 son devoir de vassal pour son fief du Magny-d'Anigon, et les autres qu'il tenait du comté de Montbéliard.

Ce seigneur fut utile à ses gens du Magny-d'Anigon, comme aux autres habitants de la seigneurie d'Etobon, dans une circonstance importante. Depuis des tems reculés il existait à Montbéliard des corporations de métiers dites *Chonfes*, d'après les règlements des quelles aucun ouvrier, tels que charpentier, menuisier, charron, maréchal, maçon et autres, ne pouvoient [sic] s'établir dans cette ville et dans tout le ressort du comté sans avoir payé une certaine somme pour droit, et sans être bourgeois ou avoir acquis la bourgeoisie. Les villages de la seigneurie d'Etobon avaient toujours été exempts des règles des corporations de métiers de Montbéliard et de son ressort ; mais les chefs de ces corporations voulurent les contraindre à s'y soumettre. Il en résulta un procès devant la cour et chancellerie de Montbéliard. Le maire d'Etobon, Jean Charme, l'échevin de cette commune, et les représentants des autres communes de Belverne, de Clairegoutte et du Magny-d'Anigon, qui composaient la seigneurie, défendirent leur cause devant le tribunal suprême du pays, et le seigneur du Magny-d'Anigon, Jean-Jacques Heckli, vint déposer en leur faveur. Par la sentence rendue le 18 mai 1560, il fut statué que la seigneurie d'Etobon étant souveraine et séparée du comté de

Montbéliard, les sujets de cette seigneurie n'étaient pas tenus de se soumettre aux règles des corporations de Montbéliard, et que l'exercice des professions devait y rester libre comme d'ancienneté. Les communes de la dite seigneurie se sont maintenues dans ces franchises jusqu'en 1793.

Jean-Jacques Heckli, après avoir été Bailli de Montbéliard jusque vers 1556, et avoir rempli plusieurs missions, où il se distingua par son habileté [page 87] et par son dévouement à la maison de Wurtemberg, se retira des affaires publiques, et vint habiter son château du Magny-d'Anigon. Il y était probablement déjà lorsqu'en avril 1561 vingt-deux maisons, formant la presque totalité de ce village, devinrent la proie des flammes ; l'église fut fortement endommagée ; quant au château, il ne fut garanti qu'avec peine. Jean-Jacques Heckli y mourut en 1564, à un âge avancé ; il fut enterré dans l'église paroissiale de Clairegoutte, où sa pierre sépulchrale fut retrouvée en 1849. Le fief du Magny-d'Anigon passa alors à sa veuve et à ses enfants, qui en furent reprise au comte de Montbéliard en sa qualité de souverain-seigneur d'Etobon, et ils en fournirent un dénombrement peu de tems après. Les fiefs de Couthenans et de Bavans devinrent aussi leur propriété à la même époque.

Malgré l'établissement du culte Evangélique dans tout le ressort de la souveraineté de Montbéliard, le vicaire général de l'Archevêque de Besançon osa pourvoir de chapelains en 1564 les chapelles de l'église du Magny-d'Anigon, sous prétexte que personne ne pouvait enlever au prélat la juridiction spirituelle, et le pouvoir de conférer des bénéfices ecclésiastiques dans son diocèse. Le gouvernement de Montbéliard, protestant à différentes reprises contre ces nominations, les regarda comme nulles et non avenues ; les chapelains ne purent entrer en fonctions, et les revenus attachés aux chapelles continuèrent à être versées dans les Recettes ecclésiastiques de Montbéliard.

Le prince Frédéric de Montbéliard avait des droits incontestables sur les seigneuries d'Héricourt, de Châtelot et de Clémont, ensuite de [page 88] l'achat qu'en avait fait en 1506 son prédécesseur, Ulric de Wurtemberg. Son conseil de gouvernement, avec l'aide de troupes Wurtembergeoises, parvint à en prendre possession en 1561 sur Claude-François de Rye, seigneur Franc-Comtois, et sur les Comtes d'Ortembourg, et dès lors elles redevinrent une dépendance du comté de Montbéliard, dont elles avaient été détachées plusieurs siècles auparavant. Les tuteurs du prince

Frédéric songèrent aussitôt à y introduire la Réformation religieuse, dont ils étaient zélés partisans ; elle y fut reçue avant [sic, nous pensons qu'il faut lire plutôt : avec] tant d'empressement qu'en août 1565, ils purent sans opposition y abolir le culte catholique ; il n'y resta pas un seul habitant de ce culte. L'église de Chenebier, du ressort de la terre d'Héricourt, qui était devenue paroissiale, lors de sa séparation de la cure de Belverne en 1552, et qui plus tard fut desservie par le curé Dodelier de Chagey, ne put obtenir de desservant particulier lors de l'organisation du culte Evangélique dans la dite terre en 1565, à cause du trop petit nombre des habitants de Chenebier et d'Echavanne, qui la possédaient en commun ; elle fut réunie à la paroisse d'Etobon, qui abandonna Couthenans à celle de Chagey. La paroisse d'Etobon se trouva ainsi composée des quatre villages d'Etobon, de Belverne, de Chenebier et d'Echavanne ; et son pasteur, Edmond Langlois, comme ses successeurs jusqu'en 1605, tenu de célébrer le culte chaque dimanche dans l'église du lieu de sa résidence, ne put se transporter que par quinzaine alternativement dans les églises de Belverne et de Chenebier. Il n'y avait alors que 20 ménages à Chenebier et 14 à Echavanne ; Etobon en renfermait 16, et Belverne 12. Les biens du clergé catholique dans les seigneuries d'Héricourt, de Châtelot et de Clémont, comme cela s'était fait pour le Comté de Montbéliard et les seigneuries d'Etobon et de Blamont, furent réservés pour l'entretien du culte Evangélique et de ses [page 89] ministres en 1565. Le domaine ecclésiastique du pays fut alors divisé en 3 arrondissements de Recettes, l'un pour le Comté de Montbéliard et de la terre d'Etobon, l'autre pour les seigneuries de Blamont et de Châtelot [sic, nous pensons qu'il y a erreur et qu'il faut lire : Clémont], et le troisième pour celles d'Héricourt et de Châtelot. Le pasteur d'Etobon, quoiqu'il eut une partie de sa paroisse dans la seigneurie d'Héricourt, toucha constamment tout son traitement de la Recette ecclésiastique de Montbéliard jusqu'en 1793. Ce traitement était 1°) en argent, de 40 francs de Montbéliard (32 livres tournois) dès l'origine, puis de 54 francs (43 livres 4 sous tournois) dès 1585, et enfin de 100 livres tournois (à peu près 100 francs, monnaie actuelle de France) dès 1763 ; 2°) en grains, de 6 bichots ou 144 quartes (de chacune 27 2/10 litres) de froment, et de la même quantité d'avoine, sans qu'il y eût jamais augmentation. Voici un fait qui prouve le grand attachement des habitants de nos villages pour le culte Evangélique : En 1572 le prince-abbé de Lure, co-souverain de Tavel et de Mandrevillars avec le prince de Montbéliard en sa qualité de seigneur d'Héricourt, proposa à celui-ci de lui abandonner la possession entière des deux villages contre Echavanne, mais cette transaction n'eut pas lieu parce que les habitants d'Echavanne supplièrent le prince de les conserver dans ses états, attendu que l'abbé de Lure les ferait rentrer dans la religion papistique.

Après la mort des tuteurs du comte Frédéric de Montbéliard, en 1570, Louis, duc de Wurtemberg son cousin, Georges-Frédéric, Marquis de Brandebourg-Anspach, et Charles, margrave de Bade, furent chargés de sa curatelle. Les habitants du Comté de Montbéliard et des seigneuries qui en dépendaient, prêtèrent en 1571 serment de fidélité dans les chefs-lieux de leurs terres aux curateurs de ce prince, comme ils l'avaient déjà prêté à ses tuteurs.

Avant la réformation religieuse[1] il n'y avait d'école ouverte dans [page 90] aucun autre lieu du pays de Montbéliard que dans la ville de ce nom. Les habitants de la campagne ne savaient ni lire ni écrire, et étaient plongés dans la plus grande ignorance. Les premiers pasteurs Evangéliques furent aussi les premiers instituteurs ; ils devaient donner l'instruction primaire à la jeunesse de leurs paroisses dans la semaine, quand ils n'avaient pas de service à faire dans les temples, et leurs presbytères servaient de maisons d'école. On donna pourtant à quelques paroisses du pays, dans la 2e moitié du 16e siècle, des maîtres d'école particuliers, salariés par les Recettes ecclésiastiques. Parmi ces paroisses privilégiées se trouva celle de Clairegoutte. L'instituteur fut placé au Magny-d'Anigon, village le plus populeux de la paroisse. Son institution remonte à l'an 1568, ou du moins à l'an 1575, époque où il fut acheté aux frais de la Recette ecclésiastique de Montbéliard une maison pour tenir l'école. L'instituteur du Magny-d'Anigon recevait en 1575 de la même Caisse ecclésiastique un traitement de 17 francs 9 ½ gros, monnaie de Montbéliard (14 livres, 2 sous tournois), 33 ½ quartes de froment, 22 quartes de seigle, 2 bichots 20 ½ quartes (ou 68 ½ quartes) d'avoine. Le théologien Jean Chardon, réfugié de France avait cette place en 1580 ; il aidait le vieux pasteur de Clairegoutte, Firmin Dominique, dans l'exercice de ses fonctions ; il était instruit pour son tems, et fort surtout dans la langue latine ; à l'occasion du mariage du comte Frédéric de Montbéliard avec Sybille, princesse d'Anhalt, célébré à Stuttgard le 23 mai 1581, il fit imprimer à Bâle un épithalame en vers latins dédié aux nouveaux époux ; il quitta le pays peu d'années après. Christophe Poinsard, d'Héricourt, était instituteur au Magny-d'Anigon en 1586. Le laïque Marc Girodin avait cette place en 1590, et l'occupa jusqu'à sa mort en 1635, époque où elle disparut probablement. La paroisse d'Etobon n'obtint point de maître d'école particulier dans le 16e [page 91] siècle, et son pasteur resta tenu d'en remplir les fonctions.

[1] [En marge :] Instruction publique.

Dès le milieu du 15e siècle les exercices du tir de l'arc et de l'arbalète avaient lieu tous les ans, pendant les dimanches de l'été, à Montbéliard et dans différentes communes rurales, qui formaient autant de chefs-lieux d'une compagnie d'arbalétriers. Dès le commencement du 16e siècle les habitants du pays se livraient aussi au tir de l'arquebuse. Des prix en argent étaient fournis par le domaine du prince. Celui qui frappait le plus près du but avait le prix. En 1578 et déjà antérieurement, il y avait à Etobon une compagnie d'arquebusiers, qui recevait par an dix francs, monnaie de Montbéliard (8 livres tournois) pour un franc prix. En faisant exercer ainsi la population mâle à des jeux guerriers, le Gouvernement de Montbéliard avait pour but d'en faire une espèce de milice citoyenne, propre à défendre le pays en cas de guerre. Les traits d'arquebuse et de mousquet existaient encore dans la seigneurie d'Etobon, comme dans le reste de la souveraineté de Montbéliard, en 1620 ; ils avaient lieu à cette époque à Etobon, ainsi qu'à Clairegoutte ou au Magny-d'Anigon ; ils furent supprimés lors de la guerre de trente ans, mais rétablis après. Les exercices en question cessèrent entièrement lors de l'occupation du pays par la France en 1676.

Malgré l'établissement d'un culte plus pur que l'ancien, la Seigneurie d'Etobon, comme tout le pays de Montbéliard, fournit son contingent aux nombreuses victimes que l'on immolait encore en Franche-Comté, en Alsace, et dans l'Europe entière, au 16e et au 17e siècle, sur l'accusation de prétendu crime de sorcellerie. Jeannette Rebillard, originaire de Chenebier, femme de Pierre Charme d'Etobon, à la suite d'une longue procédure, fut déclarée convaincue de ce crime par [page 92] la Cour et Chancellerie de Montbéliard, et brûlée vive devant le Grand-pont de cette ville en 1579. On brûla encore dans le même lieu en 1619 une homme du Magny-d'Anigon avec sa pouliche, parce qu'on les croyait sorciers. Zacharie Thérion de Frédéric-Fontaine, et Catherine Tournier originaire de Clairegoutte, veuve de Jean Charme d'Etobon, condamnés pour le même fait, suivant l'usage, à être brûlés vifs, furent par grâce décapités devant le Grand-pont à Montbéliard, le premier, en 1619, et la dernière, en 1621 ; le feu consuma leurs restes inanimés. La dernière sentence de mort pour sorcellerie fut prononcée dans le pays de Montbéliard en 1660. On se contenta dès lors de bannir ceux qui en étaient accusés.

La veuve de Jean-Jacques Heckli de Steineck, Dame du Magny-d'Anigon, mourut en 1577 ; elle fut inhumée dans l'Eglise Collégiale de

Stuttgard, où l'on voit encore son épitaphe. Les fiefs du Magny-d'Anigon et de Couthenans passèrent alors à son fils Jean-Ulric de Steineck, membre du Conseil de Gouvernement de Montbéliard, qui devint plus tard bailli à Héricourt. Celui-ci fit reprise de ces fiefs en 1578 au souverain, le Comte Frédéric de Montbéliard ; il finit par les lui vendre en 1580 pour une somme de 20.000 florins. Le fief du Magny-d'Anigon fut alors incorporé dans le domaine proprement dit de la Seigneurie d'Etobon, de la quelle il relevait depuis plus de deux siècles ; les droits seigneuriaux furent perçus dorénavant au profit du prince de Montbéliard, les immeubles, jardins, chenevières, vergers et prés furent amodiés pour son compte à des fermiers logés dans la Grange seigneuriale ; le château continua d'être entretenu convenablement ; il ne s'y trouvait ordinairement en tems de paix qu'un châtelain ou capitaine avec un garde ou [page 93] portier ; mais en tems de guerre on y mettait une petite garnison. Les bois furent réunis pour l'administration à la forêt domaniale du *Chérimont* ; la justice, qui fut conservée, se rendit au nom et au profit du prince, et la tenue en fut confiée à un de ses officiers, sans doute au prévôt de Montbéliard, comme celle d'Etobon. Néanmoins, des comptes distincts et séparés des revenus de l'ancienne seigneurie féodale du Magny-d'Anigon furent tenus par le Receveur du domaine du prince pendant 50 ans environ ; il existe encore dans les archives de la Préfecture de Vesoul, parmi les pièces de l'ancienne principauté de Montbéliard, les états des recettes et dépenses de cette seigneurie dès l'an 1586, et ceux des années 1609 à 1629. Quant au fief de Couthenans, il entra dans le domaine du Comté de Montbéliard proprement dit.

Le Comte Frédéric de Montbéliard, après avoir reçu son éducation dans le Wurtemberg, vint fixer sa résidence à Montbéliard, où il fit son entrée solennelle le 25 juin 1581, accompagné de sa nouvelle épouse, Sybille d'Anhalt. Il prit immédiatement les rênes du gouvernement, et donna décharge à ses curateurs de l'administration qu'ils avaient eue de ses états pendant onze ans. Il prit le titre de Comte de Wurtemberg et de Montbéliard, souverain prince et seigneur de Blamont, Héricourt, Châtelot, Clémont et Etobon, seigneur de Granges, Clerval et Passavant, etc. Il ne se fit prêter qu'en 1587 serment de fidélité par les habitants du Comté de Montbéliard et des seigneuries qui en dépendaient ; cette prestation de serment se fit dans le chef-lieu de chaque terre, conformément aux anciens usages. Frédéric, dès son avènement, avait pris le sage parti de faire le bien de son peuple ; il y travailla avec une énergie sans égale, avec une persévérance louable, [page 94] et pendant

son règne il donna beaucoup de preuves de son affection à tous ses sujets, particulièrement à ceux de la seigneurie d'Etobon.

Par un acte du 4 novembre 1583, il affranchit de la mainmorte et de toutes les servitudes attachées à cette triste condition, sur leur requête, les sujets de l'ancien fief du Magny-d'Anigon, comprenant les habitants du dit village et une partie de ceux de Clairegoutte, ainsi que les sujets de l'ancien fief de Couthenans, les quels n'avaient pu profiter de l'affranchissement accordé en 1431 par la Comtesse Henriette à ses autres sujets du Comté de Montbéliard et de la Seigneurie d'Etobon, comme nous l'avons dit ; mais ils demeurèrent astreints aux tailles, censes [sic], redevances, charges, corvées et autres droits anciens et accoutumés. La concession dont il s'agit fut accordée moyennant 340 écus d'or au soleil (valant chacun 3 livres tournois). De cette somme, les habitants du village du Magny-d'Anigon eurent à payer 800 livres estevenantes (environ 590 livres tournois) ; ils livrèrent comptant 100 livres estevenantes, et pour les 700 livres estevenantes (516 livres tournois) qui restaient, ils abandonnèrent au prince en 1584 leur bois communal dit *le haut du bois*, contenant 88 arpents de Montbéliard (environ 20 hectares), qui fut réuni au bois domanial de *la Nanue*. Cette concession, malgré son prix élevé, fut un véritable bienfait.

Les sujets de l'ancien fief du Magny-d'Anigon participèrent encore à un autre bienfait accordé vers le même tems à tous les habitants de la Seigneurie d'Etobon. Ces habitants, depuis leur annexion au Comté de Montbéliard en 1349, étaient tenus de recourir au tabellion de Montbéliard pour les actes de vente de leurs immeubles, et à un des notaires de la même ville pour la rédaction de leurs testaments, contrats de mariages, obligations, marchés et conventions qui ne concernoient [sic] [page 95] pas les immeubles. Afin de leur épargner les inconvénients d'un grand voyage, le Comte Frédéric autorisa en 1583 l'instituteur de la paroisse de Clairegoutte demeurant au Magny-d'Anigon à remplir au milieu d'eux les fonctions de tabellion-adjoint et de notaire sans augmentation du prix ordinaire. Il existe encore dans les archives de la préfecture de Vesoul, parmi les pièces de l'ancienne principauté de Montbéliard, les protocoles des actes du tabellion adjoint et notaire de la seigneurie d'Etobon dès 1583 à 1619 et dès 1621 à 1629. Les habitants de cette seigneurie durent retourner à Montbéliard dès l'an 1635 pour les actes dont il s'agit.

Comme les Recettes Ecclésiastiques de Montbéliard, d'Héricourt et de Blamont ne pouvaient suffire à toutes les dépenses qu'elles avaient à faire, le Comte Frédéric songea aux moyens à employer pour agrandir leurs ressources. Ayant reconnu que le prix de vente des champs, prés et autres immeubles appartenant aux Recettes leur rapporterait plus d'argent s'il était placé à intérêt que la location de ces biens, il prescrivit par deux ordonnances de 1584 et de 1585 qu'ils seraient mis aux enchères publiques dans tout le ressort du Comté de Montbéliard et des Seigneuries adjointes ; il excepta cependant de cette vente une certaine quantité de terres, qui devaient continuer à être amodiées comme du passé au profit des Recettes. Les ordonnances du prince reçurent leur exécution dès l'an 1586 dans les villages de la Seigneurie d'Etobon, comme dans le reste du pays. On laissa cependant aux pasteurs d'Etobon et de Clairegoutte quelques parcelles de terres, notamment celles attenantes à leurs presbytères. Quant à l'ancien presbytère de Belverne, [page 96] il fut vendu avec tous les fonds qui en dépendaient.

La vente des biens des églises ne fut pas moins profitable aux habitants des campagnes qu'aux églises mêmes ; car étant devenus propriétaires de ces biens, ils les cultivèrent avec plus de soin que lorsqu'ils n'en étaient qu'amodiateurs. Du reste, le gouvernement de Montbéliard se montrait disposé à encourager l'agriculture ; il y était porté surtout par les famines qui avaient régné dans le pays comme dans les contrées voisines dès 1563 à 1565, et qui se renouvelèrent encore à diverses reprises dans la 2e moitié du 16e siècle. Dans ce but, il autorisa, à partir de l'an 1564 et dans le reste du même siècle, les habitants des lieux de son obéissance à défricher une partie de leurs vastes forêts communales, presque sans valeur, pour les convertir en champs ; ceux de la terre d'Etobon profitèrent de cet avantage ; et par là les ressources se trouvèrent multipliées, et la population, qui était très chétive, put prendre de l'accroissement.

Un grand nombre de protestants que les persécutions religieuses forçaient de s'expatrier, trouvèrent un asile dans le pays de Montbéliard dans la 2e moitié du 17e siècle ; ils y étaient bien accueillis par les habitants et par le gouvernement ; ils obtenaient facilement des premiers des terres à louer ou à acheter à bas prix, et du dernier, des portions de forêts domaniales à défricher sous la condition de faibles redevances. C'est ainsi qu'un gentilhomme d'origine lorraine, Charles de Hennezel, sieur de Berruz, écuyer, qui s'était retiré à Clairegoutte dès l'an 1577 obtint du comte Frédéric en 1584 la concession d'une portion de forêts

au lieu dit *les petites noies sur morte goutte*, sur le territoire de cette commune, pour la réduire [page 97] en champs. Il avait habité Montbéliard dès l'an 1572, puis Essouavre près de Champey dès l'an 1573. On ne sait s'il termina ses jours à Clairegoutte ; il y était encore en 1588 ; du reste il n'y laissa point de postérité. Sans doute que d'autres réfugiés pour cause de religion fixèrent leur séjour dans la même commune, et qu'il en vint aussi à Etobon, qui avait besoin de bras pour la culture de son vaste territoire. Frédéric-Fontaine ne compta que des réfugiés pour ses premiers habitants. Voici ce qui donna lieu à l'établissement de ce village.

Le comte Frédéric de Montbéliard étant venu faire une partie de chasse dans la forêt du *Chérimont*, où il y avait une grande abondance de gibier et de bêtes fauves, s'égara au milieu de ses épais taillis. Depuis quelque tems il errait seul, à l'aventure, épuisé de fatigue, en proie à une soif brûlante, lorsqu'une fontaine s'offrit à ses regards. Il vint aussitôt s'y désaltérer, et c'est là qu'il fut retrouvé par les gens de sa suite, alarmés vivement par sa disparition. Dès lors il conçut le projet de défricher cette portion de forêt, d'y appeler des cultivateurs, et d'y fonder un village. Afin de donner à ce village un territoire convenable, il proposa aux habitants de Clairegoutte de lui céder leur bois communal attenant à sa forêt du *Chérimont*, et compris entre le territoire de Lyoffans et le ruisseau de la *Clairegoutte*, d'une superficie d'environ 650 journaux (162 hectares) contre *le bois du Mai* à lui appartenant, situé entre le ruisseau de la *Goutte Félix* et celui de la *Goutte Robert*, d'une contenance [page 98] d'environ 470 journaux (118 hectares) ; l'acte d'échange fut passé à Montbéliard le 14 mai 1586 ; et pour la mieux-value du bois par eux cédé, les habitants de Clairegoutte ne reçurent des greniers du prince qu'un bichot (24 quartes) de froment et autant d'avoine. Des colons au nombre de 16 chefs de famille, venus de Franche-Comté, de Lorraine et du Duché de Bourgogne, où le culte Evangélique était sévèrement interdit, furent autorisés par le prince sous la date du 16 juin 1587 à opérer des défrichements dans les cantons désignés, et a y bâtir des maisons. Le 16 juillet de l'année suivante, le prince vint lui-même inaugurer le nouveau village, qu'il appela de son nom Frédéric-Fontaine, en souvenir des dangers qu'il avait courus, et de la source bienfaisante qui avait ranimé ses forces. Ce jour-là, à onze heures du matin, devant la fontaine même du village, en présence d'une nombreuse assemblée, onze des 16 chefs de famille ci-dessus désignés, ayant la tête nue et les mains élevées en haut, lui jurèrent fidélité et obéissance, reconnaissant qu'ils étaient ses sujets en tous droits de souveraineté. Les cinq autres, qui avaient d'abord refusé le serment,

vinrent le prêter le même jour, à deux heures de l'après-midi, dans le village d'Etobon, après y avoir rejoint le prince, qui s'en retournait à Montbéliard. Tous reçurent de lui, à titre d'accensement perpétuel et irrévocable, les terres déjà remises entre leurs mains, sous la condition de redevances en grains et en argent[1]. La Seigneurie d'Etobon, qui ne comprenait que les 4 villages d'Etobon, de Belverne, de Clairegoutte et du Magny-dAnigon, en comprit un de plus par la fondation de Frédéric-

[1] L'acte d'accensement fut passé à Frédéric-Fontaine le jour même de l'inauguration, mardi 16 juillet 1588, à 11 heures du matin, en présence de Paul de Beaujeu, Colonel, résidant au château du Magny-d'Anigon, de Charles de Hennezel, seigneur de Berruz, demeurant à Clairegoutte, et de plusieurs autres témoins, et fut signé par Frédéric de Wurtemberg, comte de Montbéliard. Cet acte fut suivi d'un appendice pour la prestation de serment qui fut faite à Etobon le même jour, à 2 heures de l'après-midi, par 5 chefs de famille en présence de Charles de Hennezel, ci-dessus dénommé, de Claude de Bout, Ministre de l'Eglise d'Etobon, et de plusieurs autres personnes. L'acte d'accensement déclarait libres en leurs personnes et en leurs biens ceux qui devaient habiter le nouveau village ; mais il réservait en faveur du prince tous les droits seigneuriaux, tels que dîmes, tailles, poules foncières, angal sur les vins, casses ou coupes d'éminage, banalité des moulins, quartes de four, corvées de chasse, corvées pour réparations des bâtiments seigneuriaux, fourniture de bois de chauffage pour le château de Montbéliard, montre d'armes, guet et garde au château d'Etobon, droits de douvot et autres. Pour droits seigneuriaux, voir page 243 à 272. Une copie de l'acte d'accensement dont il s'agit se trouve dans les archives de la commune de Frédéric-Fontaine.

Voici les noms des 16 chefs de famille de Frédéric-Fontaines admis en 1588 :

1.- Rémy Croissant, de Brémoncourt en Lorraine (Meurthe) ;
2.- Claude Régnard, de Pont-du-Bois, en Franche-Comté (Haute-Saône) ;
3.- Nicolas Paris, du même village ;
4.- Olivier Albon, du même village ;
5.- Jean Durupt, de Bougnon en Franche-Comté (Haute-Saône) ;
6.- Guy Durupt, son fils ;
7.- Claude Cueursey, de Gruey en Lorraine (Vosges) ;
8.- Jean Thomas, de Trébay près de Sedan en Champagne (Ardennes) ;
9.- Jean Othlin, d'Autigny en Lorraine (Vosges) ;
10.- Trécard Nasson, d'Escot près de Clinchamp en Champagne (Haute-Marne) ;
11.- Antoine Linnon, mercier de Saarbruch ;
12.- Ragon Bailly, d'Andelot près de Montaclair en Champagne (Haute-Marne) ;
13.- Nicolas Henzelin, du Pont-du-Bois, en Franche-Comté (Haute-Saône) ;
14.- Simon Souret, du même village ;
15.- Claude Lejeune, d'Ambévillers, près de Fontenois en Vosges en Lorraine (Vosges) ;
16.- Jean Chailley, de Remoncourt en Lorraine (Vosges).

NB : Les 11 premiers prêtèrent serment au comte Frédéric le matin du 16 juillet 1588 à Frédéric-Fontaine, et les 5 derniers l'après-midi du même jour à Etobon. De ces 16 chefs de famille, le seul Rémi Croissant a encore de la postérité à Frédéric-Fontaine et dans les environs ; et un autre, Nicolas Henzelin (par corruption Iselin) en a encore à Clairegoutte, où l'un de ses descendants s'est établi vers l'an 1650.

Le 14 mars 1590 il vint encore s'établir à Frédéric-Fontaine 11 autres chefs de famille dont voici les noms :

1.- Jean Rodolphe Goux, du Vaux de Rosemont (ou Rougemont) en Alsace ;
2.- Servois le Goux, de Roche-sur-Linotte près de Montbozon en Franche-Comté (Haute-Saône) ;
3.- Pierre Lucquet, de la Côte de Passavant en Franche-Comté, frontière de Lorraine (Haute-Saône) ;
4.- Claudin Concelin, de Bougnon près de Vesoul, en Franche-Comté (Haute-Saône) ;
5.- Vincent Bailly, d'Oricourt, en Franche-Comté (Haute-Saône) ;
6.- Luppin, capitaine de Montrebout, duché de Bourgogne ;
7.- Jean de Saint-Laurent, de Chemimagny, près d'Arche-les-Remiremont en Lorraine (Vosges) ;
8.- Benoit Henriot, de Selles près de Fontenois en Vosges, en Lorraine (Vosges) ;
9.- Michel Martinet, du Haut-Mougey en Lorraine (Vosges) ;
10.- Nicolas Alexandre de Ludre près de Nancy en Lorraine (Meurthe) ;
11.- François Bourgeois d'Andelot près de Chaumont en Bassigny, dans la Champagne (Haute-Marne).

NB : De ces 11 chefs de famille il n'y a point de descendants à Frédéric-Fontaine ; ceux de Goux sont venus à Etobon vers le milieu du 17e siècle.

Fontaine ; chacun de ses habitants était même tenu, en tems de nécessité et d'éminents périls, de faire toutes montres [page 99] d'armes, guets et écharguets au château d'Etobon dans le cas qu'il se recontruirait. Frédéric-Fontaine fut réuni à la paroisse de Clairegoutte dont il était le plus rapproché, et ses habitants durent fréquenter l'église de ce dernier lieu. Le village reçut encore en 1590 dans son sein onze chefs de famille du culte protestant, venant des mêmes provinces que les autres, qui avaient dû quitter leur patrie pour cause de religion. Un maire a toujours été placé à la tête de son administration.

Le pays de Montbéliard avait déjà reçu quelques atteintes de la guerre de religion qui désolait la France dans la seconde moitié du 16e siècle ; mais cela n'était rien en comparaison des malheurs que lui fit éprouver l'armée des Guises ou Albanais, placée sous les ordres de Henri de Lorraine, duc de Guise, dit *le Balafré* (mort assassiné au château de Blois par ordre du Roi Henri III en décembre 1588), et de son cousin Henri, marquis de Pont-à-Mousson, fils du duc Charles II de Lorraine. Ces princes étaient irrités contre le Comte Frédéric de Montbéliard, parce qu'il était l'ami de Henri de Bourbon, depuis Henri IV, roi de France, qu'il fournissait des secours en argent aux protestants français, et qu'il donnait asile en ses états à ceux d'entr'eux que les persécutions religieuses forçaient de s'expatrier. Leur armée, forte d'environ 12.000 à 15.000 hommes, Italiens, Albanais, Lorrains, Français, Bourguignons et autres, la plupart à cheval, envahit les états du Comte Frédéric par différents points à l'improviste et sans déclaration préalable d'hostilités, à la fin de décembre 1587, après avoir poursuivi les Allemands et les Suisses qui s'étaient rendus au secours des protestants français. Un corps de cette armée venant [page 100] du côté de Lorraine, entra par Plancher-Bas dans la seigneurie d'Etobon ; il se jeta d'abord sur le Magny-d'Anigon le 25 du dit mois, il passa le lendemain à Clairegoutte, et le même jour ou le jour suivant à Etobon et dans les villages de la paroisse de ce nom ; il se transporta ensuite dans la seigneurie d'Héricourt. Un autre corps pénétra du côté de la Franche-Comté par Saint-Maurice dans la seigneurie du Châtelot le 27 de ce mois. Un troisième corps entra aussi du côté de la Franche-Comté par Pont-de-Roide dans les seigneuries de Blamont et de Clémont le 30 du même mois. Les Guises, bientôt répandus dans tout le pays de Montbéliard le couvrirent de deuil et de ruines. Ils traitèrent de la manière la plus cruelle les habitants qu'ils trouvèrent dans leurs maisons, ou qu'ils parvinrent à découvrir dans les forêts ou dans d'autres retraites ; ils en firent même périr un grand nombre au milieu d'affreuses tortures, sans avoir égard ni à l'âge ni au sexe ; ils violèrent même des cimetières dans l'espérance d'y trouver des trésors, et laissèrent les cadavres à la voirie. Ils enlevèrent tout le bétail, tout le grain,

tout le foin, toute la paille, tout le linge, tous les effets mobiliers qu'ils purent, et détruisirent par le feu ou d'une autre manière tout ce qui ne leur convenait pas, de manière à ne rien laisser. Ils promenèrent en outre leurs torches incendiaires dans la plupart des villages, qui tous sans exception, éprouvèrent la rage de ces féroces étrangers.

La Seigneurie d'Etobon n'eut pas la moindre part dans les maux qu'éprouva le pays. Les habitants du Magny-d'Anigon surpris dans leurs demeures, furent presque tous arrêtés ; ceux des autres villages informés de ce qui se passait, se réfugièrent [page 101] pour la plupart dans les forêts du voisinage, emportant leurs effets les plus précieux ; ils y furent traqués comme des bêtes sauvages ; et malheur à ceux qui furent pris ! Le pasteur de Clairegoutte, Pierre Faivre, et celui d'Etobon, Claude Debout [sic], parvinrent heureusement à échapper par la fuite aux recherches des Guises ; ceux-ci firent tomber leur colère sur les presbytères de ces lieux, qu'ils endommagèrent fortement et ruinèrent en partie, ainsi que la maison d'école du Magny-d'Anigon[1]. Quant au maître d'école de ce village, il fut saisi et emmené prisonnier avec d'autres habitants, la corde au cou, attaché à la queue d'un cheval, et le dos chargé des livres d'église ; il ne fut relâché qu'au bout de quelques jours, après avoir subi toutes sortes d'outrages. A la première nouvelle de l'approche des Guises, le Comte Frédéric était parti pour le Wurtemberg, laissant au colonel Paul de Beaujeu le soin de défendre la ville de Montbéliard. La garnison de cette ville, quoique peu nombreuse, fit si bonne contenance que l'ennemi n'osa pas tenter d'attaques sérieuses. La place de Blamont parvint à résister également. Mais la ville d'Héricourt, mal approvisionnée et presque sans défense, ouvrit ses portes. L'ennemi ne se retira du pays que le 12 janvier 1588, dès qu'il eut connaissance de l'envoi de troupes du Wurtemberg ; ces troupes, placées sous les ordres du comte Frédéric, arrivèrent en effet à Montbéliard 4 jours après ; elles ne tardèrent pas à être licenciées. Le duché de

---

[1] Les soldats des Guises étant entrés dans les presbytères d'Etobon et de Clairegoutte les endommagèrent fortement sans les brûler, ils en enlevèrent tous les effets mobiliers qui pouvaient leur convenir ; ils détruisirent ceux qu'ils ne pouvaient emporter. Ils entrèrent dans les églises d'Etobon, de Belverne, de Clairegoutte et du Magny-d'Anigon, il y firent des dégâts, mais ils ne les détruisirent point. Tous les ménages des villages de la Seigneurie d'Etobon furent pillés, après que les sauvages ennemis en eurent brisé les portes et les fenêtres. Ils ne manquèrent pas d'occuper le château du Magny-d'Anigon. Il restait encore 15 ou 20 traînards ou maraudeurs d'entre eux le 24 février, le prince Frédéric de Montbéliard se trouvant déjà rentré dans ses états. Le capitaine Sage, qui était au nombre des militaires de ce prince en donna avis aux membres de son Conseil de Régence ce jour-là et les engagea à envoyer au Magny des arquebusiers et chasser les ennemis du susdit château. Ceux-ci s'empressèrent de quitter dès qu'ils apprirent la résolution du gouvernement de Montbéliard.

Les soldats des Guises étant entrés dans le temple de Belverne brisèrent la boîte des aumônes qui s'y trouvait, et prirent de l'argent qui s'y trouvait, 7 gros 8 niquets.

Moulin de Belverne

Le moulin de Belverne qui dès les plus anciens temps servait pour Belverne et Etobon (voir page 26), fut brûlé et détruit par les soldats des Guises en janvier 1588. On ne tarda pas à le rétablir à cause du besoin qu'en avait la population pour faire son pain. Plusieurs bâtiments particuliers furent aussi dévastés dans l'un et l'autre village par les mêmes ennemis. Voir pages 106, 116, 126, 143, 252, 318 et 319.

Wurtemberg et les Cantons protestants de la Suisse fournirent d'abondants secours en argent, en denrées et en vêtements pour aider aux premiers besoins de la population du pays de Montbéliard, qui, par la cruauté des Guises, [page 102] se trouvait dénuée de toute espèce de ressources.

Peu de tems après la retraite des Guises, au mois d'avril 1588, le Comte Frédéric, pour récompenser le capitaine Paul de Beaujeu de ses bons services, le reçut au nombre des gentilshommes de sa cour, et lui accorda la jouissance viagère du château du Magny-d'Anigon ainsi que de plusieurs fonds qui en dépendaient. Ce seigneur vint y résider presque aussitôt après. Il y mourut sans postérité masculine en mars 1590. Il était originaire de Franche-Comté ou de Lorraine ; il avait fait preuve de courage et d'énergie dans les guerres de religion qui désolèrent la France ; il était le chef des protestants qui faillirent s'emparer de Besançon par surprise en 1575. Il avait adopté pour devise *: à Beaujeu, beau jeu*. Après sa mort, le château du Magny-d'Anigon retourna au comte Frédéric, et il continua d'être la résidence d'un châtelain.

Le 6 septembre 1590, le village du Magny-d'Anigon fut la victime d'un abominable guet-à-pens [sic]. Vingt hommes à cheval bien armés, d'une garnison bourguignonne des environs, qui dès la nuit précédente s'étaient embusqués dans une forêt voisine, arrivèrent dans ce lieu à l'improviste, au moment du service divin. Ils entrèrent aussitôt dans le temple, l'épée nue et l'arquebuse au bras, en criant *tue, tue*. Ils se saisirent du pasteur de Clairegoutte, Pierre Faivre qui officiait, lui arrachèrent la barbe, le garrottèrent, et l'emmenèrent avec le maître d'école et treize autres habitants. Ils prirent aux femmes leurs ceintures, leurs bourses, et tout ce qu'elles portaient de plus précieux. Tandis que quatre de ces brigands tentaient, sans succès, de surprendre le château du Magny, où il n'y avait probablement que quelques hommes de garnison, [page 103] plusieurs autres se répandirent dans les champs voisins, et enlevèrent les chevaux qui s'y trouvaient. Ils quittèrent le village chargés de butin, avec leurs prisonniers, qui ne furent relâchés qu'après avoir payé de fortes rançons.

Cependant Louis, duc régnant de Wurtemberg étant décédé sans enfants le 8 août 1593, laissa la succession de ses états au comte Frédéric de Montbéliard, son cousin et son plus proche héritier. Ce prince partit le 11 du même mois pour en prendre le gouvernement, qu'il tint d'une main ferme, sans jamais perdre le souvenir des sujets placés depuis plus longtemps sous son autorité. Il les visita même à plusieurs reprises, et sa

présence devenait toujours l'occasion de quelques faveurs. Il joignit le titre de Duc de Wurtemberg à celui de Comte de Montbéliard.

Avec l'agrément du prince, son conseil de gouvernement de Montbéliard, par un arrêté du mois de septembre 1593, prononça la suppression des corvées, qui pesaient sur les habitants des campagnes tant dans le Comté que dans les seigneuries adjointes, et les convertit en une livraison fixe en grains, blé, seigle, aveine [sic], qui plus tard fut remplacée par le paiement d'une légère somme d'argent. Les paysans, libres de toutes charges personnelles envers leur seigneur, le prince de Montbéliard, purent consacrer chacune de leurs journées au travail de leurs champs et à l'éducation de leurs bestiaux, et l'agriculture ne manqua pas d'en tirer de grands avantages. Cette mesure ne pouvait concerner les habitants d'Etobon, attendu que depuis les anciens tems ils étaient francs de toutes corvées et prestations ; mais il n'en était pas de même de ceux de Belverne, de Clairegoutte et du Magny-d'Anigon. Les corvées en nature n'avaient [page 104] pas été imposées aux habitants de Frédéric-Fontaine, mais seulement des redevances en grains et en argent, lors de la constitution de leur commune en 1588.

Dans le commencement de 1595, au premier bruit de l'invasion de la Franche-Comté par le Lorrain Tremblecourt, qui se trouvait à la tête d'un parti d'environ 6.000 hommes, et des ravages qu'il y exerçait, les habitants du pays de Montbéliard éprouvèrent de vives inquiétudes ; ils craignaient de se voir traités par ce chef de parti comme ils l'avaient été par les Guises quelques années auparavant. Leurs inquiétudes redoublèrent lorsque des soldats détachés de l'armée de Tremblecourt vinrent commettre des dégâts dans quelques villages de ce pays, du côté de L'Isle-sur-le-Doubs. Le gouvernement prit cependant toutes les mesures que réclamaient les circonstances, on répara les fortifications de Montbéliard ; on munit toutes les places qui pouvaient opposer quelque résistance, notamment le château du Magny-d'Anigon. Mais Tremblecourt ne tarda pas à être chassé de la Franche-Comté par les troupes Espagnoles, et dès lors la tranquillité revint dans les esprits.

L'église d'Etobon, qui avait servi au culte catholique avant la Réformation, et qui dès lors avait été consacrée au culte protestant, était devenue trop petite, et tombait de vétusté. Les Recettes ecclésiastiques de Montbéliard, dont les revenus avaient été amoindris par l'invasion des Guises, ne pouvaient, pas plus que la commune à qui il [lire : elle] appartenait, fournir

les fonds nécessaires à sa reconstruction. Le duc Frédéric de Wurtemberg, instruit de cet état de choses, crut se rendre agréable à ses sujets d'Etobon en leur faisant [page 105] construire un nouveau temple à ses frais, et il chargea d'en faire les plans et devis son ingénieur et architecte Henri Schickhard, originaire du Wurtemberg. La première pierre des fondations de ce temple fut posée le jeudi 18 mars 1602, en présence de Jacques Mégnin, receveur du domaine du prince, de Pierre Borne, commandant au château de Montbéliard, et de tous les habitants du village, a qui le pasteur Claude Debout fit une courte exhortation suivie d'une prière. Le temple ne fut achevé qu'au bout de 19 mois, et la dédicace solennelle en fut faite le dimanche 30 octobre 1603 par Antoine Thiersault, pasteur de Blamont, délégué à cet effet par Jean Oswald, surintendant des églises de la principauté, en présence des Commissaires du Conseil du prince, parmi les quels étaient le Chancelier de Montbéliard, Jean-Christophe Zenger, Docteur en Droit, et le Vice-Chancelier, Hector Carray. L'édifice, dont l'architecture était fort ordinaire, et qui n'était pourvu que d'un simple clocher en bois posé sur un de ses pignons au couchant, subsista jusqu'en l'an 1854.

L'église de Belverne, non moins ancienne que l'église d'Etobon, avait besoin, comme celle-ci, de reconstruction. On se contenta d'y faire des réparations en 1603, suivant la demande que les habitants en avaient adressée au Gouvernement. Mais ce qui leur causa le plus de joie, ce fut la décision que prit le Gouvernement en 1604, aussi sur leur demande, de distraire leur commune de la paroisse d'Etobon pour l'ériger en paroisse distincte ; car le pasteur d'Etobon, qui devait également faire des services dans le temple de Chenebier, ne pouvait se transporter au milieu d'eux chaque dimanche [page 106] pour la célébration du culte. La nouvelle paroisse de Belverne ne fut pourvue d'un desservant qu'en janvier 1605, époque de l'installation de Claude de Bout [sic], qui avait déjà exercé les fonctions du Saint-Ministère à Etobon depuis plus de dix-huit ans ; on lui donna pour logement une maison particulière du village en attendant l'acquisition d'un presbytère, qui fut faite en septembre suivant aux frais des Recettes ecclésiastiques de Montbéliard. Quant à la paroisse d'Etobon, elle resta composée des trois villages d'Etobon, de Chenebier et d'Echavanne, et l'ecclésiastique chargé de sa desserte fut tenu d'aller tous les dimanches à Chenebier.

Frédéric, duc de Wurtemberg et Comte de Montbéliard, mourut à Stuttgard, frappé d'apoplexie, le 29 janvier 1608, à l'âge de 50 ans 5 mois. Il eut pour successeur dans tous ses états son fils aîné Jean-Frédéric, qui n'avait alors

que 25 ans 8 mois. Au mois de février suivant ses sujets du Comté de Montbéliard, ainsi que ceux des seigneuries d'Etobon, de Blamont, de Clémont, d'Héricourt et de Châtelot, lui prêtèrent serment de fidélité entre les mains de ses commissaires. Il résida, comme son père, dans le Wurtemberg ; mais il ne perdit jamais de vue les habitants du pays de Montbéliard, au milieu des quels il avait vu le jour, et se montra bienveillant à leur égard.

Les habitants d'Etobon s'adressèrent à son gouvernement le 14 janvier 1612 pour obtenir l'établissement d'un moulin sur le territoire de leur commune, attendu qu'ils se trouvaient trop éloignés de celui de Belverne, où ils avaient dû aller depuis les tems les plus anciens ; leur supplique fut accueillie favorablement, et le moulin fut bâti aux frais du prince au pied du *Chérimont*, dans [page 107] le Canton actuellement appelé *les prés du moulin*, et amodié à son profit. Le fermier devait percevoir, suivant l'usage établi pour toutes les usines de ce genre, une casse par quarte, ou le 16e du grain moulu[1].

Il y avait déjà 6 ans que régnait Jean-Frédéric , lorsqu'en août et en septembre 1614 on fit dans la Franche-Comté des préparatifs destinés au secours de l'Alsace Autrichienne ou Haute-Alsace. Quelques troupes franc-comtoises sous les ordres du capitaine Besançon vinrent camper dans la terre de Lure, dont elles ne ménagèrent pas les habitants. Les habitants de la seigneurie d'Etobon, limitrophe de cette terre, éprouvèrent de grandes inquiétudes. On envoya de Montbéliard douze hommes de cavalerie au château du Magny-d'Anigon. A Montbéliard-même, on fit bonne garde le jour et la nuit, ainsi qu'à Héricourt et à Blamont. Heureusement, on en fut quitte pour la peur. Des violences et des excès furent commis au Magny-d'Anigon par des Bourguignons en armes dans les années 1616 et 1617, sans que le Gouvernement put les prévenir.

Le duc Jean-Frédéric n'avait pas l'énergie de son père ; il mérite cependant d'être compté parmi les bons princes ; il se distinguait par sa justice et son équité ; il aimait à faire droit à toutes les plaintes, et à répandre de nombreuses largesses. Il montra ce qu'il était par sa conduite envers ses frères. Par un traité conclu avec eux à Stuttgard le 28 mai 1617 dit *le traité des cinq frères*, il leur accorda de quoi vivre d'une manière convenable à leur rang. En vertu de cet acte solennel il céda en particulier à son frère

[1] Le moulin d'Etobon dont il s'agit fut ruiné pendant la guerre de 30 ans, vers 1635 ; il ne fut remplacé par un autre moulin sur Etobon qu'en 1704. Voir page 143.

puîné Louis-Frédéric, alors âgé de 31 ans, pour lui et ses descendants mâles, le Comté de Montbéliard et ses dépendances, savoir les seigneuries d'Etobon, d'Héricourt, de Châtelot, de Blamont, de Clémont, adjointes à ce Comté, [page 108] les seigneuries d'Horbourg et de Riquevir en Alsace, la seigneurie de Franquemont en Suisse, la terre de Sponeck en Allemagne, en toute souveraineté et supériorité territoriale, avec les seigneuries de Granges, de Clerval et de Passavant, qui étaient des fiefs de Franche-Comté ; Louis-Frédéric reçut par des commissaires en juin 1617 le serment de fidélité que ses nouveaux sujets devaient lui prêter, et il vint résider à Montbéliard, sa ville natale, où il fit son entrée le 29 octobre suivant. Il s'appliqua constamment à faire le bonheur des habitants du pays. Doux, affable, juste envers tout le monde, généreux dans les occasions, il fut généralement aimé. Au titre honorifique de Duc de Wurtemberg, il ajouta celui de Comte de Montbéliard, comme tous ses descendants jusqu'à Léopold-Eberhard décédé en 1723.

Le Duc Louis-Frédéric se montra vivement affecté lorsqu'au mois de mai 1620 des soldats Espagnols, qui se rendaient de Franche-Comté à Luxembourg par le Lorraine, commirent à Belverne de graves excès, maltraitant les habitants, et enlevant des denrées et autres objets qui leur appartenaient. S'il avait pu prévoir que les soldats étrangers passeraient par ce village, il aurait sans doute pris les mesures nécessaires pour s'opposer à leurs désordres. Il ne manqua pas de venir au secours de ceux qui avaient le plus souffert.

Ce prince prit cependant une mesure qui ne pouvait avoir l'agrément de ses sujets de la terre d'Etobon. Par son édit du 21 novembre 1620, il supprima toutes les justices inférieures qui se trouvaient dans l'étendue du comté de Montbéliard, ainsi que celles d'Etobon et du Magny-d'Anigon, et les justiciables furent réunis au ressort de la Justice de la Prévôté de Montbéliard. Cette dernière [page 109] justice, présidée par un prévôt qui n'avait que voix consultative, et composée de cinq juges que le gouvernement choisissait parmi les maires et autres habitants notables de la campagne, s'occupait en première instance de tout ce qui concernait le civil et la police dans les villages du Comté ; on appelait de ses jugements à la Cour et Chancellerie de Montbéliard, qui prononçait en dernier ressort. Il existe encore à Paris, dans les Archives Nationales, parmi les pièces de l'ancienne principauté de Montbéliard, les registres de la Justice d'Etobon dès 1536 à 1554, dès 1559 à 1591 et dès 1601 à 1607, ainsi que les registres de celle du Magny-d'Anigon dès 1520 à 1530, dès 1553 [sic, nous pensons qu'il faut lire 1533] à 1550, dès 1557 à 1563 et dès 1569 à 1606.

La justice d'Etobon ne fut jamais rétablie ; mais celle du Magny-d'Anigon le fut vers 1650. La seigneurie d'Etobon fut incorporée, lors de la suppression de la Justice de ce lieu, dans le Comté de Montbéliard proprement dit. Jusqu'alors, elle avait été distincte et séparée de ce Comté, quoique placée sous le même souverain depuis plusieurs siècles. Etobon, cessant d'être considéré comme chef-lieu de seigneurie, ne fut plus qu'un simple village du comté de Montbéliard.

Bientôt les jours allaient devenir mauvais pour le pays, après avoir été exposé aux atteintes d'une disette affreuse au printems [sic] de 1622 et de 1628, et d'une maladie épidémique dès novembre 1627 jusqu'à novembre 1628, il eut à redouter les désastres de la guerre de trente ans, que des motifs à la fois politiques et religieux avaient allumé en Allemagne en 1618, et qui 3 ans après s'était déjà étendue en Alsace.

Ces craintes se réalisèrent à la fin de 1629.

[page 110]

# Chapitre VI

*Désastres de la guerre de trente ans – Le duc Léopold-Frédéric succède à son père Louis-Frédéric – Incendies, famines et pestes – Suppression de la paroisse de Belverne – Vacance de la cure d'Etobon et de Clairegoutte – Paix de Westphalie – Biens de la famille Dodelan à Clairegoutte – Rétablissement du fief du Magny-d'Anigon – Règne du duc Georges – Occupation du pays par la France – Suppression du fief du Magny-d'Anigon – Reconstruction de l'église de Belverne et du presbytère d'Etobon – Usurpations du duc Léopold-Eberhard sur les biens de ses sujets – Mort de ce prince.*

***Dès l'an 1629 à l'an 1723***

---

Le pays de Montbéliard s'était à peine remis des désastres causés par l'armée des Guises, lorsqu'il fut désolé de nouveau au tems de la guerre de trente ans, malgré la neutralité que son gouvernement avait résolu de garder. Déjà à la fin de décembre 1629 des troupes autrichiennes [page 111], au nombre d'environ 600, qui se trouvaient en Alsace, vinrent prendre leurs quartiers d'hiver dans plusieurs villages des environs de la ville de Montbéliard et y restèrent jusqu'au 27 avril 1630 ; des contributions en argent et en vivres furent mises sur tous les sujets du Comté et des seigneuries adjointes pour l'entretien de ces troupes, et elles furent d'autant plus onéreuses qu'il y avait alors une grande cherté de vivres.

Le duc Louis-Frédéric ne vit que le commencement des maux réservés à ses peuples. Il mourut dans son château de Montbéliard le 26 janvier 1631, à l'âge de 45 ans. Son fils aîné Léopold-Frédéric, né en cette ville le 30 mai 1624, âgé par conséquent de moins de 7 ans, lui succéda sous la tutelle de Jules-Frédéric, duc de Wurtemberg-Weiltingen, et de Georges, landgrave de Hesse-Darmstadt, ses oncles. Jules-Frédéric, qui s'était rendu à Montbéliard tant pour assister aux funérailles de son frère Louis-Frédéric que pour prendre connaissance des affaires du gouvernement, reçut, en qualité de tuteur de Léopold-Frédéric, le serment de fidélité des habitants de Montbéliard en personne le 28 mars 1631, et des habitants des villages du Comté, y compris ceux de l'ancienne seigneurie d'Etobon, par son

représentant le 31 mars suivant. Un pareil hommage lui fut fait par les habitants des seigneuries adjointes au mois de juin de la même année.

La perte du prince Louis-Frédéric se fit sentir d'autant plus vivement que le poids des calamités devint plus grand. Plusieurs compagnies de troupes autrichiennes revinrent d'Alsace dans le Comté de Montbéliard pour y prendre leur logement dès le mois de septembre 1631 jusqu'en novembre suivant, et dès le mois de [page 112] juillet 1632 jusqu'en novembre de la même année. Non contents d'exiger presque tous les jours de l'argent et des denrées pour l'entretien de leurs soldats, les chefs leur laissaient commettre les plus graves désordres. Sous la date du 15 janvier 1633, le Duc administrateur, en recommandant au Conseil de gouvernement de Montbéliard toutes les mesures de précautions qu'exigeaient les circonstances, lui enjoignit d'entretenir une correspondance assidue avec les chefs de l'armée suédoise qui occupait la Haute-Alsace, mais d'y apporter le plus grand secret pour ne point indisposer d'avantage les chefs de l'armée impériale autrichienne, dont la présence dans le voisinage pouvait devenir menaçante pour le pays. Un de ces chefs, Ernest de Montécululi, placé à la tête d'un corps de troupes lorraines, était à Lure dès le mois de mars 1633. Un détachement de 120 hommes de cavalerie et d'infanterie de ce corps arriva pendant la nuit au Magny-d'Anigon le 14 de ce mois, avec le projet de s'emparer du château du lieu. Furieux d'avoir échoué dans cette entreprise, les soldats se livrèrent aux plus grands excès dans le village, ils massacrèrent plusieurs habitants, incendièrent 15 maisons, et se retirèrent chargés de butin et emmenant tout le bétail dont ils avaient pu se saisir. Ernest de Montécululi sollicita en vain à différentes reprises le gouvernement de Montbéliard à recevoir une garnison autrichienne en cette ville, ainsi qu'à Héricourt. Se rendant de Lure en Alsace au commencement de mai suivant, avec son corps d'armée, il commit à son passage dans les terres de la souveraineté de Montbéliard beaucoup de déprédations et de violences. Les villages de l'ancienne [page 113] Seigneurie d'Etobon en particulier furent pillés et ravagés ; Chenebier appartenant à la paroisse d'Etobon eut en outre à souffrir de l'incendie.

En juin 1633, le Gouvernement de Montbéliard dut s'engager à payer au Marquis de Saint-Martin, colonel au service d'Autriche, une somme de 8.500 francs pour épargner au pays l'entretien de deux compagnies de cavalerie que ce chef menaçait d'y envoyer en cantonnement.

Le 3 septembre suivant, le duc Charles de Lorraine, qui suivait le parti de l'Empereur d'Allemagne, se trouvait à Lure à la tête d'un corps de 8.000 hommes, menaçant le Comté de Montbéliard, qu'il disait lui avoir été donné par ce monarque. Le lendemain 1.200 à 1.500 hommes de ce corps, vinrent se jeter sur les villages du Magny-d'Anigon, de Clairegoutte et de Frédéric-Fontaine, peu éloignés de Lure. Après avoir causé des dégâts dans le temple du Magny-d'Anigon, ils sommèrent le châtelain de leur ouvrir les portes du château du lieu. Celui-ci, voyant que les soldats placés sous ses ordres perdaient courage, et même jetaient leurs armes à terre, à cause des maisons du voisinage qui brûlaient, qu'ils ne voulaient plus se défendre, qu'un bon nombre d'entr'eux s'étaient déjà sauvés en descendant les murailles, et qu'il n'y en avait plus que douze avec lui, rendit le château à composition le six du même mois ; les soldats qui restaient purent sortir avec armes et bagages. Les troupes lorraines, en s'en retournant dans la seigneurie de Lure, enlevèrent des trois villages toutes les denrées qu'elles y trouvèrent ; la population presque entière s'était sauvée dans les forêts. On envoya des militaires de la garnison de Montbéliard au secours de ces villages dès qu'on eut connaissance [page 114] des désastres qui les frappaient ; le château du Magny-d'Anigon fut aussitôt rendu. L'armée du duc de Lorraine ne poursuivit pas plus loin ses incursions dans le Comté de Montbéliard, et ne tarda pas à s'éloigner.

Les circonstances devenant de plus en plus critiques, le Conseil de Montbéliard, pour empêcher la ruine complète du pays, se hâta d'implorer l'appui de Louis XIII, roi de France, après en avoir obtenu l'agrément du Duc administrateur Jules-Frédéric de Wurtemberg. Le Monarque français, qui était alors occupé au siège de Nancy, accorda tout ce qui lui était demandé. C'est par le Magny-d'Anigon, Clairegoutte et Etobon que les troupes sous les ordres du Marquis de Bourbonne, envoyées par Louis XIII pour la protection du pays, arrivèrent à Montbéliard le 21 septembre 1633. Il y avait alors 5 compagnies d'infanterie et 2 de cavaleries, en tout 600 hommes de pied et 120 chevaux. On en envoya une partie à Héricourt et à Blamont. Plus tard d'autres troupes françaises arrivèrent encore dans les trois localités dont il s'agit. Les garnisons qui les occupaient parvinrent à les défendre pendant toute la durée de la guerre ; mais elles ne purent empêcher les campagnes d'être ravagées. Déjà au mois d'octobre 1633 l'armée autrichienne du Duc de Féria, qui était venue d'Allemagne pour chasser les Suédois de la Haute-Alsace, exerça des violences et des déprédations dans ceux des villages du comté de Montbéliard et de la seigneurie d'Héricourt qui étaient limitrophes de cette province. Elle prit la fuite et repassa le Rhin dès qu'elle sut que le Duc de la Force, Maréchal de France, quittait le Lorraine pour venir la combattre.

Après avoir gagné la bataille de Nordlingen sur les Suédois, le 27 août 1634, les Autrichiens cherchèrent de nouveau à leur [page 115] reprendre la Haute-Alsace, et ils parvinrent à se rendre maîtres de Belfort et d'autres places. Le Capitaine Pierre Oriel, tandis qu'il était un des chefs de la garnison autrichienne de Belfort, dans la 1e quinzaine d'octobre 1634, vint mettre le feu au village de Chenebier, après en avoir ordonné le pillage et en avoir fait massacrer plusieurs habitants. Oriel, originaire de Bavans près de Montbéliard, était un soldat de fortune, il ne devait son avancement qu'à sa valeur ; il est fâcheux qu'il en ait terni l'éclat par des actes de cruauté ; plus fâcheux encore qu'il les ait exercés contre sa patrie. Etobon était trop rapproché de Chenebier pour ne pas éprouver de pertes.

Comme les Suédois n'étaient plus assez forts pour arrêter en Alsace les Autrichiens placés sous les ordres du duc Charles de Lorraine, ils demandèrent du secours sur la fin de 1634 au roi de France Louis XIII. Le duc de Rohan, envoyé par lui dans cette province, arriva à Montbéliard à la tête de ses troupes le 16 janvier 1635, et ne continua sa route qu'au bout de quelques jours. Le Maréchal de la Force, prenant sa marche vers la Lorraine, arriva aussi dans cette ville avec plusieurs milliers de soldats français le 23 mars suivant, et y prit plusieurs jours de repos. Le pays de Montbéliard dut fournir des vivres à ces corps d'armées aussi longtems qu'ils furent stationnés dans son sein. Mais de plus grands maux lui étaient réservés par le duc Charles de Lorraine. Celui-ci, forcé par les français d'évacuer la Haute-Alsace, l'envahit dans la nuit du 4 au 5 avril 1635 à la tête de 15.000 hommes. Après des tentatives [page 116] infructueuses pour s'emparer des places d'Héricourt, de Montbéliard et de Blamont, il s'en dédommagea en pillant, ravageant et dévastant les campagnes, et en y commettant d'horribles excès pendant plus de trois semaines. Des villages de l'ancienne Seigneurie d'Etobon, Belverne fut celui qui souffrit le plus ; il fut presque entièrement brûlé avec son église, son presbytère et son moulin. Chenebier éprouva le même sort, et son église ne fut pas non plus épargnée par les flammes. Les habitants de ces villages s'étaient sauvés dans les forêts à l'approche de l'ennemi, comme ils le faisaient lors de toute invasion. Le duc de Lorraine ne quitta la souveraineté de Montbéliard pour passer en Franche-Comté que lorsqu'il sut que le Maréchal de la Force venait de Lorraine pour le combattre. Celui-ci en effet arriva à Héricourt le 30 avril 1635 avec 20.000 hommes ; il les fit camper autour de cette place et dans les villages voisins jusqu'au 10 mai suivant qu'il entra dans la Seigneurie de Lure, comptant y suspendre le duc de Lorraine. N'ayant pu l'atteindre, il revint sur ses pas, et traversant la seigneurie

d'Héricourt, il fut à Montbéliard le 21 du même mois ; deux jours après il prit sa marche vers Porrentrui, et ne tarda pas à entrer en Alsace. On rapporte que pendant les 10 jours que ses troupes restèrent dans la seigneurie d'Héricourt, elles mangèrent les blés et les autres vivres qui avaient pu échapper aux dévastations du duc de Lorraine, de façon que le pays se trouva dénué de toutes ressources.

Dès la destruction de leur église et de leur presbytère en avril 1635, les habitants de Belverne perdirent leur desservant et durent se rendre à Etobon pour la célébration du culte. Un arrêté du gouvernement [page 117] de Montbéliard du mois de mai suivant prononça définitivement la suppression de la paroisse de Belverne, dont le dernier desservant, Gerçon Cucuel, fut appelé à un autre poste, et son incorporation dans la paroisse d'Etobon, qui fut dès lors composée des quatre communes d'Etobon, de Belverne, de Chenebier et d'Echavanne. Il faut encore faire remarquer qu'après l'incendie de l'église de Chenebier par les soldats du duc de Lorraine, les habitants de Chenebier et d'Echavanne se virent obligés, comme ceux de Belverne, à venir dans le temple d'Etobon pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Heureusement pour la paroisse, ce dernier édifice était resté debout.

La cherté des vivres, suite ordinaire de la dévastation des armées, se fit sentir plus cruellement au printems de 1635, et jusqu'à la fin de cette année, que les années précédentes. Les pauvres gens, manquant de pain, n'avaient d'autres aliments que des racines et l'herbe des prairies. Pour comble de maux, à la guerre et à la famine se joignit une peste ou maladie épidémique si affreuse, qu'on n'en avait pas vu de semblable dès 1349. Elle se manifesta d'abord à Montbéliard le 10 juin 1635, elle se propagea bientôt après à Héricourt et dans tout le pays, et dura jusqu'en novembre suivant. C'est pendant les mois de juillet et d'août qu'elle fit le plus de victimes dans les villages de l'ancienne seigneurie d'Etobon. Le nombre des morts y fut si considérable, que, les cimetières ne suffisant plus, il fallut ouvrir des fosses profondes à une certaine distance des habitations pour les y déposer. Environ les deux tiers des habitants de ces villages, ainsi que de ceux des autres lieux de la souveraineté de Montbéliard furent enlevés par la peste. Des familles entières s'éteignirent, et leurs noms disparurent [page 118] pour toujours. Le pasteur d'Etobon, Ogier de Bout, mourut de ce fléau le 15 juillet 1635 à Héricourt, où il s'était retiré depuis peu de jours, dans l'espoir d'y trouver quelques secours. Un bon nombre de ses collègues du pays éprouvèrent le même sort. Dès lors, les deux paroisses d'Etobon et de Clairegoutte furent réunies en une seule. Michel Berdot,

originaire de Montbéliard, en devint le desservant vers septembre 1635 ; il eut sa résidence à Etobon ; il ne célébrait le culte qu'en ce lieu et à Clairegoutte. Quant au pasteur de Clairegoutte, Michel Delaunay, il avait été appelé à Montbéliard pour y remplir sans doute d'autres fonctions.

Après les ravages de la peste de 1635, le gouvernement de Montbéliard supprima les fonctions de maire à Belverne et au Magny-d'Anigon ; le premier village fut placé sous l'administration du maire d'Etobon, et le second, sous celle du maire de Clairegoutte ; cet état de choses subsista jusqu'en 1682. Frédéric-Fontaine ne fut point privé de son maire. Les fonctions de maître d'école au Magny-d'Anigon pour la paroisse de Clairegoutte, ainsi que celles de notaire et tabellion pour les villages de l'ancienne seigneurie d'Etobon, furent aussi supprimées en 1635, lors du décès de Marc Girodin qui en était chargé. La maison d'école du Magny-d'Anigon disparut sans doute à la même époque. Nos communes restèrent sans instituteurs particuliers jusque vers 1654, et sans tabellion jusqu'en 1730. La place de châtelain du Magny-d'Anigon cessa d'exister soit en 1635, soit en 1650 au plus tard.

Une perte bien sensible pour les Etats de Montbéliard dans les circonstances malheureuses où ils se trouvaient, ce fut la mort du duc Jules-Frédéric de Wurtemberg-Weltingen, arrivée à Strasbourg le 24 août 1635. Il n'avait cessé de leur porter le plus grand intérêt depuis qu'il [page 119] en avait été nommé administrateur pendant la minorité de son neveu Léopold-Frédéric. Celui-ci était encore trop jeune pour gouverner. D'ailleurs il s'était retiré en Suisse avec sa famille dès la fin de janvier 1635 à cause des événements de la guerre. Une plus grande responsabilité pesa dès lors sur son Conseil de Gouvernement de Montbéliard.

Les maux réservés au pays de Montbéliard n'étaient pas encore arrivés à leur terme. Un corps de troupes autrichiennes qui se trouvait en Alsace, y vint prendre ses quartiers le 4 décembre 1635, et ne le quitta qu'au bout de dix jours, après en avoir enlevé tout ce qu'il put de grains, de vivres, de bestiaux. Des troupes autrichiennes y reparurent de nouveau le 6 janvier 1636, mais sans s'y arrêter ; elles trouvèrent presque toutes les maisons vides, les habitants s'étant enfuis. Les villages de l'ancienne seigneurie d'Etobon eurent sans doute à souffrir de la part de ces troupes.

L'armée de Gallas, général Impérial, chassé d'Alsace par les Français et les Suédois, couvrit à son tour de deuil et de ruines les états de Montbéliard ; elle les envahit le 14 août 1636, et ne les quitta que le 30 de ce mois pour passer en Franche-Comté ; les habitants perdirent leurs dernières ressources, et se virent privés des choses les plus nécessaires à la vie. Cette armée ayant été forcée de battre en retraite et de s'en retourner en Allemagne, un de ses corps composé de 6.000 hommes repassa par la seigneurie d'Héricourt, et assiégea cette ville le 20 décembre 1636 ; il ne se retira que le 16 janvier suivant, sur la nouvelle que le Comte de Grancey venait d'arriver à Montbéliard avec un bon nombre de soldats français ; la population de l'ancienne seigneurie d'Etobon ne manqua pas d'éprouver des malheurs [page 120] de cette nouvelle invasion.

La peste reparut en juillet 1637, et ne cessa complètement qu'en novembre suivant. Si elle fut moins meurtrière à Etobon, à Héricourt et dans les environs que dans la ville de Montbéliard et les lieux rapprochés de cette ville, c'est qu'il y restait moins de monde. Il y eut aussi pendant le même tems mortalité sur vaches et sur chevaux. Le pasteur Jean Zéhentméyer [sic], qui avait remplacé dès le commencement de 1636 Michel Berdot dans la desserte des églises d'Etobon et de Clairegoutte, mourut de la peste à Montbéliard, son lieu natal, où il se trouvait depuis quelques jours, le 2 août 1637. Après sa mort, la cure d'Etobon demeura vacante. Un nouveau pasteur placé à Clairegoutte eut sous sa direction les villages de Clairegoutte, du Magny-d'Anigon, de Frédéric-Fontaine, d'Etobon et de Belverne. Les dimanches et fêtes, après avoir célébré le culte à Clairegoutte, il se transportait à Etobon. Quant aux villages de Chenebier et d'Echavanne, qui dès l'an 1565 faisaient partie de la paroisse d'Etobon, ils furent réunis provisoirement à l'église de Chagey.

La dévastation des armées entretenait depuis longtems les vivres à un prix élevé ; les terres ne pouvaient être cultivées, et les récoltes, encore moins ramassées. L'hiver rigoureux qui commença en décembre 1637, augmenta encore l'état de détresse où l'on se trouvait, et au printems de 1638 se fit sentir une famine affreuse, qui ne manqua pas d'enlever un certain nombre de personnes. Tant de malheurs accumulés sur notre pays portèrent plusieurs de ses habitants à se réfugier en Suisse, et notamment dans le Canton de Neufchâtel, où régnaient le repos et la tranquillité. Les villages de l'ancienne seigneurie d'Etobon ne manquèrent pas de fournir leur contingent à l'émigration, et la population en [page 121] devint encore plus chétive. Il ne restait à la fin de 1638 que 25 individus à Etobon, 13 à Belverne, 20 à Clairegoutte, 42 à Frédéric-Fontaine, et 18 au Magny-

d'Anigon. Avant les désastres de la guerre de trente ans, il y avait dans ces communes une population au moins six fois plus forte. On parle encore dans les familles de ces tems de désastres et de calamités.

Cependant en 1638, le pays ne fut pas envahi par les troupes étrangères qui se livraient en Alsace des combats presque continuels ; et dès la fin de cette année, il put un peu respirer. L'année suivante, le théâtre de la guerre s'éloigna de ses frontières, et le prince Léopold-Frédéric, qui dès 1635 s'était retiré à Bienne en Suisse, puis à Bâle, put revenir à Montbéliard avec sa famille en toute sécurité. En 1640, il alla fixer son séjour à Paris pour y achever son éducation. Des pourparlers de paix qui eurent lieu dès 1641 entre les parties belligérantes, et des traités de surséances d'armes conclu en 1642 et en 1644 entre les Etats de Montbéliard et la Franche-Comté laissèrent entrevoir des tems meilleurs. Le prince Léopold-Frédéric, de retour de Paris en octobre 1645, prit dès lors en mains le gouvernement de ses états, et porta, comme son père, le titre de Duc de Wurtemberg et Comte de Montbéliard ; il était âgé de 21 ans 5 mois. Il venait d'obtenir du Roi Louis XIII le commandement des troupes françaises destinées à la protection de ses états, avec un traitement de 6.000 francs par an.

Le prince Léopold-Frédéric, qui voyait ses sujets réduits à la plus triste situation par l'effet des guerres, et qui voulait leur épargner de nouvelles charges, refusa le 21 décembre 1645 [page 122] l'entrée de la ville de Montbéliard à deux régiments de cavalerie Suédoise à la solde de la France ; ces troupes prirent le parti de s'établir dans les villages des environs de cette ville, puis elles se retirèrent le 4 janvier 1646 dans les Seigneuries de Belfort, de Delle et de Porrentrui. Elles revinrent cependant, d'après les ordres du Roi Louis XIII, prendre leurs quartiers d'hiver dans les états de Montbéliard le 23 février de la même année, et y restèrent jusqu'au 2 mai suivant, qu'elles se rendirent en Alsace. Les habitants de tout le pays durent contribuer à leur entretien.

La paroisse d'Etobon se trouvait vacante depuis quelques années lorsque Pierre Dieny, originaire de Montbéliard, en fut nommé pasteur sur le fin de 1645 ; il fut solennellement installé dans l'église d'Etobon le dimanche 11 janvier 1646, et entra immédiatement en fonctions. Les deux communes de Chenebier et d'Echavanne furent alors rattachées à cette paroisse, qui, comprenant en outre Belverne, fut ainsi composée de quatre communes. Pierre Dieny et tous ses successeurs jusqu'en 1667 ne furent astreints qu'à un service par dimanche dans l'église d'Etobon pour toute la paroisse de ce

nom, attendu qu'ils étaient aussi chargés de la desserte de la paroisse de Clairegoutte ; d'ailleurs les églises de Belverne et de Chenebier étaient en ruines. Le presbytère d'Etobon ne manqua pas d'être restauré lors de l'entrée du pasteur Dieny.

La paix de Westphalie, conclue le 14 octobre 1648 (ou 24 octobre, nouveau style) à Osnabruck et à Munster, amena la fin des maux sous les quels la principauté de Montbéliard avait gémi [page 123] depuis si longtems. Elle portait textuellement pour ce qui concerne les princes de Wurtemberg de la ligne de Montbéliard, qu'ils seraient rétablis dans tous leurs domaines situés en Alsace et ailleurs, et réintégrés dans les mêmes états, droits et prérogatives dont ils avaient joui avant la guerre, spécialement en leur mouvance immédiate de l'Empire d'Allemagne. En exécution de la paix de Westphalie, les troupes françaises qui avaient été mises pour la protection du pays à Montbéliard, à Héricourt et à Blamont, évacuèrent ces places en juillet 1650.

La paix de Westphalie ne put cicatriser que bien lentement les plaies profondes faites au pays de Montbéliard par la guerre de trente ans. Le prince Léopold-Frédéric, par un édit du 5 mars 1651, fit remise à ses sujets de l'ancienne seigneurie d'Etobon, comme à ceux des autres lieux de sa souveraineté, de toutes les redevances seigneuriales arriérées par suite des malheurs du tems. Comme le dit ce prince dans son édit, le pays ne présentait qu'un vaste champ de carnage et de ruines ; les maisons incendiées n'étaient point relevées ; les terres restaient sans cultures et frappées de stérilité ; la plupart des sujets avaient péri de mort violente ou de misère ; plusieurs étaient absents. Quant à ceux qui restaient, ils ne se nourrissaient plus que de glands, de racines et même de bêtes mortes, suivant le récit d'un contemporain. La mesure prise par Léopold-Frédéric produisit un heureux effet sur la population, et lui attira la reconnaissance de tous les cœurs.

Dans l'ancienne seigneurie d'Etobon, comme dans le reste des états de Montbéliard, il se trouvait après les désastres de la guerre de trente [page 124] ans beaucoup de biens abandonnés qui avaient appartenu à des familles éteintes, constituant des hoiries vacantes. D'après le droit de déshérence, ces biens devaient appartenir au domaine du prince. Le gouvernement de Montbéliard en fit faire en 1647 un état, qui fut renouvelé au bout de 10 ans. Après avoir été amodiés pour le compte du prince, ils furent presque tous vendus à son profit dans les différentes localités à la fin du 17e siècle.

Quant aux biens provenant des hoiries vacantes d'Adam Tournier, de Thiébaud Belseigneur et de Pierre Olivier de Clairegoutte, situés sur le territoire de cette commune, et consistant en maisons ruinées, jardins, vergers, prés et champs d'une superficie d'environ 343 quartes (21 hectares), Léopold Frédéric, par décision du 21 février 1649, les accorda à Jacques de la Chaume-Dodelan, gentilhomme de sa chambre, qui lui en avait fait la demande ; en même tems il les affranchis de toutes tailles et corvées, et les déclara biens francs et de franche condition, à charge par le donataire, de payer annuellement à la recette du domaine du Comté une somme de trois francs forts. Jacques de la Chaume-Dodelan était originaire de Picardie et professait le culte Réformé ; il était venu à Montbéliard en 1633 en qualité de capitaine dans le régiment français du Marquis de Bourbonne ; il occupait le poste de commandement militaire pour la France à Lure en 1648 et en 1649 ; il fut placé plus tard à la tête d'une compagnie d'infanterie à la solde du prince tenant garnison à Montbéliard. Le capitaine Dodelan ne tarda pas à construire une maison fort convenable avec une grange sur une des propriétés à lui concédées, et à y établir un fermier. Par un acte du 16 mars 1658, le duc Léopold-Frédéric lui confirma la possession de tous les biens portés dans la première concession, y compris la maison et [page 125] la grangerie nouvellement bâtie, et l'en investit pour lui et ses descendants mâles, de façon que lors de l'extinction de sa famille, les biens en question devaient retourner au domaine du comté de Montbéliard. Ses descendants en ont conservé la possession jusqu'en 1751.

Si le duc Léopold-Frédéric fut généreux envers le sieur de la Chaume-Dodelan, il le fut davantage encore envers le sieur Wolfgang Zorn de Blotzheim, issu d'une famille noble de la Haute-Alsace, dont il avait fait son écuyer et maître-d'hôtel. Vers l'an 1650, il l'investit du château du Magny-d'Anigon et des terres qui en dépendaient sur le territoire de ce village, avec le droit de justice inférieure et autres droits et revenus seigneuriaux, comme d'un fief relevant du Comté de Montbéliard, et en l'an 1652 il consentit à ce que le nouveau vassal l'assignât à sa femme en qualité de douaire. Le sieur Zorn ne vint pas habiter le château du Magny-d'Anigon ; il y mit sans doute un régisseur ou fermier.

Il y avait déjà six ans que le Duc Léopold-Frédéric avait pris les rênes du gouvernement lorsqu'il jugea à propos de se faire prêter serment de fidélité par ses sujets du Comté de Montbéliard et des seigneuries adjointes. Les habitants de Montbéliard s'acquittèrent de ce devoir le 14 novembre 1651 ; ceux des villages du Comté, y compris Etobon, Belverne, Clairegoutte,

Frédéric-Fontaine et le Magny-d'Anigon, le remplirent de leur côté le 12 décembre suivant ; ils s'étaient réunis à cet effet sur la place des halles à Montbéliard. Dans ce dernier mois des commissaires du prince se transportèrent au chef-lieu de chacune des seigneuries d'Héricourt, de Châtelot, de Blamont et de Clémont pour recevoir [page 126] le même hommage en son nom.

Pendant la guerre de trente ans, les moulins d'Etobon, de Belverne, de Clairegoutte et du Magny-d'Anigon, comme ceux de presque tous les villages du pays de Montbéliard avaient été détruits par les armées ennemies. Aussitôt que les circonstances le permirent, et sans doute avant l'an 1651, le moulin de Belverne et celui de Clairegoutte furent relevés avec l'autorisation du prince Léopold-Frédéric, à qui ils appartenaient ; le premier devait servir pour les communes de Belverne et d'Etobon, et le second pour celles de Clairegoutte, de Frédéric-Fontaine et du Magny-d'Anigon. quant aux moulins d'Etobon et du Magny d'Anigon, on ne les reconstruisit que dans la 1e moitié du 18e siècle.

La guerre de trente ans avait aussi fait disparaître toutes les écoles primaires établies dans certains villages du pays avec les instituteurs préposés à leur direction, et il n'en pouvait résulter évidemment que les plus grands inconvénients pour la population de la campagne. De bonnes intentions animaient le gouvernement de Montbéliard, lorsque vers le milieu du 17e siècle il prescrivit qu'au chef-lieu de chaque paroisse rurale il serait établi un instituteur laïque, chargé de donner les leçons aux jeunes gens de tous les villages composant la paroisse. Chacune des paroisses d'Etobon et de Clairegoutte avait déjà son instituteur en 1654 ; de modestes maisons d'école furent construites dans ces localités aux frais des communes vers le même tems. On établit des maîtres d'école dans ceux des villages des paroisses où il existait des églises filiales, dans la 2e moitié du 17e siècle, dès 1662 à 1675. Enfin les villages sans lieu de culte furent aussi pourvus chacun d'un instituteur au commencement du 18e siècle. Il faut encore [page 127] dire que les maîtres d'école, qui étaient salariés anciennement par les Recettes Ecclésiastiques, le furent à partir du milieu du 17e siècle par les chefs de famille, qui se cotisaient pour une certaine somme d'argent et une certaines quantité de grains.

La pays de Montbéliard, à qui la guerre de trente ans avait été si funeste, éprouva des inquiétudes et essuya même à deux reprises des pertes pendant les troubles civils de la France, aux quels l'on a donné le nom de guerre de

la Fronde. A la fin de mars 1652, des troupes lorraines sous les ordres du général de Fauge, après avoir combattu plusieurs mois en Alsace, franchirent les limites, et au commencement d'avril suivant, après être restées quelques jours campées près de la ville de Montbéliard, elles passèrent par la seigneurie d'Héricourt, notamment par Chagey et Chenebier, pour se rendre en Franche-Comté et de là en France, où elles devaient rejoindre l'armée du prince de Condé, chef du parti de la Fronde. Ces troupes commirent beaucoup de vols et d'autres désordres dans leur route, malgré les secours en vivres que leur avait fait distribuer le duc Léopold-Frédéric. Etobon ne manqua pas de souffrir de leur passage, à cause de son grand rapprochement de Chenebier. A la fin de décembre 1653, le Maréchal de la Ferté mit le siège devant Belfort, occupé par le Comte de la Suze, qui tenait le parti du prince de Condé, et il ne se retira qu'en février 1654, après s'être rendu maître de cette place ; pendant l'intervalle et à cause du refus du prince Léopold-Frédéric de fournir de l'artillerie et des munitions aux assiégeants, les campagnes du Comté de Montbéliard et de la seigneurie d'Héricourt furent pillées par eux ; il y eut même en de certains lieux des maisons incendiées par ordre de leurs chefs. Les villages de l'ancienne [page 128] Seigneurie d'Etobon eurent sans doute leur part de ces maux. Le pays n'eut de calme assuré que lorsque fut terminée la guerre de la Fronde en 1654.

Comme la population du pays continuait à être très chétive, et que l'on manquait de bras pour cultiver les terres, qui restaient couvertes de broussailles, le duc Léopold-Frédéric crut bien faire en publiant le 8 septembre 1654 un arrêté qui rappelait ceux de ses sujets que les désastres de la guerre de trente ans avaient forcés de s'expatrier, et qui les menaçait de la confiscation de leurs bien en cas de désobéissance. Beaucoup d'entr'eux se hâtèrent de rentrer dans leurs foyers ; d'autres, en plus petit nombre, ne voulurent pas quitter la Suisse, où ils avaient formé des établissements prospères. Cet acte ramena quelques habitants dans l'ancienne seigneurie d'Etobon.

Léopold-Frédéric, Duc de Wurtemberg et Comte de Montbéliard, mourut au château de cette ville le dimanche 15 juin 1662, âgé de 38 ans 8 mois, des suites d'une apoplexie, dont il avait été frappé le même jour tandis qu'il assistait au service divin ; il n'eut point d'enfants de sa femme, Sybille de Wurtemberg, qui lui survécut 47 ans. Petit de stature et d'un tempérament délicat, il était parfois impétueux et colère ; il cédait trop souvent à son penchant pour les boissons enivrantes ; mais il était d'une grande affabilité, et voulait le bien de ses sujets. On peut encore lui reprocher

d'avoir trop tenu à ses droits de chasse, et d'avoir laissé le gibier se multiplier à tel point que beaucoup de cultivateurs s'étaient résignés à abandonner leurs champs, plutôt que d'en voir les récoltes servir à la pâture des bêtes fauves.

[page 129] Georges II, frère consanguin de Léopold-Frédéric, lui succéda dans tous ses états de Montbéliard. Il était né en cette ville le 5 octobre 1626 ; il avait épousé en 1648 Anne de Coligny, fille de Gaspard de Coligny, Duc de Châtillon, Maréchal de France, et arrière-petite fille du célèbre Amiral de Coligny, mort à Paris dans les massacres de la Saint-Barthélémi ; et il résidait au château d'Horbourg en Alsace, dont la jouissance lui avait été assurée par le testament de son père. Aussitôt qu'il eut connaissance de la mort de son frère, il se rendit à Montbéliard pour prendre possession de ses nouveaux Etats, et il y fit son entrée le 27 juin 1662. Les habitants de cette ville, réunis sur la place Saint-Martin, lui prêtèrent serment de fidélité le 31 juillet de la même année ; ceux des villages du Comté, y compris ceux de l'ancienne seigneurie d'Etobon, lui prêtèrent le même serment à Montbéliard le 7 août suivant ; le prince était représenté à cette cérémonie par deux commissaires, les sieurs Schèrer et Rumpeler. Il prit, comme son père, les titres de Duc de Wurtemberg et Teck, Comte de Montbéliard ; il y ajoutait quelquefois ceux de souverain seigneur d'Héricourt, de Châtelot, de Blamont et de Clémont, et autres.

Le duc Georges travailla, non moins que son frère, à retirer le pays de l'état de souffrance et de misère où l'avait réduit la guerre de trente ans . Ses premiers soins eurent pour objet l'amélioration de l'agriculture. Désirant voir la population reprendre un accroissement plus rapide, il promit par un acte du 14 août 1662 une exemption de dîmes, de tailles, de corvées, et de toute espèce d'impôts pendant 4 ans, aux protestants étrangers qui viendraient s'établir dans les terres de son obéissance. Un bon nombre de familles Suisses profitèrent de ces avantages, et se fixèrent dans les villages [page 130] d'Etobon, de Belverne, de Clairegoutte, de Frédéric-Fontaine, du Magny-d'Anigon, de Chenebier, d'Echavanne, de Chagey, de Couthenans et autres. Ces nouveaux colons y achetèrent à vil prix de grandes propriétés ; et secondés par le Gouvernement, ils donnèrent la première impulsion à l'industrie rurale.

Le duc Georges donna congé le 17 août 1662 au sieur Zorn, qui avait été maître d'hôtel de son frère défunt ; et comme celui-ci désirait quitter le pays de Montbéliard, il vendit le 23 du même mois son fief du Magny-

d'Anigon au prince, qui le réunit au domaine de son Comté de Montbéliard. La justice du Magny-d'Anigon subsista encore quelques années, au moins jusqu'en 1665 ; car on trouve dans les archives de l'Empire à Paris, parmi les pièces provenant des archives de Montbéliard, des registres de cette justice dès 1663 à 1665. Dès la suppression de cette justice, les habitants du lieu furent réunis au ressort du tribunal de la prévôté de Montbéliard. Quant aux biens de la dépendance du château, ils furent loués pour le compte du prince à plusieurs fermiers.

Le jeudi 1er août 1667, le duc Georges profita de la belle saison pour faire une promenade dans l'ancienne seigneurie d'Etobon ; il passa par le village de ce nom, et alla jusqu'au Magny-d'Anigon. Il était à cheval et accompagné de plusieurs personnes de sa Cour. Son arrivée ne manqua pas de remplir de joie les habitants de ces lieux, qui n'avaient pas souvent l'avantage de voir leur souverain, non seulement à cause de la distance de Montbéliard, mais encore à cause du mauvais état des chemins.

En novembre 1667, la paroisse de Clairegoutte cessa d'être réunie pour la desserte à celle d'Etobon, et elle obtint un pasteur particulier en la personne de Nicolas Louis, originaire de Montbéliard. Ce pasteur, comme tous ses successeurs jusqu'en 1832, fut chargé de desservir [page 131] chaque dimanche, non seulement l'église de Clairegoutte, mais encore celle du Magny-d'Anigon en qualité de filiale, ainsi que cela se faisait avant la guerre de trente ans. Le pasteur d'Etobon fut aussi tenu dès 1667, quand la paroisse de Clairegoutte cessa d'être sous sa direction, de célébrer régulièrement le culte dans deux églises, dans celle d'Etobon, comme dans celle de Chenebier qui avait été rétablie cette année-là aux frais des communes de Chenebier et d'Echavanne, 32 ans après sa destruction. Comme un instituteur fut placé dans le même tems à Chenebier, il fut arrêté que celui d'Etobon se transporterait deux jours de la semaine à Belverne pour y donner les leçons.

Il y avait déjà près de neuf ans que le sieur de Zorn de Blotzheim avait renoncé à son fief du Magny-d'Anigon, lorsqu'au commencement de 1671, le prince Georges de Montbéliard céda à Nicolas de Blais, sieur du Boulley, écuyer, gentilhomme réfugié de France pour cause de religion, pour lui et ses descendants mâles, le château du Magny-d'Anigon avec des jardins, chenevières et vergers attenants, ainsi qu'une ferme consistant en une maison avec grange et écuries située à proximité du château, en jardins, vergers, chenevières, prés et champs en grande quantité, et un bois d'une demi-lieue [sic] d'étendue, alors appelé *le bois du château* (ou de la

*Nanue*). Le prince se réserva une forêt de haute futaie et plusieurs étangs considérables situés sur le territoire de la même commune. Il continua aussi à jouir du droit de justice et des autres droits seigneuriaux sur les habitants de la localité. Nicolas de Blais vint résider dans le château du Magny-d'Anigon. A sa mort arrivée en 1677, tous les biens qu'il tenait du prince passèrent à son fils unique, appelé comme lui Nicolas de Blais du Bouley [sic] ; celui-ci, comme nous le verrons, en a joui [page 132] jusqu'en 1698. Les sieurs du Boulley père et fils avaient un granger ou fermier pour la plus grande partie de leurs biens ; ils n'en faisaient valoir eux-mêmes qu'une faible quantité.

Les avantages de la paix de Westphalie furent trop courts. Le pays de Montbéliard n'avait pas encore recouvré entièrement son ancienne prospérité lorsqu'il eut de nouveaux malheurs à essuyer. Il avait déjà éprouvé des craintes légitimes lorsqu'il apprit qu'en 1667 la guerre était déclarée entre la France et l'Espagne, et surtout lorsqu'il vit en janvier de l'année suivante des soldats de la première puissance rassemblés près de ses frontières pour la conquête de la Franche-Comté ; toutefois ses craintes ne tardèrent pas à se dissiper par les assurances d'amitié et de protection données à son souverain par le Roi Louis XIV lui-même ; en outre la guerre dura peu de tems ; elle prit fin par le traité d'Aix-la-Chapelle du 2 mai 1668 (nouveau style), en vertu du quel la France restitua la Franche-Comté à l'Espagne, en conservant d'autres conquêtes. Mais notre pays eut réellement à gémir de la guerre qui recommença entre la France et l'Espagne en 1672, et à la quelle prirent part l'Empereur et la plupart des Etats d'Allemagne d'après leur déclaration du 20 août 1673. Le prince Georges de Montbéliard voulut rester dans la neutralité ; mais elle fut peu respectée dès le principe par les puissances belligérantes. Dès la fin de décembre 1673 et dans les premiers mois de l'année suivante, les troupes françaises qui se trouvaient en Alsace traversèrent à différentes reprises les terres de Montbéliard pour se rendre en Franche-Comté qu'elles cherchaient à enlever à l'Espagne ; quoiqu'en juillet 1674 la conquête de cette province ne leur fut plus disputée, la paix ne se rétablit pas ; les hostilités continuèrent en Alsace comme au delà [page 133] du Rhin entre les confédérés allemands et les français ; ceux-ci passèrent bien souvent encore jusqu'en 1676 par la principauté de Montbéliard pour se transporter d'Alsace en Franche-Comté et de Franche-Comté en Alsace ; les confédérés allemands, dans leurs défaites, y cherchèrent aussi un refuge pour quelques jours. A chaque entrée dans le pays de ces différentes troupes, à qui n'était imposée aucune discipline sévère, il y avait de leur part enlèvements de vivres, désordres, insolences. L'ancienne seigneurie d'Etobon eut sa bonne part de souffrances ; nous n'en donnerons que deux

preuves. Au mois de décembre 1674, des soldats français qui se rendaient en Alsace, prirent leur route par Belverne ; à peine y furent-ils arrivés qu'ils y commirent des vols et des dégâts ; un d'eux fut tué ; l'épouvante se répandit bientôt jusqu'à Etobon. Au mois de novembre 1675, plusieurs régiments de cavalerie française retournant d'Alsace en Franche-Comté se logèrent pendant plusieurs jours dans les villages du Magny-d'Anigon, de Clairegoutte et de Frédéric-Fontaine ; ces soldats se conduisirent tellement mal que la plupart des habitants prirent la fuite et cherchèrent un asile dans les bois voisins ; quelques infirmes de Frédéric-Fontaine qui étaient restés chez eux, furent en butte aux plus indignes traitements.

En outre, les généraux de Louis XIV, roi de France, déjà avant, mais surtout après la conquête de la Franche-Comté, pour avoir une communication ouverte entre cette province et l'Alsace, pressèrent souvent le Duc Georges de recevoir une garnison française à Montbéliard. Les députés de l'Empereur et des princes confédérés d'Allemagne [page 134] les sollicitèrent également à différentes reprises d'y admettre une garnison de leurs troupes ; le prince se refusa constamment aux demandes des uns et des autres en invoquant sa neutralité. Enfin le duc de Luxembourg, maréchal de France, se présenta devant Montbéliard, et s'en empara par supercherie le 8 novembre 1676. Le duc Georges, justement irrité, s'enferma aussitôt dans son château, et le lendemain il partit pour Bâle avec sa famille. Deux jours après la prise de Montbéliard, le duc de Luxembourg occupa, sans coup férir, Héricourt et Blamont, et se rendit maître, au nom de la France, de tout le Comté, ainsi que des seigneuries adjointes. Son armée répandue d'un bout du pays à l'autre pendant plusieurs jours, y fit de grands dégâts ; des maisons furent incendiées ; beaucoup de grains, de fourrages et de bestiaux furent saisis ; les cloches des églises furent brisées et enlevées, sans que le culte fut interdit. Les habitants d'Etobon et des autres lieux de l'ancienne terre de ce nom, quoique séparés du reste du pays par de grandes forêts, ne furent pas exempts de la visite des soldats français, qui partout se montrèrent méchants et rapaces. Le Comté de Montbéliard et les seigneuries qui en dépendaient, furent réunis au ressort administratif de l'Intendant du Roi en Alsace ; tous les revenus du prince furent confisqués et remis entre les mains d'un trésorier établi à Montbéliard qui eut ordre de les verser dans la caisse du Receveur général des confiscations d'Alsace. Le Conseil de gouvernement de Montbéliard, et tous les officiers de police et de justice furent maintenus, mais ils durent administrer au nom du Roi. Des contributions en argent, d'autres charges très onéreuses et entr'autres [sic] l'entretien de plusieurs régiments français pesèrent sur toute la population aussi longtems que dura l'occupation.

[page 135] Le Comté de Montbéliard et les seigneuries qui en étaient une dépendance, devaient être restitués en toute souveraineté au Duc Georges de Wurtemberg en vertu du traité de Nimègue conclu le 5 février 1679 (nouveau style) entre la France, l'Empereur et l'Empire d'Allemagne, le quel portait textuellement que la paix de Westphalie ferait [sic] le fondement de la tranquillité publique et recevrait une nouvelle exécution dans tous ses points. Mais le roi Louis XIV ne rendit en août suivant que le Comté de Montbéliard y comprise l'ancienne seigneurie d'Etobon au prince, qui y fit sa rentrée dans le même mois ; il continua d'occuper les quatre seigneuries d'Héricourt, de Blamont, de Clémont et de Châtelot, sous le faux prétexte qu'elles étaient d'anciens fiefs de la Franche-Comté, qui lui avait été cédée définitivement par l'Espagne en vertu du traité de Nimègue, et il les incorpora dans cette province, après s'en être fait adjuger la souveraineté par un arrêt de son parlement de Besançon en date du 1 septembre 1679 (nouveau style). Bientôt après, poussant ses usurpations plus loin, il soutint résolument que le Comté de Montbéliard lui-même était aussi un fief de la Franche-Comté, et d'après un autre arrêt du Parlement de Besançon en date du 31 août 1680 (nouveau style) le duc Georges fut sommé de lui en faire foi et hommage dans le terme de six semaines sous peine de commise. Deux mois après, le 29 octobre (nouveau style), Louis de Chauvelin, Intendant de Franche-Comté, et le Marquis de Montauban de la Tour, Commandant militaire de cette province, accompagnés de quelques [page 136] officiers et de cent chevaux, vinrent à Montbéliard pour prendre possession du Comté de ce nom au nom du Roi. Le Duc Georges, retiré dans son château ne voulut point les recevoir et protesta contre les violences qui lui étaient faites ; le lendemain il quitta sa résidence, pour se rendre d'abord en Alsace, puis en Allemagne. Les habitants, forcés de prêter le serment de fidélité au Roi, demandèrent avec instances le maintien du culte Evangélique, et ils en reçurent la promesse formelle.

Afin de conserver dans sa maison la possession et le domaine utile du comté de Montbéliard, le duc Frédéric-Charles de Wurtemberg, cousin du prince Georges, crut, en qualité de chef de famille, devoir faire aux circonstances une concession qu'il prévoyait bien n'être que temporaire. Le 20 décembre 1680 (nouveau style), après diverses négociations, il obtint du roi Louis XIV la faculté de faire prêter par un de ses délégués les foi et hommage prescrits pour le Comté de Montbéliard au nom du jeune prince Léopold-Eberhard, fils de Georges, dont il se déclara le curateur. Cette reconnaissance de fief eut lieu à Besançon, devant l'Intendant de Franche-Comté, le 28 février 1681 (nouveau style). Dès lors, le duc Frédéric-

Charles prit en mains l'administration du Comté de Montbéliard, et il établit en cette ville un conseil de Régence. Le 26 février de la même année (vieux style), les habitants de Montbéliard, et le surlendemain, ceux des villages du Comté y compris ceux de l'ancienne terre d'Etobon, prêtèrent serment de fidélité à ce prince représenté par des fondés de pouvoir, en sa qualité de curateur de Léopold-Eberhard. Un autre service que rendit au pays Frédéric-Charles de Wurtemberg, ce fut de [page 137] reprendre la possession des quatre Seigneuries au nom du même prince, en faisant prêter par des délégués, foi et hommage au Roi pour ces seigneuries en 1684.

Le capitaine Jacques de la Chaume-Dodelan, qui tenait des biens sur le territoire de Clairegoutte, étant mort avant le mois de mars 1672, les avait transmis à son fils Léopold Dodelan qui faisait sa résidence à Montbéliard. Celui-ci, avec le consentement du gouvernement en laissa la jouissance à son beau-frère Jacques-Frédéric de Mornay, sieur de Brignac, réfugié français, gentilhomme de la cour du prince Georges. Monsieur de Mornay vint résider dans la maison de la famille Dodelan à Clairegoutte, quand le prince eut été chassé de ses états par les français, vers l'an 1680 ; il y était encore en 1714 ; et il est probable qu'il y mourut vers 1719 ; sa femme Marthe de la Chaume-Dodelan y était décédée en 1711 et avait reçu la sépulture dans le temple du lieu. Il s'était fait aimer de la population par sa douceur, son affabilité et sa charité, et il fut vivement regretté.
En 1682, le village de Belverne et celui du Magny-d'Anigon, qui avaient été réunis en 1635, le premier à la communauté d'Etobon, et le second à celle de Clairegoutte, en furent distraits sur leur demande par arrêté du Conseil de Régence de Montbéliard et eurent dès lors chacun un Maire particulier, qu'ils ont conservé jusqu'à ce jour.

La population de l'ancienne seigneurie d'Etobon n'avait pas encore repris un accroissement bien sensible, car il n'y avait alors que 12 ménages à Etobon, 7 à Belverne, 17 à Clairegoutte, 13 au Magny-d'Anigon, et 15 à Frédéric-Fontaine.

Sur la fin du 17e siècle, les habitants de Belverne, dont le nombre s'était augmenté de deux ou trois ménages, ne se contentant [page 138] plus des leçons que venait donner chez eux deux fois la semaine l'instituteur d'Etobon, prirent un maître d'école particulier, après en avoir obtenu l'autorisation du Conseil de Régence de Montbéliard, et s'engagèrent à lui faire un traitement suffisant. Dès ce moment-là, ils restèrent séparés

d'Etobon pour l'instruction primaire. Les leçons se donnèrent d'abord à Belverne dans une maison particulière ; vers le commencement du 18e siècle la commune fit acquisition d'une maison d'école. Les habitants d'Etobon retirèrent de l'avantage de cette séparation, puisque leur instituteur demeura tous les jours à leur disposition. Frédéric-Fontaine, d'abord réuni à Clairegoutte pour l'instruction primaire, fut probablement pourvu d'un maître d'école particulier, comme Belverne, vers la fin du 17e siècle.

Les conséquences de la seconde occupation par la France du comté de Montbéliard avaient été pour ses habitants les mêmes que celles de la première. Dès 1680, ils avaient dû payer annuellement des impositions Royales, outre les droits et revenus seigneuriaux revenant à la Maison de Wurtemberg, et contribuer aussi à l'entretien des troupes françaises qu'on mettait en quartier dans le pays de tems à autres, notamment de 1682 à 1683. Lorsqu'en 1688 la guerre se renouvela entre la France et l'Allemagne, des charges bien plus lourdes pesèrent sur les habitants. Avec les impositions ordinaires, ils eurent à livrer de grandes quantités de grains et de fourrages, à fournir des voitures et des chevaux, à faire des travaux de différente nature, et même à payer certaines sommes d'argent pour les armées françaises qui combattaient chez les nations étrangères, d'après les nombreuses réquisitions qui leur étaient adressées. La famille [page 139] de Wurtemberg elle-même fut privée à partir de l'an 1689 par le Gouvernement de Louis XIV des revenus qu'elle percevait dans le Comté de Montbéliard et les seigneuries attenantes, parce qu'elle se trouvait impliquée dans la guerre.

Le traité de paix signé à Ryswick (près de la Haye, en Hollande) le 30 octobre 1697 (nouveau style) mit fin aux hostilités. Ce traité au quel la paix de Westphalie et celle de Nimègue servirent de fondement, portait formellement que les princes de la Maison de Wurtemberg et particulièrement le duc Georges pour ce qui concerne la principauté de Montbéliard, seraient rétablis dans les mêmes droits et prérogatives, et spécialement dans la même dépendance immédiate de l'Empire d'Allemagne dont ils avaient joui anciennement, étant annulée pour cet effet toute reconnaissance en qualité de vassal faite à la couronne de France en 1681 par le Duc Frédéric-Charles, et qu'ils seraient pareillement rétablis dans la pleine et entière possession de leurs seigneuries, avec tous leurs droits et revenus, de la même manière qu'ils les possédaient avant la paix de Nimègue, étant aboli tout ce qui y avait été fait de contraire. Le Duc Georges n'eut pas plutôt connaissance du traité de Ryswick, qu'il quitta la

Silésie, où il s'était retiré depuis quelques années, pour se rendre dans ses anciens Etats ; il recouvra entièrement le Comté de Montbéliard, où il fit sa rentrée le 7 février 1698 (vieux style), aux acclamations de toute la population. Mais la France ne lui rendit que le domaine utile ou revenus des seigneuries d'Héricourt, de Châtelot, de Blamont et de Clémont, continuant à en usurper la souveraineté malgré les justes réclamations du prince.

Nicolas de Blais de Boulley étant mort sans enfants en 1698, [page 140] le château du Magny-d'Anigon avec ses dépendances qu'il tenait en fief, devait retourner au domaine du Comté de Montbéliard. Le Duc Georges s'empressa de charger les membres de son Conseil d'en faire reprise de possession sur sa veuve. Cette femme était accusée de mener une vie impudique du vivant de son mari, et il paraît qu'après la mort de celui-ci elle ne quitta point le village. On y raconte encore comment elle y mourut, livrée à la misère la plus profonde, passant la nuit où elle pouvait trouver un asile, et venant pendant la journée souffler chez les cloutiers pour être nourrie par eux. Les biens qui avaient fait retour au prince furent loués à son profit à plusieurs habitants du lieu.

Le château du Magny-d'Anigon était bâti en plaine, à l'extrémité orientale du village, tel qu'il existait encore à la fin du 18e siècle. L'emplacement qu'il occupait avait la forme d'un rectangle oblong, d'une surface d'environ 9 ares 72 centiares. Il était entouré de hautes murailles massives, ainsi que de fossés larges et profonds, que l'on pouvait remplir d'eau à volonté. Il était flanqué de quatre tours, dont une à chaque angle. Deux autres tours se trouvaient encore près la forteresse, l'une au lieu dit *la colombière*, et l'autre non loin de la porte probablement. Cette porte était percée au milieu du rempart du couchant ; elle était précédée d'un pont établi sur le fossé. Le bâtiment principal du château, que les sieurs du Boulley, à cause de leur pauvreté, n'avaient sans doute pas entretenu convenablement, tombait déjà de vétusté en 1700 ; il cessa d'exister peu d'année après. Quant aux tours, quatre étaient déjà en ruines en 1681. Les habitants [page 141] du village, avec la permission du prince de Montbéliard, en prirent les pierres avec celles du bâtiment principal, dès le commencement du 18e siècle, pour réparer leurs maisons, ou en construire de nouvelles, et les derniers vestiges en disparurent dans la 2e moitié du même siècle. Des portions de deux tours existaient encore en 1789 ; il restait alors à l'une de ces tours dite *la grosse tour*, située à l'angle sud-ouest, 3 étages avec 13 mètres de hauteur, et à l'autre, qui lui était diagonalement opposée,

moins d'élévation. Les habitants continuèrent à en faire la démolition, à mesure qu'ils avaient besoin de matériaux. L'emplacement du château, qui n'avait point cessé d'appartenir au prince de Montbéliard jusqu'en 1793, fut vendu comme bien national par le gouvernement français l'année suivante à plusieurs individus de l'endroit. Il ne tarda pas à être débarrassé par les acquéreurs, qui se le partagèrent, des restes de tour et des décombres qui s'y trouvaient encore, et il fut converti en jardins, aux quels on donne actuellement le nom de *jardins du château* ou *de la tour* ; la source qui existe derrière ces jardins, s'appelle *la fontaine du fossé* ; elle est en effet au fond de l'un des anciens fossés du château. Il ne reste plus aujourd'hui de ce château que des portions de fondations cachées dans [la] terre, et quelques vestiges de remparts extérieurs et de fossés, attendu que les terrains ont été nivelés presque entièrement depuis le commencement du 19e siècle. Le presbytère, qui ne remonte qu'à l'an 1835, a été bâti sur une dépendance du château, et à une faible distance (Voir le plan page 368).

Le Duc Georges ne survécut que peu de tems à sa [page 142] réintégration dans le Comté de Montbéliard ; il mourut en la ville de ce nom le 1 juin 1699 (vieux style), âgé de 72 ans 8 mois. Sage, juste, bon, fidèle à sa parole, religieux, observateur exact de tous ses devoirs, il fut regretté vivement de tous ses sujets et particulièrement de ceux d'Etobon. Anne de Coligny, son épouse, l'avait précédé dans la tombe depuis 19 ans.

Léopold-Eberhard, seul fils du Duc Georges, lui succéda à sa mort dans tous ses Etats, sous le titre de Duc de Wurtemberg et Comte de Montbéliard ; il avait alors 29 ans, étant né à Montbéliard le 21 mai 1670. Il obtint de son père avec le Comté de Montbéliard les quatre seigneuries d'Héricourt, de Châtelot, de Blamont et de Clémont, dont la France continua à usurper la souveraineté, voulant les faire passer pour des fiefs de Franche-Comté ; les trois seigneuries de Granges, de Clerval et de Passavant, qui depuis les plus anciens tems étaient réellement des fiefs de Franche-Comté ; les seigneuries d'Horbourg et de Riquevir, dans la Haute-Alsace, dont la France avait la souveraineté depuis le milieu du 17e siècle ; la seigneurie de Franquemont, en Suisse, dont l'Evêque de Bâle, prince de Porrentrui, avait la souveraineté dès l'an 1658 ; le château et la terre de Sponeck, sur les bords du Rhin, dans le Brisgau, en Allemagne, et la suzeraineté sur plusieurs fiefs en Franche-Comté et ailleurs. Il avait en outre hérité de sa mère plusieurs terres situées dans le duché de Bourgogne, et entr'autres le Comté de Coligny, dont la France avait la souveraineté. Il

ne se fit prêter qu'en 1704 serment de fidélité par ses sujets de la ville et du Comté de Montbéliard.

Dès le commencement de son règne, le duc Léopold-Eberhard eut à se plaindre de la violation du territoire du Comté de Montbéliard, [page 143] dans sa partie limitrophe de la France, par des sujets de cette puissance. En 1701, des habitants du village de la Côte entrèrent à mains armées sur le territoire du Magny-d'Anigon pour opérer un enlèvement de grains dans des champs provenant de l'ancien fief du lieu. La même année des archers de la Franche-Comté ayant attiré hors de leurs domiciles deux habitants de Clairegoutte pour leur servir de guide, sous prétexte qu'ils ne connaissaient pas les chemins, les menèrent en prison à Baume, pour raison de certaines impositions royales, dont ils avaient été déchargés lors de la rentrée du prince Georges dans ses états de Montbéliard, et qu'on n'était plus en droit d'exiger d'eux, comme cela fut reconnu dans la suite ; ces deux individus restèrent néanmoins détenus deux mois entiers. En 1706, des agents du Gouvernement français vinrent arrêter des déserteurs de leur nation dans le village de Clairegoutte, sans en avoir demandé l'autorisation. Le duc Léopold-Eberhard ne manquait pas d'adresser au Roi Louis XIV d'énergiques remontrances à chaque attentat commis sur ses droits de souveraineté .

Il n'existait plus de moulin à Etobon depuis les désastres de la guerre de trente ans, et les habitants du lieu étaient obligés d'aller moudre leurs grains dans celui de Belverne. D'après le désir qu'ils lui avaient manifesté, le prince Léopold-Eberhard leur fit savoir le 25 mars 1704 qu'il leur permettait de reconstruire leur moulin, s'engageant même à leur rembourser tous les frais qu'ils feraient à cette occasion. Comme le meunier de Belverne élevait de [page 144] l'opposition, le prince se rendit à Etobon le 22 avril suivant pour terminer le différend. Le nouveau moulin fut bâti la même année dans *les prés Poussot*, à une distance d'environ ¾ de kilomètre des prés dit *du moulin* où se trouvait l'ancienne usine. Il subsista jusqu'en 1712, ayant été incendié par l'imprudence du fermier. Il fut rétabli l'année suivante sur le même emplacement par le Suisse David Jacot, à qui le prince en accorda l'accensement. Un 2e moulin fut érigé en 1727 sur le territoire d'Etobon, au lieu dit le *chésal Berdot* ; il fut transporté en 1738 à proximité et au dessus de l'autre. Les deux moulins existent encore aujourd'hui.

Il ne restait plus que quelques ruines de l'église de Belverne, qui avait été détruite pendant la guerre de trente ans par les troupes au service de l'Empereur d'Allemagne. En 1709, les habitants du lieu la reconstruisirent à leurs frais dans la même place avec l'autorisation du duc Léopold-Eberhard. Le nouvel édifice, d'une forme rectangulaire, reçut à l'intérieur une longueur de 12 1/3 mètres sur une largeur de 4 ½ mètres, et on posa sur le pignon du couchant un petit clocher en bois. L'église était achevée depuis quelques mois, lorsque le 31 mars 1710, les habitants adressèrent un requête à leur souverain pour lui demander comment et par qui les services y seraient faits. Il leur fut répondu de sa part qu'elle ne servirait que pour les prières, les catéchisations, les baptêmes, les bénédictions de mariage et les services d'enterrement, et qu'il ne pourrait y être fait de prédications par le pasteur d'Etobon, attendu que celui-ci devait aller chaque dimanche à Chenebier pour la célébration du culte. Il n'y avait alors que 12 ménages à [page 145] Belverne, il s'en trouvait 20 à Chenebier, et 12 à Echavanne, son annexe. Le temple dont il est question fut réparé en 1745, en 1769 et en dernier lieu en 1822 ; il fut démoli en 1831. Quant aux habitants de Belverne, ils durent continuer à fréquenter l'église d'Etobon pour la célébration du service divin, et contribuer aussi aux frais d'entretien et de réparations de cet édifice.

L'ancien presbytère d'Etobon, situé dans la rue du haut du village, était depuis longtems en mauvais état. Sur la demande réitérée du pasteur Pierre-Christophe Parrot, et sur l'invitation du Conseil du prince de Montbéliard, les quatre communes de la paroisse se déterminèrent à bâtir une nouvelle maison de cure sur un terrain acheté pour cet effet, près du temple. Cette maison, commencée en mars 1711 fut achevée en automne de la même année ; elle coûta peu d'argent, parce qu'elle était fort chétive et différait peu par son architecture et sa construction des autres maisons du village ; elle subsista jusqu'en 1828. L'ancien presbytère derrière le quel il y avait un jardin et un verger, fut vendu à un habitant de l'endroit, qui le démolit quelques années après.

Le duc Léopold-Eberhard ne tarda pas à s'attirer le mépris et la haine de ses sujets par les injustices et les violences commises à leur égard, aussi bien que par la vie licencieuse et impure qu'il menait publiquement. On sait qu'après les désastres de la guerre de trente ans, vers 1647, le droit de déshérence avait été exercé par son prédécesseur le prince Léopold-Frédéric, et que les biens reconnus vacants étaient entrés dans son domaine. Léopold-Eberhard prétendit que de son tems il existait encore beaucoup de biens vacants, et qu'il y avait lieu pour lui d'user du droit de déshérence

appartenant à sa [page 146] souveraineté ; il envoya en conséquence dans chaque localité de son Comté de Montbéliard, en 1713, des agents chargés de se saisir en son nom de tous les immeubles dont les possesseurs étaient hors d'état de produire les titres ou de justifier la longue possession. Cette mesure produisit d'odieuses expropriations à Etobon, à Belverne, à Clairegoutte, à Frédéric-Fontaine, au Magny-d'Anigon, comme ailleurs ; les habitants trop craintifs n'osèrent s'y opposer avec l'énergie qu'il aurait fallu ; le pasteur Parrot lui-même laissa enlever à sa cure des biens situés sur le territoire d'Etobon. Dans chacun des villages ci-dessus indiqués, le prince fit acquisition d'une maison pour y placer des fermiers de ses grands domaines. Parmi ces fermiers se trouvaient des Anabaptistes ou Mennonites, expulsés du Canton de Berne pour cause de religion ; les bonnes pratiques qu'ils introduisirent dans le pays de Montbéliard pour la culture des terres exercèrent une heureuse influence sur les habitants, qui peu-à-peu renoncèrent à leur funeste incurie et à leur routine ; c'est à ces sectaires que l'on doit l'introduction et la propagation de la pomme de terre dans nos communes.

Léopold-Eberhard ne s'arrêta pas dans la voie des usurpations. Une ordonnance de son conseil du 11 mai 1714 portait qu'il serait fait un nouveau dénombrement des droits seigneuriaux et de nouveaux livres terriers avec indication de toutes les propriétés dans chaque localité du ressort du Comté de Montbéliard. En conséquence Léonard Nardin, bailli d'Héricourt, Conseiller et Chambellan du prince, et deux autres de ses conseillers se transportèrent le même mois et le mois suivant dans les villages de l'ancienne seigneurie d'Etobon pour y faire signer des actes annonçant plus de droits seigneuriaux qu'il n'en était dû, et ils réussirent assez facilement dans [page 147] leur entreprise, parce que les habitants étaient trompés sur la teneur des actes qui leur étaient présentés. Les anciennes franchises d'Etobon se trouvaient même abolies dans la pièce concernant cette commune. Mais quand Léopold-Eberhard voulut faire payer à ses sujets les nouveaux impôts, et exiger d'eux les nouvelles charges en nature, il éprouva de leur part la plus forte opposition ; ceux d'Etobon surtout montrèrent de l'énergie, et par leurs protestations sans cesse renouvelées, ils parvinrent à se maintenir dans la plupart de leurs anciennes franchises. Léopold-Eberhard fit aussi travailler à l'ouverture des livres terriers aussitôt après l'avoir prescrite. Le Géomètre Jean-Georges Hüttel [sic] se transporta par son ordre à Etobon et à Belverne dans les derniers mois de 1714 , à Clairegoutte, à Frédéric-Fontaine et au Magny-d'Anigon en 1715 pour y faire l'arpentement des terres, qui, après les expropriations de 1713, étaient restées entre les mains des habitants ; ce géomètre se servant de mesures falsifiées pour se conformer à l'invitation

qu'il avait reçue, leur enleva tout l'excédant des contenances indiquées par eux ou annoncées dans leurs contrats. Il en résulta un nouvel accroissement du domaine du prince. Le nom de Huttel ne s'effaça que plus de cent ans après l'arpentement de la mémoire des gens du pays ; tant l'injustice de cet homme était grande !

Le but de Léopold-Eberhard, en augmentant les impositions de ses sujets et en usurpant leurs terres, c'était non seulement de fournir à ses grandes dépenses, mais encore d'enrichir les membres de sa famille. Il paraît qu'il avait épousé secrètement le 1 juin 1695 à Réjowitz, près de Posen, en Pologne, Anne Sabine, fille de Jean-[page 148]Georges Hedwiger, de Liegnitz en Silésie, boulanger, puis capitaine, la quelle il fit élever en 1701, ainsi que ses frères, par l'Empereur d'Allemagne Léopold I, au rang de Comtes et de Comtesse de Sponeck, du nom d'un ancien château qu'il possédait dans le Brisgau, sur les bords du Rhin ; mais cette union ne pouvait passer pour légale parce qu'elle manquait des formalités nécessaires, et surtout parce qu'elle n'avait pas la sanction de la Maison de Wurtemberg, et les enfants qui en étaient issus, ne devaient pas être considérés comme légitimes. Le prince de Montbéliard reconnut encore les enfants naturels qu'il avait eus des deux sœurs Henriette-Hedwige et Elisabeth-Charlotte, filles de Richard Curie dit *L'espérance* de Montbéliard, tailleur d'habits, puis capitaine, aux quelles, comme à leurs frères, il avait fait donner en 1700 par le même Empereur le titre de Barons et de Baronnes de Lespérance. Dès l'an 1716 il investit ces trois sortes d'enfants de nombreux domaines. En vertu d'un acte du 11 août de cette année, il accorda pour leur part à ceux nés d'Henriette-Hedwige le Comté de Coligny, situé dans le duché de Bourgogne ; plusieurs autres terres situées dans le même duché, dans la Franche-Comté, et dans la Haute-Alsace, ainsi que beaucoup de propriétés, de métairies et de granges situées dans le Comté de Montbéliard et dans les seigneuries d'Héricourt, de Blamont et de Clémont, notamment les granges ou fermes seigneuriales d'Etobon, de Belverne, de Clairegoutte, de Frédéric-Fontaine et du Magny-d'Anigon, à charge par les donataires de porter le nom de Comtes et de Comtesses de Coligny. La ferme d'Etobon, d'après le plan figuratif fait en 1716 par l'arpenteur Huttel, comprenait 1228 quartes (77 hectares) [page 149] de champs, et 812 quartes (51 hectares) de prés, non compris *l'étang de Franquemont* d'une superficie d'environ 3 hectares. La ferme de Belverne renfermait 769 ½ quartes (48 ¼ hectares) de champs, et 386 ½ quartes (24 ¼ hectares) de prés. Les terres de ces deux fermes, comme celles des fermes de Clairegoutte et de Frédéric-Fontaine aussi fort considérables, provenaient en très grande partie des usurpations commises par Léopold-Eberhard de 1713 à 1715, et pour une bien faible partie tant d'achat faits

par ce prince que d'anciens fonds du Comté de Montbéliard. Quant à la ferme du Magny-d'Anigon, elle comprenait à proportion moins de biens usurpés, attendu que ceux de l'ancien fief de la localité y avaient été réunis. Le prince avait réservé au domaine de son Comté toutes les forêts seigneuriales situées dans le ressort de l'ancienne seigneurie d'Etobon. Les Comtes de Coligny amodièrent pour des sommes assez faibles les fermes qui leur étaient échues, à des gens des villages où elles se trouvaient.

Une assez grande quantité de forêts communales furent défrichées [sic] avec la permission de Léopold-Eberhard dans l'intervalle des années 1715 à 1719 à Etobon, à Belverne, au Magny-d'Anigon, et sans doute aussi dans les autres villages de l'ancienne seigneurie d'Etobon. Ce défrichement rendit aux habitants du pays une partie des champs qu'ils s'étaient vus enlever par leur souverain, et calma un peu leurs bien justes plaintes.

Par ordre du prince de Montbéliard du 15 avril 1719, Jean-Georges Hüttel fut chargé d'arpenter et de délimiter par des plantations [page 150] de bornes les bois et forêts des communautés d'Etobon, de Belverne, de Clairegoutte, de Frédéric-Fontaine et du Magny-d'Anigon ; il exécuta ce travail la même année. Sa manière d'agir donna lieu à de nouvelles plaintes de la part des gens de ces villages, ce qui ne l'empêcha sans doute pas de réunir des portions de forêts communales aux forêts domaniales dont elles étaient limitrophes. Les habitants d'Etobon lui reprochaient notamment de les avoir dépossédés du *Devant de la Thure*, c'est-à-dire du versant faisant face à leur village, prétendant qu'anciennement le prince n'avait que *le Haut de la Thure*. Il paraît aussi certain que le bois domanial du château d'Etobon, au quel il donna une superficie de 137 arpents 183 ½ toises de Montbéliard, fut agrandi aux dépens des bois communaux qui l'entouraient ; cette superficie équivaut à 28 hectares 82 ares 47 centiares.

Léopold-Eberhard mourut au château de Montbéliard le 25 mars 1723 des suites d'une apoplexie dont il avait été frappé 21 jours auparavant ; il était âgé de 52 ans 10 mois, et avait régné 23 ans 9 mois. Son gouvernement fiscal, arbitraire et injuste, de même que sa conduite immorale et scandaleuse, lui avait aliéné tous les cœurs. Dans ses fréquents accès de colère, il ne ménageait ni les paroles dures ni les violences ; il frappait même de sa canne les personnes dont il croyait avoir à se plaindre, sans excepter les membres de sa famille. Lorsqu'il réunissait près de lui les membres de son conseil de Régence, ce n'était que pour leur dicter ses

ordres. *Je suis moi-même mon conseil*, leur disait-il en leur imposant silence, quand ils voulaient faire des observations.

[page 151]

# Chapitre VII

*Règne du Duc Eberhard-Louis de Wurtemberg – Confirmation des franchises d'Etobon – Justice de Clairegoutte – Règne de Charles-Alexandre – Nouvelle occupation du pays par la France – Charles-Eugène, dernier Comte de Montbéliard – Reconstruction du presbytère de Clairegoutte – Emigrations pour l'Amérique – Défrichements de forêts – Frédéric-Eugène de Wurtemberg, Stathouder de la principauté de Montbéliard, jusqu'à la réunion à la France.*

***Dès l'an 1723 à l'an 1793***

---

Léopold-Eberhard, duc de Wurtemberg, Comte de Montbéliard, ne laissa que des enfants naturels, inhabiles par conséquent à lui succéder ; ses états devaient passer à son cousin Eberhard-Louis, duc régnant de Wurtemberg. Cela n'empêcha pas le Comte Georges-Léopold de Sponeck, l'aîné des fils de Léopold-Eberhard et d'Anne-Sabine de Sponeck, de requérir dès le 26 mars 1723, lendemain de la [page 152] mort de ce prince, les habitants de la ville de Montbéliard, de lui prêter serment de fidélité en qualité de légitime souverain, et de publier trois jours après un mandement pour exhorter les sujets de tout le Comté de Montbéliard à lui demeurer fidèles. Mais tous les efforts qu'il fit pour retenir la succession de ce comté demeurèrent infructueux. Les habitants de la ville en question refusèrent d'obtempérer à ses ordres, sous prétexte qu'ils se proposaient de demander à l'Empereur d'Allemagne des instructions sur la conduite qu'ils devaient tenir. Quant aux habitants de la campagne, ils se prononcèrent ouvertement en faveur du duc Eberhard-Louis de Wurtemberg. Ceux d'Etobon et des autres villages de l'ancienne Seigneurie de ce nom furent les premiers à reconnaître ses droits tant sur le Comté de Montbéliard que sur leurs propres communautés ; ils se rangèrent déjà de son parti le 26 mars 1723 sur la proposition du conseiller et procureur général Pierre Jeanmaire, d'une famille originaire de Clairegoutte. Le 4 avril suivant réunis à leurs concitoyens de Couthenans et de Champey, ils prêtèrent serment de fidélité au Duc Eberhard-Louis entre les mains du Conseiller de Georges, un des plénipotentiaires de ce prince, et du même procureur général Jeanmaire, venus à cet effet à Etobon. Au commencement de ce dernier mois, les habitants des autres villages du Comté prêtèrent aussi le serment de fidélité

au duc de Wurtemberg entre les mains de ses fondés de pouvoir. La ville seule de Montbéliard gardait la neutralité en attendant la décision de l'Empereur. Le 8 avril 1723, le général de Montigny, à la tête de 1.500 paysans armés du Comté de Montbéliard, parmi les quels se trouvaient beaucoup de jeunes gens de l'ancienne Seigneurie d'Etobon, entra dans cette ville qui ne [page 153] fit aucune résistance, et sur le champ il investit le château où s'étaient renfermés avec le petit nombre de leurs adhérents tous les membres de la famille de Léopold-Eberhard ; ceux-ci l'évacuèrent après un siège de 14 jours pour se retirer en France. Par une décision du 16 avril 1723, l'Empereur d'Allemagne avait déjà rejeté la demande de Georges Léopold de Sponeck d'être maintenu dans la possession du Comté de Montbéliard ; par un nouveau mandement du 14 mai suivant, il enjoignit à tous les habitants de ce pays de prêter serment de fidélité au Duc Eberhard-Louis de Wurtemberg comme à leur légitime souverain. Le Comté de Montbéliard fut ainsi réuni au Duché de Wurtemberg dont il avait été séparé en 1617 ; cet état de choses subsista jusqu'en 1793. Quant aux neuf seigneuries d'Héricourt, de Châtelot, de Blamont, de Clémont, de Granges, de Clerval, de Passavant, d'Horbourg et de Riquevir, la France les séquestra de suite après la mort de Léopold-Eberhard, sous prétexte qu'il fallait régler préalablement les droits des divers prétendants à la succession de ce prince ; et elle ne les rendit en 1748 au duc Charles de Wurtemberg, un des successeurs d'Eberhard-Louis, que sous la condition qu'il renoncerait à tous ses droits de souveraineté sur les quatre premières, et qu'il se contenterait d'y percevoir les droits et revenus seigneuriaux, comme dans les cinq autres.

Eberhard-Louis, duc de Wurtemberg, ne tarda pas à venir visiter sa principauté de Montbéliard. Il fit son entrée solennelle dans cette ville le 18 juillet 1723 avec une suite aussi brillante que nombreuse ; et il fut accueilli avec les démonstrations de la joie [page 154] la plus vive. Le jour-même de son arrivée à Montbéliard, chacun des villages de l'ancienne seigneurie d'Etobon, appelés dès lors les cinq villages des bois y avaient envoyé leur maires, suivis de 12 à 16 habitants, qui se portèrent à sa rencontre sur la route de Sochaux pour le complimenter. Le prince fit distribuer à chaque homme 3 livres (1 ½ kilogramme) de pain, et un pot (2 litres) de vin ; les maires reçurent le double de cette pitance, sans doute à cause de leur dignité. Le 2 août il reçut en personne des habitants de Montbéliard le serment de fidélité qu'au commencement d'avril précédent il avait déjà reçu par ses plénipotentiaires de ceux de la campagne. Son séjour en cette ville fut de six semaines, pendant les quelles il se fit rendre compte détaillé de la situation du pays, et chercha à pourvoir par d'utiles règlements à son administration ecclésiastique, civile, judiciaire et financière. Avant son

départ pour le Wurtemberg, qui eut lieu le 30 août 1723, il nomma le Comte de Grævenitz gouverneur de la principauté.

Le Gouvernement de Montbéliard, par son arrêté du 14 mai 1723, mit le séquestre sur tous les biens qui avaient été donnés en 1716 dans le ressort du Comté de ce nom par le prince Léopold-Eberhard à ses enfants naturels, et fit défense aux fermiers de ces biens d'acquitter le produit de leurs baux soit entre les mains des dits enfants naturels, soit entre les mains de leurs régisseurs, sous peine de payer deux fois. Le Conseil de régence de Montbéliard, formé en cour de justice, prononça le 11 mai 1724 la réunion de tous les biens en question au domaine du Comté. En conséquence de cette mesure, les fermes d'Etobon et des autres villages des bois furent enlevées aux Comtes [page 155] de Coligny, et retournèrent au prince de Montbéliard, au profit de qui elles continuèrent d'être amodiées. Le Gouvernement français, qui s'était saisi des seigneuries de la succession de Léopold-Eberhard, maintint ses enfants illégitimes dans les domaines qui leur avaient été donnés dans ces seigneuries, et ils ne s'en sont jamais vus privés.

En faisant prendre possession du Comté de Montbéliard, le Duc Eberhard-Louis avait promis aux habitants de les décharger des impôts nouveaux dont les avait accablés son prédécesseur. Ils ne furent pas plutôt sous son gouvernement qu'ils lui demandèrent par différentes requêtes l'exécution de ses promesses. Par son rescrit donné à Louisbourg en Wurtemberg le 7 février 1724, concernant toutes les communes du Comté, il les rétablit dans presque tous les avantages dont elles avaient été privées depuis peu d'années, et il réduisit les corvées et toutes les redevances seigneuriales au taux où elles étaient sous le règne du duc Georges. Les habitants d'Etobon l'avaient supplié en particulier, par des requêtes du 12 mai 1723 et du 15 mai 1724, de les maintenir dans leurs anciennes franchises et immunités, dont Léopold-Eberhard avait cherché à les priver. Par un autre décret donné à Louisbourg le 11 novembre 1724, Eberhard-Louis confirma la plupart de ces anciennes franchises. Aux termes de son édit, les habitants d'Etobon continuèrent à jouir de la franchise des terres sur tout leur territoire ; ils continuèrent également à être exempts de tailles, de corvées ordinaires, de droit de vente et de péage en allant aux foires de Montbéliard, du droit de poules foncières, [page 156] du droit d'éminage pour les grains de leurs récoltes, du droit de charruage ou rouage, mais ils durent s'acquitter de toutes les corvées extraordinaires qui pouvaient se présenter, quoique anciennement ils n'y eussent pas été astreints.

Les habitants d'Etobon, comme ceux de tout le Comté, demandèrent aussi à Eberhard-Louis la restitution des terres qui leur avaient été enlevées par son prédécesseur dès 1713 à 1714 ; il leur fut répondu de sa part que ceux d'entr'eux qui croiraient avoir des plaintes fondées, pourraient se pourvoir par les règles ordinaires de la justice, et que l'on ferait droit sur leurs prétentions. Les démarches qu'ils firent à cet égard dès 1723 à 1725, demeurèrent sans résultat.

Depuis la suppression des justices d'Etobon et du Magny-d'Anigon prononcée au 17e siècle, les habitants de ces villages, comme ceux de Belverne, de Clairegoutte et de Frédéric-Fontaine, étaient du ressort du tribunal de la prévôté de Montbéliard ; ils devaient aussi se rendre en cette ville dès l'an 1635 pour tous les actes authentiques qu'ils avaient à passer. En 1727, le Duc Eberhard-Louis consentit à l'établissement d'une Justice à Clairegoutte pour les habitants des cinq villages en question, attendu que l'éloignement de Montbéliard leur occasionnait des frais considérables ; elle ne fut réellement constituée, à ce qu'il paraît, qu'à partir de l'an 1730. La justice de Clairegoutte se tenait ordinairement dans la maison du Maire ; elle était composée d'un juge pris alternativement parmi les conseillers du prince, le quel se rendait à Clairegoutte les jours d'audience (le mardi une fois ou deux fois par mois), et d'un procureur fiscal résidant dans la localité, faisant en même tems les fonctions de greffier. Un seul huissier, résidant aussi dans la localité, y était attaché. La compétence de cette justice n'allait pas au delà des simples causes civiles et des délits dont la peine ne [page 157] dépassait pas 3 livres tournois (3 francs) ; les appels se portaient devant la cour et Chancellerie de Montbéliard. La Justice dont il s'agit n'eut, comme nous le verrons, qu'une durée éphémère. A la même époque il fut encore établi à Clairegoutte un tabellion, chargé de recevoir les actes d'achat des immeubles dans les villages de l'ancienne Seigneurie d'Etobon ; il était aussi notaire, et, comme tel, chargé de rédiger les contrats de mariage, les testaments, les actes portant obligation ou hypothèque, les quels étaient contrôlés et enregistrés à Montbéliard. Jean Jeanmaire de Clairegoutte fut le premier tabellion institué en ce lieu ; il eut des successeurs jusqu'à la réunion du pays à la France en 1793.

Eberhard-Louis, duc de Wurtemberg et Comte de Montbéliard, mourut dans le Wurtemberg le 31 octobre 1733, à l'âge de 57 ans, environ deux ans après avoir perdu son fils unique. Il avait de belles qualités, propres à lui attirer les cœurs de ses sujets ; mais on peut lui reprocher d'avoir trop aimé la dépense. Charles-Alexandre, son cousin germain et plus proche agnat, né dans le Wurtemberg le 24 janvier 1684, fils du Duc Frédéric-

Charles, ancien administrateur du Comté de Montbéliard, lui succéda dans tous ses Etats. Il avait embrassé à Vienne la religion catholique, dans sa jeunesse, tandis qu'il était au service de la Maison d'Autriche, afin d'aplanir les obstacles à son avancement dans la carrière militaire ; il était alors loin de penser qu'il serait un jour appelé à régner sur des populations protestantes. Mais il promit à ses sujets de la manière la plus solennelle qu'il ne ferait aucun changement dans leur religion. Les habitants des villages du [page 158] Comté de Montbéliard lui prêtèrent serment de fidélité entre les mains de ses fondés de procuration en novembre 1733 ; quant à ceux de la ville, ils ne s'acquittèrent de ce devoir qu'en janvier suivant ; le prince se trouvait alors au milieu d'eux ; par son ordre des comestibles furent distribués au peuple, qui alla se désaltérer à une fontaine de vin érigée sur la place des halles. Sur la demande des habitants d'Etobon, Charles-Alexandre, par son rescrit du 8 mars 1734, confirma celui de son prédécesseur concernant leurs franchises.

Peu de mois après l'avènement de Charles-Alexandre à la couronne Ducale du Wurtemberg, le 20 mars 1734, la guerre fut déclarée entre la France et l'Empire d'Allemagne. Comme il n'avait pas manifesté l'intention de garder la neutralité, le roi Louis XV de France n'hésita pas à lui enlever le Comté de Montbéliard. Déjà le 10 avril suivant, deux commissaires du roi arrivèrent au chef-lieu de ce pays pour en prendre possession en son nom ; le lendemain ils furent suivis de troupes françaises qui y tinrent garnison ; le surlendemain ils firent prêter le serment de fidélité au roi, non seulement au Conseil de Régence et à tous les fonctionnaires de la ville, mais encore aux pasteurs, maires, échevins, gardes-champêtres et gardes-forestiers des cinq villages des bois et de toutes les communes rurales appelés en cette ville. L'administration du Comté de Montbéliard fut confiée à l'Intendant de Besançon, qui envoya en ce lieu en qualité de son subdélégué, le sieur Coste de Rantzevelle. Le Roi, par arrêt de son conseil d'Etat, décida que toutes les contributions levées sur les sujets de la Franche-Comté seraient pareillement levées sur les habitants du comté de Montbéliard. Il en résulta que ceux-ci eurent à [page 159] supporter, outre les impositions royales ordinaires, toutes sortes d'impositions extraordinaires pour frais de guerre, et se virent obligés de contribuer à l'entretien d'un bon nombre de soldats français cantonnés au milieu d'eux à plusieurs reprises. Par ses lettres patentes du 19 juin 1734, Louis XV déclara que le Comté de Montbéliard serait du ressort du parlement de Besançon, et que la justice y serait rendue par le Conseil de Régence de cette ville selon les lois, usages, ordonnances et coutumes de la Franche-Comté en matière civile et criminelle en première instance, et que les appellations ressortiraient du parlement dont il s'agit, excepté que dans le civil le conseil de Régence jugerait sans appel

jusqu'à la somme de 250 livres tournois. Par d'autres lettres patentes en forme d'édit du mois de décembre 1734, le Roi supprima le conseil de régence et la prévôté de Montbéliard, ainsi que la justice de Clairegoutte, et établit à Montbéliard un bailliage royal, composé d'un lieutenant général civil et criminel, d'un lieutenant particulier, d'un assesseur, d'un procureur du roi et d'un greffier, pour connaître de toutes les causes qui étaient portées au Conseil de Régence, sauf l'appel au parlement. Ces dernières lettres patentes furent publiées à Montbéliard le 4 janvier 1735, et elles ne tardèrent pas à recevoir leur exécution. Le sieur Coste de Rantzevelle, qui administrait le pays, depuis l'occupation française, en qualité de subdélégué de l'Intendant de Besançon, présida le bailliage en qualité de lieutenant général civil et criminel. Quant aux autorités préposées aux églises protestantes, elles furent maintenues telles qu'elles étaient.
Les enfants naturels du prince Léopold-Eberhard ne furent pas [page 160] plutôt instruits de l'occupation du Comté de Montbéliard par le Roi de France, qu'ils lui demandèrent de rentrer en possession des domaines situés en ce Comté qui leur avaient été enlevés en 1723. En suite de l'arrêt du Conseil du Roi du 14 août 1734 et de l'Ordonnance de l'Intendant de Franche-Comté du 17 février 1735, les Sieurs et Dames de Coligny recouvrèrent une faible portion des biens compris dans la donation du 11 août 1716, c'est-à-dire ceux qui avaient été acquis des propres deniers de Léopold-Eberhard ; ils furent déchus de leurs prétentions sur ceux de ces biens provenant des fonds anciens du comté de Montbéliard et même des propriétés vacantes dont s'était saisi Léopold-Eberhard, les quels devaient être conservés audit Comté ; il ne leur revint à Etobon que 105 2/3 quartes (6 3/5 hectares) maison, verger et jardin compris, et à Belverne que 1 quarte 8/15 (10 ares) en nature de jardin avec une maison ; il leur fut adjugé à proportion dans les autres villages des bois.

Le Comté de Montbéliard ne demeura pas longtems entre les mains du Roi de France. En vertu des préliminaires de la paix signés à Vienne le 3 octobre 1735 entre l'Empereur et l'Empire d'Allemagne et le Roi de France, il dut être restitué au Duc Charles-Alexandre de Wurtemberg, comme le portait la paix de Ryswick. Le 29 mars 1736 les ordres du Roi arrivèrent au gouverneur militaire de Montbéliard d'évacuer la principauté de ce nom pour le 8 avril suivant. Le 3 de ce dernier mois, le sieur Coste de Rantzevelle voulut faire payer aux habitants du pays deux quartiers des impositions royales qui ne devaient être échus [page 161] qu'en octobre suivant ; sur leur refus de céder à ses ordres, il fit conduire par des soldats de la garnison, dans un cachot du château, les maires, échevins et autres habitants de tous les villages du Comté, ainsi qu'un des maîtres-bourgeois de la ville, et il ne les relâcha qu'après qu'ils eurent délivré ce qu'ils

devaient, et promis de payer ce qui n'était pas échu, au cas que le roi ne se décidât pas en leur faveur. La garnison française quitta effectivement Montbéliard le 8 avril 1736. Le même jour deux commissaires du Duc Charles-Alexandre reprirent possession du Comté en son nom. Le lendemain eut lieu la réinstallation du Conseil de régence qui avait été supprimé par le gouvernement français, ainsi que le rétablissement du tribunal de la prévôté et des anciennes institutions du pays ; le 10 et le 11 avril les bourgeois de Montbéliard et les sujets de la campagne prêtèrent de nouveau serment de fidélité au prince. Quant à la Justice de Clairegoutte, elle ne fut pas rétablie, et elle resta supprimée pour toujours ; les habitants des villages des bois furent compris, comme ils l'avaient déjà été anciennement, dans le ressort de la Justice de la prévôté de Montbéliard. Il existe encore dans les archives de l'Empire à Paris les registres de la justice de Clairegoutte dès 1730 à la fin de 1734.

Déjà le 9 avril 1736, les commissaires du Duc de Wurtemberg avaient fait défense à tous les fermiers et adjudicataires des biens situés dans le Comté de Montbéliard dont les enfants de Léopold-Eberhard avaient été mis en possession par le gouvernement français, de leur payer aucune somme ni denrée. Sous la date du 15 juin suivant, le Conseil de régence, constitué en cour de justice, prit un [page 162] jugement portant restitution de tous les biens distraits du domaine du Comté en 1735. Ce jugement reçut son exécution dans les cinq villages des bois comme ailleurs. Dès lors le prince de Montbéliard ne fut plus troublé dans la jouissance de ses biens jusqu'à la réunion du pays à la France en 1793.

Bientôt des plaintes de divers genres se répandirent sur le compte de Charles-Alexandre ; on l'accusait de n'avoir pas été sincère dans ses promesses de maintenir le culte protestant professé par ses sujets, et de conspirer contre leurs libertés. Il mourut subitement dans le Wurtemberg le 12 mars 1737, âgé de 53 ans, dans le tems même qu'il se proposait de venir à Montbéliard, et il n'y était pas attendu sans de vives inquiétudes, parce que l'on supposait qu'il amènerait avec lui des troupes pour forcer les habitants à changer de religion. On apprit la nouvelle de sa mort en cette ville le jour-même qu'il devait y arriver. Il ne fut nullement regretté de ses peuples. D'ailleurs ses mesures violentes et arbitraires, ainsi que les concussions et les rapacités de ses financiers, lui avaient depuis longtems aliéné tous les cœurs. Il laissa trois fils, tous élevés dans le catholicisme, savoir : Charles-Eugène, né à Bruxelles le 11 février 1728 ; Louis-Eugène, né à Belgrade le 6 janvier 1731, et Frédéric-Eugène, né à Francfort-sur-le-Mein [sic] le 21 janvier 1732.

Charles-Eugène, plus connu sous le nom de Charles, l'aîné des fils du duc Charles-Alexandre, lui succéda dans tous ses états de Wurtemberg et de Montbéliard ; il était alors âgé de 9 ans 1 mois. En attendant qu'il eut l'âge de majorité, deux de ses cousins eurent l'administration [page 163] de ses états, d'abord le duc Charles-Rodolphe de Wurtemberg-Neustadt, puis dès 1739 le duc Charles-Frédéric de Wurtemberg-Oels. Ils se montrèrent l'un et l'autre zélés partisans du culte protestant, et ils prirent toutes les mesures favorables à ce culte. Le pays de Montbéliard fut en particulier l'objet de leurs pieuses sollicitudes, et ils y firent relever plusieurs édifices ecclésiastiques menacés d'une ruine prochaine. Un nouveau presbytère fut construit à Clairegoutte sur l'emplacement de l'ancien en 1739 ; c'était un assez beau bâtiment pour le tems ; il a été réparé et agrandi en 1862. Quant à la grange de la cure de ce lieu, elle ne fut pas reconstruite ; elle subsista jusqu'en 1811.

Le duc Charles de Wurtemberg, quoique âgé seulement de 16 ans, obtint en janvier 1744 de l'Empereur Charles VII d'Allemagne la dispense nécessaire pour prendre les rênes du gouvernement de ses états. A cette occasion, il lui fut offert un don gratuit de 15.000 livres tournois (15.000 francs) par la ville et les villages du Comté de Montbéliard. Belverne donna 120 livres pour sa part ; Etobon, à peu près 200 livres. Le prince reçut entre les mains d'un fondé de pouvoir le serment de fidélité des habitants de la campagne le 30 mars 1744 et des bourgeois de la ville en avril suivant. Il fut le dernier Comte régnant de Montbéliard ; il vécut encore 14 jours après la réunion du pays à la France. Sous son gouvernement le peuple jouit d'une grande tranquillité et d'une paix profonde, et sa prospérité ne fit que s'accroître.

Après le décès de Monsieur de Mornay arrivé vers l'an 1719, comme on l'a dit, aucun membre de la famille Dodelan ne vint résider sur les biens qui lui appartenaient dans la commune de Clairegoutte par suite de la donation du prince Léopold-Frédéric. Jacques-[page 164]Frédéric de la Chaume-Dodelan, demeurant à Montbéliard, les avait en 1732. Charles-Guillaume Dodelan de Renoncourt [sic] en fut le dernier possesseur. Comme il était sans enfants, il en fit abandon en 1751 au prince de Montbéliard, le duc Charles de Wurtemberg, moyennant une pension. Les biens dont il s'agit, réunis à ceux que son domaine avait déjà sur le territoire de Clairegoutte, furent amodiés à son profit.

Au milieu du 18e siècle, le gouverneur des provinces de l'Amérique septentrionale appartenant à l'Angleterre, qui se sont formées depuis en Républiques indépendantes sous le nom d'Etats-Unis, faisait, par des commissaires envoyés en Allemagne, des offres avantageuses aux protestants qui iraient s'établir dans ces provinces ; il leur promettait de les mettre en possession de plus de 120 arpents de terre (plus de 30 hectares), sous la seule condition de les cultiver par eux-mêmes ou par d'autres pendant sept ans. Un grand nombre d'habitants du pays de Montbéliard quittèrent leurs foyers pour aller s'établir dans cette partie du Nouveau-Monde, notamment de 1750 à 1751 et de 1770 à 1771. Etobon fut des villages des bois celui qui compta le plus d'émigrants. Le gouvernement était inquiet de ces émigrations, dont il prévoyait les conséquences fâcheuses ; mais il ne pouvait y opposer d'obstacles sérieux. Il y eut encore de nouveaux départs des habitants du pays pour la Pologne à la fin du 18e siècle, et pour l'Amérique septentrionale dans le 19e siècle, à partir de l'an 1828.

L'horrible tremblement de terre qui renversa la ville de Lisbonne le 1 novembre 1755 et dont on ressentit les secousses jusque dans [page 165] le pays de Montbéliard, provoqua une mesure bien louable de la part du Duc Charles de Wurtemberg. Sur son invitation, il fut célébré dans les paroisses d'Etobon et de Clairegoutte, comme dans toutes les autres paroisses du pays, le dimanche 28 mars 1756 un service solennel de jeûne, de repentance et de prière. Des services pareils eurent lieu vers la même époque dans le Duché de Wurtemberg, dans toute l'Allemagne et dans la plupart des Etats de l'Europe.

Depuis l'an 1723, époque de la mort du Duc Léopold-Eberhard, aucun prince de la maison de Wurtemberg n'avait fait sa résidence ordinaire dans le château de Montbéliard, lorsque le 7 juillet 1769 le Duc Frédéric-Eugène, plus connu sous le nom de Frédéric, frère du Duc régnant, vint y demeurer avec sa famille. Guerrier formé à l'école de Frédéric-le-grand, roi de Prusse, dont il avait épousé la nièce, la princesse Royale Sophie-Dorothée de Brandebourg, en 1753, il fut le père de onze enfants (8 garçons et 3 filles), dont les trois plus jeunes (3 fils) virent le jour à Montbéliard ; quoique catholique, il les fit tous élever dans la religion protestante, qui était celle de leur mère. L'arrivée à Montbéliard du prince Frédéric et des membres de sa famille fut l'occasion de fêtes variées, et remplit de joie la population toute entière du pays. Ces hôtes illustres répandirent de nombreux bienfaits sur toutes les classes d'habitants, et leur présence au milieu d'eux pendant 23 ans ouvrit de nouvelles sources de prospérité. On

pourrait néanmoins reprocher au prince Frédéric d'avoir été un amateur trop passionné de la chasse, et de n'avoir pas [page 166] fait prendre des mesures assez efficaces pour protéger les héritages des particuliers contre les dégâts du gibier. Il venait chaque année faire des parties de chasse dans les grands bois d'Etobon et de Clairegoutte.

Le duc Charles de Wurtemberg, non moins que son frère Frédéric, aimait les habitants du Comté de Montbéliard, et il jouissait aussi de leur affection. C'était toujours avec plaisir qu'il venait au milieu d'eux, et son arrivée était ordinairement l'occasion de quelques bienfaits. La visite qu'il leur fit en 1771 fut plus longue que toutes les autres. Arrivé à Montbéliard le 29 avril de cette année-là, il ne s'en retourna dans le Wurtemberg que le 26 août suivant. Témoin de la cherté des vivres qui régnait alors dans le pays à cause de la mauvaise récolte de l'année précédente, et des souffrances qu'elle occasionnait parmi les pauvres gens, il chercha à venir à leur secours, et il leur fit livrer à un prix raisonnable les grains renfermés dans les greniers de son domaine. Ayant appris que les terres étaient mal cultivées et que même une bonne partie restait en friches, il fit publier pendant son séjour à Montbéliard d'utiles règlements pour l'amélioration de l'agriculture. Comme nous l'avons dit, la pomme de terre fut apportée de Suisse dans notre pays par les Anabaptistes vers l'an 1716 ; les habitants n'en firent les premiers essais de plantation que 15 ou 20 ans après ; s'imaginant qu'elle était nuisible à la santé, ils ne s'en servirent dans les premiers temps que pour la nourriture des bestiaux ; elle était encore peu cultivée en 1753 dans les villages des bois, comme ailleurs. Mais après le disette de 1770 à 1771, on sentit l'importance de la pomme de terre, et on commença à la cultiver en grand.

[page 167] Les habitants d'Etobon avaient à peine connaissance de l'arrivée du Duc Charles à Montbéliard, qu'ils lui présentèrent sous la date du 3 mai 1771 une requête pour obtenir la faculté d'aller moudre leurs grains où bon leur semblerait dans le Comté de Montbéliard, en donnant la rétribution ordinaire (1 casse par quarte ou le 16e du grain), vu le manque d'eau dans les tems de sécheresse pour le roulement du moulin de leur commune, et dès le lendemain ils virent leur demande accueillie favorablement par le prince. Dès lors ils n'eurent plus d'avantages à se servir du moulin-à-vent qu'ils avaient construit en 1763 sur *le haut du Cuchot* près de leur village pour suppléer au moulin-à-eau, et ils le démolirent la même année. L'avantage accordé aux habitants d'Etobon par rapport aux moulins fut accordé par le prince à ceux des autres villages des bois.

Il voulut visiter ces villages avant de reprendre le chemin de ses Etats de Wurtemberg. Il s'y rendit à cheval le vendredi 16 août 1771, accompagné de son frère Frédéric-Eugène et de plusieurs membres de son Conseil de Régence de Montbéliard. Il passa par Belverne à 10 heures du matin ; alla jusqu'à Clairegoutte, y prit son dîner chez le pasteur Léopold-Emmanuel Scharffenstein, et s'en retourna le même jour à Montbéliard par Etobon, où il arriva à trois heures du soir. Les habitants, parés de leurs vêtements de fête, accoururent en masse au devant de lui et le reconduisirent jusqu'à l'extrémité de leurs territoires, en faisant retentir l'air de leurs bruyantes acclamations ; tous criaient à l'envi des uns des autres : *Vive le duc Charles ! Vive le prince !* Dans le même tems les cloches des églises étaient mises en mouvement, et les coups de fusil ne cessaient de se faire entendre. Le souvenir du voyage du duc Charles resta longtems gravé dans l'esprit des gens de nos villages.

[page 168] Les habitants d'Etobon supplièrent par une requête du 17 août 1771 le duc Charles qui se trouvait encore à Montbéliard, de leur permettre de défricher et de réduire en champs une de leurs forêts communales appelée *le bois des champs Vauthier*, d'une contenance d'environ 23 hectares. Le Conseil de Régence de Montbéliard, par une lettre du 23 du même mois, leur fit connaître que le prince leur accordait leur demande. Les champs provenant de ce défrichement qui s'opéra à la fin de 1771, furent partagés entre tous les chefs de famille au nombre de 61 ; on leur donna le nom de *nouveaux champs Vauthier* pour les distinguer des *vieux champs Vauthier*, dont l'établissement paraît remonter à la 2e moitié du 16e siècle. Les habitants de Belverne demandèrent aussi vers le commencement de septembre 1772 de défricher leur forêt communale appelée *le bois de la Chaille* d'une superficie d'environ 10 hectares, cette faveur leur fut accordée sans difficulté par le Gouvernement ; chacun des 36 chefs de famille reçut une portion du terrain, qui fut dès lors désigné sous le nom de *Nouveaux champs de la Chaille*. Il est probable que des défrichements semblables eurent lieu à la même époque dans les autres villages des bois.

Le gouvernement du duc Charles animé de bonnes intentions, chercha à être utile à la population sous tous les rapports, particulièrement sous celui de l'instruction. La maison d'école d'Etobon située dans le haut du village était devenue trop petite pour contenir le nombre des élèves, eut égard à l'accroissement de la population. La commune prit la résolution d'en bâtir une autre à ses frais sur un terrain communal vis-à-vis de

l'église ; la première pierre en fut posée le 7 juillet 1777, et on mit tant de célérité dans les travaux que les élèves purent y entrer pour la 1e fois le 9 décembre suivant ; cette maison existe encore ; elle a [page 169] été agrandie en 1833 ; quant à l'ancienne maison d'école, elle fut vendue en 1778 à un individu de la commune qui en fit son habitation. Les maisons d'école des autres villages des bois furent aussi réparées ou reconstruites dans la 2e moitié du 18e siècle.

Il y avait déjà 17 ans que le Duc Frédéric-Eugène de Wurtemberg demeurait comme simple particulier à Montbéliard, lorsqu'il fut nommé le 10 mars 1786 Stathouder à vie de la principauté de Montbéliard par le duc régnant son frère ; tous les employés et fonctionnaires des divers ordres lui furent subordonnés ; en outre tous les emplois étaient à sa nomination, sauf ceux de Conseillers, de procureur général, de Conservateur des forêts et de Maire de la ville, aux quels le Conseil de Régence devait pourvoir ; il avait seulement le droit de présenter trois candidats pour chacune de ces hautes fonctions. Tous les revenus du Comté et des Seigneuries qui en dépendaient, furent mis à sa libre disposition. Ce prince tenait une Cour brillante à Montbéliard ; il y vit arriver de hauts personnages, entr'autres Paul, Grand-duc de Russie, depuis Empereur, qui avait épousé une de ses filles, et Joseph II, Empereur d'Allemagne, qui venait demander en mariage une autre de ses filles pour son neveu et héritier présomptif, François, archiduc d'Autriche. Frédéric-Eugène, dès qu'il fut nommé Stathouder, voulut prendre connaissance des besoins du pays pour le bien administrer ; c'est dans ce but qu'il se rendit dans l'année 1786 à Etobon, à Frédéric-Fontaine et sans doute aussi dans les villages voisins. A Etobon, il dîna dans le presbytère du pasteur Jean-Jacques [page 170] Paur. A Frédéric-Fontaine, il prit quelques rafraîchissements chez le Maire Jean Bretegnier. Partout il fut accueilli avec des transports de joie.

La révolution française, qui remonte au 5 mai 1789, époque de l'ouverture des Etats Généraux, faisait espérer à son aurore le redressement des biens des abus, et le retour aux véritables principes de la liberté ; mais elle ne tarda pas à dégénérer. L'esprit de désordre passa bientôt des habitants de Paris à ceux de toute la France, et la commotion se fit sentir en Franche-Comté comme dans les autres provinces du royaume. Dès le mois de juillet 1789, le comté de Montbéliard se vit menacé d'invasion par les paysans du voisinage ; les communes de l'ancienne seigneurie d'Etobon particulièrement en éprouvèrent de grandes inquiétudes. Le duc Stathouder prit sur le champ toutes les mesures que réclamait la sûreté du pays ; il forma par engagements volontaires un corps de miliciens dans le quel

entrèrent plusieurs jeunes gens d'Etobon et des autres villages des bois ; sur son invitation la population s'arma ; et on monta la garde non seulement à Montbéliard, mais encore dans toutes les localités de la campagne. On parvint ainsi à prévenir les malheurs qui paroissaient [sic] prêts à fondre sur le pays. D'ailleurs l'effervescence populaire ne tarda pas à perdre de son intensité en Franche-Comté.

Les droits féodaux avaient été abolis en France au mois d'août 1789, et le prince de Montbéliard avait subi les conséquences de cette abolition dans les seigneuries d'Héricourt, de Châtelot, de Blamont, de Clémont et autres qu'il possédait sous la souveraineté de la France. Les habitants du Comté [page 171] de Montbéliard crurent le moment favorable pour demander au Duc Charles de Wurtemberg la suppression de certains droits seigneuriaux. Par une résolution du 30 décembre de la même année, le souverain ne leur fit que quelques concessions peu importantes. Néanmoins ils n'usèrent point de menaces envers lui, et continuèrent à vivre dans l'obéissance qu'ils lui avaient promise.

Les troubles recommencèrent dans la Franche-Comté en 1790, et dès lors les gens du voisinage ne craignirent plus de franchir sur différents endroits les limites du comté de Montbéliard pour y commettre des dégâts. L'ancienne seigneurie d'Etobon était plus exposée à ces invasions que le reste du Comté à cause de son plus grand éloignement du chef-lieu, où il y avait une garnison. Au mois d'août 1790, la garde nationale d'Andornay vint faire une saisie d'avoine sur le territoire de Clairegoutte. Au mois de décembre suivant[1], dans la nuit du 29 au 30, un grand nombre d'habitants de Courmont, de Lomont, de Faymont, de Saulnot et d'autres communes voisines, qui s'étaient réunis dans les forêts de Champey pour arrêter quelques voituriers d'Etobon et de Belverne qui conduisaient à Montbéliard une certaine quantité de seigle et d'avoine, après avoir tué un individu d'Etobon, Daniel Mignerey, et blessé plusieurs de Belverne à coup de fusils, prirent la résolution de venir incendier les deux derniers villages, et ils auraient mis leur projet à exécution si leur chef, Monsieur Pilon de Grange [sic], ne les en eut dissuadés et si le mauvais tems ne les eût dispersés. Des réclamations énergiques sur de tels actes, et sur d'autres du même genre furent adressées au Gouvernement français, au nom du duc Charles de Wurtemberg, [page 172] par son frère le duc Frédéric-Eugène et par les Membres du Conseil de Régence de Montbéliard. L'abbé de Montesquiou, président de l'assemblée nationale de France, leur fit réponse que cette assemblée voyait avec regret le renouvellement des troubles en

[1] Le fait raconté sous la date de décembre 1790 s'est passé en décembre 1789.

Franche-Comté et qu'elle insistait principalement pour que la souveraineté du Comté de Montbéliard fut respectée. Le gouvernement du duc Charles ne fut pas trop rassuré par cette déclaration ; car malgré ses protestations, il venait de voir incorporer dans les nouvelles divisions de la France en Cantons et en Départements les Seigneuries de la dépendance du Comté de Montbéliard.

Bientôt les invasions du pays par les habitants des lieux voisins se renouvelèrent. Au mois de septembre 1791 un grand nombre d'habitants de Chenebier, aux quels s'étaient joints quelques uns de ceux d'Echavanne et de Frahier vinrent arrêter à Etobon le marquis de Saint-Aulaire, émigré français, qui se rendait de Lure à Montbéliard avec sa famille pour passer de là en Suisse ; vivant de fruits qu'ils dérobaient dans les terrains près des maisons, ils le gardèrent à vue deux jours de suite dans le village en question ; comme après ce tems-là ils le menaient à Belfort, il fut arraché de leurs mains et remis en liberté sur le territoire de Frahier par les habitants de cette commune. Il y eut de nouvelles réclamations de la part du prince de Montbéliard au sujet de cet attentat à sa souveraineté auprès des autorités françaises ; mais elles ne pouvaient guère avoir d'effet dans les tems de troubles où l'on se trouvait.

Les habitants d'Etobon, non contents des défrichements de forêts qu'ils avaient opérés depuis le commencement du 18e siècle, en demandèrent [page 173] encore d'autres à la fin de ce siècle, et ils obtinrent facilement de la bienveillance du Duc Stathouder Frédéric-Eugène. Avec son consentement, ils réduisirent en champs dans les derniers mois de 1790 une portion d'environ 25 hectares du *bois du Montedin*, et dans les derniers mois de 1791 le *bois de la petite bouloie* d'environ 23 hectares. Ces deux terrains furent partagés entre tous les chefs de famille y compris le pasteur de la paroisse ; il y eut 80 portions dans le premier terrain et 82 dans l'autre.

Dès l'an 1786, un grand nombre de familles d'Alsace et de Lorraine avaient quitté leurs pays pour s'établir en Pologne, où les appelaient des promesses fallacieuses. En 1792 les paroisses d'Etobon et de Clairegoutte, et surtout les communes d'Etobon et de Chenebier, fournirent, comme d'autres localités de la principauté de Montbéliard, leur contingent à l'émigration pour la Pologne. Plusieurs individus revinrent dans leur patrie au bout de quelques années, plus misérables qu'ils ne l'avaient quitté.

La révolution française devenait plus turbulente, et menaçait même déjà tous les trônes, lorsqu'en avril 1792 le duc Frédéric-Eugène, Stathouder de la principauté de Montbéliard, quitta cette ville avec toute sa famille pour se retirer dans le Wurtemberg. Il ne s'éloigna certainement pas sans regrets d'un pays où il était aimé, et ses regrets auraient été bien plus vifs s'il avait été alors assuré de ne pouvoir jamais y rentrer ; en attendant, il en laissa l'administration entière au Conseil de régence. Il craignait d'autant plus d'être arrêté à Montbéliard par les Français, que l'Empereur d'Allemagne se préparait à leur faire la guerre, et bientôt les événemens [sic] prouvèrent qu'il avait raison. [page 174] Le 1 septembre 1792, la ville en question fut occupée par un corps de 3 à 4.000 hommes de garde nationale de Belfort et des environs, aux quels s'étaient joints quelques centaines d'hommes du Canton d'Héricourt, sous prétexte que le Duc de Wurtemberg, au lieu de rester dans la neutralité, avait trahi la cause française pour se liguer avec l'ennemi. Malgré l'intention de pillage hautement manifestée par quelques uns de ces hommes qui étaient armés de fusils, de sabres, de haches, de faux, de tridents, et de semblables instruments, et qui avaient avec eux plusieurs pièces de canon, le cafetier Marcon de Belfort, qui les commandait en qualité de chef de légion de garde nationale ; parvint à maintenir parmi eux une sévère discipline. Ils se retirèrent en partie le même jour, et les autres, le lendemain, emmenant prisonnière de guerre à Belfort la faible garnison, quoiqu'elle ne se fut pas défendue ; les hommes qui la composaient furent cependant relâchés huit jours après. Comme l'occupation de Montbéliard avait eu lieu sans les ordres du gouvernement français, le pays resta en la possession de la Maison de Wurtemberg, qui jugea à propos de renouveler ses protestations de neutralité ; mais le calme et la sécurité furent loin de revenir.

Au mois de novembre 1792, époque où l'on plantait des arbres de la liberté dans toutes les communes de France, des gens de la paroisse de Lyoffans en grand nombre se transportèrent, armés de piques et d'autres objets de cette nature, au Magny-d'Anigon pour obliger les habitants à planter au milieu de leur village au arbre semblable, surmonté d'un bonnet rouge, et décoré de rubans tricolores ; ayant fait au cabaret une dépense de 63 livres tournois, ils se retirèrent sans l'avoir payée. Dans le même mois, des arbres de la liberté furent aussi plantés à Clairegoutte, et dans beaucoup de communes rurales du Comté par les étrangers [page 175] des lieux voisins, et à Montbéliard par des jeunes gens de la classe prolétaire animés de mauvaises intentions. Le Conseil de régence ne fit pas enlever ces arbres, parce qu'il craignait la vengeance des français. Pour leur enlever tout prétexte d'invasion, il alla jusqu'à licencier les hommes de la garnison du chef-lieu en novembre 1792. La souveraineté du pays continua néanmoins

d'être violée de tems à autre. La commune du Magny-d'Anigon eut à subir un nouvel attentat sur la fin de l'an 1792 ; des habitants de Ronchamp en grand nombre vinrent alors faire des coupes de bois sur son territoire. Le gouvernement français ne mettait plus d'empêchements à de telles violences ; il n'était d'ailleurs nullement favorable au duc Charles de Wurtemberg ; il se saisit même vers ce tems-là des immeubles qui restaient à ce prince dans ses anciennes Seigneuries.

Les sujets des villages de l'ancienne Seigneurie d'Etobon, et des autres villages du Comté de Montbéliard, qui avaient déjà demandé en 1789 à leur souverain le duc Charles de Wurtemberg l'abolition ou la modification de la plupart des droits seigneuriaux, se concertèrent encore à la fin de l'an 1792 pour lui adresser des demandes semblables. Les habitants du chef-lieu du pays lui présentèrent également leurs doléances sur l'article des droits seigneuriaux en janvier 1793. Ces diverses réclamations, dans les quelles étaient exprimés des sentimens [sic] de respect et d'attachement pour le Duc Charles et sa Maison, ne furent transmises à ce prince que le mois suivant. Les événements, qui marchaient à pas de géant, en rendirent l'examen bien superflu. Le 10 novembre 1793, Bernard de Saintes, membre de la Convention Nationale, vint prendre possession du comté de Montbéliard au nom de la France.

Ce Comté, en ne remontant qu'aux tems historiques rigoureusement [page 176] démontrés, avait subsisté au delà de 750 ans comme état indépendant sous la mouvance immédiate de l'Empire d'Allemagne, et il y avait 396 ans qu'il se trouvait sous le gouvernement des princes de Wurtemberg.

[page 177]

# Chapitre VIII

*Réunion du Comté de Montbéliard à la France – Serment de fidélité à la République – Canton de Clairegoutte et sa suppression – Interdiction puis tolérance des cultes chrétiens – Vente des anciens domaines du prince, ainsi que du presbytère d'Etobon – Consulat de Bonaparte – Réorganisation des cultes chrétiens – Premier empire français – Invasions du pays par des armées étrangères – Restauration des Bourbons – Famine de 1817 – Nouvelles émigrations pour l'Amérique – Reconstruction du presbytère d'Etobon – Révolution de juillet 1830 – Nouvelle église de Belverne – Création de la paroisse du Magny-d'Anigon et bâtisse d'un presbytère en ce lieu – Modifications dans la paroisse d'Etobon par suite de la création de celle de Chenebier – Révolution de 1848 – 2e République – Second empire – Nouvelles églises à Etobon et au Magny-d'Anigon – Invasion du pays par les armées allemandes – 3e République - Conclusion.*
[page 178]

***Dès l'an 1793 à l'an 1880***

---

Il n'y avait point de décret de la Convention Nationale de Paris portant réunion du Comté de Montbéliard à la France, lorsque Bernard de Saintes, un de ses membres, qu'elle avait envoyé dans le département du Jura pour y prescrire l'exécution de certaines lois, vint en prendre possession au nom de la République, sous prétexte que le duc de Wurtemberg avait joint ses troupes aux armées coalisées contre elle. Bernard était un des dix représentants du peuple ou députés élus par le département de la Charente-Inférieure ; il avait voté pour la mort de Louis XVI, et il passait pour un homme très méchant et fort licencieux. Il entra dans la ville de Montbéliard, sans éprouver la moindre résistance, le jeudi 10 octobre 1793 à la tête d'un bataillon de première réquisition du district de Dole, et de quelques cavaliers qui escortaient des pièces de canon. Le jour-même de son arrivée, il supprima le Conseil de régence et toutes les autorités du pays ; il prononça l'abolition de la dîme, des droits féodaux, ainsi que de tous les privilèges, et il proclama l'établissement des lois et des institutions françaises. Le lendemain il prit un arrêté portant qu'en attendant la sanction de la Convention Nationale, la ci-devant principauté de Montbéliard serait réunie au Département de la Haute-Saône, qu'elle en formerait le 7e

district, et que Montbéliard serait le chef-lieu de ce district. Par le même arrêté il établit à Montbéliard : 1°) une administration de Directoire de district, composée de 5 membres, ainsi que d'un procureur-syndic et d'un secrétaire général ; [page 179] 2°) une municipalité composée d'un maire, de 5 officiers municipaux, d'un procureur de la commune et de son substitut, avec un conseil général ou municipal de 12 membres ; 3°) une comité de surveillance, composé de 12 membres, dont l'inspection devait s'étendre sur tout le district jusqu'à ce qu'il en fut établi dans les autres communes ; 4°) 2 justices de paix, l'une pour la ville, l'autre pour la campagne, ayant chacune un juge de paix avec 2 assesseurs. Il nomma lui-même les nouveaux fonctionnaires par le motif que leur élection par le peuple, comme elle était prescrite par la loi, entraînerait trop de longueur. En attendant la nomination des municipalités des communes rurales du district, les maires de ces communes qui tenaient leurs fonctions de l'ancien gouvernement du prince, durent les continuer. La constitution française du 24 juin 1793 avait aboli les tribunaux judiciaires de district de toute la France. Il faut ajouter que les fonctions qui leur étaient attribuées devaient être exercées par les juges de paix ; on ne pouvait appeler de leur jugement qu'à la cour de cassation de Paris. Cette constitution ne reçut pas d'exécution. On établit un tribunal provisoire de district à Montbéliard. Cette ville devint le siège d'un bureau d'enregistrement pour les actes sous seing privé et les actes notariés de tout le district, ainsi que la résidence d'un receveur des deniers de l'état.

Un arrêté du Directoire du district de Montbéliard du 29 octobre 1793 portait que la municipalité de Montbéliard serait tenue de convoquer pour le dimanche 10 novembre toute la commune pour prêter serment de fidélité à la république française. Cet arrêté invitait aussi chacune des autres communes du district à députer 3 de ses membres pour se trouver également à Montbéliard ledit jour, à l'effet d'y prêter le même serment en présence de Bernard, représentant du peuple. La prestation de serment eut lieu au jour indiqué sur la place Saint-Martin devant l'hôtel-de-ville. Les soldats du bataillon du Jura avec les artilleurs et les cavaliers français qui étaient en cette ville, s'étaient rangés en haie. Des salves d'artillerie furent [page 180] tirées à cette occasion ; le chant de la *Carmagnole* se fit entendre, et l'on dansa autour de l'arbre de la liberté. Les membres des communes rurales qui ne se transportèrent pas à Montbéliard pour la prestation de serment le 10 novembre, furent tenus de le prêter ce jour-là devant 2 commissaires désignés par eux, qui devaient dresser un procès-verbal pour le transmettre au Directoire du district de Montbéliard. Les habitants du pays en immense majorité se virent avec regret incorporés dans la France ; ils auraient bien préféré rester sous le gouvernement de la

Maison de Wurtemberg, et continuer à former un état indépendant, ayant ses lois et ses coutumes particulières ; ceux d'Etobon surtout tenaient à l'ancien régime à cause de leur franchises communales. Mais aucun n'osa faire la moindre résistance, témoigner publiquement le moindre mécontentement, parce que Bernard de Saintes était escorté par la force brutale, et revêtu de pouvoirs illimités. Cet homme avait d'ailleurs fait mettre sur la place Saint-Martin de Montbéliard une guillotine, sur la quelle heureusement personne ne périt. Il resta plus de 3 mois à Montbéliard pour donner plus d'activité aux lois, en faciliter l'exécution, et augmenter la surveillance.

Deux mois après l'organisation de la municipalité de Montbéliard, eut lieu celle des municipalités des communes rurales du district. Par un arrêté du 9 décembre 1793 (19 frimaire an II) Bernard de Saintes statua que chacune de ces municipalités comprendrait un maire, 3 officiers municipaux, un procureur de la commune avec un conseil général ou municipal de 6 notables et d'un secrétaire greffier ; il nomma lui-même les fonctionnaires dont il s'agit, pour toutes les communes, alléguant les mêmes motifs qui l'avaient porté à nommer les membres de la municipalité de Montbéliard. On voit par l'arrêté ci-dessus mentionné qu'entre autres fonctionnaires Pierre Jacques Mermet fut nommé maire à Etobon, Abraham Dubois à Belverne, Pierre-Christophe Tournier à Clairegoutte, Jean Bretegnier à Frédéric-Fontaine et Georges Petithory au Magny-d'Anigon. Il faut faire observer qu'aucun citoyen appelé à des fonctions publiques ne pouvait refuser sous peine d'être traité comme ennemi de la république, et mis en état d'arrestation. D'après le même arrêté, toutes les communes [page 181] rurales du district de Montbéliard durent continuer à être du ressort de la justice de paix de la campagne de Montbéliard séant en cette ville, à l'exception des 5 communes d'Etobon, de Belverne, de Clairegoutte, de Frédéric-Fontaine et du Magny-d'Anigon, qui à cause de leur éloignement de Montbéliard, furent réunies provisoirement au canton de Ronchamp pour la justice de paix seulement (et non pas pour l'administration civile supérieure). En conséquence le juge de paix du canton de Ronchamp fut tenu de rendre la justice aux habitants de ces 5 communes comme à ceux de son propre canton. Les 5 communes ci-dessus mentionnées avaient été dès le 11 octobre 1793 du ressort de la justice de paix de la campagne de Montbéliard.

Au lieu de la seule justice de paix de la campagne de Montbéliard pour les communes rurales du district de ce nom, il en fut établi trois pour ces communes par arrêté de Bernard, représentant du peuple, sur la fin du mois

de décembre 1793, savoir les justices de paix d'Audincourt, de Désandans et de Clairegoutte. Celle-ci ne comprit que les 5 communes de Clairegoutte, d'Etobon, de Belverne, de Frédéric-Fontaine et du Magny-d'Anigon, reprises à la justice de paix de Ronchamp ; les autres communes rurales du district de Montbéliard furent réparties dans les 2 cantons d'Audincourt et de Désandans. La justice de paix de Montbéliard ne comprit, comme auparavant, que la ville de ce nom. Il en résulta la division du district de Montbéliard en 4 cantons, savoir ceux de Montbéliard, d'Audincourt, de Désandans et de Clairegoutte. Pierre Jeanmaire de Clairegoutte fut le premier qui occupa le poste de juge de paix de ce lieu. Chaque canton fut pourvu de notaires. [page 181 bis] Jean-Frédéric Jeanmaire, qui sous l'ancien gouvernement avait été notaire et tabellion à Clairegoutte, fut nommé notaire public en cette commune pour le canton dont elle était le chef-lieu.

Le duc Charles-Eugène de Wurtemberg ne manqua pas de protester auprès du gouvernement français contre la prise de possession de son comté de Montbéliard ; mais il mourut au bout de peu de jours, le 24 octobre 1793, à l'âge de 65 ans 8 mois, dans son château de Hohenheim près de Stuttgard ; il ne laissa point d'enfants, quoique marié deux fois ; il avait de belles qualités, qu'il ternit par une vie dissipée. Son frère puîné, Louis-Eugène, lui succéda dans tous ses états d'Allemagne ; il ajouta à ses titres celui de comte de Montbéliard, comme ses prédécesseurs ; mais le gouvernement français n'y fit nulle attention.

Dès le moment de son entrée à Montbéliard, le représentant Bernard pénétra dans le château de cette ville ; il s'empara du riche mobilier qui s'y trouvait ; il fit même ouvrir les tombeaux des princes de Montbéliard déposés dans les caveaux de l'église du château pour dépouiller de leurs bijoux les cadavres, qui furent jetés à la voirie, autour de cette église. Il s'empressa également de confisquer comme biens nationaux toutes les propriétés de la Maison de Wurtemberg tant à Montbéliard que dans tout le ressort du comté, consistant en champs, prés, forêts, maisons, châteaux, etc. Les habitants d'Etobon et des autres villages s'adressèrent aussitôt à lui pour rentrer en possession des terres usurpées de 1713 à 1715 par le [page 181 ter] prince Léopold-Eberhard ; le Conventionnel leur fit les plus belles promesses ; mais il quitta Montbéliard sans avoir rien effectué.

Si les habitants du pays furent affranchis des dîmes, des corvées et des autres redevances seigneuriales lors de leur réunion à la France, ils eurent à

payer des impôts d'un autre genre, notamment des contributions foncières, personnelles, mobilières, et des patentes. En outre des charges extraordinaires pesèrent sur eux tant à la fin du 18e siècle qu'au commencement du 19e, jusqu'à la fin des guerres avec l'Europe. Non seulement ils furent tenus de satisfaire à des réquisitions de voitures, de chevaux, de vivres, d'objets d'habillement et d'équipement ainsi que d'argent pour les armées ; mais encore il leur fallut voir entrer leurs jeunes gens dans le service militaire ; ce qui leur semblait d'autant plus dur que sous l'ancien gouvernement il n'y avait pas d'enrôlement forcé.

Quoique Bernard de Saintes eut affiché le plus grand mépris pour toutes les religions, il n'inquiéta nullement les protestants de l'ancienne principauté de Montbéliard dans l'exercice de leur culte ; mais il se saisit des immeubles et des capitaux qui appartenaient aux Recettes ecclésiastiques de cette principauté. Ces recettes qui devaient aussi perdre, d'après les lois françaises, les dîmes recueillies à leur profit, cessèrent dès lors d'exister. Les pasteurs qu'elles avaient pour destination de salarier, se trouvèrent sans traitement ; ils n'eurent d'autres ressources pour subsister que celles que leur offraient l'amour et l'attachement de leurs paroissiens, et leur sort resta tout entier dans les mains de ces derniers, qui pouvaient les admettre ou [page 182] les renvoyer à volonté. Bernard fit aussi mettre à exécution dans notre pays le décret d'après lequel on ne devait laisser qu'une cloche par église dans toute la France, les autres devant être converties en pièces de monnaies de 2 sous (10 centimes) ou être pièces de canon ; l'église d'Etobon qui possédait 2 cloches perdit la plus petite ; celle de Clairegoutte se trouva dans le même cas. Un autre décret portait que les effets et ustensiles en or et en argent employés au service du culte seraient envoyés aux Directoires des districts, qui les feraient convertir en pièces d'or ou d'argent ; on en demanda aussi l'exécution dans le pays en décembre 1793 ; mais les vases d'argent des paroisses d'Etobon et de Clairegoutte furent soustraits aux recherches des agents du Gouvernement, et ils servent encore aujourd'hui pour l'administration de la Communion.

Les désordres allaient toujours en augmentant en France. Un décret de la Convention Nationale du 4 décembre 1793 établit un Gouvernement provisoire et révolutionnaire qui devait durer jusqu'à la paix. Ce décret modifia à beaucoup d'égards l'organisation administrative de la France fondée par l'Assemblée Constituante ; elle institua notamment des agents nationaux, dont les fonctions consistaient à requérir et à poursuivre l'exécution des lois, et à dénoncer les négligences apportées dans leur exécutions. Il fut nommé vers la fin de décembre 1793 un agent national

près de chacune des municipalités de nos communes. Les citoyens appelés à ces fonctions n'osaient les refuser, craignant d'être arrêtés et de perdre la vie.

Les autorités de la France ne tardèrent pas à procéder à la vente des biens de l'ancien prince de Montbéliard. Une loi du 14 août 1792 prescrivait l'aliénation des biens des émigrés par petite portion, afin d'attacher le peuple des campagnes au nouvel état de choses. D'après [page 183] cette loi, sept habitants du Magny-d'Anigon purent devenir acquéreurs de l'ancien domaine du prince situé dans leur commune, consistant en champs, prés, étangs, y compris les terrains du château ruiné ; cette vente leur fut faite sur les lieux, en février 1794, à vil prix, par un prêtre catholique renégat, qui se disait chargé du bureau des domaines nationaux de Montbéliard. Les biens d'une origine semblable situés sur le territoire de Clairegoutte furent vendus vers le même tems pour une faible somme d'argent à 13 habitants de ce village, à l'exception de ceux qui avaient été cédés autrefois à la famille Dodelan. La vente de ces derniers biens fut ajournée jusqu'en 1797, parce que la possession en était réclamée par plusieurs individus de la localité prétendant que leurs ancêtres en avaient été spoliés par la puissance féodale. Les anciens domaines du prince situés à Etobon, à Belverne et à Frédéric-Fontaine ne furent également aliénés par le gouvernement français qu'en 1797, attendu que les habitants de ces communes n'étaient pas disposés à en faire l'acquisition, comptant sur une restauration prochaine du Duc de Wurtemberg dans ses états de Montbéliard.

Les habitants de Belverne profitèrent des tems de désordres et de révolutions où l'on se trouvait pour se séparer de la paroisse d'Etobon ; ils le firent dans le but d'avoir dans leur temple des services chaque dimanche et jour de fête, sachant qu'ils ne pouvaient les obtenir du pasteur de cette paroisse, chargé de la desserte de Chenebier. Ils prirent pour desservant particulier en mai 1794 Monsieur Jacques-Frédéric Duvernoy, de Montbéliard, ancien Ministre de l'église allemande de cette ville, qui fut logé dans une maison particulière du village. Monsieur Jacques-Gustave Larcher, qui occupait la cure d'Etobon dès l'an 1790, conserva sous sa direction les églises d'Etobon et de Chenebier.

[page 184] Dès la fin de 1793, la Convention Nationale ou plutôt la faction de Robespierre et des Jacobins qui la dominait, avait travaillé à l'abolition du christianisme en France ; elle avait condamné à la déportation, à la

réclusion ou à la mort les prêtres réfractaires, c'est-à-dire ceux qui refusaient de prêter serment de fidélité à la Constitution ; elle protégeait les prêtres mariés contre certaines administrations qui voulaient les priver de leurs fonctions ; elle accordait des pensions aux prêtres qui abdiquaient leur état ; et elle faisait des avantages aux communes qui renonçaient au culte public. Pour effacer toute idée de cérémonies et de fêtes religieuses, elle avait aboli le calendrier chrétien, et l'avait remplacé par le calendrier républicain qui prescrivait le repos au 10e jour. Au commencement de 1794, elle voulut achever de détruire le christianisme en France, et à sa place établir le culte de la Raison ; elle alla jusqu'à suspendre de leurs fonctions les ecclésiastiques qui avaient prêté le serment, quelle que fut la croyance à la quelle ils appartinssent. Elle revint ensuite au Déisme, croyant répondre par là aux reproches d'impiété que lui faisaient ses adversaires. Le 7 mai 1794 (18 floréal an II), Robespierre et ses associés, qui se livraient à la tyrannie la plus injuste et la plus sanglante, firent rendre un décret portant que le peuple français reconnaissait l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme, et que chaque décadi ou 10e jour serait consacré à la fête d'une vertu. Le culte de l'Etre suprême devait être établi par toute la France ; il fut célébré à Paris pour la première fois le 8 juin 1794 (20 prairial an II). Le culte chrétien évangélique prit fin à Montbéliard et à Héricourt vers ce tems là. Néanmoins, Messieurs Larcher, pasteur d'Etobon, Duvernoy, desservant [page 185] de Belverne, et Paur, pasteur de Clairegoutte, comme tous leurs collègues de la campagne, se rendirent encore quelque tems dans leurs églises pour le service divin ; mais ils furent tous dans l'impossibilité de le faire dès le dimanche 20 juillet 1794, ayant été interdits de leurs fonctions sous les peines les plus sévères, comme les prêtres catholiques. Les églises dont il s'agit ne furent pas consacrées au nouveau culte prescrit par le Gouvernement ; elles demeurèrent fermées, et cet état de choses dura jusqu'à la fin de mars 1795. Messieurs Larcher, Duvernoy et Paur restèrent néanmoins dans leurs paroisses. Comme les fidèles ne pouvaient plus s'assembler publiquement, ils se réunissaient secrètement, quelquefois même pendant la nuit, dans les maisons d'école, dans des maisons particulières et même dans des granges, pour la lecture des prières, la méditation de la Parole de Dieu, l'administration des sacrements et la bénédiction des mariages. Les pasteurs avaient la prudence de ne porter ni rabats ni manteaux ecclésiastiques lors des exercices religieux, et de faire entourer les lieux de réunion de personnes fidèles, chargées de les avertir de l'approche d'agents du gouvernement ou de malveillants. Quoiqu'ils n'eussent pas refusé de prêter serment de fidélité à la République, s'ils eussent été surpris dans ces réunions, ou même dénoncés, ils n'auraient pas manqué d'être arrêtés, et ils auraient couru le plus grand danger pour leur vie. Monsieur Duvernoy, desservant de Belverne, avait même cru nécessaire de se réfugier pendant

quelques semaines dans une forêt du voisinage, où ses paroissiens venaient à tour de rôle le garder et lui porter à manger. Il eut le bonheur d'échapper à toute persécution, ainsi que Monsieur Larcher, qui n'avait point quitté son presbytère. Quant à Monsieur [page 186] Paur, il se vit menacé par un huissier de Lure qui entra chez lui en furieux et il fut frappé d'une apoplexie, dont il ne fut guéri qu'imparfaitement au bout de plusieurs mois ; il ne fut cependant pas arrêté. Les lois étaient si sévères qu'un nommé David Goux, dit *le Duc*, d'Etobon, ayant été dénoncé pour avoir tenu dans son village quelques propos sur l'interdiction du culte chrétien, ou avait témoigné son attachement à l'ancien gouvernement, fut conduit dans les prisons de Montbéliard ; il dut sa délivrance à l'intercession de quelques personnes influentes de cette ville. Faisons remarquer qu'aucune personne de l'ancienne principauté de Montbéliard ne perdit la vie sur l'échafaud dans ces tems de révolution et de terreur, bien que la guillotine dressée devant l'hôtel-de-ville de Montbéliard y fut restée longtems en permanence.

Le Gouvernement de Robespierre révolta bientôt tous les cœurs par son atrocité. La Convention elle-même, indignée des crimes de cet homme, le fit arrêter le 27 juillet 1794, et il périt le lendemain sur l'échafaud. Assez de sang avait été versé. Les temples n'en restèrent pas moins fermés en France, et toute cérémonie religieuse interdite.
Monsieur Larcher quitta la cure d'Etobon le 17 novembre 1794 pour se retirer à Montbéliard ; il s'était malheureusement laissé ébranler dans ses convictions religieuses par sa femme et ses beaux-frères ; mais il ne tarda pas à revenir à la fidélité chrétienne. Après son départ, les communes d'Etobon, de Chenebier et d'Echavanne restèrent 4 ou 5 mois sans pasteur. Pendant ce tems-là, les fidèles durent se contenter du culte de famille. Messieurs Duvernoy et Paur ne refusèrent cependant pas le secours de leur ministère à ceux qui s'adressaient à eux pour l'administration des sacrements et de bénédiction des mariages, pourvu qu'on leur promit le secret le plus absolu. Il arrivait quelquefois [page 187] que les baptêmes étaient administrés par les Anciens d'église ou par les pères de famille dans les communes dont il s'agit.

Au mois de mars 1795, le gouvernement leva la défense qu'il avait faite de l'exercice des cultes chrétiens. Monsieur Paur de Clairegoutte n'en eut pas plutôt connaissance qu'il rentra dans les temples de sa paroisse pour y remplir toutes les fonctions de son ministère. Quant à Monsieur Duvernoy, il crut convenable d'attendre quelques jours de plus pour reprendre publiquement les fonctions du culte. Ayant été prié par les habitants

d'Etobon, las de se trouver sans pasteur, de venir résider au milieu d'eux pour desservir leur église avec celle de Belverne, il agréa leur proposition ; il entra dans le presbytère d'Etobon quelques jours avant le dimanche des Rameaux, qui se trouvait le 29 mars 1795 ; en ce moment-là, il n'osa pas encore faire le service dans les églises d'Etobon et de Belverne ; il réunit les fidèles dans les maisons d'école ; mais le dimanche suivant, 5 avril, fête de Pâques, il célébra le culte dans les églises en question. Comme Monsieur Duvernoy, déjà chargé de la desserte de deux églises, ne pouvait s'engager à se transporter chaque dimanche dans celle de Chenebier, les habitants de Chenebier et d'Echavanne se séparèrent de la paroisse d'Etobon dès le commencement d'avril 1795, et ils prirent pour desservant particulier Monsieur Pierre-Christophe Morel, de Montbéliard, élève du séminaire de Tubingue ; celui-ci vint demeurer à Chenebier dans une maison particulière ; il eut pour successeur en juin 1798 Monsieur Georges-David Durot, aussi de Montbéliard. La paroisse de Clairegoutte ne subit aucun démembrement à l'époque de la révolution française, elle resta telle qu'elle était composée depuis la réformation religieuse. Mais les habitants de Frédéric-Fontaine, qui enterraient leurs morts [page 188] dans le cimetière de Clairegoutte, établirent un cimetière dans leur village sur la fin du 18e siècle, et la pasteur de Clairegoutte fut tenu dès lors de se transporter à Frédéric-Fontaine pour les enterrements et de faire le service funèbre dans la maison d'école.

Le 26 octobre 1795 disparut la Convention Nationale, après avoir tyrannisé la France plus de 3 ans. Deux mois avant de se séparer, le 22 août, elle avait publié une Constitution nouvelle dite de l'an III, établissant une autre forme de Gouvernement républicain qu'on appela Gouvernement Directorial, parce que le pouvoir exécutif était confié à un Directoire composé de 5 membres. D'après le Constitution de l'an III, le département de la Haute-Saône n'eut plus qu'une seule administration, sous le nom d'administration centrale, avec un seul tribunal civil et un tribunal criminel séant à Vesoul ; le district de Montbéliard et tous les autres districts du département furent supprimés, ainsi que les tribunaux de districts, les municipalités des communes, avec les titres de maire, d'agent nationaux et autres ; on établit des municipalités de Canton comprenant chacune les agents municipaux élus dans chaque commune, et ayant à leur tête des présidents choisis par les électeurs dans tout le Canton ; à chaque municipalité cantonale, il fut attaché un Commissaire du Directoire exécutif, chargé de requérir et de faire pour l'intérêt public toutes les opérations administratives prescrites par l'autorité supérieure. La municipalité du Canton de Clairegoutte fut composée des 5 agents municipaux de Clairegoutte, de Frédéric-Fontaine, du Magny-d'Anigon,

d'Etobon et de Belverne ; elle entra en fonctions au mois de novembre 1795 ; elle devait se réunir chaque décadi au chef-lieu du Canton ; Pierre-Christophe Jeanmaire de Clairegoutte en fut élu le président ; et Monsieur Jean-Frédéric Morel, ancien archiviste du prince de Montbéliard fut appelé aux fonctions de Commissaire du Directoire exécutif près de [page 189] cette municipalité. Outre le tribunal civil et le tribunal criminel, séant l'un et l'autre à Vesoul, le département de la Haute-Saône eut encore trois tribunaux correctionnels, placés à Vesoul, à Gray et à Lure. Le Canton de Clairegoutte et tous les autres cantons de l'ancien district de Montbéliard furent du ressort du tribunal correctionnel de Lure. Quant aux juges de paix de Canton, ils furent maintenus dans toute l'étendue de la France.

Le prince Frédéric-Eugène, ancien stathouder de la principauté de Montbéliard, était devenu duc régnant de Wurtemberg, en remplacement de son frère Louis-Eugène, décédé d'apoplexie le 20 mai 1795 sans postérité masculine. Il avait le plus grand désir de conserver tous les droits de sa maison sur le Comté de Montbéliard et les seigneuries qui en dépendaient ; mais il fut obligé d'y renoncer en faveur de la République Française, par un traité fait avec elle le 15 août 1796, attendu que ses états d'Allemagne venaient d'être envahis par l'armée du Général Moreau. Ce prince, qui avait conservé la plus grande affection pour les habitants du pays de Montbéliard, mourut le 23 décembre 1797, âgé de 65 ans 11 mois, frappé d'apoplexie comme son frère. Il fut le dernier membre catholique de sa famille, ayant élevé tous ses enfants dans le culte protestant. Le duc Frédéric-Guillaume-Charles, son fils aîné et successeur, fut largement indemnisé de la perte de la principauté de Montbéliard par des possessions en Allemagne en 1803, en suite du traité de paix de Lunéville ; il devint électeur en 1803, puis roi en 1806. Sa descendance occupe encore le trône de Wurtemberg.

Par un loi du 29 juin 1797, tout le territoire de l'ancien Comté de Montbéliard, sauf le Canton de Clairegoutte, fut détaché [page 190] du département de la Haute-Saône pour être réuni au département du Mont-Terrible, qui avait Porrentrui pour chef-lieu. Des 5 communes formant le Canton de Clairegoutte, 2, savoir celles d'Etobon et de Belverne, demandèrent de suivre le sort de Montbéliard ; les 3 autres furent d'un avis contraire et obtinrent gain de cause ; ce canton resta annexé au département de la Haute-Saône. Bien que les habitants d'Etobon et de Belverne se vissent séparés pour l'administration civile de Montbéliard, ils ont conservé longtems de l'affection pour leur ancienne métropole, et même cette affection n'est pas encore éteinte.

Les habitants d'Etobon se décidèrent encore en 1796 à faire de nouvelles tentatives auprès de l'administration centrale du département de la Haute-Saône, à Vesoul, pour rentrer en possession des biens dont leurs aïeux avaient été spoliés par leur prince de 1713 à 1714 [sic ; lire 1715] ; leurs démarches n'aboutirent à rien. En conformité de la loi du 6 novembre 1796 concernant l'aliénation des biens nationaux, tous les champs et les prés formant le domaine de l'ancien prince sur le territoire de leur commune, furent le jeudi 23 mars 1797 mis en enchères à Vesoul, et adjugés à Jean-Christophe Perdrizet, juge de Paix d'Héricourt, pour une somme peu considérable, attendu qu'elle était payable presque entièrement en assignats ou papier-monnaie, alors presque sans valeur. Les champs et prés du même domaine sur le territoire de Belverne et sur celui de Frédéric-Fontaine, furent aussi vendus à vil prix en ce tems-là aux sieurs Christophe-Frédéric Boigeol, négociant d'Héricourt, et Henri Fiereck du même lieu, colonel d'un régiment français, qui se les partagèrent. Les gens de ces trois villages ne se présentèrent pas pour les acheter, parce qu'ils croyaient que la Maison de Wurtemberg serait [page 191] réintégrée dans ses états de Montbéliard à la fin des guerres que la France faisait à toute l'Europe, comme déjà elle l'avait été au 17e et au 18e siècle, et qu'alors elle reprendrait ses anciennes propriétés. Peu après la mort de Monsieur Perdrizet arrivée en 1825, ses héritiers vendirent ses biens d'Etobon aux habitants du village qui n'avaient plus les mêmes craintes qu'auparavant. Les biens de Messieurs Boigeol et Fiereck à Belverne et à Frédéric-Fontaine furent aussi vendus vers le même tems aux habitants de ces villages et des villages voisins, soit par eux-mêmes, soit par leurs héritiers. Il en fut de même des biens provenant de l'ancienne dotation de la famille Dodelan, acquis en 1797 par Monsieur Boigeol seul ou d'avec Monsieur Fiereck, les quels étaient situés sur le territoire de Clairegoutte. Il ne fut aliéné par le gouvernement français à la fin du 18e siècle aucune des forêts qui avaient appartenu au prince de Montbéliard dans la circonscription du Canton de Clairegoutte.

Aucune loi n'avait autorisé l'aliénation des biens appartenant aux églises protestantes en France. La loi du 10 décembre 1790 avait même formellement excepté de la vente des domaines nationaux les biens possédés par les établissements des protestants d'Alsace et des quatre Terres d'Héricourt, de Châtelot, de Blamont et de Clémont. Néanmoins les immeubles appartenant à la Recette ecclésiastique de Montbéliard, notamment la ferme de Belchamp près de cette ville, furent vendus dans l'année 1798. Par ordre de l'administration centrale de la Haute-Saône, la maison de cure d'Etobon avec le jardin attenant fut vendue à Vesoul au profit de l'Etat le 18 décembre 1797, malgré les réclamations des [page 192] paroissiens ; il en fut de même des presbytères d'Héricourt, de Brevilliers et

de Tremoins. Quant au presbytère de Clairegoutte, il resta invendu avec ses dépendances parce qu'il servait de réunion à l'administration du lieu et continua à être la demeure du pasteur du lieu. Le presbytère d'Etobon fut racheté le jour-même de la vente pour le compte de la commune par son agent municipal, et il put continuer à servir de logement au pasteur. Les presbytères protestants situés dans le département voisin du Mont-Terrible ne furent pas mis en vente.

Les habitants de Chenebier et d'Echavanne purent trouver lors du départ de Monsieur Morel en juin 1798 un autre desservant pour leur église en la personne de Monsieur Georges-David Durot de Montbéliard ; mais quand ce dernier les quitta en novembre suivant pour passer dans la cure de Clairegoutte, ils ne purent le remplacer à cause du manque de candidats du Saint-Ministère ; ils se virent par conséquent obligés de rentrer dans la paroisse d'Etobon. D'après une convention faite à cette époque entre les paroissiens et le pasteur Monsieur Jacques-Frédéric Duvernoy, celui-ci ne desservit plus que par quinzaine l'église de Belverne, afin de pouvoir se rendre par quinzaine aussi dans celle de Chenebier.

Le Gouvernement Directorial ne cessait de montrer de la haine contre le clergé de tous les cultes, comme l'avait fait le Convention Nationale, et il avait recours à toute espèce de moyens pour rabaisser le clergé, et lui faire perdre le respect des populations. Une loi du 11 avril 1796 interdisait même l'usage des cloches pour la convocation des assemblées dans les temples ; et il avait fallu s'y soumettre dans les paroisses d'Etobon et de Clairegoutte, comme ailleurs. Mais quand le Général Napoléon Bonaparte fut devenu le chef de l'Etat sous le titre de Consul, après avoir renversé le Gouvernement Directorial [page 193] en novembre 1799, il s'empressa d'abolir toutes les lois vexatoires contre le clergé, d'autoriser la sonnerie des cloches pour le service divin, et d'assurer le liberté religieuse à tous les français sans distinction de croyances.

Toutefois, avant de réorganiser définitivement les cultes, Napoléon Bonaparte voulut rétablir l'ordre dans les diverses branches de l'administration civile. Sur sa proposition le corps législatif vota la loi du 17 février 1800 (28 pluviose an 8) portant que les départements de la France seraient divisés en arrondissements communaux, que l'administration de chaque département serait confiée à un magistrat du nom de Préfet ; que dans chaque arrondissement il y aurait un sous-préfet, placé sous les ordres du préfet ; que les municipalités de Canton seraient

supprimées, et que chaque commune aurait son maire avec un ou plusieurs adjoints, et un conseil municipal, à la nomination du Gouvernement. En vertu de cette loi, le département de la Haute-Saône fut fractionné en trois arrondissements, comme il l'est encore maintenant. Les communes du Canton de Clairegoutte comme celles des cantons voisins, entrèrent dans l'arrondissement de Lure. L'administration municipale du Canton de Clairegoutte termina ses séances sur la fin d'avril 1800, quelques jours après la nomination de Jacques-Christophe Hory dit *le Parisien* aux fonctions de Maire dans cette commune ; celui-ci en avait été le dernier président ; il avait remplacé en 1798 Jacques Chamot de Frédéric-Fontaine, qui, lui-même avait succédé en 1797 à Pierre-Christophe Jeanmaire. Ainsi l'administration dont il s'agit, pendant les 4 ans 5 mois qu'elle subsista, eut successivement trois présidents. Le dernier commissaire [page 194] du gouvernement près de la même administration avait été le sieur Binninger, fils de l'ancien procureur général de Montbéliard, homme méchant et immoral, qui plusieurs fois chercha à nuire au pasteur de la commune ; il avait été nommé vers 1797 en remplacement du sieur Morel, qui était loin d'avoir ses défauts, quoique ardent républicain. Les agents municipaux des communes d'Etobon, de Belverne, de Frédéric-Fontaine et du Magny-d'Anigon avaient été appelés par le Préfet à remplir provisoirement les fonctions de Maire dès le moment de la suppression de l'administration cantonale de Clairegoutte ; ils furent nommés définitivement à ces fonctions en mai 1800. Quant aux membres des Conseils municipaux des différentes communes, ils ne furent désignés par le Préfet qu'en juin suivant. Les habitants du pays virent avec le plus grand contentement le rétablissement des municipalités de communes ; ils n'avaient cessé de se plaindre des municipalités de Cantons.

Les subdivisions du territoire de la France en Cantons avaient été supprimées par la loi du 17 février 1800 ; mais les justices de paix de ces cantons avaient été conservées. Une loi du 28 janvier 1801 prescrivit une nouvelle organisation des justices de paix dans toute la France. Conformément à l'arrêté du gouvernement du 8 décembre de la même année, portant réduction et fixation des justices de paix du département de la Haute-Saône, les 50 justices de paix de ce département furent réduites à 27. Celle de Clairegoutte fut du nombre des 23 supprimées ; elle disparut en avril 1802, époque de la mise en exécution de l'arrêté dont il s'agit ; elle avait été tenue successivement pendant sa durée de 8 ans et demi par Pierre-Christophe Jeanmaire et par Jacques Vuillot, l'un et l'autre [page 195] de la localité. Des cinq communes qui la composaient, Etobon et Belverne entrèrent dans la justice de paix d'Héricourt, Clairegoutte et Frédéric-Fontaine dans celle de Champagney, et la Magny-d'Anigon dans celle de

Lure. D'après la loi du 4 août 1802, chaque ressort de justice de paix reprit le nom du Canton. Cet état de choses n'a pas changé. Le sieur Jean Brétegnier [sic], qui était notaire à Frédéric-Fontaine, son lieu natal, depuis qu'il avait succédé vers l'an 1800 au notaire Jean-Frédéric Jeanmaire de Clairegoutte, put continuer ses fonctions malgré la suppression du Canton de Clairegoutte ; il vint toutefois résider en cette dernière commune vers l'an 1808 ; il fut ainsi l'un des trois notaires du Canton de Champagney.

Le Gouvernement Consulaire rendit aux prêtres catholiques les pensions qui leur avaient été accordées par les lois du 22 novembre 1793 et du 18 septembre 1794, et qui depuis plusieurs années avaient cessé de leur être payées. Les pasteurs d'Etobon et de Clairegoutte, de concert avec leurs collègues de l'ancienne principauté de Montbéliard, demandèrent au Gouvernement qu'il leur fut aussi accordé un traitement sur le trésor public, attendu que la plus grande partie des biens de leurs églises, et même plusieurs de leurs presbytères avaient été vendus au profit de l'Etat. Le Ministre des finances, par sa lettre du 2 août 1801 adressée au Préfet de la Haute-Saône, l'informa qu'il avait examiné avec attention les réclamations de ces pasteurs ; il lui fait [sic] observer qu'aucune disposition des lois relatives au clergé catholique n'était applicable aux Ministres du culte protestant ; qu'il n'a jamais été accordé de pensions à ces derniers par le gouvernement de la France ; que la loi du 10 décembre 1790 a même formellement excepté leurs biens de [page 196] la vente des domaines nationaux ; qu'il devait seulement leur être accordé une indemnité pour les suppression des dîmes qui faisaient partie des biens de leur culte, mais que cette indemnité ne pouvait avoir lieu d'après la loi du 28 août 1792 qui a supprimé toutes les dîmes sans indemnités ; qu'à l'égard de la vente qu'ils disaient avoir été faite d'une partie de leurs biens contrairement aux lois, ils pouvaient se pourvoir pour être indemnisés, mais que cette aliénation ne pouvait en aucun cas leur donner droit à une pension ou traitement de l'état. Le Préfet de la Haute-Saône donna connaissance de cette lettre aux pasteurs de son département, et ceux-ci, comme leurs collègues de toute l'ancienne principauté de Montbéliard, durent se soumettre à la décision du gouvernement. Cet état de choses ne devait pas toujours durer. Une loi du 8 avril 1802 (18 germinal an 10) vint prescrire la réorganisation des cultes protestants et assurer un traitement à tous leurs desservants ; elle ne put toutefois recevoir son exécution que quelques années après[1].

[1] Un arrêté du gouvernement du 7 thermidor an XI (27 juillet 1803) ordonnait la restitution aux églises de tous leurs biens invendus. En conséquence, le presbytère de Clairegoutte et tous les fonds qui en dépendaient redevinrent une propriété ecclésiastique. Les champs curiaux d'Etobon et la chenevière de Belverne, que les communes avaient réclamés comme leur propriété pour les soustraire à la vente des domaines nationaux, retournèrent à la jouissance du pasteur d'Etobon.

Il ne manquait à Napoléon que le titre de Roi ; car il en exerçait réellement le pouvoir. Le 18 mai 1804, d'après le vote des grands corps de l'Etat, il fut proclamé Empereur des Français. Sur l'invitation du Préfet de la Haute-Saône, les Maires avec leurs adjoints, plusieurs membres des Conseils municipaux et tous les fonctionnaires publics de ce département, y compris les pasteurs des différents cultes, prêtèrent au mois de juin suivant serment de fidélité au nouveau souverain dans les chefs-lieux de leurs Cantons. Cette élévation de Napoléon sur le trône eut l'assentiment de tout le peuple consulté au moyen de registres déposés dans chaque commune, et où chacun fut invité à déposer son vote. [page 197] Les habitants de notre pays particulièrement en éprouvèrent de la satisfaction, malgré l'attachement qu'ils avaient conservé pour le gouvernement des princes de la Maison de Wurtemberg. Un Senatus Consulte fit à la Constitution de l'Etat les modifications nécessaires. La suppression du Calendrier Républicain fixée au 1 janvier 1806 fit disparaître les dernières traces du gouvernement révolutionnaire de la France.

La loi du 8 avril 1802 portait, pour ce qui concerne les chrétiens de la Confession d'Augsbourg, qu'ils auraient des pasteurs, des Consistoires ou Eglises Consistoriales, des Inspections et un Consistoire général avec un Directoire séant à Strasbourg. D'après un décret Impérial du 18 octobre 1804, approuvant la circonscription de l'Inspection ecclésiastique de Montbéliard, les paroisses d'Etobon et de Clairegoutte furent comprises dans le ressort du Consistoire d'Héricourt, un des cinq de la dite Inspection, et furent composées comme anciennement, la première, des quatre communes d'Etobon, de Belverne, de Chenebier et d'Echavanne, et la seconde, des trois communes de Clairegoutte, de Frédéric-Fontaine et du Magny-d'Anigon. On s'occupa de l'organisation du Consistoire d'Héricourt dès le mois de novembre suivant, et elle ne fut achevée qu'en mars 1805 par la désignation du président, Monsieur Pierre-Nicolas Cuvier, pasteur à Brevilliers, qui était le plus ancien en exercice. Messieurs Jacques-Frédéric Duvernoy, pasteur d'Etobon, et Georges-David Durot, pasteur de Clairegoutte, qui étaient déjà à la tête de leurs paroisses avant la loi du 8 avril 1802, avaient été maintenus provisoirement dans leurs fonctions par cette loi, comme tous leurs collègues de France qui se trouvaient dans le même cas ; ils furent définitivement confirmés par un décret de Napoléon du 15 décembre 1805, et c'est du jour de leur [page 198] confirmation qu'ils reçurent un traitement de l'Etat. Ce traitement, qui ne s'élevait alors qu'à 500 francs, était bien insuffisant ; aussi les communes durent-elles contribuer encore à l'entretien de leurs desservants. Le

traitement pastoral fut porté à 1.000 francs dès l'an 1819, à 1.200 francs dès l'an 1827, à 1.500 francs dès l'an 1843, à 1.600 francs dès l'an 1864.

Comme nous l'avons vu, Monsieur le pasteur Duvernoy d'Etobon s'était engagé en 1798 à desservir par quinzaine l'église de Chenebier, comme celle de Belverne. Cependant le culte put être célébré chaque dimanche dans les deux églises, comme dans celle d'Etobon, quand ce pasteur prit pour l'aider dans ses fonctions en 1801 son neveu Georges-Frédéric Duvernoy, qui venait de terminer ses études au séminaire de Tubingue ; mais celui-ci ayant quitté Etobon en 1804, les églises de Chenebier et de Belverne durent de nouveau être sans service par quinzaine à tour de rôle. Dès la constitution du Consistoire d'Héricourt, les habitants de Chenebier et d'Echavanne demandèrent à Monsieur Duvernoy que la desserte de leur église se fit chaque dimanche, comme sous l'ancien régime. Ce pasteur n'ayant aucun égard à leurs réclamations, ils résolurent de s'adresser à l'autorité supérieure en 1806. Après différentes décisions du Consistoire d'Héricourt et du Directoire de Strasbourg, la justice de leur demande fut reconnue vers la fin de 1809. Le pasteur d'Etobon dut aller tous les dimanches à Chenebier pour la célébration du culte, et fut dispensé de faire des services à Belverne. Les habitants de cette dernière commune ne cessèrent de se plaindre, et pour les apaiser, le pasteur d'Etobon crut devoir aller de tems à autre en été leur faire des services, quoiqu'il ne put laisser un seul dimanche l'église de Chenebier. Cet état de chose [sic] changea en 1838 par la création de la paroisse de Chenebier.

[page 199] Sous le règne de Napoléon I, on commença le cadastre de la France dans le but d'arriver à une juste répartition de l'impôt foncier entre tous les contribuables. Ce travail d'une si haute importance, déjà prescrit par la loi des 16 et 23 septembre 1791, l'avait encore été par des arrêtés du Gouvernement du 3 novembre 1802 et du 20 octobre 1803. Entrepris dans le département de la Haute-Saône dès 1805, il n'y fut terminé qu'en 1841. Le Canton de Lure fut le cinquième du département qui eut l'avantage de subir cette opération ; par une décision du Ministre des finances du 24 octobre 1811, il fut désigné pour être cadastré en 1812. Il fut procédé d'abord à la délimitation de toutes les communes de ce canton par le Géomètre Camus de Faverney au commencement de 1812 ; une partie des communes furent arpentées en cette dernière année, et les autres en 1813. Le Géomètre Mougin, chargé de l'arpentement de la commune du Magny-d'Anigon, termina ce travail le 1 juillet 1813 ; la superficie de son territoire fut trouvée de 751 hectares, 80 ares, 60 centiares. Quant aux opérations du classement et des évaluations des différentes propriétés dans le Canton de

Lure, elles furent suspendues par suite des invasions de la France de 1814 et de 1815 ; reprises sur la fin de 1816, elles ne furent terminées qu'en 1818, et c'est en cette dernière année que les rôles cadastraux commencèrent à être mis en recouvrement.

Les communes de notre pays voyaient leurs revenus absorbés par les charges de guerre qui pesaient sur elles depuis la fin du 18e siècle ; le gouvernement-même s'emparait de leur argent, et il ne leur était guère possible de faire des réparations ou des reconstructions. La grange [page 200] de la cure de Clairegoutte, située à côté du presbytère, dont elle n'était séparée que par une cour assez étroite, menaçait ruine pour cause de vétusté, à tel point qu'il en avait fallu étayer les murs, pour qu'elle ne tombât pas sur le presbytère-même. Après bien des démarches auprès de l'administration, la commune obtint de pouvoir la remplacer en 1811 par un autre bâtiment construit à l'extrémité de la cour. La maison d'école de Clairegoutte, qui remontait au 18e siècle, fut aussi réparée et agrandie cette année-là.

L'Empereur Napoléon, qui était arrivé à l'apogée de sa gloire en 1811, ne tarda pas à tomber. Il voulut faire la guerre à la Russie en 1812, et il trouva dans cette contrée le désastre de ses armées. Pour en organiser de nouvelles, il avait besoin d'argent, et pour se le procurer, il eut recours à des moyens qui devaient mécontenter ses peuples. En exécution de la loi du 20 mars 1813, les biens ruraux possédés par toutes les communes de France, tels que fermes, métairies, prés, champs, à l'exception des bois et des pâturages, furent cédés à l'Etat pour être mis en vente devant les Préfets et les Sous-préfets, aux chefs-lieux de département et d'arrondissement. La prise de possession de ces biens par les agents du Gouvernement se fit en avril 1813 dans le département de la Haute-Saône, et ils furent exposés en vente la même année. Les biens de Belverne comprenant une ferme, des champs et des prés furent achetés par Monsieur Boigeol d'Héricourt, l'un des acquéreurs du domaine de l'ancien prince ; ils furent revendus au bout de quelques années par ses héritiers à des gens de l'endroit. Les biens de Clairegoutte, de Frédéric-Fontaine et du Magny-d'Anigon, consistant en champs et en [page 201] prés, furent acquis par plusieurs habitants de ces lieux, qui se les partagèrent. Les communes ne furent que faiblement indemnisées par des concessions de rentes dur l'Etat. La mise à prix des biens d'Etobon ne fut couverte d'aucune enchère et ils demeurèrent invendus ; la commune en recouvra la possession en vertu de la loi du 28 avril 1816.

Napoléon, après avoir essuyé de grandes défaites en Allemagne, ne fut plus en état de défendre les frontières de son Empire. Le 20 décembre 1813, les troupes ennemies passèrent le Rhin, et commencèrent à envahir l'Alsace. Le 24, elles mirent le siège devant Belfort. Dès le lendemain, fête de Noël, elles pénétrèrent en Franche-Comté, d'un côté par la route de Frahier, et de l'autre par celle de Montbéliard. Le 3 janvier 1814, elles arrivèrent à Vesoul. Bientôt toute cette province, avec une partie de la Lorraine, se trouva occupée par des myriades de soldats Autrichiens, Hongrois, Bavarois, Saxons, Wurtembergeois, Prussiens, Polonais, Russes, et par d'innombrables bandes de Cosaques du Don, du Volga [sic] et de la Sibérie. Vers la mi-janvier 1814, le général autrichien, Baron d'Andlaw, eut sa résidence à Vesoul, pour y exercer l'autorité administrative en qualité de Gouverneur de la Franche-Comté, du département des Vosges, et des principautés de Montbéliard et de Porrentrui. Le Maréchal prince de Schwartzenberg, général en chef de toutes les forces combinées, avait choisi pour marcher sur Paris la grande route passant par Vesoul, et c'est dans cette ville que devaient converger les différents corps d'armée qui avaient pénétré en France par la frontière de l'est. Les Cantons d'Héricourt, de Champagney et de Lure, en particulier, eurent à subir le passage de [page 202] masses de troupes d'infanterie et de cavalerie, et ils furent écrasés de logements militaires comme de réquisitions de toute nature, réquisitions en argent, en effets d'habillement et d'équipement, en denrées pour les hommes, en avoine et en foin pour les chevaux, en voitures pour le transport des malades et du matériel des armées, etc. Les premiers soldats étrangers arrivèrent à Etobon et à Belverne dans la nuit du 31 décembre au 1 janvier 1814 ; à Frédéric-Fontaine, à Clairegoutte et au Magny-d'Anigon, le 1 ou le 2 janvier. Les mêmes soldats ne s'y arrêtaient ordinairement qu'un jour ou deux ; mais ils ne tardaient pas à être remplacés par d'autres. Ces soldats exigeaient presque toujours au delà de ce que les pauvres gens pouvaient leur donner, et ils faisaient essuyer aux habitants toutes sortes de vexations et de violence. Quand nos communes n'avaient pas de soldats à nourrir dans leur sein, elles devaient fournir des vivres ou de l'argent à ceux qui étaient campés dans les communes voisines. Celles du canton d'Héricourt eurent dès le 25 décembre 1813 à satisfaire à des réquisitions pour le blocus de Belfort.

Après une lutte glorieuse et inutile, l'Empereur Napoléon ne put empêcher l'ennemi d'entrer à Paris le 31 mars 1814. Il fut forcé de signer son abdication le 11 avril suivant, et d'accepter en échange de sa vaste souveraineté la petite île d'Elbe dans la Mer Méditerranée. Le roi Louis XVIII, rappelé sur le trône de ses pères, fit son entrée à Paris le 3 mai de la même année, 9 jours après avoir débarqué à Calais. Le Baron d'Andlaw

cessa le 14 de ce dernier mois d'exercer à Vesoul l'autorité, qui fut reprise par le Préfet nommé par le Roi, et il ne tarda pas à évacuer le territoire français. Dès la fin de mai 1814, on ne vit plus paroitre [sic] des soldats étrangers à Etobon ni dans les lieux voisins. Le département tout entier n'en fut délivré qu'en juin suivant. En ce dernier mois, il y eut encore des réquisitions de vivres de la part de l'ennemi.

[page 203] Dès le moment de l'invasion de la France, les habitants d'Etobon comme ceux de tout l'ancien Comté de Montbéliard, avaient lieu de croire qu'ils seraient séparés de la France, et qu'ils rentreraient sous le gouvernement des princes de Wurtemberg ; et ils voyaient leurs espérances confirmées par les titres que prenait dans ses proclamations le général autrichien d'Andlaw. Mais ils furent trompés dans leur attente. Le Maire et plusieurs habitants notables de Montbéliard profitèrent du passage que fit par leur ville en janvier 1814 l'Empereur Alexandre de Russie, petit-fils de l'ancien Stathouder, le duc Frédéric-Eugène de Wurtemberg, pour lui demander que le pays restât attaché à la France, et ils parvinrent à le persuader que le vœu général des habitants de ce pays était aussi de rester français. Le monarque, qui était alors tout puissant, prit note de leur demande, et dans le traité de paix de Paris signé le 30 mai 1814, il fut inséré que les souverains étrangers assuraient à la France la possession du Comté de Montbéliard et de ses dépendances. Les communes de l'ancienne seigneurie d'Etobon, comme toutes les autres de la principauté de Montbéliard, furent en conséquence définitivement réunies à la grande nation française qui les avait reçues dans son sein depuis la fin du 18e siècle. Les habitants d'Etobon et de Belverne regrettèrent le gouvernement de la Maison de Wurtemberg plus vivement et plus longtems que ceux des lieux voisins, et leurs regrets ne commencèrent à s'éteindre qu'après la révolution de juillet 1830.

Le roi Louis XVIII avait été reçu en France assez froidement, parce qu'on craignait qu'il n'y ramenât l'ancien régime avec ses abus. Il parvint à dissiper en partie les préventions que l'on avait contre [page 204] lui en donnant le 4 juin 1814 une Charte Constitutionnelle pour assurer aux Français les libertés publiques, et entr'autres la liberté religieuse. Au mois de septembre suivant, tous les fonctionnaires publics du département de la Haute-Saône furent appelés par le Préfet à prêter serment de fidélité au Roi ; les Maires de l'arrondissement de Lure le prêtèrent aux chefs-lieux de leurs Cantons respectifs en présence du Sous-préfet ; les Maires reçurent ensuite dans leurs communes le serment de leurs adjoints et des membres des Conseils municipaux.

La paix paroissait [sic] rétablie en France, lorsque Napoléon tenta de ressaisir le sceptre qu'il avait porté avec tant de gloire. Parti secrètement de l'île d'Elbe le 26 février 1815 avec 900 hommes de sa vieille garde, il reparut sur le sol français le 1 mars, et après l'avoir traversé comme en triomphe, sans verser une seule goutte de sang, il rentra le 20 du même mois à Paris que Louis XVIII avait quitté la veille. Il fut de nouveau reconnu comme Empereur. Le mois suivant il se fit de nouveau prêter serment de fidélité par tous les Maires, adjoints et Conseillers municipaux, par tous les fonctionnaires civils et judiciaires et par tous les employés qui recevaient un traitement de l'Etat. Toutes les puissances de l'Europe, s'opposant au rétablissement de Napoléon, lui déclarèrent aussitôt la guerre. Il se prépara à leur résister vigoureusement. Par ses ordres, toute la ligne des frontières de la France fut remise en état de défense. Montbéliard-même, dont les fortifications avaient été détruites en 1677, fut entouré de palissades avec des remparts en terre, des gabions et des tranchées. Sur l'invitation du Sous-préfet de Lure du 23 mai 1815, les habitants d'Etobon, de Belverne et de toutes les communes du Canton d'Héricourt furent obligés d'aller travailler de corvée aux nouvelles fortifications [page 205] de cette ville à la fin du même mois et dans le mois suivant. Malgré toutes ces mesures, Napoléon dut succomber sous le nombre de ses ennemis. Après avoir perdu la bataille de Waterloo en Belgique le 18 juin 1815, il se trouva sans ressources. De retour à Paris, il abdiqua 4 jours après, pour la seconde fois, la couronne impériale, mais en faveur de son fils, qu'il désigna sous le nom de Napoléon II. Espérant trouver un asile en Angleterre, il se livra lui-même aux Anglais, qui le retinrent prisonnier ; peu après, il fut relégué dans l'île de Sainte-Hélène, où il mourut en 1821. Les troupes étrangères envahirent de nouveau la France, sans se laisser arrêter par les fortifications des frontières qu'elles détruisirent en partie ; elles arrivèrent à Paris le 3 juillet 1815, le roi Louis XVIII y revint 5 jours après à leur suite. La seconde occupation du territoire français ramena à nos communes les mêmes visites et les mêmes charges ; elle leur causa même de plus grands maux. Etobon, Belverne, Clairegoutte, Frédéric-Fontaine et la Magny-d'Anigon eurent des soldats à pied et à cheval à loger dès le 7 juillet 1815, deux jours après leur arrivée à Héricourt ; ils ne s'y arrêtaient à la vérité qu'un jour ou deux ; mais ils ne tardaient pas à être remplacés par d'autres ; c'étaient des Autrichiens, des Prussiens, des Allemands des différents états. Nos communes furent encore obligées de satisfaire à des réquisitions de vivres, d'effets et d'argent pour les soldats stationnés dans les environs. Quand le pays eut épuisé ses dernières ressources, les soldats pillèrent les maisons, enlevèrent les bestiaux qui s'y trouvaient, frappèrent et maltraitèrent les habitants qui étaient restés dans les villages ; ceux-ci

eurent à regretter de n'avoir pas suivi l'exemple de leurs concitoyens qui s'étaient réfugiés dans les bois, emmenant avec eux leurs bestiaux et leurs effets les plus [page 206] précieux. Dès le 23 décembre 1815, il ne se trouva plus de troupes étrangères dans nos villages, ni dans l'arrondissement de Lure ; elles quittèrent Vesoul et tout le département de la Haute-Saône le 31 du même mois. Les événements militaires de 1814 et de 1815 ont laissé dans le pays de longs et déplorables souvenirs. La seconde Restauration de Louis XVIII rendit la paix à la France. Nos populations soupiraient après la paix ; elles étaient lasses des guerres de la République et de l'Empire, qui avaient duré presque sans interruption dès 1792, et qui leur avaient causé tant de sacrifices en hommes et en argent. La fleur de la jeunesse d'Etobon et de nos autres villages avait péri dans les armées, et bien des familles avaient des membres à regretter.

On n'était cependant pas encore arrivé à la fin des épreuves. Des pluies extraordinaires et continuelles qui survinrent en 1816 pendant les mois de juillet, d'août et de septembre, anéantirent la presque totalité des récoltes de cette année-là ; pour surcroît de malheurs ces récoltes avaient succédé à d'autres récoltes peu abondantes, dont le reliquat avait servi à la subsistance des troupes étrangères. Il en résulta une famine épouvantable dans nos villages, comme dans toute la France et la Suisse, au printems de 1817 ; le prix des denrées parvint à un taux excessif. En avril, la quarte (27 litres) de blé se vendait déjà 16 francs ; celle de seigle 12 francs et le kilogramme de pain blanc 1 franc. Au mois de mai et de juin, la quarte de blé valait 24 et même 30 francs ; celle de seigle 18 ou 20 francs ; et le kilogramme de pain 1 franc 50 centimes ou 1 franc 80 centimes. La plupart des familles ne se nourrissait plus que de racines et d'herbes sauvages. On ne voyait plus que des figures pâles, et des corps déchaînés [sic ; nous pensons qu'il faut lire : *décharnés*] qui se traînaient péniblement. On rapporte que plusieurs individus d'Etobon moururent de faim. La famine se [page 207] prolongea jusqu'à la récolte de 1817, qui fut très abondante en grains et en légumes. Le souvenir de cette famine ne s'est pas plus effacé dans l'esprit des gens de nos communes que celui des deux invasions qui l'avaient précédée. Il fallut plusieurs années de bonnes récoltes et de prospérité commerciale pour ramener quelque aisance au sein des familles.

Le Gouvernement français avait déjà vendu dès 1794 à 1797 plusieurs forêts de peu d'étendue provenant du prince de Montbéliard en plusieurs endroits du ressort de la principauté de Montbéliard en plusieurs endroits du ressort de la principauté de ce nom, notamment sur les territoires d'Héricourt, de Tremoins, de Coisevaux et de Chagey ; mais il n'en avait

aliéné aucune de celles qui avaient appartenu à ce prince dans l'ancienne Seigneurie d'Etobon. Une loi du 25 mars 1817 autorisa la vente d'une grande quantité de forêts de l'Etat, sol et superficie, pour payer aux Puissances étrangères les énormes frais de guerre dont elles avaient chargé la France à la suite de l'invasion de 1815. En conséquence, il fut vendu à Lure plusieurs forêts situées dans le Canton d'Héricourt, qui étaient sous l'ancien régime la propriété du même prince, savoir la forêt de *la Thure* (de 145 hectares, 92 ares) sur Etobon, et la forêt *sous la Thure* (de 34 hectares, 80 ares, 52 centiares) qui lui était contiguë, sur Chenebier, en 1817, il fut vendu de même les forêts de *Prosé* et de la *Gigoutte* sur Chagey, la forêt de *Chenalot* sur Luze et la forêt de *Vaux* sur Champey en 1819. Quant aux bois de *la Vauchère*, de *la Côte-aux-moines*, d'*Apremont*, de *Nant*, des [page 208] *Trois-fontaines* et de *la Perchelle* sur Luze, il furent encore aliénés en cette dernière année, ou plus probablement en 1818. La Compagnie des forges d'Audincourt devint, pour de faibles sommes d'argent, propriétaire de ces forêts attenantes les unes aux autres, et présentant ensemble une superficie de 1061 hectares, ainsi que d'un pré joignant une des forêts en question sur Luze d'une contenance de 12 hectares 60 ares, d'une carrière d'une superficie de 16 ½ ares sur Luze, et d'un pré joignant une autre forêt sur Champey d'une contenance de 2 ½ ares. Cette Compagnie ayant racheté, quelques années après, des individus qui en étaient alors propriétaires, les anciens bois domaniaux sur Héricourt, sur Coisevaux et sur Chagey vendus à la fin du 18e siècle, d'une contenance totale de 77 hectares, il en résulte qu'elle posséda dans le Canton d'Héricourt 1138 hectares de forêts[1]. Enfin on vendit à Lure le 2 décembre 1820 le bois dit *du château d'Etobon*, d'une superficie de 29 hectares, 08 ares, 20 centiares pour une somme principale de 20.500 francs (non compris les frais d'adjudication). Monsieur Pierre-Léon Ponceot de Lure en fut l'acquéreur ; il en retira, dit-on, le prix d'achat dans la coupe des arbres qu'il fit l'année suivante. Quelques années après sa mort, en 1864, ses héritiers vendirent le bois en question à Monsieur Adolphe Lods d'Héricourt. Quant à la forêt du *Chérimont*, d'une superficie de 349 hectares 66 ares 59 centiares, actuellement toute sur Clairegoutte, et à celle de *la Nanue* de 339 hectares 75 ares 30 centiares sur Clairegoutte et sur le Magny-d'Anigon, elles n'ont pas été aliénées, et appartiennent encore à l'Etat.

[1] Comme la Compagnie des forges d'Audincourt a dû vendre au Génie militaire de 1874 à 1877 pour la construction du fort du *Mont-Vaudois* 32 hectares 77 ares 67 centiares de ses bois sur Héricourt, il en résulte que dès lors cette Compagnie ne possède plus que 1104 hectares de bois environ dans le canton d'Héricourt.

Les guerres de l'Empire, comme celles de la République, et surtout [page 209] les malheurs de l'invasion de la France avaient épuisé presque entièrement les ressources des communes de notre pays. Cependant, après plusieurs années de paix et de prospérité, ces communes purent consacrer le produit de leurs ventes de bois à réparer ou à reconstruire leurs bâtiments. Une délibération du 15 mai 1817 du Conseil municipal du Magny-d'Anigon autorisa le Maire à faire dresser par une homme de l'art les plans et devis d'une maison d'école, en remplacement de l'ancienne, qui était devenue trop petite et tombait en ruines ; cette maison fut bâtie en 1818 sur l'emplacement de la précédente ; elle n'avait que le rez-de-chaussée, et renfermait avec la salle d'études deux petites chambres pour le logement de l'instituteur. sur la demande du conseil municipal d'Etobon, et en vertu de l'arrêté du Préfet de la Haute-Saône du 17 septembre 1818, un nouveau clocher en bois, dont le plan avait été fait par l'architecte Plaisonnet de Lure, fut posé sur le pignon occidental du temple d'Etobon en juin et en juillet 1819 ; on y monta le 3 de ce dernier mois la cloche, qui, depuis qu'elle avait été fondue dans le village-même en 1787, était restée suspendue sur le sol, près de la maison d'école ; l'ancien clocher était trop étroit et en trop grande dégradation pour la recevoir. Par délibération du 15 décembre 1821, le Conseil municipal de Belverne fit connaître au Préfet de la Haute-Saône que l'église et les murs du cimetière du lieu avaient besoin de réparations ; par son arrêté du 8 janvier 1822, ce magistrat chargea Monsieur Well, architecte de Vesoul, de faire la rédaction du projet des travaux nécessaires, qui furent exécutés l'année suivante. Conformément aux demandes des Conseils municipaux de Chenebier [page 210] et d'Echavanne, approuvées par le Préfet de la Haute-Saône, l'église de Chenebier appartenant à ces communes, qui était comprise dans la paroisse d'Etobon, fut restaurée convenablement suivant le devis de l'architecte Plaisonnet de Lure en l'an 1823 ; les travaux commencés en avril ne furent terminés qu'en novembre suivant ; l'adjudication en avait été donnée à Lure le 26 novembre de l'an précédent au sieur Carmien de Luze ; si ces réparations avaient été ajournées, le temple serait probablement tombé, tant il était détérioré. L'ancienne maison d'école de Frédéric-Fontaine n'était plus convenable ; le Conseil municipal, avec l'agrément de l'autorité supérieure, en fit construire une autre sur la même place en 1824 ; le rez-de-chaussée du nouveau bâtiment comprit la salle d'études pour les élèves avec une chambre et une cuisine pour l'instituteur ; quant à l'étage, il fut réservé à la célébration du culte, et converti en oratoire ; on y plaça une chaire, une table de communion, et tout l'ameublement nécessaire ; un petit clocher en bois fut posé sur le pignon oriental du bâtiment. Pour se rendre aux vœux des habitants, Monsieur le pasteur Durot de Clairegoutte vint faire par quinzaine des services dans l'oratoire dont il s'agit, quoiqu'il dut continuer à officier chaque dimanche dans les églises de Clairegoutte et du

Magny-d'Anigon. On établit encore en 1826 un nouveau cimetière d'une superficie de 9 ares 20 centiares, à l'extrémité septentrionale du village de Frédéric-Fontaine, dans un terrain acheté par la commune, et on supprima l'ancien cimetière d'une superficie de 4 ares 50 centiares, situé au milieu du village, dont l'ouverture ne remontait qu'à la fin du 18e siècle. Le presbytère d'Etobon, construit en 1711, était tellement dégradé que toute espèce [page 211] de réparations y était devenue impossible, et le pasteur y était misérablement logé ; le Conseil municipal, sous la date du 28 mai 1828, prit la résolution de faire bâtir sur le même emplacement un autre presbytère plus convenable d'après les plans et devis de Monsieur Moreau, architecte du département à Vesoul ; le préfet donna son approbation le 6 juin, et l'adjudication des travaux fut donnée en l'hôtel de la sous-préfecture de Lure le 22 juillet de la même année à Frédéric Grandgirard, menuisier d'Héricourt ; la première pierre du nouveau presbytère fut posée le 27 août suivant ; la charpente en fut levée le 6 juin 1829, et le bâtiment ne fut achevé avec la grange qu'au commencement de novembre de cette dernière année, et c'est à la fin du dit mois que Monsieur la pasteur Lambercier y alla demeurer.

Il restait encore à peu près la moitié des cantons à cadastrer dans le département de la Haute-Saône, lorsque celui d'Héricourt fut désigné par le Conseil général du département pour subir cette opération en 1826. Il fallait commencer par la délimitation ; elle fut confiée au Géomètre Delorme, qui se transporta dans chaque commune sur la fin de 1825. Les travaux d'arpentage furent exécutés à Belverne, comme dans presque toutes les autres communes, en 1826 ; les géomètres Camus, Bernard, Maley et Dubois furent chargés des travaux sur Belverne. Quant au cadastre de la commune d'Etobon, il fut ajourné, parce qu'il était indécis si l'on comprendrait dans son territoire la [page 212] forêt du *Chérimont* appartenant à l'Etat. Anciennement cette forêt dépendait des territoires d'Etobon, de Belverne et de Clairegoutte. Il y en avait 249 hectares sur Etobon, 40 sur Belverne et 60 sur Clairegoutte. Le Géomètre Delorme, prétendant qu'il n'était pas convenable de morceler cette propriété de l'Etat, proposa au Gouvernement de la porter toute entière sur le territoire d'Etobon, à qui il en revenait de droit la plus grande partie. Le Maire de Belverne ne fit pas d'objections sérieuses ; mais celui de Clairegoutte ne voulut rien céder. Le Directeur des Contributions Directes de Vesoul proposa au Préfet du département le 7 février 1827 d'ordonner que provisoirement la forêt du *Chérimont* ne serait pas comprise dans le territoire d'Etobon, et que cette affaire serait ajournée jusqu'à ce que l'on ferait le cadastre du Canton de Champagney, au quel appartenait la commune de Clairegoutte. Le Préfet approuva cet avis le 20 du même

mois. Rien ne s'opposait plus à ce que l'on fit le cadastre de la commune d'Etobon, et son territoire fut arpenté en 1828 par les géomètres Delorme et Defférières. Le territoire de Belverne fut trouvé de 615 hectares 45 ares 60 centiares, et celui d'Etobon, de 1224 hectares 97 ares 19 centiares. Les rôles cadastraux de ces communes et de toutes les autres du Canton d'Héricourt furent confectionnés sur la fin de 1828, et ils commencèrent à être mis en recouvrement en 1829.

Il n'y avait point de carte topographique de la France d'une exactitude bien rigoureuse et suffisamment détaillée. Le projet d'une [page 213] Nouvelle Carte de la France appropriée à tous les services, déjà conçu sous le règne de l'Empereur Napoléon en 1808, ne put être mis à exécution qu'à partir de l'an 1818. La levée de cette carte fut alors arrêtée définitivement par le Roi Louis XVIII, et les travaux, combinés avec ceux du Cadastre, devaient s'étendre successivement à tous les départements et même à toutes les communes des départements. Des ingénieurs militaires et des officiers du corps de l'Etat major furent chargés de ces travaux. Ayant commencé leurs opérations dans le département de la Haute-Saône en 1822 par ordre du Ministre de la guerre, ils les y continuèrent de 1827 à 1830 et de 1833 à 1835. C'est en 1828 qu'ils se transportèrent à Etobon et dans les communes voisines. Ils désignèrent à cet effet des points trigonométriques sur les hauteurs du pays, et pour reconnaître facilement ces points, ils firent planter sur chacun d'eux un signal ou poteau de deux à trois mètres de hauteur garni d'une planche suffisamment large dans sa partie supérieure. Un semblable signal fut placé sur le sommet de l'éminence du château d'Etobon, dont l'altitude au-dessus du niveau de la mer fut trouvée de 573 mètres 8 décimètres ; il y resta jusqu'en l'an 1837 ; il fut alors enlevé de nuit par un habitant du village, qui s'en servit pour faire des réparations à sa maison. On éleva aussi des signaux sur *le Mont-Tronchet* de Champey, sur *la Côte-Vaudrey* de Courmont, sur le haut de Saulnot, sur *le Mont-Vaudois* d'Héricourt, sur *la Planche-des-belles-filles* de Plancher-les-Mines. La Nouvelle Carte [page 214] de France, dite carte de l'Etat major, en 261 [difficilement lisible sur l'original car surcharge sur le nombre 258] feuilles est le plus beau monument qui existe ; les moindres détails y sont rendus avec une grande fidélité ; c'est en 1833 que parurent les premières cartes de ce vaste et immense travail ; 234 cartes avaient paru en 1867 ; tout ne sera terminé que vers 1873.

Il y avait déjà eu des émigrations des habitants de notre pays pour les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale au milieu et dans la 2e moitié du 18e siècle ; il y en eut de nouvelles et de plus nombreuses au 19e. Etobon est celle de nos communes qui fournit le plus grand contingent à cette partie du Nouveau-Monde ; il en partit un grand nombre d'habitants, mariés et célibataires, à différents intervalles, dès 1828 à 1866, principalement en 1832, en 1833 et en 1850, et la population en fut sensiblement diminuée. Clairegoutte, Frédéric-Fontaine, le Magny-d'Anigon et surtout Belverne comptèrent bien moins d'émigrants. Chenebier, commune limitrophe d'Etobon, fut encore plus dépeuplé par les émigrations que ce dernier village. Montbéliard, Héricourt et beaucoup de villages des environs, de même que la Franche-Comté, l'Alsace et la Lorraine, perdirent aussi beaucoup d'habitants pour la même cause dès l'an 1823 et même plus tôt. Quelques uns des émigrants sont revenus dans leur patrie plus pauvres qu'ils ne l'avaient quittée.

Anciennement, les habitants des communes rurales étaient obligés de porter leurs lettres aux bureaux de poste les plus rapprochés, quant à celles qui leur étaient adressées, ils devaient les aller chercher ou les faire prendre par occasion. Un seul bureau de poste était [page 215] établi à Montbéliard pour toute la principauté de ce nom au 18e siècle. Il n'en existait encore que dans les villes d'une certaine importance au commencement du 19e. Héricourt lui-même ne fut pourvu d'un semblable bureau que vers 1823. A dater du 1 avril 1830, en exécution de la loi du 3 juin 1829, l'administration des postes de France fit transporter et distribuer à domicile, et recueillir de deux jours l'un au moins les lettres dans tous les villages et hameaux par des facteurs ruraux. Dans le département de la Haute-Saône, les facteurs ne se transportèrent d'abord dans les villages que tous les deux jours ; ce service y devint journalier vers le mois de juin de la même année. Un immense avantage en résulta pour nos populations éloignées des villes. D'un autre côté les bureaux de poste devinrent plus nombreux depuis 1830, et surtout depuis l'établissement des chemins de fer.

Charles X avait succédé le 16 septembre 1824 à son frères Louis XVIII, et il ne s'était fait prêter aucun serment, parce qu'il considérait son avènement au trône comme une conséquence naturelle du principe d'hérédité établi parmi les rois de France. Ayant ajouté foi aux rapports de conseillers perfides qui l'effrayaient sur les prétendus dangers qui menaçaient sa couronne, il rendit le 25 juillet 1830 plusieurs Ordonnances qui détruisaient complètement la Charte Constitutionnelle. Le peuple de Paris, justement indigné, prit les armes, et par les victoires remportées dans les journées des

27, 28 et 29 juillet, il renversa le Gouvernement de Charles X, qui dut quitter la France. Cette révolution ne fut pas [page 216] plus tôt connue à Etobon, à Clairegoutte et dans nos autres communes rurales, qu'elle y excita un mouvement général d'adhésion. Chacun se rallia avec empressement au Gouvernement de Louis-Philippe, duc d'Orléans, proclamé Roi des Français. Au mois de septembre de la même année, les Maires, adjoints, membres des Conseils municipaux ; ainsi que tous les fonctionnaires et employés de l'Etat, sauf les ecclésiastiques, furent appelés à prêter serment de fidélité au nouveau souverain ; ceux de notre pays s'acquittèrent de ce devoir avec la plus vive joie. Lorsque ce monarque fit un voyage dans l'est de la France, au mois de juin 1831, il fut accueilli par des démonstrations chaleureuses ; un bon nombre d'habitants de nos campagnes accoururent [sic] au devant de lui avec un grand empressement à Belfort et même à Montbéliard.

Le Gouvernement de Louis-Philippe recueillit de celui de Charles X l'Algérie, conquise par les armées françaises peu de semaines avant la révolution de juillet 1830. Il ne tarda pas à y appeler des colons de la France et des autres contrées de l'Europe, en leur assurant différents avantages. Plusieurs habitants d'Etobon, de Clairegoutte et de Frédéric-Fontaine s'y rendirent de 1831 à 1845, et encore en 1855. Mais comme le climat était insalubre pour eux, les uns y moururent ; d'autres retournèrent dans leur pays natal, et il n'en resta en Afrique qu'un très petit nombre. Les gens de nos campagnes disposés à émigrer préfèrent [sic, nous pensons qu'il faut lire : *préférèrent*] l'Amérique.

[page 217] Sous le règne de Louis-Philippe, qui fut essentiellement pacifique, une foule d'institutions communales furent créées ou améliorées. Nous nous contenterons de mentionner les suivantes pour ce qui concerne nos villages.

Le temple de Belverne, construit en 1709, était devenu insuffisant pour contenir la population, qui depuis la fin du 18e siècle avait pris beaucoup d'accroissement. D'après une délibération du Conseil municipal approuvée par le Préfet du département le 24 mai 1831, il fut reconstruit sur le même emplacement. L'adjudication des travaux de reconstruction fut donnée en l'hôtel de la sous-préfecture de Lure au sieur Jean-Baptiste Viénot de Lomont le 7 juin suivant. Le dernier service fut fait dans la vieille église de Belverne le dimanche 12 du même mois par Monsieur Pierre-Frédéric Beurlin, qui remplissait les fonctions de Vicaire de la paroisse d'Etobon

depuis le mois d'avril 1830. Le lendemain, on en commença la démolition, qui fut achevée au bout de peu de jours. Le 4 juillet 1831, on posa le première pierre des fondations du nouveau temple, et à cette occasion il fut fait une prière par Monsieur le Vicaire Beurlin. Le temple venait d'être achevé, lorsque la dédicace solennelle en fut faite le dimanche 28 octobre 1832 par Monsieur Georges-Louis Duvernoy, Inspecteur Ecclésiastique et pasteur de l'église Saint-Martin de Montbéliard, assisté de sept pasteurs et Ministres du Saint-Evangile. Cet édifice, construit d'après les plans de l'architecte Grandmougin de Lure, est remarquable par l'élégance de ses formes ; il a dans l'intérieur une [page 218] longueur de 14 mètres sur une largeur de 9 1/3 mètres et un hauteur de 7 mètres ; au pignon occidental est adossée une tour suffisamment élevée. Le cimetière placé autour de l'ancien temple de Belverne étant devenu trop petit par suite de la bâtisse du nouveau, dut être supprimé ; on le remplaça par un autre cimetière, qui fut établi au levant du village, dans un terrain curial, et qui servit déjà en mars 1832, avant que les murs fussent entièrement achevés ; l'entrepreneur en fut le même que celui du temple ; ce cimetière est d'une surface de 442 mètres carrés[1].

Déjà avant l'achèvement de leur temple, par une pétition adressée au Ministre de la Justice et des cultes, sous la date du 12 janvier 1832, les Maire, Adjoint, Conseillers municipaux et habitants notables de Belverne, au nom de tous leurs concitoyens, lui demandèrent d'être distraits de la paroisse d'Etobon, et d'être pourvu d'un pasteur particulier, par le motif qu'ils ne pouvaient être desservi régulièrement par le pasteur d'Etobon, obligé d'aller tous les dimanches à Chenebier. Cette demande, à la quelle les maires d'Etobon, de Chenebier et d'Echavanne donnèrent leur adhésion, fut appuyée de l'avis favorable du consistoire d'Héricourt en date du 9 mai suivant, et de celui de l'Inspecteur Ecclésiastique de Montbéliard du 20 de ce mois, et fut transmise au Gouvernement par le Directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg le 28 septembre de la même année. Le dossier

[1] Le cimetière établi à Belverne en 1832 (page 218) n'était pas assez grand ; on ne pouvait obtenir du préfet du département l'autorisation de l'agrandir parce qu'il était situé dans l'intérieur du village. Le Conseil municipal du lieu prit la résolution d'établir un autre cimetière au levant du village du côté du hameau *des Etairies*, commune de Courmont. Les plans et devis de l'architecte [en blanc] de Lure furent approuvés le 9 mai 1885 pour une somme de 9.000 francs. L'adjudication des travaux fut donnée à Lure le 12 juillet 1885. Les murs du cimetière furent construits de septembre 1885 à décembre suivant ; ils ne furent toutefois complètement achevés qu'après mars 1886, vers avril suivant. Les travaux coûtèrent 8.600 francs avec deux devis supplémentaires pour un abri et l'enlèvement des terres devant la façade extérieure. A cette somme, il faut joindre 940 francs pour le prix du terrain, qui est d'une superficie de 23 ares 20 centiares. La première personne enterrée dans le nouveau cimetière fut une femme anabaptiste, veuve Stocki, décédée à Lomont, lieu de son domicile, en janvier 1886, suivant qu'elle l'avait recommandé à cause que son mari avait été enterré dans l'ancien cimetière de la dite commune. La deuxième personne enterrée fut un jeune homme de Belverne, Emile Durand, fils de Pierre Durand dit *la Dame*.

fut renvoyé au bout de peu de tems au Préfet de la Haute-Saône pour avoir son avis. Le Conseil municipal de Belverne, invité par ce magistrat à prendre une délibération en forme sur la création d'une paroisse en cette commune, [page 219] appuya dans sa séance du 25 novembre 1832 la demande qu'il avait déjà faite conjointement avec les notables. Le Gouvernement, après avoir reçu toutes les pièces, ajourna sa décision par le motif qu'il n'avait point de fonds à sa disposition pour des dépenses concernant les cultes, et il fit donner connaissance de cet ajournement au Maire de Belverne par l'intermédiaire du Préfet au commencement de 1833. Le pasteur d'Etobon n'abandonna cependant pas l'église de Belverne ; il y alla faire les services au moins une fois par mois en été, après avoir fait ceux d'Etobon et de Chenebier.

Les habitants du Magny-d'Anigon, plus heureux que ceux de Belverne, avaient obtenu un pasteur particulier sans qu'ils l'eussent demandé. Le Baron Georges Cuvier, Conseiller d'état, sur la proposition de Monsieur Duvernoy, inspecteur Ecclésiastique de Montbéliard, qui avait reconnu que la paroisse de Clairegoutte était trop fatiguante pour un seul desservant, en sollicita le dédoublement du gouvernement. Il en résulta que par une ordonnance du Roi Louis-Philippe en date du 10 octobre 1831, la commune du Magny-d'Anigon, qui, depuis la réformation religieuse et déjà antérieurement, faisait partie de la paroisse de Clairegoutte, en fut distraite pour former une paroisse particulière. Le premier pasteur du Magny-d'Anigon, Monsieur Louis-Clément-Charles-Frédéric Jeanmaire, nommé par le consistoire d'Héricourt le 29 août 1832 et confirmé par le Roi le 6 novembre suivant, fut installé le 9 décembre de la même année ; il était déjà entré provisoirement en fonctions le dimanche 21 octobre précédent. Dès lors, la paroisse de Clairegoutte ne fut plus composée que des deux [page 220] communes de Clairegoutte et de Frédéric-Fontaine, et le pasteur de cette paroisse, affranchi de la desserte du Magny-d'Anigon, vint faire chaque dimanche des services dans l'oratoire de Frédéric-Fontaine, où il n'allait auparavant que par quinzaine, par suite d'une convention avec les habitants de la commune.

Le cimetière d'Etobon, placé autour de l'église, était devenu bien insuffisant depuis quelques années à cause de l'augmentation de la population. Au lieu de le transporter hors du village, le conseil municipal demanda le 9 mai 1831 l'autorisation de l'agrandir à son extrémité méridionale, derrière l'église, en achetant un terrain d'un habitant du lieu d'une superficie de 544 mètres carrés ; une ordonnance royale du 29 septembre suivant autorisa la commune à faire cette acquisition. Sur la demande du Conseil municipal du 18 avril 1832 et d'après l'autorisation du Préfet du département du 28 du même mois, il fut procédé à Lure, en la

salle ordinaire des enchères, le 15 mai suivant, à l'adjudication des travaux à exécuter pour le cimetière, d'après le devis de l'architecte Félix Grandmougin de Lure ; cette adjudication fut accordée au charpentier Jean-Georges Perret d'Etobon. Celui-ci se mit à l'œuvre presque aussitôt après ; il construisit non seulement les murs de la partie nouvelle du cimetière ; mais il refit encore les murs de la partie ancienne, qui étaient en ruines, avec la porte d'entrée ; le tout fut entièrement achevé en octobre 1832. Monsieur le pasteur Lambercier fut le premier enterré dans la partie nouvelle du cimetière, à l'angle sud-est, le 17 septembre de cette dernière année, deux jours après son décès. On cessa dès lors d'inhumer [page 221] dans la partie devant l'église. Le cimetière fut supprimé en 1867.

La maison d'école d'Etobon, bâtie en 1777, était dans un véritable état de délabrement, et la salle d'études était insuffisante pour recevoir le grand nombre d'enfants qui s'y rendaient. Sur les observations faites à ce sujet au Maire et aux notables de la commune par le pasteur Beurlin et par les autorités préposées à l'instruction primaire, le conseil municipal s'occupa de la réparation et de l'agrandissement de la maison d'école ; et il adopta le 10 février 1833 le devis rédigé à cet effet par l'architecte Grandmougin de Lure. En suite de l'autorisation du Préfet du département du 9 juillet de la même année, l'adjudication des travaux à exécuter fut donnée à Lure le 13 août suivant à Jean-Georges Perret, charpentier d'Etobon. L'ancien bâtiment fut réparé tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage ; il fut en outre agrandi de 4 mètres du côté du midi. Les travaux commencés à la fin d'août 1833 furent terminés en novembre suivant, et les élèves y entrèrent le 19 de ce dernier mois. On avait déjà construit en 1831, à l'extrémité septentrionale de la maison d'école, un hangar pour le dépôt de la pompe-à-incendie, que la commune avait acquise deux ans auparavant.

Le Canton de Champagney, au quel appartiennent les communes de Clairegoutte et de Frédéric-Fontaine, fut un des derniers du département de la Haute-Saône appelé à subir l'opération du cadastre. La délimitation de toutes les communes de ce canton furent faites en 1831 par le Géomètre Delorme. L'arpentement de ces communes n'eut lieu qu'en 1833 ; il fut exécuté à Clairegoutte [page 222] par le Géomètre Bouvier, et à Frédéric-Fontaine par le Géomètre Zéler. Le territoire de Clairegoutte fut trouvé de 1048 hectares 42 ares 10 centiares, y compris le bois domanial de *la Nanue* de 170 hectares 63 ares 70 centiares, le bois domanial du *Chérimont* de 349 hectares 66 ares 79 centiares, que le Maire d'Etobon eut la faiblesse de laisser porter tout entier sur cette commune, et un pré appartenant aussi à l'Etat de 50 ares 40 centiares, qui est attenant à ce dernier bois. Le territoire

de Frédéric-Fontaine fut trouvé de 348 hectares 44 ares 39 centiares. On ne fit la classification des différentes propriétés et l'évaluation du revenu imposable qu'en 1834 ; quant aux rôles cadastraux, ils purent être mis en recouvrement l'année suivante.

Dès son entrée dans la paroisse du Magny-d'Anigon, Monsieur le pasteur Jeanmaire occupait dans la maison d'école du lieu le logement destiné à l'instituteur, le quel n'était composé que de deux chambres au rez-de-chaussée, et l'instituteur était obligé de demeurer dans une autre maison. La commune employa ses premiers fonds disponibles à l'établissement d'un presbytère. L'architecte Grandmougin de Lure fut chargé d'en faire les plans et devis aussitôt après l'acquisition d'un emplacement. L'adjudication en fut donnée en l'hôtel de la sous-préfecture de Lure le 31 mars 1835 au sieur Charles-Christophe Jodry, charpentier de Clairegoutte. Le bâtiment commencé au printems de 1835 venait d'être achevé lorsque la réception en fut faite le 9 juillet 1836, et le pasteur put y entrer dans ce dernier mois. Le presbytère du Magny-d'Anigon est une maison [page 223] très convenable et très commode ; sur le devant se trouve un jardin avec un verger, et du côté du couchant une grange avec une cour.

Une certaine somme ayant été portée sur le budget des cultes protestants en 1836, pour la création de nouvelles places de pasteur, le Directoire du Consistoire général de Strasbourg crut que c'était le moment favorable de renouveler auprès du Gouvernement la demande du démembrement de la paroisse d'Etobon, attendu qu'un seul pasteur ne pouvait desservir régulièrement l'église de Belverne avec celles d'Etobon et de Chenebier. Les habitants de Chenebier et d'Echavanne, d'un côté, et ceux de Belverne, de l'autre, manifestèrent le désir de former une paroisse particulière. Dans la séance du 15 décembre 1836, le Consistoire d'Héricourt se prononça pour les habitants de Chenebier et d'Echavanne. En conséquence, une Ordonnance du roi Louis-Philippe en date du 9 mars 1837 détacha ces deux communes de la paroisse d'Etobon pour en former une paroisse particulière, dont le chef-lieu fut à Chenebier. Le premier pasteur de Chenebier, Monsieur Louis-Frédéric Juillard, de Valentigney, fut nommé par le Consistoire d'Héricourt le 13 juin 1838 ; il fit son premier service le dimanche 1 juillet suivant, huit jours après que Monsieur Beurlin, pasteur d'Etobon, eut fait ses adieux à ses anciens paroissiens qu'il affectionnait beaucoup ; il fut confirmé par une Ordonnance Royale du 18 juillet et installé le dimanche 12 août de la même année par Monsieur Georges-Louis Duvernoy, Inspecteur Ecclésiastique de Montbéliard ; il fut logé à l'étage de la maison [page 224] du moulin, en attendant la construction

d'un presbytère, qui commencé en 1841 ne fut achevé qu'en 1843. Dès l'établissement d'un pasteur à Chenebier, conformément à l'Ordonnance royale du 9 mars 1837 dont il vient d'être question, la paroisse d'Etobon ne fut plus composée que des deux communes d'Etobon et de Belverne, et dès le 1 juillet 1838 l'église de Belverne fut desservie régulièrement par le pasteur de cette paroisse.

Deux foires annuelles furent accordées à la Commune de Clairegoutte par une ordonnance royale du 10 mars 1837, sur la demande du Conseil municipal, et d'après l'avis favorable du Conseil général du département de l'année précédente ; elles furent fixées au 2e lundi de mars et au 2e lundi de septembre. La première se tint peu après la réception de l'ordonnance précitée. Néanmoins les foires de Clairegoutte se tinrent chaque mois de l'année, au 2e lundi, parce qu'elles étaient recriées [sic] par ordre du Maire. Dans les premiers tems elles étaient médiocres pour les marchandises, petites pour les bêtes ; elles disparurent complètement dès l'année 1852. Le Conseil municipal de Clairegoutte, dans sa séance du 18 mai 1863, demanda le rétablissement des foires de cette commune pour les premiers jeudi de mars et de septembre de chaque année. Cette demande, à la quelle les conseils municipaux des communes voisines donnèrent leur adhésion, ne fut accueillie par le gouvernement qu'en 1867, et les foires de Clairegoutte recommencèrent dès septembre de cette année ; elles avaient encore lieu en 1872.

La maison d'école de Belverne, qui n'avait que le rez-de-chaussée, et qui, outre la salle d'étude, ne renfermait qu'une chambre pour le logement de l'instituteur, ne pouvait plus servir, attendu [page 225] son mauvais état et sa distribution vicieuse et insuffisante. Le Conseil municipal prit la résolution d'en faire construire une nouvelle sur la même place. Il approuva le 5 mai 1838 les plans et devis dressés par l'architecte Grandmougin de Lure pour la construction de cette maison. L'adjudication en fut donnée à Lure, en la salle ordinaire des enchères le 19 juin suivant, à Charles-Christophe Jodry, charpentier de Clairegoutte. La première pierre en fut posée le 13 août 1838 ; la charpente en fut levée le 17 et le 18 octobre de la même année, et les élèves y entrèrent pour la première fois le 13 mai 1839. Toutefois la maison ne fut achevée qu'en août suivant, et c'est en ce dernier mois que l'instituteur Bourquin vint occuper le logement de l'étage qui lui était destiné. La salle d'étude a 8 mètres de longueur sur 5 ½ de largeur. Dans ce bâtiment se trouve encore une salle de mairie fort convenable. Un terrain de 10 ares 53 centiares fut acheté en 1856 d'un habitant par la commune pour former les aisances de la maison d'école à la

quelle il est attenant ; auparavant cette maison ne possédait que le sol sur le quel elle était bâtie.

La commune de Clairegoutte cessa d'être la résidence d'un notaire en 1840, lors du décès de Monsieur Jean Bretegnier, un des deux notaires du Canton de Champagney, et perdit ainsi un avantage dont elle jouissait depuis plus de cent ans. Heureusement elle n'était pas éloignée de Ronchamp, qui fut désigné [page 226] pour la résidence du notaire appelé à succéder à Monsieur Bretegnier, à cause de sa plus grande importance.

La maison d'école de Clairegoutte n'était plus convenable ; il s'y trouvait une salle d'étude trop petite et un logement pour l'instituteur trop restreint ; elle n'avait d'ailleurs que le rez-de-chaussée comme tous les bâtiments de ce genre remontant aux anciens tems. Il fut fait en 1843 un échange de cette maison d'école contre un emplacement destiné à en recevoir une nouvelle entre la commune et un des bâtiments de la localité. Le sieur Gros-Demouge, entrepreneur à Ronchamp, eut l'adjudication des travaux, qui s'exécutèrent sous la direction de l'Architecte Grandmougin de Lure, auteur des plans et devis. La nouvelle maison fut commencée en 1844 ; elle put déjà recevoir les élèves en l'automne de 1845 ; mais elle ne fut entièrement achevée qu'en 1846. Elle est grande et spacieuse ; elle renferme au rez-de-chaussée une salle d'étude pour les garçons, une salle d'étude pour les filles, et à l'étage un logement pour l'instituteur, un logement pour l'institutrice, et une salle de mairie avec un cabinet pour les archives communales. Une institutrice pour la direction de l'école des filles ne fut nommée qu'en 1847.

On était généralement mécontent en France des Ministres du Roi Louis-Philippe, dont Guizot était le chef. Le 22 février 1848, il se forma dans les rues de Paris un attroupement demandant le renvoi de ces Ministres et une réforme électorale ; le 23, l'émeute prit un caractère plus général et plus sérieux ; le [page 227] 24, le peuple fut maître de Paris, et le Roi ayant abdiqué quitta la capitale pour se retirer en Angleterre ; le même jour un gouvernement provisoire, nommé à la Chambre des députés, proclama la République sauf la ratification par le peuple. Aussitôt que la Révolution de février fut connue des habitants d'Etobon et de nos autres communes, ils suivirent le mouvement général qui envahissait la France ; mais ils surent se préserver de toute agitation bruyante. Ils se rattachèrent sans hésiter à Louis-Napoléon, neveu du Grand Napoléon, dès qu'il fut élu Président de

la République le 10 décembre 1848 ; ils avaient d'ailleurs voté pour lui en grande majorité. Ils apprirent avec satisfaction que le 20 décembre 1851 il avait été réélu par plus de 7 millions de suffrages Président de la République et proclamé le 31 de ce mois ; eux-mêmes lui avaient donné leurs voix comme précédemment. En mai 1852, les Maires, Adjoints, conseillers Municipaux, Instituteurs, gardes-champêtres, gardes-forestiers, et tous les fonctionnaires publics, à l'exception des Ministres des cultes, furent appelés à lui prêter serment. Pour donner une plus grande part à l'autorité souveraine, la Nation, par un suffrage de 8 millions de voix, le 21 novembre 1852, décerna le titre d'Empereur des Français à Louis-Napoléon, qui, le 7 décembre suivant, se fit proclamer sous le titre de Napoléon III, par respect pour la mémoire de son oncle, qui en 1815 avait abdiqué en faveur de son fils Napoléon II. Tous [page 228] les fonctionnaires lui prêtèrent de nouveau serment en sa qualité d'Empereur en février suivant ; les habitants de nos communes rurales en particulier saluèrent avec joie son avènement au trône, pensant qu'il gouvernerait sagement ; mais elles furent trompées sur son compte.

L'église de Clairegoutte, qui était dans un véritable état de délabrement, exigeait des réparations d'une urgente nécessité. Le Conseil municipal du lieu consentit à ce qu'elle fussent faites aux frais de la commune par sa délibération de novembre 1848. Tout l'intérieur fut restauré convenablement, ainsi que l'extérieur. Les travaux commencés en mai 1849 étaient terminés à peine lorsque le dimanche 9 septembre suivant Monsieur le pasteur Durot y célébra de nouveau le culte ; ce fut son dernier service car étant tombé malade peu de jours après, il mourut le 21 du même mois, après avoir exercé le ministère dans cette paroisse 50 ans 10 mois.

En 1851 on établit au Magny-d'Anigon, sur un terrain communal, au sud-est du village, un nouveau cimetière d'une assez grande superficie ; les murs de clôture furent construits d'après le devis de l'architecte Colard de Lure ; l'adjudication en fut donnée au sieur Régnier de la même ville, et la réception en fut faite le 23 octobre de la dite année. Dès lors on supprima l'ancien cimetière situé autour de l'église, qui n'avait qu'une étendue de 520 mètres carrés. Ce fut une excellente mesure dans l'intérêt de la salubrité publique ; il était d'ailleurs nécessaire de la prendre pour la reconstruction de l'église, dont on avait le projet de s'occuper dans quelques années.

Le temple d'Etobon construit en 1602 n'était plus assez grand pour contenir les fidèles qui assistaient au culte, et les murs en étaient [page 229] lézardés. La commune put enfin mettre à exécution le projet qu'elle avait formé depuis longtemps de le reconstruire. Les plans et devis du nouveau temple, rédigés par l'architecte Colard de Lure, après avoir été soumis à des délibérations du Conseil municipal et du Consistoire d'Héricourt, furent approuvés par le Préfet de la Haute-Saône le 30 septembre 1853. L'adjudication des travaux de construction, sauf l'ameublement, fut donné à Lure, en l'hôtel de la sous-préfecture, le 21 novembre suivant, au sieur Manahl, originaire du Tirol [sic], demeurant à Lure. Le dernier service se fit dans l'ancien temple le dimanche 26 mars 1854 ; on en commença la démolition le surlendemain pour mettre sur la même place le nouvel édifice. La première pierre des fondations fut posée le 27 avril suivant ; la charpente fut placée sur la nef le 9 mars 1855 et les jours suivants. Le sieur Manahl n'avait pas encore terminé ses travaux lorsque le 25 février 1857 l'adjudication de l'ameublement fut donnée à Lure, en la salle ordinaire des enchères publiques au sieur Bloch, sculpteur, originaire de Wolschwiller, près de Ferrette, Haut-Rhin, demeurant à Montbéliard. A peine le temple était-il achevé que le dimanche 5 septembre 1858 Monsieur Léopold-Auguste-Frédéric Masson, Inspecteur Ecclésiastique et pasteur de l'église allemande de Montbéliard, vint en faire la dédicace, étant assisté de dix pasteurs du pays ; il prit pour texte de son sermon Jacques I, 19-27. Le temple d'Etobon construit en style gothique, est sans contredit l'un des plus beaux de l'Inspection de Montbéliard ; il a dans l'intérieur [page 230] une longueur de 20 mètres sur une largeur de 10 ½ mètres ; il coûta à la commune une somme de 47.725 francs. On plaça dans la tour de l'église en mai 1859 une seconde cloche du prix de 4.183 francs, et une horloge du prix de 2.320 francs. enfin on construisit devant l'église en 1860 un mur de clôture avec une grille en fer coûtant 3.492 francs. Ce qui fait une dépense totale de 57.720 francs.

Un atlas cantonal du département de la Haute-Saône fut dressé en 1858 par les agents voyers de ce département sous la direction de Monsieur Dieu, préfet. Le territoire de nos communes y est désigné d'une manière assez étendue. Les agents voyers prirent leurs renseignements dans les cartes du département de la Haute-Saône faisant partie de la Nouvelle Carte de France dont il a été question ci-dessus, ainsi que dans les cartes des atlas cadastraux déposés dans les mairies de chaque commune. Il existe un exemplaire de l'Atlas Cantonal dans les archives de nos communes ; cet ouvrage était trop important pour que le Préfet n'en recommandât pas l'acquisition.

La maison d'école de Frédéric-Fontaine construite en 1824 ne pouvait plus convenir ; elle ne fournissait qu'une salle trop petite aux élèves, et qu'une petite chambre à l'instituteur pour son logement. Le Conseil municipal, dans sa réunion du 5 août 1858, prit la résolution d'en construire une autre, et il en obtint sans difficulté l'autorisation du Préfet du département. La nouvelle maison fut placée à côté de l'ancienne ; on en commença la bâtisse le 25 juin 1859 ; les élèves y entrèrent pour la première fois le 18 janvier 1860 ; les travaux ne furent complètement terminés qu'à la fin de mars suivant. L'architecte en fut Monsieur [page 231] Colard de Lure, et l'entrepreneur, Monsieur Manahl de la même ville. Quant à l'ancienne maison d'école de Frédéric-Fontaine, elle n'a été ni démolie ni aliénée ; le culte continue à se célébrer dans la salle de l'étage de ce bâtiment[1] ; quant à la salle d'étude qui se trouvait au rez-de-chaussée, elle a été convertie en bûcher ; et le logement de l'instituteur sert de chambre de mairie[2].

Une école spéciale de filles sous la direction d'une institutrice communale avait été établie au Magny-d'Anigon en 1856 ; elle se tenait dans une maison particulière du village, parce qu'il n'y avait dans la maison d'école bâtie en 1818 qu'une salle d'étude à peine suffisante pour les garçons. Il fallut songer à faire dans cette maison d'école, qui n'avait que le rez-de-chaussée, assez de place pour les deux classes des garçons et des filles. D'après le projet de l'architecte Colard, qui fut adopté par le Conseil municipal et approuvé par le Préfet du département, on éleva la maison d'un étage pour y placer le logement de l'instituteur et celui de l'institutrice avec une chambre de mairie ; tout le rez-de-chaussée fut consacré à le tenue des classes ; on y établit une salle pour les garçons et une autre pour les filles ; enfin on agrandit le bâtiment de quelques mètres au midi, pour y placer les portes d'entrée et les escaliers conduisant à l'étage. Les travaux, dont l'entrepreneur fut le sieur Manahl de Lure, ne marchèrent qu'avec lenteur ; commencés dans la belle saison de 1860, ils ne furent terminés

---

[1] Il ne se trouvait qu'un petit clocher en bois à l'entrée du bâtiment de l'Oratoire de Frédéric-Fontaine, sur un des pignons de ce bâtiment. On le remplaça par une tour en maçonnerie commencée en 1873 et achevée en 1874. En 1884, Jacques Petithory, ancien d'église, a établi à ses frais près de la cure une salle pour l'instruction religieuse des enfants dans sa maison près de la cure.

[2] Un arrêté de l'Autorité supérieure de l'an 1884 portait qu'il serait établi une école enfantine à Frédéric-Fontaine à cause du grand nombre d'enfants de cette commune dans l'âge de recevoir l'instruction primaire. La directrice de cette école ne fut nommée par le Préfet du département que pour la rentrée de Pâques au commencement de mai 1886. Elle fut chargée de l'enseignement des plus petits garçons et des plus petites filles en âge d'aller à l'école. Les leçons se donnèrent dans une maison particulière en attendant l'agrandissement de la maison d'école actuelle ou la construction d'une seconde maison d'école.

qu'au bout de deux années ; [page 232] les enfants purent cependant déjà entrer le 1 octobre 1861 dans les salles qui leur étaient destinées.

Le presbytère de Clairegoutte, qui remonte à l'an 1739, aurait dû être remplacé par un autre, attendu qu'il repose sur un sol assez humide pour rendre le rez-de-chaussée inhabitable. La commune se contenta de la faire réparer et de l'agrandir du côté du levant d'environ 5 mètres, d'après le devis de l'architecte Colard de Lure ; les travaux commencés au printems de 1862 furent achevés en novembre suivant ; on fit une nouvelle distribution des chambres de l'étage ; quant au rez-de-chaussée, il fut converti en cave, en buanderie et en remise. L'entrepreneur de ces travaux fut le sieur Pipert de Ronchamp.

Déjà depuis longtems la comme du Magny-d'Anigon avait formé le projet de rébâtir sa vieille église qui remontait au commencement du 16e siècle, où il n'y avait plus assez de place pour la population. Ses ressources lui permirent enfin d'exécuter ce projet. Les plans et devis du nouveau temple rédigés par l'architecte Colard de Lure, furent d'abord soumis à des délibérations du Conseil municipal et du Consistoire d'Héricourt, puis approuvés par le Préfet du département en septembre 1863. L'adjudication des travaux de construction sauf l'ameublement fut donnée le 31 octobre suivant, en l'hôtel de la sous-préfecture de Lure, au sieur Courtoisier, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Belfort. Le 26 novembre de la même année on commença la démolition de la tour de la vieille [page 233] église ; cette démolition ne fut achevée qu'au bout de 15 jours. Le 29 janvier 1864, on enleva les tuiles du temple ; le 1 février suivant on en ôta la charpente, et 12 jours après, il ne restait plus rien des murs de la nef et des chapelles. De suite on disposa le terrain pour recevoir le nouvel édifice. Le 4 mars de la même année on posa la première pierre des fondations ; le 20 septembre suivant on commença à poser la charpente de la nef ; le temple avec sa tour surmontée d'une flèche, ne fut achevé qu'en 1866. Quant à l'ameublement du temple, il fut exécuté par un menuisier de Clairegoutte, ensuite d'une convention faite entre lui et Monsieur le pasteur Jeanmaire de la paroisse ; il ne fut posé que sur la fin de 1866 et au commencement de 1867. A cause de difficultés survenues entre l'entrepreneur Courtoisier et la commune, le temple resta fermé pendant les 10 mois environ qui suivirent l'achèvement des travaux. Enfin la dédicace solennelle en fut faite le jeudi 10 février 1868 par Monsieur Georges-Frédéric Fallot, Inspecteur Ecclésiastique de l'Inspection de Montbéliard et pasteur à Audincourt, qui prêcha sur Saint-Luc, chapitre 17 versets 20 et 21. Le pasteur de la paroisse fit en outre une petite allocution, ainsi que

Monsieur Macler, président du consistoire et pasteur d'Héricourt. Quatorze pasteurs se trouvaient réunis pour cette cérémonie, qui avait attiré une grande affluence de fidèles tant de la localité que des environs. Le même jour, à quatre heures du soir, Monsieur Cuvier, pasteur à Beaucourt, édifia de nouveau une nombreuse assemblée en prêchant sur les Actes des Apôtres chapitre 2, verset 42. Le temple construit dans le style de la renaissance, présentant dans l'intérieur une longueur de 19 mètres sur une largeur de 10 mètres, coûta à la [page 234] commune 34.740 francs. Le prix de l'ameublement, fixé à 3.750 francs environ, fut couvert en partie par une souscription ouverte parmi les membres de la paroisse, leurs parents et leurs amis de l'étranger, et en partie par une collecte faite à l'issue du service d'inauguration, attendu que la commune manquait de fonds pour le payer.

Le pasteur Beurlin d'Etobon, affaibli par une longue et grave maladie, ne se sentait plus assez de forces physiques pour desservir convenablement sa paroisse. C'est pourquoi il demanda sous la date du 4 avril 1867 au Directoire de l'église de la Confession d'Augsbourg séant à Strasbourg, l'autorisation de s'y faire remplacé par un Vicaire administrateur. Le Directoire, sur l'avis favorable du Consistoire d'Héricourt et de l'Inspecteur Ecclésiastique de l'Inspection de Montbéliard, prit sous la date du 30 du même mois un arrêté portant qu'une place de Vicaire administrateur était créée à Etobon, et par un autre arrêté de ce dernier jour, il nomma à ce poste Monsieur Adolphe-Pierre Abry, natif de Bourguignon, bachelier en théologie, au quel succédèrent d'autres vicaires administrateurs[1]. Quant au pasteur Beurlin, il vint résider à Montbéliard dès le 16 juillet 1867, en conservant la plus grande partie du traitement pastoral fait par l'Etat.

Le cimetière d'Etobon attenant à l'église, malgré son agrandissement procuré en 1832, était encore devenu trop petit, et il avait en outre l'inconvénient d'être trop rapproché des habitations. En 1867, sur les invitations réitérées du Préfet de la Haute-Saône, il fut établi un autre

[1] La place de vicaire administrateur de la paroisse d'Etobon créée en 1867 (page 234) était restée occupée par différents candidats en théologie dès cette année-là jusqu'en janvier 1878 ; mais depuis cette dernière époque, elle était restée vacante fautes de jeunes ministres de l'Evangile et il avait fallu charger les pasteurs du voisinage de desservir les églises d'Etobon et de Belverne. Grande fut la joie des habitants de l'une et de l'autre commune lorsqu'ils apprirent huit ans après que Monsieur Poinsenot Paul Emile, natif de Dâle, était disposé à s'établir à Etobon en qualité de vicaire. Nommé à ces fonctions par le Consistoire d'Héricourt le 4 mars 1886, il fut présenté dans l'église d'Etobon le dimanche 28 mars suivant par Monsieur Fallot, Inspecteur ecclésiastique de l'Inspection de Montbéliard et pasteur à Audincourt. Monsieur le pasteur Beurlin, invité à cette cérémonie avec d'autres ecclésiastiques du pays ne put s'y rendre à cause de son état de santé.

cimetière au levant du village, sur des champs acquis de trois habitants de la localité, d'une contenance totale de 16 ares. Les plans et devis des murs de clôture dressés [manque : par] Monsieur l'architecte Colard de Lure, ayant été adoptés par le Conseil municipal [page 234 bis] le 24 juin 1866, furent approuvés par le Préfet. L'exécution des travaux fut adjugée en l'hôtel de la sous-préfecture de Lure, le 10 octobre suivant, au sieur Antoine Bourgeois, entrepreneur de bâtiments, domicilié à Saint-Loup. Les murs commencés en avril 1867 furent achevés en juillet suivant. La consécration religieuse du nouveau cimetière d'Etobon fut faite le dimanche 11 août de la même année par Monsieur Abry, Vicaire administrateur de la paroisse, en l'absence du pasteur officiel. On y enterra pour la première fois le dimanche 8 septembre suivant. Les murs de clôture coûtèrent à la commune 6.951 francs 92 centimes y compris les honoraires de l'architecte fixés à 5 pour 100.

A cause du grand nombre d'enfants fréquentant l'école d'Etobon, il avait déjà fallu prendre dès 1845 un sous-maître ou instituteur adjoint pour l'instruction des élèves les plus faibles des deux sexes pendant les mois d'hiver. Le Conseil municipal d'Etobon crut qu'il serait dans l'intérêt de la commune qu'au lieu d'un sous-maître il y eut une institutrice pour les filles, l'instituteur devant avoir tous les garçons sous sa direction ; et dans sa séance du 7 février 1867, il demanda au Préfet du département la création d'une école spéciale de filles, sa délibération fut approuvée par l'Autorité supérieure sans la moindre difficulté. La première institutrice commença ses leçons le 30 décembre 1867.

Les communes de Belverne et d'Etobon profitèrent des fonds qui leur revenaient de la vente de leurs bois en réserve pour faire amener dans leur sein au moyen de tuyaux en fonte des eaux provenant de *la Côte du Chérimont*. A Belverne, la conduite d'eau fut exécutée en 1863 ; elle coûta à la commune 26.083 francs non compris 1.304 francs 19 centimes pour frais d'architecture ; quant aux bornes-fontaines, elles ne furent établies qu'en 1868 au nombre de quatre, avec des abreuvoirs et un lavoir couvert ; le prix en fut de 22.030 francs 71 centimes y compris les frais d'architecture. A Etobon, la conduite d'eau se fit en 1868 avec trois bornes-fontaines et des abreuvoirs moyennant la [page 234 ter] somme de 52.013 francs 92 centimes non compris 2.600 francs 70 centimes pour frais d'architecture ; la construction d'un lavoir couvert fut ajournée faute de fonds suffisants. Dès lors, il n'y eut plus de disette d'eau dans nos communes, comme cela arrivait souvent dans les années de sécheresse, surtout à Etobon.

L'Empereur Napoléon III n'avait pas répondu aux espérances que l'on avait conçues de lui lors de son avènement au trône ; il avait menti en disant : *l'Empire, c'est la paix*. Ayant déclaré la guerre à la Prusse sans motifs valables et sans préparatifs suffisants le 19 juillet 1870, il commença les hostilités dans les premiers jours du mois suivant. Après la perte de plusieurs batailles, il fut fait prisonnier le 2 septembre de la même année près de Sedan avec l'armée qu'il commandait. Deux jours après, le peuple de Paris déclara la déchéance de l'Empereur, et proclama la République. La France toute entière sa rallia au nouveau gouvernement ; et cette révolution ne coûta pas une seule goutte de sang. Malgré la chute de l'Empire, la Prusse continua la guerre contre la France. Le gouvernement de la République prit les mesures que réclamaient les circonstances. Des corps de garde nationale sous le nom de garde mobile furent appelés de toutes parts à se joindre à l'armée. Dès le 3 octobre 1870 jusqu'au 13 du même mois, les communes d'Etobon et de Belverne eurent à loger chacune environ 350 hommes de l'un de ces corps venant du département de la Haute-Garonne. Quant aux communes de Clairegoutte, de Frédéric-Fontaine et du Magny-d'Anigon, elles ne virent point arriver de gardes mobiles dans leur sein. Mais rien ne put arrêter les Prussiens, qui étaient partout victorieux. Ils ne se montrèrent toutefois dans nos communes que dès le mois de novembre suivant, ne faisant qu'y passer de tems à autre pour y faire des réquisitions. Mais ils vinrent occuper Belverne et Etobon dès le 11 janvier 1871, à l'approche de l'armée française [page 235] commandée par le Général Bourbaki ; ils en furent chassés par des soldats de cette armée le 15 du même mois, et obligés de se retirer à Chenebier, puis à Frahier, à la suite de différents combats livrés sur le territoire d'Etobon et celui de Chenebier le 15 et le 16 janvier, et sur celui de Chenebier le 17 janvier. Une maison d'Etobon fut incendiée et d'autres maisons de ce lieu furent fortement endommagées par des éclats d'obus lancés de Chenebier par l'ennemi le 15 janvier après-midi. Les soldats français évacuèrent Chenebier, Etobon et Belverne le 18 janvier, lorsque Bourbaki eut donné à son armée l'ordre de battre en retraite ; ils furent remplacés par les allemands à Chenebier le 18 janvier après-midi et dans les deux autres communes le lendemain. Des soldats français avaient occupé sans coup férir Clairegoutte, Frédéric-Fontaine et le Magny-d'Anigon le 15 janvier, attendu qu'il ne s'y trouvait point alors de prussiens. Ils n'avaient pas encore connaissance de l'ordre de retraite de Bourbaki, lorsque le 18 janvier, vers 3 heures du soir, des soldats prussiens en grand nombre arrivèrent tout-à-coup à Clairegoutte. Il y eut un combat à outrance jusqu'à la nuit dans les rues du village entre les troupes des deux nations, et beaucoup de tués et de blessés de part et d'autre ; les français

trop peu nombreux, durent s'éloigner dans la même soirée, et prendre la direction de Villersexel. Les prussiens, dans leur colère, incendièrent deux maisons du village, qui communiquèrent le feu chacune à une maison attenante, de façon qu'il y eut quatre maisons détruites par les flammes avec tout ce qu'elles renfermaient de mobilier. Ils tirèrent plusieurs coups de fusil sur deux hommes inoffensifs, Jacques Iselin dit *Voillot* et son fils ; le père fut tué, et le fils, quoique grièvement blessé et laissé pour mort, revint à la vie ; ils habitaient une des maisons qui devaient être brûlées. Une femme qui avait eu l'imprudence de se mettre à la fenêtre de son logis, fut blessée par une balle. Enfin les prussiens voulaient fusiller l'instituteur de la commune, qui n'échappa à la mort que sur les supplications de l'institutrice. Beaucoup d'habitants de Clairegoutte s'étaient enfuis du village pendant le combat ; quelques uns de ceux qui restèrent furent emmenés par [page 235 bis] l'ennemi et retenus prisonniers pour plusieurs jours. Quant aux militaires français stationnés à Frédéric-Fontaine et au Magny-d'Anigon, ils s'étaient enfuis dans la direction de Villersexel dès qu'ils eurent connaissance de l'approche des allemands, et il ne se livra aucun combat en ces lieux. Les troupes étrangères quittèrent toutes nos communes le 20 janvier pour aller à la poursuite des français. Dès lors, elles ne firent plus que d'y passer de tems à autre pour des réquisitions, les quelles consistaient en denrées et en viande pour la nourriture des hommes, en avoine et en foin pour celle des chevaux, et en voitures pour le transport des malades et du matériel de guerre. Le traité de Versailles du 26 février 1871, contenant les préliminaires de la paix, et le traité de Francfort du 10 mai suivant, sanctionnant la paix elle-même, apportèrent le calme chez nos populations, et dès le mois de juillet elles ne virent plus de soldats étrangers traverser leurs communes.

Comme les traités dont il vient d'être question portaient abandon de l'Alsace à l'Empire d'Allemagne, les paroisses de l'Inspection de Montbéliard, ainsi que celles de l'Inspection de Paris, cessèrent de référer du Consistoire supérieur et du Directoire des Eglises de la Confession d'Augsbourg siégeant à Strasbourg. L'administration de ces paroisses resta confiée aux Inspecteurs ecclésiastiques, et les consistoires purent nommer les pasteurs des places vacantes, à titre provisoire seulement en attendant la réorganisation des églises de la Confession d'Augsbourg en France, réorganisation qui ne fut faite qu'en 1880 d'après la loi du 1 août 1879. Les inspections ecclésiastiques furent alors remplacées par des Synodes particuliers, et le Consistoire général par un Synode général.

Le cimetière de Clairegoutte, situé depuis les plus anciens temps autours de l'église était devenu trop petit à cause de l'augmentation de la population ; il avait en outre l'inconvénient d'être trop rapproché des maisons, ce qui pouvait nuire à la santé publique. Le projet que les habitants avaient formé depuis longtems, fut enfin mis à exécution en 1877. Le nouveau cimetière, établi hors du village, en cette année-là, est suffisamment vaste. Le premier [page 235 ter] enterrement dans ce cimetière eut lieu le 7 novembre 1877. A cette occasion, Monsieur le pasteur Richardot (Christophe-Albert) de la localité, fit une prière d'inauguration en présence d'un grand nombre de personnes.

La maison d'école d'Etobon, construite en 1777, réparée et agrandie en 1833, laissait beaucoup à désirer. Le rez-de-chaussée où se trouvait la salle d'études des garçons, était devenue plus bas que la rue, qui avait reçu beaucoup d'exhaussement depuis plusieurs années, et une grande humidité s'y faisait sentir. L'étage, qui servait autrefois pour le logement de l'instituteur, avait été converti en salle d'études pour les plus jeunes élèves des deux sexes confiés à un instituteur-adjoint dès 1845, puis pour les filles lors de l'établissement d'une institutrice dès 1867. L'instituteur n'avait plus pour logement qu'une chambre au-dessus du hangar de la pompe construit en 1831 avec une petite chambre et une petite cuisine située au-dessus d'une pièce du rez-de-chaussée qui avait servi autrefois d'étable. Quant à l'institutrice, elle avait son logement dans une maison particulière. Une lettre du préfet de la Haute-Saône du 29 juillet 1876 invita le conseil municipal à prendre les mesures nécessaires pour la construction d'une nouvelle maison d'école dans le plus bref délai. Le conseil municipal, dans sa séance du 15 août suivant, estima qu'il y avait lieu d'appeler Monsieur l'architecte Colard de Lure pour faire les plans et devis d'une maison d'école à bâtir dans le verger derrière la vieille maison d'école, l'emplacement de celle-ci devant servir de cour. Le verger dont il s'agit fut définitivement acheté en février 1877 en conséquence d'une délibération du conseil municipal du 27 décembre précédent. Les plans et devis de la nouvelle maison d'école rédigés par Monsieur Colard furent adoptés par le Conseil municipal dans le même mois de février, et approuvés peu après par le préfet du département. L'adjudication des travaux fut donnée à Lure, en l'hôtel de la sous-préfecture, le 16 juin 1877 sur la mise à prix de 59.818 francs 60 centimes, non compris les frais d'architecte. L'adjudicataire fut Jules Régin, entrepreneur de bâtiments à Lure, qui avait fait un rabais de 7 francs 01 centimes par 100 francs. La vieille maison d'école fut démolie le 18 juillet 1877 et jours suivants. La première pierre [page 235 quatuor] des fondations fut posée à la mi-août de la même année. La construction du bâtiment traîna assez longtems. La salle d'études des garçons et celle des

filles situées au rez-de-chaussée furent néanmoins en état de recevoir les élèves en novembre 1878. Monsieur le pasteur Chenot de Chenebier, desservant provisoire d'Etobon, fut appelé le 20 de ce mois à faire la dédicace des nouvelles salles, et il fit dans la salle des garçons une fort belle prière avec une allocution, en présence d'un grand nombre de personnes de la localité. Deux jours après, les garçons et les filles allèrent recevoir pour la première fois l'instruction primaire dans les salles qui leur étaient destinées. On ne travailla qu'au printemps suivant à l'étage renfermant le logement de l'instituteur et celui de l'institutrice avec une salle de mairie. La maison d'école d'Etobon fut entièrement terminée en novembre 1879. Elle coûta à la commune [en blanc] francs [en blanc] centimes. Cette maison d'école est sans contredit l'une des plus belles et des plus vastes des campagnes environnantes.

Monsieur Iselin Henri-Frédéric, natif de Clairegoutte, statuaire distingué à Paris, qui avait fait la statue de l'empereur Napoléon III et celle de plusieurs grands personnages de Paris, eut la pensée d'offrir à la commune de Clairegoutte pour être placé en face du presbytère un buste du vénérable pasteur Durot, Georges-David, originaire de Montbéliard, qui avait exercé son ministère dans cette commune pendant plus de 50 ans dès 1798 à 1849 et qui à une époque où il était si difficile aux habitants de la campagne d'acquérir des connaissances quelque peu étendues, avait répandu l'instruction à pleines mains non seulement dans sa paroisse, mais encore dans les localités environnantes. Monsieur Iselin se chargea de l'exécution du modèle ; mais, pour que son projet put se réaliser, il était nécessaire que les frais d'achat de bronze fussent couverts par une souscription. En conséquence il se forma en 1881 pour recevoir le montant des souscriptions un comité comprenant six membres ; savoir : Messieurs Louis Jeanmaire, pasteur au Magny-d'Anigon, président ; Emmanuel Mériot, pasteur à Clairegoutte ; Eugène Croissant ; Ch. Faivre ; J. Petithory ; Henri Defrance, demeurant à Clairegoutte. Le comité invita dès 1881 tous ceux qui avaient connu Monsieur Durot, à s'associer à la généreuse entreprise de l'artiste et à concourir par leurs dons à l'érection du monument qui devait perpétuer la mémoire de cet homme de bien[1].

[1] Le buste de Monsieur Durot a été fondu à Paris sous la direction de Monsieur Iselin dans le fonderie [en blanc].
Il fut placé à Clairegoutte sur la colonne d'une fontaine publique près du presbytère le [en blanc].

# *Appendice*

*Cet Appendice renferme :*

*Des notices biographiques sur les hommes remarquables nés dans l'ancienne seigneurie d'Etobon ;*

*Un état des droits seigneuriaux, des revenus ecclésiastiques et des charges communales dans l'ancienne seigneurie d'Etobon ;*

*Une notice sur l'étendue du Comté de Montbéliard, dont faisait partie la seigneurie d'Etobon ;*

*Les preuves de la souveraineté de la seigneurie d'Etobon et de tout le Comté de Montbéliard, et de leur indépendance du Comté de Bourgogne ;*

*La liste chronologique des Comtes de Montbéliard, souverains de la seigneurie d'Etobon ;*

*La Topographie et statistique de la Seigneurie d'Etobon ;*

*L'état des fonctionnaires dans la seigneurie d'Etobon, avec la liste des pasteurs qui ont exercé leur ministère dans cette seigneurie.*

[page 237]

# I. *Notices biographiques*

sur les hommes remarquables
nés dans les communes de
l'ancienne seigneurie d'Etobon

Etobon, Belverne, Clairegoutte et Frédéric-Fontaine ont été les lieux de naissance de quelques hommes remarquables pour le pays ; nous allons les indiquer.

## A. Etobon

Ulric Ducommun, dit Véron, né le 30 décembre 1726 à Etobon, où son père était pasteur, se voua, comme celui-ci, aux fonctions du Ministère Evangélique. Après avoir fait ses classes au gymnase ou école latine de Montbéliard, il étudia la théologie au séminaire de Tubingue, dans le Wurtemberg, où il entra en 1744, et qu'il quitta en 1749. Après avoir occupé différentes places de précepteur en Allemagne, il revint dans sa patrie en 1758. Il devint alors un des précepteurs de l'Ecole française de Montbéliard. Il fut nommé en 1760 pasteur de la paroisse de Beutal, et il la desservit avec zèle jusqu'en 1773. [page 238] Son goût pour les lettres lui fit accepter à cette dernière époque la place de Recteur ou premier professeur du Gymnase de Montbéliard, et c'est dans cet emploi qu'il mourut le 14 juillet 1782, âgé de 56 ans, sans avoir été marié. Le pasteur Ducommun avait des connaissance très étendues dans les langues latine, grecque et hébraïque, comme dans la rhétorique et la philosophie ; il cultivait aussi la poésie française avec succès. Il est auteur de plusieurs ouvrages de littérature, qui sont demeurés manuscrits.

# B. Belverne

Une famille de Belverne portait le nom de ce village au 14e siècle, c'était celle d'Henri Belverne, écoffier (tanneur), qui fut reçu bourgeois de Montbéliard en 1392. Il laissa des descendants, du nombre des quels furent Wuillemin Belverne, élu plusieurs fois l'un des neuf maîtres-bourgeois de Montbéliard, notamment en 1422, 1423, 1425, 1426, 1428 et 1445, nommé aussi par le gouvernement Prévôt du comté de Montbéliard en 1438 ; et Jean Belverne, qui devint l'un des neuf maîtres-bourgeois de Montbéliard en 1465, 1478, 1480 et 1489, lieutenant du Bailli de Montbéliard en 1485, et bandelier ou chef de la milice bourgeoise de la ville de Montbéliard en 1470. Cette famille s'est éteinte depuis longtems et sans doute dans le 16e siècle.

# C. Clairegoutte

Pierre Olivier, né à Clairegoutte vers l'an 1510 d'une famille [page 239] de cultivateurs, fit preuve d'intelligence dès son bas âge, et embrassa l'état ecclésiastique. Il était en 1570 commundecor [sic] de l'abbaye d'Issenheim (près de Soultz, Haut-Rhin). Il résigna cette place en 1576, à condition qu'il lui serait délivré annuellement une somme de cent florins en argent, dix carritz de froment, autant d'avoine et une charrée de vin, et qu'en outre il lui serait remis une fois pour toutes quatre cents florins, payables en quatre termes d'année en année. Il se retira à Botans, près de Belfort, chez son frère, qui était venu habiter ce village pour ne pas embrasser la réforme religieuse.

Pierre Jeanmaire, né à Clairegoutte vers l'an 1668, alla demeurer à Montbéliard vers 1690, dans sa jeunesse - reçu bourgeois de Montbéliard

en 1696 - et il ne tarda pas à montrer la plus grande sagacité. Il épousa le 6 juin 1702 Henriette Marguerite Dargent de Montbéliard. Après avoir été notaire à Montbéliard et avoir occupé différents emplois du gouvernement du prince Léopold-Eberhard, il était devenu en 1723 Conseiller de Régence et procureur général en cette ville, sous son successeur le duc Eberhard-Louis de Wurtemberg ; il mourut dans ces dernières fonctions le 15 juillet 1733. Plusieurs de ses descendants ont aussi été membres du Conseil de régence de Montbéliard jusqu'en 1793. Un fief sur le territoire de Sochaux avait été concédé au 18e siècle au Conseiller Pierre Jeanmaire en récompense de ses services.

Léopold - Emmanuel Berdot naquit le 13 octobre 1712 à Clairegoutte, où son père était pasteur. Ayant achevé ses classes au gymnase de Montbéliard, il étudia avec distinction la médecine à l'Université de Bâle. Il vint ensuite se fixer à Montbéliard, et y obtint la place de médecin-physicien de la principauté. Tout en s'acquittant avec zèle des devoirs de sa charge, il s'adonna [page 240] avec passion à l'étude des sciences naturelles, et c'est surtout comme botaniste qu'il a droit à la célébrité. De concert avec son fils David-Charles-Emmanuel Berdot, né à Montbéliard en 1738, médecin distingué comme lui, il composa un herbier des plantes du pays de Montbéliard. On doit à la collaboration du père et du fils plusieurs ouvrages importants sur les plantes de ce pays, notamment 1) *Catalogus plantarum in principatu Montbelgardensi nascentium*, 2) *Enumeratio methodica stirpium in agro Montbelgardensi lectarum* ; ces deux ouvrages sont restés manuscrits, et ont été déposés à la bibliothèque de la ville de Montbéliard. Léopold-Emmanuel Berdot rédigea encore sur la géographie physique et sur la statistique du pays de Montbéliard, sur l'histoire de ce pays et sur divers sujets de médecine de nombreux mémoires dont une partie seulement ont été publiés. Il mourut en 1787, à l'âge de 75 ans. Son fils l'avait déjà précédé dans la tombe depuis 7 ans. Le nom de Berdot a trouvé place à juste titre dans *la France Protestante, ou Vie des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire*, par Messieurs Haag, 9 volumes in 8°, Paris, 1846-1859.

Jacques - Christophe Germain, né à Clairegoutte le 22 février 1794 est le premier militaire des villages de l'ancienne Seigneurie d'Etobon parvenu au grade d'officier ; mis à la retraite en qualité de

lieutenant en 1839, après avoir été dans l'île de Cayenne, il mourut dans son lieu natal en 1864.

Jean Defrance, né à Clairegoutte en 1797, donna des preuves d'intelligence dès son bas âge ; il travailla à son instruction [page 241] après avoir fréquenté l'école de son village ; il devint secrétaire-général de la Préfecture de Mézières, département des Ardennes ; après quoi il se retira à Phalsbourg, où il mourut en 1862 ; ses restes mortels furent transportés dans le cimetière de Clairegoutte.

Jacques - Christophe Defrance, frère du précédent, né à Clairegoutte en 1807, sans avoir fréquenté d'autre école que celle de son village, acquit des connaissances étendues dans l'arpentage, et devint un ingénieur distingué sur les chemins de fer (lignes de l'Est) ; il vivait encore en 1868.

Georges - Auguste Defrance, né à Clairegoutte en 1826, cousin des deux précédents ; après avoir été élève de l'Ecole Normale de Vesoul, et avoir exercé les fonctions d'instituteur à Champey pendant plusieurs années, devint ingénieur sur les chemins de fer de l'Est.

Charles Durot, né le 23 décembre 1805 à Clairegoutte où son père était pasteur ; devint un mécanicien très distingué et occupa plusieurs postes très importants dans l'industrie d'Alsace. Il inventa entre autres choses une machine à faire des sabots, pour la quelle, de concert avec son frère Henri - Frédéric Durot, excellent industriel (né en 1808 et décédé en 1864 à Clairegoutte), il obtint un brevet d'invention du gouvernement en 1842 ; cette machine fut placée à *la Goutte Robert*, commune de Clairegoutte.

Charles Tournier, né à Clairegoutte en 1818 ; après avoir fait ses études à l'école des arts-et-métiers de Châlons, occupa en différentes villes de France des postes d'ingénieur civil ; il s'établit en dernier lieu vers 1850 à Pau, comme directeur de l'éclairage au gaz et fabricant [page 242] de tissus de fils damassés ; il fut nommé quelques années après juge suppléant au tribunal de commerce de la même ville.

Henri - Frédéric Iselin, né à Clairegoutte le 14 décembre 1825 ; fils de l'ancien maire Jacques-Christophe Iselin de ce lieu, devint un sculpteur très distingué ; après avoir travaillé quelques années à Paris dans l'atelier de Monsieur Rude, natif de Dijon ; maître fort habile, il se détermina à rester dans cette ville pour y exercer son art. Il fit entr'autres le buste du Comte de Morny, ministre de l'Empereur Napoléon III en 1861, celui de l'Empereur lui-même en 1862, celui du Comte de Persigny, autre Ministre de l'Empereur en 1863, et la statue de l'Empereur en 1863 et 1864. Il fut nommé Chevalier de la Légion d'honneur en juillet 1863.

# D. Frédéric-Fontaine

Christophe Bretegnier, né à Frédéric-Fontaine vers 1797 ; après avoir quitté son lieu natal, devint habile négociant et excellent industriel. Après avoir résidé plusieurs années à Besançon, il fut filateur de lin à Abbeville, puis à Pont-Remi [sic], et enfin à Lille en Flandre ou dans les environs jusque vers 1856, époque de sa mort. Il fut le père de Monsieur Léon Bretegnier, pasteur à Beutal.

Jean Bretegnier, né à Frédéric-Fontaine en 1803, cousin du précédent, devint un notaire très distingué ; il était fils du Notaire Jean Bretegnier de Frédéric-Fontaine qui s'établit à Clairegoutte vers 1808. Il parvint à remplacer avec avantage vers 1832 dans la place de notaire de 1e classe à Besançon Monsieur Caseau dont il avait été premier clerc.

[page 243]

# *II. Droits Seigneuriaux,*

Revenus ecclésiastiques et Charges Communales dans l'ancienne Seigneurie d'Etobon jusqu'en 1793.

## A. Droits Seigneuriaux

Les droits seigneuriaux perçus à Etobon, à Belverne et sur une partie de Clairegoutte ont appartenu aux princes de Montbéliard dès l'an 1349 jusqu'à leur abolition en 1793, époque de la réunion du pays à la France. Ceux qui se relevaient sur l'autre partie de Clairegoutte et sur le Magny-d'Anigon ont appartenu aux seigneurs de ce dernier lieu, vassaux des princes de Montbéliard, dès la création du fief du Magny, vers le 13e siècle, jusqu'en 1580, qu'ils passèrent aux princes de Montbéliard, et ceux-ci en ont joui jusqu'en 1793, sauf pendant le rétablissement d'un fief au Magny-d'Anigon dès 1650 environ jusqu'en 1662. Quant aux droits seigneuriaux imposés aux habitants de Frédéric-Fontaine dès l'origine de ce village en 1587, ils ont toujours appartenu aux Comtes de Montbéliard. Il y a lieu de faire observer que des droits seigneuriaux à peu près semblables [page 244] étaient imposés aux habitants du Comté de Montbéliard et de toutes les Seigneuries qui en dépendaient.

### Droit de justice.

Dans les premiers tems de la Seigneurie d'Etobon, il n'y avait pour tous les lieux qui la composaient qu'une Justice siégeant à Etobon. Dès l'an 1349,

époque d'une nouvelle formation de la seigneurie dont il s'agit, il s'y trouva deux Justices, celle d'Etobon, qui continua à s'exercer sur les villages restés attachés à cette terre, et celle du Magny-d'Anigon, tenue comme précédemment par le vassal à l'égard de ses sujets (les habitants du Magny-d'Anigon et une partie de ceux de Clairegoutte). Ces deux justices, qui étaient inférieures, subsistèrent jusqu'en 1620 ; les habitants de toute la seigneurie d'Etobon furent alors réunis au ressort de la Justice de la Prévôté de Montbéliard, qui était aussi inférieure. La Justice du Magny-d'Anigon fut rétablie avec le fief de ce nom vers 1650 ; mais elle fut supprimée de nouveau environ 15 ans après. Une Justice inférieure pour les cinq villages de l'ancienne seigneurie d'Etobon, alors appelés les cinq villages des bois, fut établie à Clairegoutte en 1730 ; mais elle ne subsista que jusqu'en 1735. Les habitants de ces villages ressortirent de nouveau du tribunal de la prévôté de Montbéliard, et cet état de choses ne changea plus jusqu'en 1793. Les appels des Justices dont il vient d'être question se portaient devant la Cour et Chancellerie [page 245] de Montbéliard, tribunal suprême du pays. Toutes les amendes prononcées par ces différentes justices à partir de l'an 1349 étaient au profit du prince de Montbéliard, sauf les amendes provenant de la Justice du Magny-d'Anigon pendant le tems que ce lieu avait un seigneur particulier.

Il existe dans les Archives de l'Empire à Paris, parmi les pièces provenant des anciennes archives de Montbéliard, les registres des causes de la Justice d'Etobon dès 1536 à 1554, dès 1559 à 1591, dès 1601 à 1607 ; ceux des causes de la Justice du Magny-d'Anigon dès 1520 à 1530, dès 1553 [sic ; nous pensons qu'il faut lire : 1533] à 1550, dès 1557 à 1563, dès 1569 à 1606 et dès 1663 à 1665, et ceux des causes de la Justice de Clairegoutte dès 1730 à 1734. On trouve aussi dans les mêmes Archives les registres du tribunal de la Prévôté, comme ceux de la Cour et Chancellerie de Montbéliard dès le 15e siècle jusqu'en 1793.

## Droit de Main-morte.

La mainmorte était l'état des gens qui se trouvaient soumis à la servitude personnelle, et qui ne pouvaient disposer de leurs biens par testament, ni même les vendre sans la permission du Seigneur ; leur succession devait revenir au Seigneur lorsqu'ils mouraient sans enfants légitimes. Le droit dont il s'agit était exercé dans les tems anciens sur les habitants de tous les villages de la seigneurie d'Etobon sans exception. Ceux d'Etobon en furent affranchis au 14e siècle, lors de la concession de leurs franchises

communales ; ceux de Belverne et une partie de ceux de Clairegoutte, [page 246] en furent affranchis en 1431 ; ceux du Magny-d'Anigon et le reste de ceux de Clairegoutte, en 1583. Les sujets affranchis de la mainmorte étaient libres de leurs personnes ; ils pouvaient s'établir partout où ils voulaient, sans la permission du Seigneur ; ils avaient en outre la faculté de vendre et d'aliéner leurs biens meubles et immeubles, en payant au Seigneur pour ces derniers biens un droit de consentement appelé lods. La mainmorte ne fut jamais exercée à Frédéric-Fontaine.

## Droit de Douvot.

En abolissant le droit de Main-morte, on se réserva le droit de Douvot, en vertu du quel le Seigneur pouvait prendre à son choix la meilleure pièce de bétail, ou le meilleur meuble du chef de famille, soit homme soit femme, décédé sans enfants, ayant des héritiers en ligne collatérale. Ce droit s'exerça sur tous les habitants de la terre d'Etobon jusqu'en 1793.

## Droits de taille et de corvée.

La taille était une contribution annuelle en argent. La corvée était un travail gratuit et forcé, que le seigneur s'était réservé pendant un certain nombre de jours ; il y avait corvées de corps et de bras ; et corvées de chariots ou de bêtes (chevaux ou bœufs) ; elles consistaient ordinairement à labourer les terres du seigneur, à couper ses blés et à les conduire aux lieux indiqués, ainsi qu'à faucher, à faner et à voiturer ses foins. Outre les corvées ordinaires, il y avait les corvées extraordinaires, qui consistaient notamment à conduire des bois, des pierres, des matériaux pour la réparation ou la reconstruction des châteaux, granges, moulins [page 247] et autres bâtiments appartenant au seigneur, des ponts et des routes désignés par le seigneur, et à travailler aussi de leurs mains à ces réparations et reconstructions.

Les habitants de toute la Seigneurie d'Etobon étaient dans les tems reculés taillables et corvéables. Ceux du village d'Etobon cessèrent de l'être au 14e siècle, époque de la concession de leurs franchises communales ; ils se sont maintenus dans l'exemption des tailles et des corvées ordinaires jusqu'à la réunion du pays à la France en 1793 ; mais les corvées extraordinaires leur furent imposées, malgré leurs justes réclamations par le gouvernement du Duc Eberhard-Louis de Wurtemberg en 1724, et ils durent s'en acquitter

jusqu'en 1793. Quant aux habitants des autres villages de la terre d'Etobon, ils restèrent sujets à la taille et aux corvées ordinaires et extraordinaires jusqu'à cette dernière époque.

Les habitants de Belverne donnaient annuellement pour taille dès le 16e au 18e siècle 11 francs de Montbéliard (8 livres 16 sous tournois) en fait de communauté ; cette somme était prise sur les recettes communales, ou bien elle était répartie sur tous les chefs-de-famille d'après leurs propriétés, et levée par l'échevin ou receveur communal. Les habitants de Clairegoutte, comme ceux du Magny-d'Anigon, donnaient pour taille le double environ. Quant à ceux de Frédéric-Fontaine, d'après l'acte d'accensement de 1588, ils payaient pour tailles 1 gros fort (1 2/3 sou tournois) par journal de champ, et 1 batz ou 5 blancs (2 sous tournois) par fauchée de pré.

Dans la 2e moitié du 16e siècle, les habitants du Comté de [page 248] Montbéliard et ceux des villages de la terre d'Etobon par qui les corvées étaient dues au prince, furent dispensés par son gouvernement de les faire pour la culture des champs, moyennant une redevance annuelle en grains (blé ou seigle et avoine) ou en argent sur les bêtes employées à la charrue, redevance à laquelle on donna le nom de Charruage. Dans la seigneurie d'Etobon, on donnait du seigle au lieu du blé, parce que cette dernière espèce de grains était peu cultivée.

Le premier règlement pour le remplacement des corvées remonte à l'an 1558 ; il portait paiement de sommes d'argent. Ce règlement pour le remplacement des corvées remonte à l'an 1558 ; il portait paiement de sommes d'argent. Ce règlement ne pouvait s'appliquer au Magny-d'Anigon, qui avait alors un seigneur particulier, et les corvées continuèrent à s'y faire en nature. En 1593, le gouvernement de Montbéliard convertit les corvées en une livraison fixe de grains ; cette mesure, qui fut confirmée en 1599, reçut son exécution au Magny-d'Anigon, qui, depuis quelques années, se trouvait réuni au domaine direct de la seigneurie d'Etobon, comme dans les autres villages de cette seigneurie sujets aux corvées. D'après un autre règlement du commencement du 17e siècle, le domaine du prince percevait pour les corvées non du grain, mais de l'argent. Dès 1635 à 1664, les corvées furent faites en nature dans tout le pays de Montbéliard y compris la seigneurie d'Etobon, à cause des ravages de la guerre de trente ans. En novembre

1664, un règlement fut fait pour remplacer les corvées par une livraison de grains. En 1670, il y eut un nouveau règlement d'après le quel les sujets corvéables du Comté de Montbéliard et de l'ancienne seigneurie d'Etobon donnaient annuellement une certaine quantité [page 249] d'argent ; les habitants de Belverne en étaient pour la somme de 32 livres, répartie sur les chefs-de-famille d'après la quantité de leurs terres. En 1687, les sujets du Comté refusèrent de continuer le paiement des corvées, offrant de les faire en nature ; sur les plaintes du Conseil de Régence de Montbéliard adressées à l'Intendant de Besançon, alors chargé de la haute administration du pays, ce fonctionnaire, par décision du 10 février 1688, leur ordonna de continuer à payer à la Saint-Martin, en remplacement des corvées, 12 livres tournois par charrue ou attelage de 4 bêtes (chevaux ou bœufs), 6 livres par demi-charrue ou attelage de 2 bêtes, et 3 livres par chef-de-famille manouvrier , sans bête d'attelage. Le dernier règlement pour les corvées fut celui de 1725 ; il était semblable à celui de 1688, et il resta en vigueur jusqu'en 1793.
Comme ces différents règlements ne concernaient que les corvées pour la culture des champs, les sujets devaient, outre la livraison du grain ou de l'argent, faucher, faner et voiturer les foins et regains des prés du domaine du prince, comme dans les anciens tems, en recevant par jour, quand ils vaquaient à ce travail, avec une certaine quantité de vin, 3 livres (1 ½ kilogramme) de pain par faucheur et voiturier, et 1 ½ livre de pain par faneuse. Les corvées pour la récolte des prés n'étaient plus faites au 18e siècle, du moins à partir de l'an 1724, dans l'ancienne seigneurie d'Etobon, par les habitants sujets à ces corvées, attendu que tous les prés du domaine étaient [page 250] loués à différents fermiers.

## Dîmes.

Elles se percevaient dans tous les lieux de la Seigneurie d'Etobon, comme dans tout le Comté de Montbéliard et ses dépendances, sur tous les grains, tel que blé, seigle, orge, avoine, boucotte ou sarrasin, de même que sur le chanvre et le lin. Quant aux foins et aux légumes, tels que vesses, poix, lentilles et pommes de terre dès leur culture, ils étaient exempts de dîmes dans la terre d'Etobon, mais ils y étaient soumis dans le Comté de Montbéliard. Les dîmes se divisaient en dîmes anciennes et en dîmes novales ou perçues sur des terres récemment en culture ; elles se divisaient aussi en dîmes ecclésiastiques et en dîmes seigneuriales ou laïque. Elles consistaient pour les grains dans la livraison de la 11e gerbe à Etobon, à Belverne, à Clairegoutte et au Magny-d'Anigon, et dans la livraison de la 10e gerbe à Frédéric-Fontaine. Dès le 16e siècle, le prince de Montbéliard

avait la moitié des dîmes anciennes et toutes les dîmes novales à Etobon, à Belverne et à Clairegoutte, les dîmes novales seulement au Magny-d'Anigon, et la totalité des dîmes à Frédéric-Fontaine. Le reste des dîmes dans les 4 premiers villages appartenaient au domaine des églises. Les dîmes étaient amodiées chaque année, dès le milieu du 16e siècle jusqu'en 1793, par enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur ; les adjudicataires qui étaient ordinairement des gens de la localité, recevaient dans le pays le nom de dîmaires ; les cultivateurs ne pouvaient enlever [page 251] les gerbes de leurs champs avant que les dîmaires eussent pris la 10e ou la 11e gerbe suivant les lieux. Avant le milieu du 16e siècle, quand les dîmes n'étaient pas amodiées, les sujets étaient tenus d'aller chercher les dîmes et de les transporter dans l'endroit indiqué. Dans la 2e moitié du 18e siècle, l'amodiation des dîmes anciennes tant seigneuriales qu'ecclésiastiques rapportait année commune à Etobon 10 bichots de seigles (240 quartes de chacune 27 2/10 litres) et autant d'avoine, et à Belverne 6 bichots de seigle et autant d'avoine. En 1791, l'amodiation des dîmes novales produisit à Etobon 1 ½ bichot de seigle et autant d'avoine, et à Belverne ¾ de bichot de seigle et autant d'avoine. Les dîmes anciennes et les dîmes novales s'amodiaient séparément.

## Droit de minage ou éminage.

En vertu de ce droit, les sujets ne pouvaient vendre leurs grains, soit dans leurs villages soit aux marchés et foires du pays, qu'en donnant une coupe ou casse par quarte (le 16e du grain). Les habitants d'Etobon étaient depuis les anciens temps exempts du droit en question pour les grains qu'ils retiraient de leur culture, mais ils y étaient sujets pour les grains qu'ils achetaient ailleurs, et dont ils voulaient faire un commerce. Ceux des autres villages de la terre d'Etobon ne jouissaient d'aucune franchise à cet égard. Au 17e siècle et sans doute déjà antérieurement, le droit d'éminage pour tout le Comté de Montbéliard y compris la seigneurie d'Etobon, s'amodiait au profit du prince pour une certaine quantité de grains, blé, seigle, avoine, et les adjudicataires [page 252] étaient ordinairement de la ville de Montbéliard. Dans le 18e siècle et même auparavant, à ce qu'il paraît, les fermiers de l'éminage de Montbéliard sous-amodiaient le droit d'éminage dans les 5 villages de l'ancienne seigneurie d'Etobon à des gens de la localité.

## Droit de moulin.

D'après ce droit, les sujets étaient tenus de moudre leurs grains dans les moulins seigneuriaux en donnant une casse par quarte (le 16e du grain). Les habitants de Belverne étaient sujets à la banalité du moulin de ce lieu, déjà mentionné dans un acte de l'an 1287 (voir page 26) ; ce moulin fut détruit par les soldats des Guises en 1588 et rétabli peu après ; ruiné pendant la guerre de trente ans en 1635, il fut reconstruit avant l'an 1651, puis en 1698 après un incendie, et enfin en 1805 ; on l'appela au 19e siècle : *le vieux moulin* pour le distinguer des deux autres moulins établis après la réunion du pays à la France, en 1794 et en 1795, alors que les droits seigneuriaux étaient abolis. *Le vieux moulin* cessa d'exister en 1871. Les habitants d'Etobon ont été sujets à la banalité du moulin de Belverne jusqu'en 1612, qu'avec l'autorisation du prince de Montbéliard un moulin fut érigé sur le territoire de leur commune, au lieu encore aujourd'hui appelé les *prés du moulin*, dans le vallon au pied du *Chérimont*[1]. Ce moulin ayant été détruit pendant la guerre de trente ans, vers l'an 1635, les habitants d'Etobon furent de nouveau obligés de se servir du moulin de Belverne jusqu'en 1704, qu'un autre moulin fut construit sur le territoire de leur village, à peu de distance de l'ancien ; incendié en 1712, il fut rebâti en 1713 ; comme il était devenu insuffisant pour les [page 253] besoins de la population, un 2e moulin fut établi en 1726 au lieu dit *le Chésal Berdot* ; il fut transporté en 1738 au-dessus de l'ancien moulin ; on donna à celui-ci le nom de *moulin du bas* pour le distinguer de l'autre appelé dès lors *moulin du haut*. A Clairegoutte, il y avait sans doute déjà au 15e siècle, et même antérieurement, un moulin dans l'emplacement de celui qu'on désigne actuellement sous le nom de *moulin du bas*. Ruiné comme le moulin d'Etobon vers l'an 1635, il fut relevé quelques années après. Le fermier de ce moulin en construisit un 2e dans le verger de la cure en 1733, et il obtint la permission de ne le faire marcher qu'en tems de sécheresse, et en livrant plusieurs quartes de grains au pasteur pour indemnité ; ce dernier moulin, qui a été construit et agrandi vers 1845, porte le nom de *moulin du loup*. Les habitants de Frédéric-Fontaine ont été sujets à la banalité du moulin de Clairegoutte jusqu'en 1728, époque de l'établissement d'un moulin sur le territoire de leur commune, au lieu dit *les battants* ; ce moulin ayant été abandonné en 1750, ils durent retourner au moulin de Clairegoutte pour la mouture de leurs grains. Les habitants du Magny-d'Anigon étaient tenus d'aller au moulin construit avant le 14e siècle à l'extrémité orientale de leur village ; détruit comme les autres pendant la guerre de trente ans, il ne fut refait que vers 1704 ; pendant ce laps de tems, les dits habitants durent se rendre à Clairegoutte pour moudre leurs grains. On donne au moulin dont il s'agit le nom de

*moulin du haut* pour le distinguer d'autres moulins érigés après la réunion du pays à la France sur la fin du 19e siècle. Le duc Charles de Wurtemberg [page 254] permit aux habitants des cinq villages de l'ancienne seigneurie d'Etobon d'aller moudre leurs grains dans tous les lieux de son Comté de Montbéliard sous la condition de la livraison de la casse, et cet état de choses subsista jusqu'en 1793.

Les moulins de la terre d'Etobon, après avoir été loués pour le compte du prince de Montbéliard, furent cédés par lui en accensement sur la fin du 17e siècle ou au commencement du 18e à des individus qui livraient annuellement à la Recette de son domaine une certaine quantité de grains et d'argent. Les sujets moulants étaient obligés de faire des corvées pour la réparation et l'entretien des moulins. Les habitants d'Etobon, exempts de semblables corvées à cause de leurs franchises communales, furent contraints à les faire dès l'an 1756, malgré leurs vives réclamations.

## Droit de four, puis de quartes de four.

Depuis les tems les plus anciens, les habitants de la Seigneurie d'Etobon, comme ceux de tout le Comté de Montbéliard, étaient tenus de cuire leur pain dans les fours seigneuriaux, en payant une rétribution ; ces fours établis dans chaque localité s'amodiaient au profit du domaine seigneurial. Les sujets étaient astreints à conduire gratuitement les pierres et les bois nécessaires à leur réparation ou à leur reconstruction. Le four banal d'Etobon est déjà mentionné dans un acte de l'an 1287 ; un pré possédé par un des fermiers de ce four porte encore aujourd'hui le nom de *goutte au fournier*. Le four banal de Belverne était près de l'église. Dès le 16e siècle, les habitants du pays obtinrent la permission de construire des fours dans leurs maisons, moyennant une redevance en grains, appelée quartes de four ; et alors [page 255] disparurent les fours banaux. Les habitants d'Etobon donnaient annuellement à la Saint-Martin par ménage pour quartes de four une quarte d'avoine, et ceux de Belverne, de Clairegoutte et de Frédéric-Fontaine, une quarte de seigle. Quant aux habitants du Magny-d'Anigon, il paraît qu'ils s'étaient rachetés de ce droit au 17e siècle.

## Droit de lods ou de tabellionné.

Ce droit se percevait sur tous les immeubles aliénés ; il se payait à la fin du 17e siècle et au 18e à raison de 10 sous tournois (50 centimes) pour les deux premières livres tournois (2 francs) du prix de vente, et de 5 deniers (environ 2 centimes) pour chaque livre en sus. Les contrats d'aliénation pour la seigneurie d'Etobon se passaient anciennement devant le tabellion de Montbéliard ; il est certain que la création de cette charge remonte au 14e siècle, bien que le 1er acte actuellement existant ne soit que de l'an 1455. On trouve à Vesoul, dans les archives départementales, parmi les pièces provenant des Archives de la principauté de Montbéliard, les contrats reçus par le tabellion de Montbéliard pour les villages de la Seigneurie d'Etobon des années 1562, 1564, 1567, 1570 à 1573, 1587 à 1595. Marc Girodin, maître d'école au Magny-d'Anigon, fut nommé tabellion subrogé ou adjoint pour les mêmes villages en 1583, et il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort arrivée en 1635 ; il y a dans les Archives de Vesoul le protocole de [page 256] ses actes des années 1583 à 1609, 1612 à 1619 et 1621 à 1628 ; il y a encore dans les mêmes archives sur des feuilles détachées des protocoles d'actes des années 1585 à 1635 pour les villages en question ; il s'y trouve enfin des contrats d'actes concernant l'ancienne Seigneurie d'Etobon et les communes de Couthenans et de Chenebier des années 1714 à 1753. Un tabellion fut institué à Clairegoutte pour les cinq villages de la dite Seigneurie en 1730, et cette charge fut maintenue jusqu'en 1793. Les contrôles d'actes concernant les mêmes villages qui ne sont pas dans les archives Départementales de Vesoul, ont sans doute été déposés dans celles de Besançon.

## Droit de poules foncières.

Le droit de poules se percevait à cause des maisons et des granges érigées dans la Seigneurie d'Etobon, comme dans le Comté de Montbéliard et toutes les terres qui en dépendaient. La Comtesse Henriette affranchissant de la main-morte ses sujets du Comté de Montbéliard et de la seigneurie d'Etobon en 1431, réserva que chaque chef de famille lui livrerait, à elle comme à ses successeurs, deux poules de rente par an le premier jour du carême. Les habitants du villages d'Etobon avaient été exemptés de ce droit par les franchises communales à eux accordées dans le 14e siècle, et ils se sont maintenus dans l'exemption dont il s'agit jusqu'en 1793. Les habitants des autres villages de la terre d'Etobon ont [page 257] sans doute donné deux poules jusque vers le milieu du 17e siècle, que, par suite de la concession du prince de Montbéliard, ils n'en ont plus donné qu'une. Le prince pouvait se faire livrer les poules ou se les faire payer en argent ;

chaque poule était estimée dans le pays 6 sous tournois (30 centimes) au 18e siècle.

## Droit de chasse et de pêche.

C'était le droit exclusif de chasse sur tout le territoire du Comté de Montbéliard et des seigneuries qui en dépendaient sans exception, et de pêche dans les rivières et ruisseaux du territoire. Il était défendu à tous les sujets d'aller à la chasse et à la pêche sous peine d'une forte amende et même de prison en cas de récidive.

## Droit de corvée de chasse.

Les sujets étaient tenus de faire des corvées de chasse, c'est-à-dire de traquer, d'aider à chasser le gibier dans les forêts de leur voisinage chaque fois qu'ils y étaient requis, et même de conduire et de mener les toiles, les filets et les chiens de chasse ; ils devaient se rendre sur les lieux désignés par les agents forestiers, à peine d'amende. Ils devaient aussi conduire ou porter de corvée dans les endroits indiqués le gibier tué dans les traques. Les habitants du lieu d'Etobon étaient exempts du droit de chasse en vertu de leurs anciennes franchises. Le duc Christophe de Wurtemberg leur confirma cette exemption en 1546, comme on l'a vu.

## [page 258] Droit de gîte aux chiens.

Les sujets étaient tenus dès les plus anciens tems de nourrir et de garder pendant la nuit les chiens du Seigneur lorsqu'il chassait dans le voisinage. Dans la suite, au 15e ou 16e siècle, ils se rachetèrent de cette servitude par le paiement annuel d'une légère somme d'argent en fait de communauté (de 4 à 12 sous tournois). Les habitants du lieu d'Etobon n'étaient plus sujets à ce droit depuis qu'ils avaient obtenu des franchises communales. Ceux des autres villages de la terre de ce nom ne payaient plus rien pour le droit en question dans la 2e moitié du 17e siècle, il paraît qu'ils s'en étaient affranchis à prix d'argent.

## Droit de gruerie ou gruyerie.

Le prince avait toute espèce d'administration de justice, de juridiction et droit de gruerie sur les forêts de la Seigneurie d'Etobon, comme sur celles de toute la principauté de Montbéliard. Les amendes prononcées pour délits forestiers étaient à son profit. Pour la garde de ses bois, il avait des forestiers et sous-forestiers, placés sous les ordres du grand-gruyer ou grand-forestier de Montbéliard. Les sujets ne pouvaient défricher des portions de leurs forêts communales sans la permission du prince ou seigneur, pour la quelle il fallait payer une certaine somme d'argent. Ils ne pouvaient faire des coupes de bois pour en vendre le produit hors de leur commune, sans en avoir obtenu l'autorisation, et sans payer un droit de permission s'élevant à 6 batz ou 9 gros (12 [page 259] sous tournois) au 16e siècle, à 3 francs de Montbéliard (48 sous tournois) au 17e siècle, et au 12e ou au 13e de la valeur du bois dès 1724 à 1793. Quant au bois nécessaire à leur chauffage, à la construction de leurs maison [sic ; il faut certainement lire : leur maison] et à d'autres besoins, les habitants de la seigneurie d'Etobon pouvaient le couper partout où ils voulaient sans marque et sans rien payer ; ils étaient ainsi exempts du droit de martelage. Le Baron de Tornaco, gouverneur de la Principauté de Montbéliard, en considération de l'offre des habitants d'Etobon de livrer au Duc Charles-Alexandre de Wurtemberg 1.000 pieds de chêne en don gratuit et 1.000 pieds en vente, décida en 1737 qu'ils useraient de leurs forêts comme du passé, sans être tenus à la marque pour leur bois de chauffage ; pour obtenir le même avantage, les habitants de Clairegoutte livrèrent au prince 300 pieds de chêne en don gratuit et 200 en vente, et ceux de Belverne 200 pieds de Chêne en don gratuit et 200 en vente. Des assiettes ou coupes annuelles de bois ne furent désignées aux habitants des villages de l'ancienne seigneurie d'Etobon qu'à la fin de l'an 1770 ; mais la marque devait être apposée gratuitement par les agents forestiers. Les mêmes habitants ont toujours joui jusqu'en 1793 de la faculté de faire paître leurs bêtes dans les forêts sans rien payer ; mais quand [page 260] il y avait de la glandée dans ces forêts, ils devaient donner 3 ou 4 francs de Montbéliard pour y conduire leurs porcs.

## Droit de montre d'armes.

Les sujets valides du comté de Montbéliard et de toutes ses dépendances, de l'âge de 20 à 60 ans, qui devaient s'exercer chaque année pendant les dimanches de l'été au maniement des armes dans leurs communes ou les communes voisines, au tir de l'arc et de l'arbalète dans les plus anciens tems, de l'arquebuse et du mousquet dès la fin du 15e siècle ou le

commencement du 16e, étaient appelés par le Gouvernement d'année à autre, surtout quand il y avait crainte de guerre, à faire montre d'armes, c'est-à-dire à se réunir dans certains lieux désignés, porteurs de leurs armes pour être passés en revue. On sait qu'anciennement il n'y avait nulle part d'armées permanentes ; les habitants étaient obligés de défendre leurs pays contre les invasions étrangères, et de donner à leurs seigneurs le secours de la lance et de l'épée lorsqu'ils y étaient requis. Il y eut montre d'armes à Etobon pour les sujets de la terre de ce nom à différentes époques, notamment en 1580 et en 1585 ; ils étaient au nombre de 94 en la première année, et de 111 en la dernière. Les montres d'armes et tous les exercices militaires prirent fin dans le ressort de la souveraineté de Montbéliard au 17e siècle. Dans ce [page 261] siècle-là, comme dans le suivant, et même antérieurement, le prince ne procédait à la formation d'un corps de troupes que par enrôlement libre ou engagement volontaire. Voir page 91.

## Droit de guet et de garde au château d'Etobon.

Les sujets du ressort de la souveraineté de Montbéliard étaient tenus de veiller à la défense des lieux fortifiés qui s'y trouvaient ; ils devaient y faire guet et garde en cas de nécessité et d'éminents périls, et ils avaient la faculté de s'y réfugier avec leurs familles en cas de guerre. Les habitants de la seigneurie d'Etobon en particulier étaient tenus de faire guet et garde au château de ce lieu. Ceux du village-même d'Etobon furent affranchis du droit de guet et de garde au 15e siècle, en payant 3 sous estevenants par ménage chaque année à la Saint-Claude (6 juin) et la moitié pour chaque veuve ; ils durent continuer ce paiement jusqu'en 1793, bien que le château de la localité eut cessé d'exister au 16e siècle ; les 3 sous estevenants furent convertis en 3 sous tournois dès le commencement du 18e siècle. Le château du Magny-d'Anigon dut aussi être gardé et défendu par les sujets du fief de ce nom jusqu'au 17e siècle. Chose remarquable, il fut inséré dans l'acte du 16 juillet 1588 portant fondation du village de Frédéric-Fontaine, que les habitants de ce village seraient astreints au droit de guet et garde au château d'Etobon au cas qu'il fut rétabli. Le gouvernement de Montbéliard aurait-il songé réellement à la relever de ses ruines ?

## [page 262] Droit de fuage ou d'affouage.

Les sujets du ressort de la souveraineté de Montbéliard devaient fournir et amener le bois de chauffage des châteaux où ils étaient tenus de faire guet et garde. Après la disparition du château d'Etobon, et jusqu'en 1793, les

habitants de l'ancienne seigneurie de ce nom durent amener une certaine quantité de bois à Montbéliard pour le chauffage tant du château que de la Chancellerie et de la Prévôté de la dite ville, ou en payer la valeur en argent. Les habitants du village d'Etobon, dès l'octroi de leurs franchises communales, avaient cessé d'être assujettis au droit d'affouage ; mais dès le commencement du 18e siècle, malgré leurs réclamations, le Gouvernement de Montbéliard les contraignit à fournir de leurs forêts et à conduire en cette ville, chaque année, une certaine quantité de bois de chauffage, d'abord 3 ½ toises, puis bientôt après 4 ½ toises. Ceux de Belverne qui n'en livraient par an que 2 toises au 17e siècle, durent en donner 4 toises au 18e. Ceux de Clairegoutte et du Magny-d'Anigon en fournissaient dans la proportion. Quant à ceux de Frédéric-Fontaine, d'après l'acte de fondation de leur village, ils devaient en livrer annuellement par ménage 4 voitures ou le payer à raison de 3 gros forts (5 sous tournois) par voiture. Ordinairement, le bois n'était pas mené à Montbéliard à cause de la distance, mais payé. La toise de bois, mesure de Montbéliard, valait 50 sous tournois en 1712, 6 livres tournois en 1740, 8 livres en 1762, 10 livres en 1778 et 12 livres en 1784[1].

## [page 263] Droit de vente et de péage.

Les sujets de la Seigneurie d'Etobon qui ne pouvaient aller qu'aux foires et marchés de Montbéliard, devaient payer un droit pour les bestiaux, pour les marchandises, pour le bois, le beurre et autres denrées qu'ils exposaient en vente dans cette ville ; le droit de vente s'amodiait au profit du prince ; les mêmes sujets devaient aussi payer péage en passant sur certains ponts qui étaient affermés pour le compte du prince ; il se percevait sur les bestiaux et les voitures. Les habitants du village d'Etobon déclarés exempts du droit de vente et de péage en allant aux foires et marchés de Montbéliard au 14e siècle, lors de la concession de leurs franchises et immunités, ont conservé cet avantage jusqu'en 1793.

## Droit d'angal et de banvin.

L'angal était un impôt sur les vins vendus en détail, il consistait dans le tiers du prix de 4 pots par tine, ou dans le prix du 18e des vins vendus. Le banvin était le droit exclusif de vendre le vin pendant six semaines consécutives dès le 19 août jusqu'au 29 septembre (Saint-Michel) de chaque année. Ce droit était affermé à prix d'argent en même tems que l'angal par enchères

publiques. Des gens de l'endroit en avaient ordinairement l'adjudication, eux seuls étaient cabaretiers. Le droit d'angal et de banvin rapportait au prince environ 350 livres tournois pour Etobon, et 200 livres tournois pour Belverne dans les dernières années du 18e siècle.

## [page 264] Droit de débit de sel.

Le prince avait le débit de sel dans la seigneurie d'Etobon, comme dans tout le ressort de sa souveraineté de Montbéliard ; il en faisait déjà extraire et fabriquer à Saulnot au 13e siècle, et il avait la faculté d'en prendre dans tout autre lieu. Il pouvait établir un ou plusieurs distributeurs de sel, ou bien amodier ce droit ; il était amodié au 17e et au 18e siècle. Les habitants de la seigneurie d'Etobon pouvaient prendre le sel soit à Montbéliard, soit à la saline de Saulnot ; il se vendait 2 ½ sous tournois (12 ½ centimes) la livre dans la 2e moitié du 18e siècle.

## Droit de vente de fer.

Le prince avait dans la seigneurie d'Etobon, comme dans tous les lieux de sa souveraineté, la banalité ou le monopole de la vente des fers ; il les faisait fabriquer soit à la forge de Chagey, construite en 1588 [sic] et démolie en 1789, soit à la forge d'Audincourt, construite en 1616 et qui existe encore ; il pouvait aussi les acheter ailleurs. Les sujets étaient tenus d'acheter les fers dont ils avaient besoin soit dans l'une ou l'autre de ces forges, qui étaient amodiées au profit du prince au 17e et au 18e siècle, soit chez les distributeurs établis à Montbéliard.

## Droit d'épaves.

D'après ce droit, les épaves ou objets égarés et perdus sur tout le territoire du comté et des seigneuries, tels que argent, biens meubles, bestiaux, devaient être rapportés et signifiés soit au procureur général de Montbéliard, soit au Receveur du domaine [page 265] dans les 24 heures par ceux qui les avaient retrouvés, à peine d'amende ; si 40 jours après ces objets qu'on faisait crier à différentes reprises, n'étaient pas réclamés, ils appartenaient au prince ; ceux qui les avaient trouvés avaient 4 blancs (1 1/3 sou tournois) pour leur récompense.

## Droit de déshérence.

Ce droit compétait à la supériorité territoriale. Quand un individu mourait sans laisser d'héritiers soit directs soit indirects, ou quand sa succession était abandonnée, ses biens meubles et immeubles appartenaient au prince. Ce droit fut exercé dans la seigneurie d'Etobon notamment en 1647 et en 1713. Voir pages 124 et 145.

## Droit de vérification des poids et mesures.

Le prince avait le droit de régler et d'échantillonner les poids et mesures dans la seigneurie d'Etobon, comme dans tout le Comté de Montbéliard et ses dépendances ; le prévôt de Montbéliard se rendait sur les lieux pour faire cette vérification ; les marchands et débitants devaient payer annuellement dans le 18e siècle 48 sous tournois pour le droit en question. La marque ou poinçon qu'apposait le prévôt sur les poids et mesures, portait pour la ville de Montbéliard l'écusson de la commune, et pour la campagne les armoiries du Wurtemberg (les cornes de cerf). Voici l'état des poids et mesures en usage dans le pays de Montbéliard dans les trois derniers siècles [page 266] et même antérieurement, jusqu'en 1793.

Mesures de capacité pour les grains :

La quarte, du poids de 40 livres, se divisait en 2 boisseaux ou coupots ; elle était de 16 coupes ou casses, et le boisseau de 8 coupes ; 24 quartes formaient le bichot. La quarte valait 27 litres 2 décilitres, le boisseau 13 litres 6 décilitres, et le bichot 65 décalitres 28 décilitres. La quarte à avoine comprenait 3 boisseaux ou coupots.

Mesure de capacité pour les liquides :

La pinte de Montbéliard valait 1 litre 154 millilitres ; elle se divisait en 2 chopines. La channe ou pot comprenait 2 pintes. Il fallait 48 pintes pour la tine, et 4 tines pour la pièce.

Mesures de longueur :

Le pied de Montbéliard valait 10 pouces 8 lignes 3 1/10 points de roi ou 0 mètre, 28933 ; il se divisait en 12 pouces et le pouce en 12 lignes. Il fallait 10 pieds de Montbéliard pour faire la toise courante de Montbéliard ; elle valait 8 pieds 10 pouces 10 lignes 7 points du pied de roi ou 2 mètres, 8933. Le pied de roi ou de France dont on se servait quelquefois dans le pays de Montbéliard au 18e siècle, valait 0 mètre, 32484 ; il se divisait en 12 pouces, le pouce en 12 lignes, et la ligne en 12 points ; il fallait 6 pieds de roi pour la toise de France qui valait 1 mètre 949 millimètres. L'aune de Montbéliard était environ les 2/3 de celle de Paris ; elle valait 0 mètre, 815. L'aune de Paris dont on se servait quelquefois à Montbéliard au 18e siècle, valait 3 pieds 7 pouces 10 5/6 lignes de roi ou 1 mètre, 188. L'aune de Montbéliard, comme celle de Paris, se divisait en demies, tiers, quarts, sixièmes, douzièmes, seizièmes, etc. Les mesures itinéraires employées dans [page 267] le pays de Montbéliard au 18e siècle et sans doute antérieurement étaient les mêmes que celles de la France ; on se servait ordinairement de la lieue de 25 au degré, valant 2280 1/3 toises de roi ou 4 kilomètres 444 mètres.

Mesures de superficie :

Le journal de Montbéliard, mesure agraire de 300 toises quarrées [sic] de Montbéliard, valait 25 ares 11 centiares 34/100 ; il se divisait en 4 quartes de Montbéliard, valant chacune 75 toises carrées de Montbéliard ou 6 ares 27 centiares 83/100 ; la quarte se divisait en 2 boisseaux ou coupots. La fauchée de Montbéliard pour la mesure des prés était aussi de 300 toises quarrées de Montbéliard, et se divisait en 8 vallemons. L'arpent forestier de Montbéliard était de la même contenance que le journal et la fauchée. La toise quarrée de Montbéliard équivalait à 8 mètres quarrés 3711/10000.

Mesures de solidité pour les bois de chauffage :

La toise de Montbéliard pour les bois de chauffage était d'une toise ou 10 pieds de Montbéliard de couche, d'une toise de hauteur et de 4 pieds de bûche ; elle valait 9 stères 688/1000. La corde forestière de 5 pieds de roi de long, de 5 pieds de roi de haut et de 3 pieds de bûche (75 pieds cubes de roi) était aussi en usage dans notre pays au 18e siècle ; elle se divisait en demi-cordes et quarts de corde ; elle valait 2 stères 57/100.

Mesure de pesanteur :

La livre de France, valant 4 hectogrammes 89589/100000 (presque le ½ kilogramme) était composée de 2 mars ou de 16 onces ; l'once l'était de 8 gros, et le gros de 72 grains.

Monnaies :

Le franc faible ou franc ordinaire de Montbéliard valant 16 sous tournois, se divisait en 12 gros ordinaires [page 268] (valant chacun 1 sou tournois 4 deniers) ; le gros se divisait en 4 blancs (valant chacun 4 deniers tournois), et le blanc en 3 niquets. Le franc fort de Montbéliard valait 20 sous tournois et avait les mêmes divisions que le franc faible. La batz de Montbéliard valait 2 sous tournois. La livre estevenante ou livre de Franche-Comté, était en usage dans le pays de Montbéliard dès le 13e au 16e siècle ; elle valait 14 sous 9 deniers tournois ; elle se divisait en 20 sous estevenants ; le sou estevenant se divisait en 12 pites et la pite en 4 niquets. La livre tournois ou de France commença d'être reçue dans le pays de Montbéliard à la fin du 17e siècle, et y devint d'un usage général dès le commencement du 18e ; elle valait à peu près 1 franc, monnaie actuelle ; elle se divisait en 20 sous tournois, valant chacun à peu près 5 centimes, et le sou en 4 liards ou 12 deniers tournois. On admettait encore dans le Comté de Montbéliard, à libre cours, les monnaies d'une partie de la Suisse, de l'Empire d'Allemagne et du Wurtemberg. Ajoutons que l'argent avait anciennement beaucoup plus de valeur que maintenant. Les princes de Montbéliard avaient le droit de battre monnaie, et ils en usèrent jusqu'au commencement du 18e siècle.

## Droit de tuilerie.

Le droit d'établir des tuileries était un droit exclusivement seigneurial. Il n'exista sous l'ancien régime dans la seigneurie d'Etobon qu'une seule tuilerie ; c'était celle du Magny-d'Anigon érigée en 1555 par le seigneur du lieu, Jean-Jacques Heckly [sic], et supprimée [page 269] peu d'années après, les habitants du pays ne couvrant autrefois leurs maisons qu'en bois. Les tuileries qui se trouvent actuellement au Magny-d'Anigon, à Clairegoutte, à Belverne et à Frédéric-Fontaine, sont postérieures à l'an 1793.

## Droit de visite des cheminées.

Le prince avait le droit de faire visiter chaque année par des agents de son gouvernement les cheminées des maisons de la Seigneurie d'Etobon et de toutes les terres de sa souveraineté, dans le but de prévenir les incendies. Ces visites étaient faites par le prévôt de Montbéliard. Elles coûtaient annuellement aux communes d'Etobon et de Belverne 9 gros de Montbéliard (12 sous tournois) à la fin du 16e siècle et au commencement du 17e, 3 francs de Montbéliard (48 sous tournois) dans la 2e moitié du 17e siècle jusqu'en 1746, et 4 livres 8 sous tournois dès 1743 à 1793 ; et des sommes à peu près semblables aux autres communes de la terre d'Etobon. Mais les communes de la dite terre n'ont jamais été sujettes, comme l'étaient celles du comté de Montbéliard proprement dites, au droit de visite des grands chemins, et n'ont jamais rien payé pour cela.

## Droit d'audition de compte.

Le prince avait le droit de faire examiner et vérifier chaque année par des commissaires qui se transportaient sur les lieux, les comptes des recettes et dépenses communales dressés par les jurés ou échevins de chaque lieu de sa souveraineté ; ces commissaires étaient ordinairement au nombre de deux, savoir [page 270] le prévôt de Montbéliard, et le procureur général de cette ville ou son substitut ; ils recevaient pour droit d'audition de compte sur les revenus communaux d'Etobon 9 gros (12 sous tournois) dans la 2e moitié du 16e siècle et la 1e du 17e, 3 francs de Montbéliard dès 1736 à 1741, 4 livres 18 sous tournois dès 1742 à 1746, 6 livres 8 sous tournois dès 1749 à 1781, et 12 livres tournois dès 1782 à 1793, et des autres villages de la seigneurie d'Etobon des sommes à peu près semblables. Les comptes d'échevin de cette seigneurie se trouvent actuellement dans les archives départementales de Vesoul, parmi les papiers provenant des archives de Montbéliard.

## Dons gratuits.

A l'instar des autres princes, les Comtes de Montbéliard demandèrent à leurs sujets dans le 18e siècle des contributions en argent qu'on appelait dons gratuits, mais qui étaient plutôt des dons forcés [1]. Ces contributions n'étaient pas levées régulièrement chaque année ; mais elles l'étaient de tems à autre. Elles étaient réparties sur toutes les communes de la

souveraineté par le prévôt de Montbéliard, assisté des cinq juges de la prévôté ; elles étaient prises sur les revenus communaux, ou bien les chefs de famille se cotisaient d'après leurs moyens. La Commune d'Etobon, en se fondant sur ses anciennes franchises, voulut en vain à différentes reprises refuser de payer sa quote-part. Elle donna 221 livres tournois en 1712, environ 150 livres en 1728, 229 livres en 1759, 420 livres en 1760. La Commune de Belverne donna 80 livres en 1728, 120 livres en 1744, 144 livres en 1760, 192 livres en 1764, 79 livres [page 271] en 1769 ; des dons gratuits furent encore levés en d'autres années que celles indiquées, notamment en 1790.

## Biens immeubles.

Depuis les anciens tems, le prince de Montbéliard a toujours eu dans la Seigneurie d'Etobon, comme dans les autres terres de sa souveraineté, des propriétés considérables en champs, prés et étangs, surtout après l'application du droit de déshérence vers 1647, et les usurpations de 1713 à 1715. Ces biens étaient amodiés à son profit au 18e siècle, et sans doute déjà antérieurement, à des gens de la localité, qui se les partageaient pendant la durée du bail. Les biens d'Etobon rapportaient par an 780 livres tournois de 1748 à 1757, 845 livres tournois de 1757 à 1766, 866 livres 13 ½ sous de 1766 à 1775, environ 900 livres de 1775 à 1784, et environ 1100 livres de 1784 à 1793. Les biens de Belverne rapportaient 314 livres en 1724, environ 600 livres en 1775 et environ 860 livres en 1790. Ceux de Frédéric-Fontaine produisaient par an 355 livres tournois de 1775 à 1784, et environ 400 livres de 1784 à 1793. Ces amodiations étaient à un très bas prix, vu la grande quantité des fonds. Le prince possédait encore dans la Seigneurie d'Etobon des forêts d'une étendue considérable ; voici la contenance de ces forêts, telle qu'elle existait dans la 2e moitié du 18e siècle.

| | hectares | ares | centiares |
|---|---|---|---|
| Bois de *la Thure* sur Etobon | 145 | 92 | 00 |
| Bois du *Château* sur Etobon | 29 | 08 | 20 |
| Bois du *Chérimont* sur Etobon, Belverne et Clairegoutte | 349 | 66 | 59 |
| [page 272] | hectares | ares | centiares |
| Bois de *la Nanue* sur Clairegoutte | 170 | 63 | 70 |
| Bois de *la Nanue* sur le Magny-d'Anigon | 169 | 11 | 60 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Total pour toute la seigneurie d'Etobon | 864 | 42 | 09 |

La superficie des forêts domaniales n'était pas la même à une époque plus reculées ; d'un côté il en fut cédé une partie pour l'établissement du village de Frédéric-Fontaine, et de l'autre il y eut des empiétements sur les bois communaux contigus, comme on l'a déjà dit.

# B. Revenus Ecclésiastiques

La Recette Ecclésiastique du comté de Montbéliard, dont la création remonte au milieu du 16e siècle, percevait dans le ressort de la seigneurie d'Etobon des droits et revenus qu'elle tenait de l'ancien clergé catholique.

## Dîmes ecclésiastiques.

La Recette ecclésiastique percevait la moitié des dîmes anciennes sur les territoires d'Etobon, de Belverne et de Clairegoutte, et la totalité des dîmes anciennes sur le territoire du Magny-d'Anigon. Le Seigneur de ce dernier lieu, Claude de Franquemont, avait donné à l'église qu'il y fonda au commencement du 16e siècle, celles des dîmes qui lui appartenaient. La Recette ecclésiastique n'avait point de dîmes à Frédéric-Fontaine, parce que, lors de la fondation de ce village en 1588, le prince de Montbéliard s'était réservé toutes celles qui y seraient recueillies.

## Quartes paroissiales appelées aussi quartes d'église ou quartotes.

La même Recette percevait annuellement de chaque ménage [page 273] d'Etobon une quarte de seigle avec trois sous tournois en argent, de chaque ménage de Belverne une quarte d'avoine sans argent, et de chaque ménage de Clairegoutte et du Magny-d'Anigon une quarte de seigle sans argent. Quant aux habitants de Frédéric-Fontaine, ils n'ont jamais donné de quartes paroissiales, attendu que la fondation de ce village était postérieure à la suppression du catholicisme dans la souveraineté de Montbéliard. Il paraît que les quartes paroissiales n'étaient perçues que dans la terre d'Etobon.

## Immeubles.

La Recette ecclésiastique de Montbéliard tenait aussi du clergé catholique des immeubles en grande quantité, champs, chenevières, prés, vergers, étangs, dans les villages d'Etobon, de Belverne, de Clairegoutte et du Magny-d'Anigon ; ces immeubles, après avoir été amodiés, furent vendus en grande partie au profit de la dite Recette en 1586. Voir page 95.

## Rentes en argent.

La Recette ecclésiastique avait des rentes en argent provenant de capitaux placés en différents lieux, notamment à Etobon.

La Recette ecclésiastique de Montbéliard perdit en 1793 ses dîmes et tous ses biens meubles et immeubles, sauf une faible partie de ses capitaux, qui constitue maintenant la Caisse ecclésiastique de l'Inspection de Montbéliard. Elle faisait, comme on l'a vu, aux pasteurs de la seigneurie d'Etobon et à ceux du Comté de Montbéliard pour traitement en grains 6 bichots ou 144 quartes de blé et [page 274] autant d'avoine, et en argent d'abord 40 francs de Montbéliard (32 livres tournois), puis 54 francs de Montbéliard (43 livres tournois 4 sous) dès 1585, et 100 livres tournois dès 1763 à 1793. Au 17e siècle, la recette ecclésiastique fournissait les deux tiers et les villages de la paroisse l'autre tiers des frais des reconstruction ou réparation des églises, des presbytères et des maisons d'école. A partir du 30 mars 1705, la totalité de ces frais fut laissée à la charge des communes. En vertu du rescrit du duc Eberhard-Louis de Wurtemberg du 7 février 1724, la Recette ecclésiastique contribua pour la moitié aux frais de reconstruction et de réparation des temples et des presbytères, et cet état de choses dura jusqu'en 1793. La Recette ecclésiastique donnait anciennement à la Commune d'Etobon pour la sonnerie des cloches deux quartes, l'une de blé et l'autre d'avoine, dites quartes de la sonnerie, pour aider à payer le sonneur ; ces quartes ont été livrées jusqu'en 1760 inclusivement et peut être plus tard encore.

Nota. La Recette des églises recevait pour sa part de dîmes sur le territoire d'Etobon 34 quartes de seigle et autant d'avoine en 1557, 120 quartes de seigle et autant d'avoine en 1791 ; sur le territoire de Belverne 16 ½ quartes

de seigle et autant d'avoine en 1557, 77 3/8 quartes de seigle et autant d'avoine en 1791 ; sur le territoire de Clairegoutte 18 ½ quartes de blé, 18 ½ quartes de seigle et 37 quartes d'avoine en 1557, 29 3/8 quartes de blé et 44 ¾ quartes d'avoine en 1791 ; et sur le territoire du Magny-d'Anigon 144 quartes de blé et 216 quartes [page 275] d'avoine en 1791. On voit qu'il y avait beaucoup plus de terres cultivables à la fin du 18e siècle que dans le 16e.

# C. Charges envers la Commune

Si les habitants tiraient des avantages de la commune à la quelle ils appartenaient, ils devaient aussi en supporter les charges.

Les recettes communales dans la terre d'Etobon se composaient notamment du produit des ventes de bois, de celui des amodiations des fonds communaux, des intérêts des capitaux prêtés à des particuliers, du droit de bourgeoisie payé par les étrangers qui voulaient jouir des avantages de la localité, d'après le taux fixé par les habitants réunis en corps de communauté (300 livres tournois environ dans la 2e moitié du 18e siècle) ; du droit d'habitation payé annuellement par les étrangers non reçus bourgeois ; des amendes prononcées pour délits dans les bois communaux ou dans les champs par les habitants réunis en corps de communauté. Si les chefs de famille pouvaient se partager des sommes d'argent quand il y avait surabondance de fonds dans la caisse communale, ils devaient aussi contribuer pour couvrir les dépenses quand il y avait déficit dans cette caisse. Ils devaient aussi dans la 2e moitié du 17e siècle et dans le 18e faire le gage ou traitement des maîtres d'école ; ils leur donnaient par an une quarte de seigle à la [page 276] Saint-Martin, et 12 à 16 sous tournois à la Saint-Georges par ménage où il se trouvait des enfants fréquentant l'école, et la moitié du grain et de l'argent par ménage sans enfant en âge d'aller à l'école. Ils étaient encore tenus d'être à leur tour pour un an jurés ou échevins pour la recette des revenus communaux, gardes-de-bois pour la surveillance des forêts communales, banvards ou gardes-champêtres pour la garde des fruits et des récoltes, et pâtres pour mener paître le bétail dans les champs et les prés après les récoltes, et dans les forêts. Ils devaient enfin s'acquitter de corvées communales, notamment travailler à la

réparation des chemins vicinaux et de défruitement, aller chercher les meubles et effets des pasteurs et des instituteurs arrivant dans leurs communes, mener le bois de ces fonctionnaires pris dans les forêts communales, voiturer les bois et les matériaux pour réparations des églises, des presbytères et des maisons d'école ; les individus qui refusaient de faire les corvées communales après l'avertissement du Maire, étaient mis à l'amende par les habitants réunis.

# III. Etendue du Comté de Montbéliard, dont faisait partie la Seigneurie d'Etobon.

Le Comté de Montbéliard, dans les premiers tems de son existence, était d'une étendue considérable. Il comprenait ce qui a formé plus tard les seigneuries de Porrentrui, de Delle, de Clémont, de Blamont, de Châtelot, d'Etobon, d'Héricourt, de Belfort, et sans doute aussi le Comté de la Roche-Saint-Hyppolyte, la Seigneurie de Granges et d'autres terres du voisinage.

La Seigneurie de Porrentrui et probablement aussi celle de Delle furent cédées avec la terre de Ferrette en Alsace en 1125, lors du partage des états du Comte Thierry I de Montbéliard, à l'un de ses fils, qui devint la tige des Comtes de Ferrette ; la seigneurie de Porrentrui retourna en 1237 au comté de Montbéliard par le mariage du comte Thierry III avec Alix de Ferrette ; elle en fut de nouveau détachée en 1283 pour devenir la propriété de l'Evêque de Bâle, et celui-ci l'a possédée jusqu'en 1792, sauf dès 1386 à 1461, que les princes de Montbéliard l'ont encore eue entre leurs mains, mais seulement à titre d'engagistes.

La Seigneurie de Clémont fut détachée du Comté de Montbéliard [page 278] déjà au commencement du 12e siècle par la libéralité de l'un de ses souverains ; les seigneuries de Blamont et du Châtelot en furent démembrées en 1283 pour former l'apanage de Thiébaud II, Sire de Neufchâtel en Franche-Comté, petit fils du Comte Thierry III de Montbéliard ; les seigneuries d'Héricourt et de Belfort, avec celles de Florimont (près de Delle) et de Rougemont (près de Belfort), en furent distraites en 1327 pour former le lot de Jeanne de Montbéliard, épouse de Raoul, marquis de Bade, dans la succession de son père Renaud de Bourgogne. Les seigneuries de Blamont, de Clémont, de Châtelot et

d'Héricourt retournèrent au comté de Montbéliard, la première en 1505, et les trois autres en 1561. Mais le prince de Montbéliard se vit enlever par la France ses droits de souveraineté sur ces quatre seigneuries en 1676 ; il y conserva néanmoins ses revenus seigneuriaux jusqu'à la fin du 18e siècle.

La seigneurie d'Etobon fut distraite du Comté de Montbéliard en 1287 par donation de Renaud de Bourgogne à son frère Hugues ; elle revint à ce Comté en toute souveraineté en 1349.

Le Comté de la Roche-Saint-Hippolyte, ayant pour chef-lieu la ville de Saint-Hippolyte, fut démembrée, à ce qu'il paraît, du Comté de Montbéliard vers la fin du 11e siècle. Les Comtes de la Roche ont toujours prêté foi et hommage aux princes de Montbéliard dès les plus anciens tems jusqu'en 1658, bien que leur Comté fut devenu vers la fin du 13e siècle ou dans le 14e une dépendance de la Franche-Comté.

La Seigneurie de Granges faisait très probablement aussi partie intégrante du Comté de Montbéliard dans les tems reculés ; mais depuis le 14e siècle les princes de Montbéliard n'y [page 279] avaient plus que les droits et revenus seigneuriaux, et ils devaient remplir pour cette terre les devoirs de vassal envers les Comtes de Bourgogne, à qui la souveraineté en avait passé.

Nous allons donner la liste des communes qui composaient le Comté de Montbéliard, et les seigneuries de Blamont, de Clémont, d'Héricourt et de Châtelot dans les derniers tems de leur existence. A la suite du nom des communes se trouve la date à la quelle elles sont mentionnées pour la première fois dans les anciennes chartes. Toutes ces communes, sauf Frédéric-Fontaine et Echelotte, annexe de Saint-Maurice, ont une origine plus reculée, qu'il est impossible de préciser à cause du manque de documents ; elles remontent, du moins pour la plupart, au 7e, 8e ou 9e siècle.

## A. Comté de Montbéliard

Le Comté de Montbéliard, qui avait pour chef-lieu la ville de ce nom, se composait de 53 villages, y compris ceux de l'ancienne seigneurie d'Etobon et de la Chatellenie de Bélieu ; 39 de ces villages lui

appartenaient en entier, et 14 en partie seulement. La première mention de Montbéliard se trouve dans une charte écrite vers l'an 700.
[page 280]

## Villages entiers

| | | | |
|---|---|---|---|
| Abbévillers | 1105 | Dung | 1312 |
| Allanjoie | 1148 | Echenans-sur-l'étang | 13e siècle |
| Allondans | 1196 | Etobon | 1256 |
| Arbouans | 1294 | Etupes | 1294 |
| Badevel | vers 1300 | Exincourt | 1150 |
| Bar [sic] | 1150 | Fesche-la-pré ou le Châtel | 13e siècle |
| Bavans | 1140 | Frédéric-Fontaine | 1587 |
| Bethoncourt | vers 815 | Issans | 1293 |
| Belverne | 1258 | Magny-d'Anigon | 1304 |
| Bretigné [sic] | 1293 | Nommay | 1147 |
| (disparu vers 1370 ; reconstruit en 1680) | | | |
| Brognard | 1145 | Présentvillers | 1147 |
| Charmont-le-grand | 1181 | Rainans | 1293 |
| Charmont-le-vieux | 1196 | Semondans | 1147 |
| Clairegoutte | 1256 | Saint-Julien | 1150 |
| Courcelles-les-Montbéliard | 1196 | Sainte-Marie | 731 |
| Couthenans | 1257 | Sainte-Suzanne | 913 |
| Dambenois | 13e siècle | Sochaux | 1189 |
| Dampierre-les-bois | vers 840 | Taillecourt | 1145 |
| Désendans [sic] | 1187 | Valentigney | 1135 |
| | | Le Vernois | 1306 |

## Villages mi-partis

| | | |
|---|---|---|
| Aibre | 1147 | mi-partis avec la seigneurie d'Héricourt. |
| Bussurel | 1150 | |
| [page 281] | | |
| Champey | 1230 | mi-partis avec la seigneurie d'Héricourt. |
| Coisevaux | 1226 | |
| Echenans-sous-Montvaudois | 1147 | |
| Laire | 1257 | |
| Tremoins | 1147 | |
| Audincourt | 1140 | mi-partis avec la seigneurie de Blamont. |
| Dâle | 1147 | |

| | | |
|---|---|---|
| Beutal | 1196 | } mi-partis avec la seigneurie du Châtelot. |
| Lougres | 1040 | |
| Mandeure | 747 | mi-parti avec l'Archevêque de Besançon. |
| Voujaucourt | 1173 | mi-parti avec la seigneurie de Neufchâtel en Franche-Comté ; puis avec la seigneurie de Goux dès la fondation de cette seigneurie en 1688. |
| Etouvans | 1181 | mi-parti avec la seigneurie de Dampierre-sur-le-Doubs. |

En 1768, le duc Charles de Wurtemberg, en sa qualité de comte de Montbéliard, abandonna les possessions qu'il avait dans les villages mi-partis de Châtenois, de Botans et de Dorans, à la duchesse de Mazarin, en qualité de Dame et Comtesse de Belfort, qui lui donna en échange ses possessions dans les villages mi-partis de Dampierre-les-bois, de Brognard et de Nommay. La seigneurie d'Etobon, incorporée dans le Comté de Montbéliard proprement dit en 1620, se composait, comme on le sait, des cinq villages d'Etobon, de Belverne, de Clairegoutte, de Frédéric-Fontaine et du Magny-d'Anigon. La seigneurie de Bélieu, incorporée aussi dans le Comté de [page 282] Montbéliard vers le 16e siècle, comprenait le château de Bélieu avec les villages de Valentigney et de Villers-la-Boissière, annexe de Valentigney, et probablement aussi la partie de Mandeure qui était du ressort de Montbéliard et une partie de Fesche-le-châtel [sic].

## B. Seigneurie de Blamont

La Seigneurie de Blamont se composait du bourg de Blamont et de 18 villages, dont 14 lui appartenaient en entier et 4 en partie. Blamont est mentionné pour la 1e fois en 1282.

### Villages entiers

| | | | |
|---|---|---|---|
| Autechaux | 1212 | Meslières | 1282 |
| Bocourt [sic] | 1147 | Pierrefontaine | 1242 |
| Bondeval | 1196 | Roches | 1040 |
| Dannemarie | 1177 | Seloncourt | 1165 |
| Ecurcey | 1180 | Thulay | vers 1170 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Glay | 1135 | Vandoncourt | 1188 |
| Hérimoncourt | 1188 | Villars-les-Blamont | 1150 |

## Villages mi-partis

| | | |
|---|---|---|
| Audincourt | 1140 | } mi-partis avec le comté de Montbéliard. |
| Dâle | 1147 | |
| Montbouton | 1274 | mi-parti avec la seigneurie de Delle. |
| Damvans | 12.. | mi-parti avec la seigneurie de Porrentrui. |

Anciennement, le village tout entier de Damvans, et ceux de Grandfontaine et de Réclère faisaient partie de la terre de [page 283] Blamont ; ils furent cédés en 1478 à l'Evêque de Bâle, qui les réunit à sa seigneurie de Porrentrui.

# C. Seigneurie de Clémont

La Seigneurie de Clémont avait pour chef-lieu d'abord Clémont déjà mentionné en 1261, qui disparut au commencement du 18e siècle, puis Montécheroux ; elle comprenait dans les derniers tems 6 villages, dont 2 entiers et 4 mi-partis.

## Villages entiers

| | | | |
|---|---|---|---|
| Montécheroux | 1040 | Liebvillers | 1133 |

## Villages mi-partis

| | | | |
|---|---|---|---|
| Damjoux | en 1136 | Poset, annexe de Noirefontaine. | |
| Noirefontaine | 1147 | Villars-sous-Damjoux | vers 1170 |

La Seigneurie de Clémont avait aussi des sujets à Montbonnot et à Rochedanne, hameaux dépendants de Villars-sous-Damjoux.

## D. Seigneurie d'Héricourt

La Seigneurie d'Héricourt se composait de 19 villages, dont 10 lui appartenaient en entiers et 9 en partie ; elle avait pour chef-lieu la ville d'Héricourt, mentionnée pour la 1e fois en 1136.

### Villages entiers

| | | | |
|---|---|---|---|
| Bians [sic] | 1196 | Luze | 1196 |
| Brévilliers | 1176 | Saint-Valbert | 1123 |
| Chagey | 1186 | Verlans | vers 1300 |
| Chenebier | 1152 | Vians | 1196 |
| Echavanne | vers 1300 | Genéchier | vers 1300, disparut vers 1438 ; rétabli en 1704. |

[page 284]

### Villages mi-partis

| | | |
|---|---|---|
| Aibre | 1147 | |
| Bussurel | vers 1150 | mi-partis avec le comté de Montbéliard. |
| Champey | 1230 | |
| Coisevaux | 1226 | |
| Echenans sous Montvaudois | en 1147 | |
| Laire | 1257 | |
| Tremoins | 1147 | |
| Tavel | Vers 980 | mi-partis avec l'abbé de Lure. |
| Mandrevillars | 1147 | |

## E. Seigneurie du Châtelot

Cette seigneurie eut pour chef-lieu anciennement le Châtelot, puis Saint-Maurice ; elle se composait de 10 villages, dont 7 entiers et 3 mi-partis.

## Villages entiers

| | | | |
|---|---|---|---|
| Saint-Maurice | 1040 | Châtelot (annexe de Blussanjeaux) | 1283 |
| Echelotte, annexe de Saint-Maurice, | bâti en 1690 | Colombier-Châtelot | 1187 |
| Colombier-Fontaine | 1141 | Longevelle | 1133 |
| Blussanjeaux [sic] | 1136 | | |

## Villages mi-partis

| | | |
|---|---|---|
| Beutal | 1196 | } mi-partis avec le comté de Montbéliard. |
| Lougres | 1040 | |
| Blussans | 1147 | mi-parti avec la seigneurie de L'Isle. |

La seigneurie du Châtelot avait encore quelques sujets à Montenois du ressort de la terre de Granges.

[page 285] Nota.

## Etymologie de la plupart des noms des communes du pays de Montbéliard.

Il est impossible de trouver les étymologies des noms de tous les lieux du pays de Montbéliard ; nous ne donnons que celles qui paroissent certaines ou du moins vraisemblables. Sans être toujours d'accord avec Monsieur Duvernoy, nous avons profité de son ouvrage publié à Montbéliard en 1834 sous le titre de *Recherches Etymologiques des noms de lieux du pays de Montbéliard* (brochure in 8° de 16 pages) ; nous avons aussi pris du savant abbé Bullet, mort à Besançon en 1775, plusieurs étymologies qu'il a indiquées dans son *Dictionnaire ou Mémoire sur la langue celtique*, imprimé à Besançon, 3 volumes in folio en 1754, 1759 et 1770. Il arrive souvent que dans notre pays,

comme dans les pays voisins, les noms sont formés de mots altérés par l'usage, ou dont la signification est inconnue. La plupart de ces noms sont Celtiques ou Gaulois ; d'autres sont dérivés de la langue des Romains, et on n'y trouve point ou presque point de traces de la langue Teutonique des Francs et des Bourguignons, les derniers venus, qui ont enlevé les Gaules aux Romains, et s'y sont maintenus en se fondant bien lentement dans l'ancienne population. Voici les mots connus qui se présentent plusieurs fois dans la composition des noms dont il s'agit, avec leur signification :

An, ans ou han : gallique ou peut être teuton ; demeure, habitation.

Bie : gallique ; ruisseau, rivière.

Cour ou cout : (du latin *cortis*), dans le dialecte gaulois ; clos avec habitation, ou simplement habitation.

Courcelle : diminutif de *court* ; petite habitation.

Chaux : celtique ; colline, montagne à chaux.

Dan ou dans : celtique ; demeure, habitation, peut-être aussi forêts.
[page 286]
Dam : vieux mot tiré du latin *dominus* ; Monsieur.

Danne : féminin de *dam* ; équivalent à Dame.

Magny : du latin *manere* ; demeure.

Meix : gallique ; habitation avec des terres qui en dépendaient.

Mont : du latin *mons* ; éminence.

Nant : gallique ; ruisseau, rivière.

Val ou vau : dérivé du latin ; vallon.

Velle : vieux mot ayant son origine dans le latin *villa* ; village.

Villars et villers : aussi du latin *villa* ; maison rustique, village.

Velie : même étymologie et même signification que les précédents.

Van ou vans : gallique ; fontaine.

Voici maintenant les noms des communes du pays de Montbéliard dont nous présentons l'étymologie. Le signe + indique les villages mi-partis, dont tous les habitants sont maintenant catholiques, bien qu'une partie ait professé le culte protestant au 16e et au 17e siècle, et le signe # indique les villages mi-partis dont les habitants en totalité ont toujours professé exclusivement le culte catholique.

Abbévillers : de *bé* ou *bel*, beau, et *villers*, village (*au beau village*).

Aibre : du mot arbre (*lieu où il y avait des arbres*).

Allanjoie : de la rivière de *l'Allan* qui arrose le lieu.

Arbouans (anciennement Arbois) : d'arbre (*lieu planté d'arbres*).

Audincourt : *d'Audin* ou *Adin*, nom d'homme, et *court*, habitation.

Autechaux : de *Aute* ou *haute*, et *chaux*, montagne (*montagne élevée*).

Bart : du celtique *Bart*, élévation, d'après Bullet.

Bavans : des deux mots celtiques *Ba*, abondant, et *van*, fontaine d'après Bullet.

Beaucourt (ci-devant Bocourt) : de *bo*, bois, et *court*, habitation (*habitation dans les bois*).

Belverne : voir page 11.
[page 287]
Bethoncourt : des mots celtiques *bœ*, sinuosité, *ton*, rivière, et *court*, habitation, d'après Bullet, ou peut-être de *Bethon*, nom d'homme et *court*, habitation, d'après Monsieur Duvernoy (*habitation à la courbure d'une rivière*, ou *habitation de Bethon*).

Bians : peut-être de *bie*, ruisseau, et *an*, demeure (*habitation sur le ruisseau*) d'après Monsieur Duvernoy ; ou du celtique *Bihan*, petit (*village petit*) d'après Bullet.

Blamont : de *blanc*, et de *mont* (*montagne blanche*).

Bondeval : peut-être du celtique *bonde*, frontière, et *val*, vallon (*frontière du vallon*).

Brevilliers (anciennement Brunviler, Brunvelir, Bruvelier, Breveliers) : peut-être de *Brun*, mot teuton signifiant fontaine, et de *viller* ou *velier*, vieux mot signifiant village (*habitation près de la fontaine*) d'après Monsieur Duvernoy.

Bussurel (anciennement Busseré ou Bussuré) : peut-être ainsi nommé du *buis* qui croissait avec abondance sur son territoire d'après Monsieur Duvernoy.

Chagey : peut-être du gallique *Caya* ou *Chaïa*, cahutte, maison, habitation ; d'après Monsieur Duvernoy, ou du gallique *Chagnet*, eau dormante d'après Bullet.

Champey : de *champs* (*village dans les champs*)

Charmont le grand :
Charmont le vieux : } ci-devant *Chaumont*, lieux placés au pied de la montagne de *la Chaux*, qui leur a donné son nom.

Châtelot : diminutif de *châtel* ou *château* ; petit château.

+ Châtenois : de *châtaignier*, espèce d'arbres qui a disparu à peu prés du pays (*lieu cultivé de châtaigniers*).

Chenebier : (anciennement *Chenebie*), des mots galliques *chêne*, espèce d'arbres, et *bie*, ruisseau (*ruisseau près de chênes*) ; comme Frenabie, ancien village, *ruisseau près des frênes*, et Chatubie, *ruisseau près de châtaigniers*.

Clairegoutte : voir page 12.
[page 288]
Clémont : de *clé* et *mont*, *clé du mont*, d'après Monsieur Duvernoy ; du celtique *cled*, escarpé, et du celtique *man* ou *mon*, roc (*château sur un roc escarpé*) d'après Bullet.

Colombier-Châtelot :
Colombier-Fontaine : } de colonies, habitations de colons ou cultivateurs ; le nom ayant été altéré par le tems.

Coisevaux : (anciennement *Closeval*), de *clos*, fermé, et de *val*, vallon (*vallon clos*).

---

Courcelles-les-Montbéliard : diminutif de court, *petite habitation*.

Couthenans : (anciennement *Cotenans*), de *côte*, éminence, et de *nans*, ruisseau (*ruisseau près de la côte*).

Dambenoit [sic] : de *Dam*, Monsieur, et *Benoît*, saint ou patron de l'église.

# Damjoux : de *Dam*, Monsieur, et *Joux*, équivalent à Georges, patron de l'église.

Dampierre-les-bois : de *Dam*, Monsieur, et *Pierre*, patron de l'église.

+ Damvans : peut-être des mots galliques dan, forêt, et van, fontaine (fontaine de la forêt).

Dannemarie : de la *Dame* ou *Vierge Marie* à la quelle était consacrée l'église du prieuré de ce lieu.

Dung : du mot celtique *dun*, élévation, montagne, d'après Bullet.

Echavanne : de l'article *es*, et du mot gallique *chavanne*, cabane ; le b et le v se confondant dans cette langue (*aux cabanes*).

Echelotte : annexe de Saint-Maurice ; diminutif d'*échelle, lieu qui va en montant.*

Echenans-sous-Montvaudois :
Echenans-sur-l'étang : } de l'article *es*, de *chêne*, espèce d'arbres, et de *nans*, ruisseau (*au ruisseau près de chênes*).

Ecurcey : peut-être de l'article *es*, et de *curcé*, ou *courcelle*, diminutif de *cour*, petite habitation (*aux petites habitations*).

Etobon : voir page 11.
[page 289]
+ Etouvans : (anciennement *Etovans*), peut-être des mots galliques *esto*, escarpement, et *van*, fontaine (*fontaine près d'un lieu escarpé*).

Exincourt : peut-être de l'article *es*, de l'adjectif numéral *cinq*, et de *court*, habitations (*aux cinq habitations*).

Frédéric-Fontaine : voir page 98.

Genéchier : ainsi nommé des genêts croissant sur son territoire.

Glay : mot gallique signifiant *vallée*.

Héricourt : d'*Eric*, nom d'homme, et de *court*, habitation (*habitation d'Eric*).

Hérimoncourt : d'*Hérimond*, nom d'homme, et *court*, habitation (*habitation d'Hérimond*).

Issans : mot celtique signifiant *petite rivière* d'après Bullet ; le village est situé sur un petit ruisseau.

Liebvillers : (anciennement *Libunviller*), de *Liébond* ou *Liébaud*, nom d'homme, et *viller*, village (*village de Liébond ou de Liébaud*).

Longevelle : de l'adjectif *long*, et de *velle*, village (*long village*).

Lougre [sic] : du celtique *lou*, rivière, et *gre*, près, d'après Bullet (*près d'une rivière*).

Luze : ainsi nommé du ruisseau de la *Luzine* qui coule sur son territoire.

Magny-d'Anigon : voir page 12.

Mandrevillars : de *moindre* ou petit, et *villars*, village, d'après Monsieur Duvernoy.

Montbéliard : de *Mont*, éminence, du gallique *bily*, roc, et *hard* ou *gard*, roide, difficile, rude (*montagne du roc roide*), d'après Bullet.

Mandeure : ancienne cité Romaine, du latin *Mandurum*.

Montécheroux : ainsi appelé de la hauteur sur le revers de la quelle il est situé.

# Noirefontaine : fontaine dont l'eau paraît noire.

Nommay : (anciennement *Nuef-meix*), peut-être de l'adjectif numéral *neuf*, et *meix*, ménage, d'après Monsieur Duvernoy ; du celtique *non*, rivière, et de *mai* ou *meix*, habitation (*habitation près de la rivière*), d'après Bullet.

Pierrefontaine : fontaine qui découle de la pierre ou du rocher.

Roches : ainsi nommé des rochers qui sont sur son territoire.

Rainans : peut-être des mots celtiques *ra*, long, et *nans*, ruisseau.

Saint-Julien : nom du Saint ou patron de l'église.

[page 290]
Saint-Maurice : nom du patron de l'église.

Saint-Valbert : nom du patron de la chapelle du prieuré.

Sainte-Marie : nom de la sainte ou patronne de l'église.

Sainte-Suzanne : nom de la patronne de l'église.

Semondans : (anciennement *Symondans*), de *Simon*, nom d'homme, et *dans*, demeure ou forêt.

Sochaux : (anciennement *Souchau*), de *sous* et de *chaux* (*sous le mont de la Chaux*).

Taillecourt : du celtique *tal* ou *taille*, élevé, et *court*, habitation.

Tavel : peut-être du celtique *tai*, boue, et *vel*, village (*village de boue*), d'après Monsieur Duvernoy.

Trémoins : (anciennement *Tromoins*), peut-être de *tro*, trois, et *meix*, ménage, d'après Monsieur Duvernoy.

Tulay : peut-être du celtique *tol*, *tul*, élevé, d'après le même auteur.

Valentigney : de *Valentignien*, peut-être l'Empereur Romain de ce nom qui serait venu dans le pays de Montbéliard.

Vandoncourt : du celtique *ban*, *van* ou *vandon*, terrain creux, enfoncé, et *court*, habitation, d'après Bullet ; ou de *Vadon*, nom d'homme, et *court*, habitation.

Verlans : (autrefois *Vellans* ou *Voillans*) peut-être de *vel*, village, et *an*, habitations.

Vernois : du gallique *vern*, aune (*lieu planté d'aunes*).

Vians : peut-être du vieux mot *vie*, chemin, et *an*, habitation (habitations sur le chemin).

Villers-les-Blamont [sic] :
# Villers-sous-Damjoux [sic] : } de *Viller*, village.

Voujaucourt : (anciennement Viacour), de *vie*, chemin, et *court*, habitation (habitation sur le chemin), d'après Monsieur Duvernoy.

Dâle : de l'allemand *thal*, vallée, d'après le même auteur.

Laire : du latin lar, lares, feu, famille, maison, d'après le même ; des mots celtiques lai, forêt, et re, habitation (habitation près de la forêt), d'après Bullet.

N.B. – Villages dont on n'a pu trouver l'étymologie : Allondans, Badevel, Beutal, Blussans, Blussanjeaux, Bretigney, Brognard, Désendans, Etupes, Fesches, Mélières [sic], + Montbouton, # Montenois, Présentvillers, # Poset (annexe de Noirefontaine) et Seloncourt[1].

[page 291]

# IV. Souveraineté de la Seigneurie d'Etobon

# et de tout le Comté de Montbéliard ;

# leur indépendance du comté de Bourgogne

# ou Franche-Comté.

---

*Le Comté de Montbéliard agrandi*, un volume in 8° de plus de 500 pages, publié en 1789 dans un lieu inconnu par un auteur anonyme (probablement un substitut du procureur général au parlement de Besançon), dans le but de porter les Etats-Généraux de France à s'opposer à l'exécution d'un traité conclu en 1786 entre le roi de France et le duc de Wurtemberg relativement aux limites du comté de Montbéliard, renferme les erreurs les plus grandes et les mensonges les plus grossiers concernant la Seigneurie d'Etobon. On y trouve notamment ce qui suit :

> " Renaud de Bourgogne, 4e fils d'Hugues et d'Alix, Comte et comtesse de Bourgogne, donna par un acte du 29 décembre 1281 à son frère Hugues de Bourgogne la seigneurie d'Etobon dans la quelle étaient compris les villages de Belverne, de Clairegoutte, de Frédéric-Fontaine (anciennement dit Richebourg), du Magny-d'Anigon, de Couthenans, de Coisevaux, de Champey, [page 292] de Luze, de Genéchier et autres. Il fit cette disposition avant son mariage avec Guillemette de Neuchâtel, héritière du Comté de Montbéliard, le quel mariage ne fut célébré qu'en 1282. La seigneurie d'Etobon ne lui avait pas été apportée par son épouse ; il en était propriétaire avant d'être marié ; elle ne venait pas du comté de Montbéliard ; mais elle avait été accordée à Renaud dans la succession de son

père et de sa mère, et faisait partie du comté de Bourgogne. D'ailleurs, si la terre d'Etobon eut été comprise dans la dot de Guillemette de Neufchâtel, il aurait fallu son consentement pour rendre valable la donation de 1281. La mouvance d'Etobon du Comté de Bourgogne était tellement reconnue, que Renaud, en faisant cette donation, demanda à son frère aîné Othon IV, comte de Bourgogne, la permission d'y réserver qu'en cas de décès de Hugues sans enfants, la terre d'Etobon lui retournerait et à ses enfants. En conséquence de cette réserve, par son testament du mois de juin 1312, il légua la terre d'Etobon à Renaud, son frère, à charge de la tenir du comté de Bourgogne, comme il la tenait lui-même. Renaud de Bourgogne recouvra cette terre par la mort de Hugues, tant par le testament de ce dernier de l'an 1312 qu'en vertu de la clause de retour stipulée dans la donation de 1280. On trouve la terre d'Etobon rapportée dans les comptes du trésorier général du Comté de Bourgogne dès l'an 1332 à l'an 1347 avec mention de tous les revenus seigneuriaux [page 293] qui y avaient été recueillis tant au chef-lieu que dans chacun de ses membres : nouvelle preuve de la dépendance de cette terre du comté de Bourgogne. Les deux filles de Renaud de Bourgogne, l'une (Agnès de Montbéliard) mariée à Henri de Montfaucon, et l'autre, Jeanne de Montbéliard, mariée à Raoul , marquis de Bade, partagèrent la terre d'Etobon par ordre du souverain (Eudes IV duc et Comte de Bourgogne) en présence du gardien du comté de Bourgogne en 1337. Henri de Monfaucon eut pour sa part les villages de Moffans, Faymont, Lomontot, Vacheresse, Frotey, Andornay, Essert et Clairegoutte, qu'il réunit, non pas à son Comté de Montbéliard, mais à la seigneurie de Granges, fief du comté de Bourgogne. La portion du marquis de Bade consistait dans le chef-lieu d'Etobon, le Magny-d'Anigon, Belverne, Frédéric-Fontaine (autrement dit Richebourg), Couthenans, Chenebier, Echavanne, Genéchier, Luze, Champey et Coisevaux ; il en entra en possession en 1347. Le partage dont il s'agit se fit ensuite du traité de paix (de Vincennes) du 13 juin 1337, portant notamment qu'Henri de Montfaucon aurait 200 livres de terre devers Etobon. Raoul, marquis de Bade, devint ainsi seigneur d'Héricourt et d'Etobon à cause de Jeanne de Montbéliard, sa femme, qui en fit hommage en 1349 à Jeanne de France, à cause de son comté de Bourgogne. C'est pendant la jouissance du Marquis et de la Marquise de Bade de la seigneurie d'Etobon que Luze, Genéchier, Champey, Coisevaux et autres villages en furent [page 294] détachés pour être annexés à la terre d'Héricourt. Henri de Montfaucon, devenu acquéreur du château d'Etobon et d'une

partie de ses anciennes dépendances (Belverne, Magny-d'Anigon, Frédéric-Fontaine) les 9 novembre 1350, 1 décembre 1358 et 8 mars 1362, ne les réunit point à son comté de Montbéliard, et les en distingua toujours. Il fut imité par ses successeurs, qui ajoutèrent à leur titre celui de Seigneur d'Etobon, mais sous la simple qualité de seigneurie. Ce ne fut que pendant les guerres du luthéranisme qu'ils s'arrogèrent le titre de seigneurs souverains d'Etobon, et qu'ils y établirent une justice sous le titre de souverain-buffet. En finissant, il est à propos d'observer que Renaud de Bourgogne, seigneur d'Etobon, avait acquis Belverne du seigneur de Ronchamp en 1279, du consentement de Jean, connétable de Bourgogne, seigneur haut-justicier de Belverne, qui vendit lui-même en 1304 à Renaud de Bourgogne ses fiefs du Magny-d'Anigon. On a déjà dit que Clairegoutte fut réuni à la terre de Granges après que le Comte de Bourgogne eut donné à Henri de Montfaucon une partie de la seigneurie d'Etobon. Partout on voit que toutes les dépendances d'Etobon relevaient du comté de Bourgogne. "

L'auteur du *Montbéliard agrandi* a dénaturé évidemment les chartes des archives de Besançon qu'il a eues dans les mains, et rien n'est plus facile que de le réfuter. L'acte concernant la donation de la Seigneurie d'Etobon est non pas du 29 décembre 1281, mais du 29 décembre 1287 ; elle est postérieure au mariage de Renaud de Bourgogne avec Guillemette de Neufchâtel, célébré en 1282. Le document du 11 mars 1283 (pages 21 et 24) déposé dans les archives [page 295] de la préfecture de Vesoul prouve que le lieu d'Etobon appartenait alors à Renaud de Bourgogne, qui le tenait de son beau-père, le comte Thierry III de Montbéliard : Ce n'est pas Renaud de Bourgogne, mais Thierry III qui acheta en 1279 des seigneurs de Ronchamp le village de Belverne, qu'ils tenaient en fief de lui. Renaud de Bourgogne ne donna à son frère Hugues, comme l'atteste l'acte du 29 décembre 1287, que les trois villages d'Etobon, de Belverne et de Chagey. Frédéric-Fontaine ne pouvait être compris dans cette donation attendu qu'il ne fut fondé qu'en 1587 ; Richebourg ne peut-être confondu avec ce village ; il s'en trouvait à une distance de plus de 12 kilomètres ; il était situé entre Chagey et Champey, et disparut dans le 14e siècle. Le Magny-d'Anigon n'était pas non plus compris dans la même donation ; l'auteur du *Montbéliard agrandi* avoue lui-même à la fin de son article qu'en 1304 Renaud de Bourgogne devint acquéreur du fief de ce lieu. L'acte de donation de Renaud n'existe plus ; on ne peut par conséquent savoir si Guillemette de Neufchâtel, son épouse, donna son consentement à la distraction

d'Etobon du comté de Montbéliard ; l'acte du 29 décembre 1287 n'est que la reconnaissance faite par Hugues de Bourgogne que son frère Renaud lui a donné la Seigneurie d'Etobon pour n'en jouir que sa vie durant s'il mourait sans enfants ; il n'est fait nulle mention de la mouvance d'Etobon envers le comté de Bourgogne ni dans cette pièce, ni dans le testament d'Hugues de Bourgogne du mois de juin 1312. La terre d'Etobon ne retourna pas dans les mains de Renaud de Bourgogne, parce qu'il précéda dans la tombe [page 296] son frère Hugues. A la mort de celui-ci arrivée en 1331, elle fut saisie injustement par Eudes, duc et Comte de Bourgogne, qui la conserva jusqu'en 1349, et il n'y a pas lieu de s'étonner que pendant ce laps de tems les revenus seigneuriaux en soient rapportés dans les comptes du trésorier général du comté de Bourgogne. Le traité de Vincennes du 13 juin 1337 ne portait restitution que de 100 livrées de terres par devers Etobon en faveur d'Henri de Montfaucon, Comte de Montbéliard, et cette restitution lui lui [sic ; lire : fut] faite 12 ans après, lors du décès d'Eudes. Raoul de Bade, seigneur d'Héricourt, qui décéda en 1335, n'eut jamais la possession de la seigneurie d'Etobon, ni Jeanne de Montbéliard, sa femme, qui vécut jusqu'en 1349 ; seulement celle-ci avait sur une partie de la seigneurie sont il s'agit des droits que ses trois filles vendirent en 1350, en 1358 et en 1362 à Henri de Montfaucon. L'auteur de *Montbéliard agrandi*, après avoir fait mention de ces rentes dans un de ses articles, prétend dans un autre que la seigneurie d'Etobon sortit de la maison de Bade par la vente qui en fut faite en 1360 à Etienne de Montfaucon, comte de Montbéliard : c'est une nouvelle erreur de sa part. Le fief du Magny-d'Anigon, qui s'étendait sur le village de Clairegoutte, ne devint qu'en 1349 une dépendance de la seigneurie d'Etobon, et il est positif que Clairegoutte n'a jamais fait partie intégrante de la terre de Granges. Il n'y a jamais eu à Etobon dès 1349 qu'une justice inférieure ; et les princes de Montbéliard n'établirent une justice supérieure ou Souverain Buffet que pour [page 297] les quatre Seigneuries d'Héricourt, de Châtelot, de Blamont et de Clémont. Des anciens documents concernant la terre d'Etobon, aucun n'indique que cette terre ait jamais fait partie du comté de Bourgogne ou Franche-Comté, sauf pendant l'usurpation du duc Eudes dès 1331 à 1349, et tous constatent que les princes de Montbéliard y ont joui de tous les droits de souveraineté, dès qu'ils la recouvrèrent en 1349, comme dans les siècles antérieurs. Pour la rectification des faits, voir notre *Mémoire historique*, pages 21 jusqu'à 38.

L'auteur du *Montbéliard agrandi*, non content de faire passer la seigneurie d'Etobon pour un fief immédiat du comté de Bourgogne, prétend même que tout le comté de Montbéliard était une dépendance de cette province. Il suit en cela l'exemple de Gollut, dans son *Mémoire historique de la Franche-Comté*, volume in-folio de 1108 pages, Dole - 1592, de Dunod, dans son *Histoire du Comté de Bourgogne*, 3 volumes in 4°, Besançon - 1735, 1737 et 1740, et d'autres historiens Franc-Comtois, qui, dans leur aveugle partialité, se sont laissés aller à de graves erreurs. Il est vrai que les souverains de la Franche-Comté, à de certaines époques, ont élevé des prétentions sur la souveraineté du Comté de Montbéliard, et voulaient exiger foi et hommage des princes de Montbéliard pour ce Comté ; mais ils n'y ont jamais exercé d'autorité, à l'exception du roi Louis XIV, qui s'en empara par la force des armes en 1676, et le restitua en 1698, et du roi Louis XV qui le fit occuper par ses troupes pendant la guerre d'Allemagne dès 1734 à 1736. Si les princes de Montbéliard [page 298] ont rempli anciennement les devoirs de vassal envers les Comtes de Bourgogne, c'était uniquement pour celles de leurs seigneuries qui étaient situées en Franche-Comté, telles que les terres de Granges, de Clerval et de Passavant. D'un autre côté, dès l'an 1284 et déjà antérieurement jusqu'en 1793 (pages 12 et 24), sauf pendant l'occupation du pays par la France, au 17e et au 18e siècle, les Comtes de Montbéliard ont toujours reçu l'investiture du Comté de ce nom des Empereurs d'Allemagne, et y ont toujours exercé les droits de souveraineté comme faisant partie intégrante de l'Empire d'Allemagne. Les actes des différentes investitures impériales existent encore dans les archives de l'état à Paris parmi les pièces provenant de celles de Montbéliard, ainsi que dans les archives de Stutgard et d'autres villes de l'Allemagne. Aucun document authentique ne mentionne la mouvance ancienne du Comté de Montbéliard envers celui de Bourgogne.

Les quatre Seigneuries d'Héricourt, de Châtelot, de Blamont et de Clémont, qui étaient des démembrements du Comté de Montbéliard, se sont maintenues dans l'indépendance du Comté de Bourgogne, et les propriétaires de ces seigneuries y ont toujours exercé tous les droits de souveraineté jusqu'en 1676, époque à la quelle le roi Louis XIV s'en empara, et les réunit pour toujours à la France, par un abus de sa puissance.

[page 299]

# *V. Liste chronologique des Comtes de Montbéliard, souverains de la seigneurie d'Etobon.*

Les Comtes de Montbéliard ont toujours été souverains de la seigneurie d'Etobon dès les plus anciens tems jusqu'en 1793, sauf dès 1287 à 1349 que cette seigneurie fut dans les mains d'Hugues de Bourgogne, puis d'Eudes de Bourgogne. En voici la liste dès la fin du 10e siècle jusqu'en 1793, époque de la réunion du pays à la France.

| | |
|---|---|
| Louis II, fils de Louis I | vers 990 ✞ vers 1010 |
| Louis III, son fils | vers 1010 ✞ 1027 |
| Louis IV, son fils | 1027 ✞ 1066 |
| Thierry I, son fils | 1066 ✞ 1102 |
| Thierry II, son fils | 1102 ✞ 1163 |
| Amédée de Montfaucon | 1163 ✞ 1188 |
| Richard de Montfaucon, son fils | 1188 ✞ 1237 |
| Thierry III, son fils | 1237 ✞ 1282 |
| Renaud de Bourgogne | 1282 ✞ 1322 |
| Othenin, son fils | 1322 – 1327 |

| | |
|---|---|
| Henri de Montfaucon | 1327 ✞ 1367 |
| Etienne de Montfaucon, son fils | 1367 ✞ 1397 |
| { Eberhard de Wurtemberg | 1397 ✞ 1419 |
| { Henriette de Montbéliard, son épouse | 1397 ✞ 1444 |
| [page 300] | |
| Ulrich de Wurtemberg, son fils | { 1444 – 1446 |
| Louis I, son frère, conjointement | { 1444 ✞ 1450 |
| Louis II, son fils | { 1450 ✞ 1457 |
| Eberhard dit *l'aîné* ou *le barbu*, son frère, conjointement | { 1450 – 1473 |
| Henri de Wurtemberg, son cousin | 1473 – 1482 |
| Eberhard dit *le jeune*, son frère | 1482 – 1482 |
| Eberhard *l'aîné*, son cousin (2e fois) | 1482 ✞ 1496 |
| Eberhard *le jeune*, son cousin (2e fois) | 1496 – 1498 |
| Ulrich, son neveu | 1498 – 1526 |
| Georges, son frère | 1526 – 1534 |
| François I, Roi de France | 1534 – 1535 |
| Ulrich de Wurtemberg (2e fois) | 1535 ✞ 1550 |
| Christophe, son fils | 1550 – 1553 |
| Georges, son oncle (2e fois) | 1553 ✞ 1558 |
| Frédéric, son fils | 1558 ✞ 1608 |
| Jean-Frédéric, son fils | 1608 – 1617 |
| Louis-Frédéric, son frère | 1617 ✞ 1631 |
| Léopold-Frédéric, son fils | 1631 ✞ 1662 |
| Georges II, son frère | 1662 ✞ 1699 |
| Léopold-Eberhard, son fils | 1699 ✞ 1723 |
| Eberhard-Louis, son cousin | 1723 ✞ 1733 |
| Charles-Alexandre, son cousin | 1733 ✞ 1737 |
| Charles-Eugène, son fils | 1737 – 1793 |

Il est fait mention de tous ces Comtes dans notre *Mémoire historique*, et il est facile d'y trouver ce qui les concerne.

[page 301]

# *VI. Topographie et Statistique de la Seigneurie d'Etobon.*

## A. Limites.

Le territoire de la Seigneurie d'Etobon, composée des cinq communes d'Etobon, de Belverne, de Frédéric-Fontaine, de Clairegoutte et du Magny-d'Anigon, était borné au nord par les territoires de la Côte, de Ronchamp et de Champagney ; au levant par ceux de Chenebier et de Luze, au midi par ceux de Champey, de Courmont et de Lomont, et au couchant par ceux de Palante et d'Andornay. Chenebier et Luze étaient de la Seigneurie d'Héricourt ; Champey était mi-parti entre la Seigneurie d'Héricourt et le Comté de Montbéliard ; Champagney et Palante étaient de la terre de Lure ; Courmont et Andornay étaient de la seigneurie de Granges ; Lomont était un fief relevant de la seigneurie de Granges ; Ronchamp formait une seigneurie particulière ainsi que la Côte.

## B. Superficie.

D'après le cadastre fait dans la 1e moitié du 19e siècle (de 1813 à 1833), la superficie de la seigneurie d'Etobon était [page 302] de 3989 hectares 09 ares 88 centiares ; cette superficie divisée par commune donne :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1. pour Etobon | 1224 hectares | 97 ares | 19 centiares |
| 2. pour Belverne | 615 | 45 | 60 |
| 3. pour Clairegoutte | 1048 | 42 | 10 |
| 4. pour Frédéric-Fontaine | 348 | 44 | 39 |
| 5. pour le Magny-d'Anigon | 751 | 80 | 60 |
| Total général | 3989 | 09 | 88 |

Anciennement, la superficie du territoire de Clairegoutte était plus petite, et celle du territoire d'Etobon ainsi que celle du territoire de Belverne, plus grandes, car en 1833, on comprit dans le territoire de Clairegoutte toute la forêt domaniale du *Chérimont*, dont il y avait auparavant environ 249 hectares sur le territoire d'Etobon et 40 sur celui de Belverne. Voir pages 212 et 222.

## C. Aspect du sol.

Le territoire de l'ancienne seigneurie d'Etobon diffère beaucoup de celui de l'ancien Comté de Montbéliard par son aspect et par la nature de son sol. Il offre deux zones assez distinctes, celle du sud-est, comprenant les communes d'Etobon et de Belverne, et celle du nord-ouest, renfermant les communes de Clairegoutte, de Frédéric-Fontaine et du Magny-d'Anigon ; ces zones sont séparées l'une de l'autre par la montagne du *Chérimont*, qui est un [page 303] contre-fort des *Vosges*. Dans la première zone les aspérités des montagnes, les forêts, les vallons étroits et profonds s'offrent successivement à la vue. Dans l'autre zone les montagnes sont moins élevées, les vallons moins étroits et le sol moins incliné.

## D. Montagnes.

Les éminences les plus remarquables du pays sont les suivantes :

1°) Le *Chérimont*, qui sépare Etobon et Belverne de Frédéric-Fontaine et Clairegoutte, et qui s'étend sur le territoire de Champagney ; le point le plus élevé s'appelle la *Rochotte*.

2°) La *Côte d'Etobon* sur le penchant méridional de la quelle le village de ce nom a été bâti ; le sommet de cette montagne s'appelle par tradition *le château*, parce qu'il était l'emplacement d'un ancien château-fort ; c'est le point le plus élevé des environs ; il n'est séparé du *Chérimont* que par un vallon fort étroit.

3°) La *Thure*, sur le territoire d'Etobon ; ce n'est que le point le plus élevé d'une éminence, qui, passant sur les territoires de Chenebier, de Chagey et de Frahier, se dirige du côté de la Montagne du *Salbert* et se rattache par cette montagne à la Chaîne des *Vosges*.

4°) la *Côte-Renard*, sur le territoire de Belverne ; elle n'est séparée du *Chérimont* que par un vallon fort étroit, au fond du quel passe *le ruisseau du Poussot*.
[page 304]

## E. Altitude.

Voici l'altitude ou hauteur absolue au dessus du niveau moyen de la mer Méditerranée du sommet du château d'Etobon et de plusieurs autres points

des environs d'après la Nouvelle Carte de France, dont les indications ont été suivies par les agents voyers du département de la Haute-Saône pour la carte de ce département qu'ils ont dressée en 1858 (voir pages 212, 214 et 230).

| | | mètres |
|---|---|---|
| Etobon, | sommet du château, ancien signal, sol (devant l'église, à peu près 410 mètres)[1] | 573,8 |
| Clairegoutte, | sommet du clocher de l'église | 335,7 |
| idem | sommet de la *Rochotte*, près d'Etobon | 570 |
| Champey, | faîte du clocher de l'ancienne église | 393,9 |
| idem | *Tronchet*, sol | 482 |
| idem | *Tronchet*, sommet de l'ancien signal | 485,7 |
| Couthenans, | ancien clocher, la boule, (le village, environ 337 mètres) | 363,6 |
| Tremoins, | la boule du clocher de l'église | 408,4 |
| Coisevaux, | *la Côte* | 428 |
| Saulnot, | clocher, la boule | 408,5 |
| Courmont, | *la Côte de Vaudrey*, ancien signal, sol | 541,7 |
| Grammont, | *la Motte*, ruines d'un château, ancien signal | 524 |
| Héricourt, | bord de la *Luzine* | 334 |
| Idem | le clocher | 363 |
| Chalonvillars, | le clocher | 412,1 |
| [page 305] | | mètres |
| Ronchamp, | chapelle, sol | 476,5 |
| Champagney, | clocher de l'église | 410,2 |
| Plancher-les-Mines, | *Planche des belles filles*, signal, sol | 1150,9 |
| Servance, | ballon, ancien signal, sol | 1189,4 |
| Lure, | Sous-préfecture, sommet de la croupe sud | 315,4 |
| Vesoul, | Préfecture, socle de la façade | 233,9 |
| idem | sommet de la *Motte* | 382,5 |
| Le Haut du *Ballon de Giromagny*, ancien signal | | 1250 |
| Le *Salbert*, arrondissement de Belfort | | 647 |

**Nota.** D'après la même Carte de France, Montbéliard, place des halles, 322$^{m}$ ; Audincourt 327$^{m}$ ; Hérimoncourt 363$^{m}$ ; Bondeval 477$^{m}$ ; de Roche

[sic] à Thulay 532$^{m}$ ; Roches 578$^{m}$ ; Blamont 574$^{m}$ ; Côte de Montécheroux, ancien signal, 868$^{m}$ ; Côte d'Abbévillers 596$^{m}$ ; L'Isle-sur-le-Doubs 297$^{m}$ ; Besançon, la ville, 248$^{m}$ ; Belfort, place d'armes, 364$^{m}$ ; Abbévillers 594$^{m}$ ; Beaucourt 505$^{m}$ ; Monbar [sic] 488$^{m}$.

Monsieur Thirria, ancien ingénieur des mines à Vesoul, dans sa *Statistique Minéralogique et Géologique du département de la Haute-Saône*, 1 volume in 8°, Besançon - 1833, donne d'autres hauteurs au dessus du niveau de la mer pour les différents points dont il vient d'être question ; mais son travail, qui a paru avant la publication des feuilles de la Nouvelle Carte de France concernant notre département, mérite bien moins de confiance. Voici plusieurs des hauteurs qu'il désigne :

| | | mètres |
|---|---|---|
| Etobon [1], | sommet de la *montagne du château* | 537 |
| [page 306] | | mètres |
| Etobon, | devant l'église | 369,32 |
| (différence entre la base du clocher et le haut de la montagne : 167$^{m}$,68) | | |
| Belverne, | devant l'église | 342,25 |
| Clairegoutte, | devant l'église | 327,30 |
| Magny-d'Anigon, | devant l'église | 316,92 |
| Chagey, | près du fourneau, au niveau de la *Luzine* | 327,30 |
| Héricourt, | devant la maison commune | 318,75 |
| Grammont, | sommet de la Montagne | 509,25 |
| Frahier, | devant l'église | 364,85 |
| Chalonvillars, | devant l'église | 363,17 |
| Champagney, | devant l'église | 321,18 |
| Ronchamp, | sommet de la montagne de la chapelle | 445,35 |
| idem | devant l'église | 317,75 |
| Plancher-les-Mines, *la planche des belles filles*, | sommet | 1128,34 |
| Servance, sommet du Ballon, le point le plus élevé du département | | 1203,80 |
| Lure, | devant l'église | 284,97 |
| Vesoul, | devant la préfecture | 239,30 |
| idem | Sommet de la *Motte* | 402,30 |

Enfin, d'après les observations d'André (Noël-Chrysologue), Capucin, dit *le père Chrysologue*, mort à Gy, son lieu natal en 1808, à qui l'on doit une bonne Carte de la Franche-Comté, le sommet du château d'Etobon ne se trouverait qu'à 532 mètres 07 centimètres au dessus du niveau de la mer ; mais il paraît que cet auteur a commis une erreur.

[page 307]

## F. Température.

La température varie sensiblement dans le pays d'Etobon. Comme il est rapproché des hautes montagnes des *Vosges*, le froid y est plus vif et la chaleur moins soutenue que dans les environs de Lure, d'Héricourt et de Montbéliard. On y éprouve souvent au printems des coups d'air glacés, qui gèlent toutes les plantes faibles. Les jours froids et pluvieux reparaissent tout-à-coup pendant la belle saison, et les vents doux et humides du sud-ouest alternent brusquement avec les vents secs et froids du nord-est. Ces intempéries fréquentes paroissent avoir pour cause les neiges qui tombent souvent en avril et en mai sur la chaîne des *Vosges*. Etobon est celui des villages de l'ancienne seigneurie de ce nom qui se trouve le plus froid et où il tombe le plus de neige, parce qu'il est le plus élevé et le plus exposé à l'influence des vent du nord. Belverne est moins froid qu'Etobon, parce qu'il est moins élevé et qu'il est à l'abri des vents du nord. Clairegoutte, Frédéric-Fontaine et le Magny-d'Anigon sont encore moins froids que Belverne.

L'air qu'on respire dans le pays est sain. Cependant la température, sujette à des variations subites, entraîne souvent à l'entrée de l'hiver et au printems des rhumes, des maux de dents, des esquinancies, des fluxions de poitrine, et autres affections semblables.

## G. Cours d'eau.

Les grands cours d'eau manquent dans l'ancienne seigneurie [page 308] d'Etobon ; mais il s'y trouve beaucoup de sources et plusieurs ruisseaux, qui versent vers leurs eaux dans la Mer Méditerranée par l'intermédiaire du Doubs, de la Saône et du Rhône. Nous n'indiquerons que les cours d'eau suivants :

1. *Le ruisseau de la Comtasse* prend sa source dans la fontaine de ce nom, près du village d'Etobon il se jette dans la *Luzine* sur le territoire de Chenebier. La *Luzine* se jette dans *l'Allan* à Montbéliard ; *l'Allan* se jette dans le Doubs à

Voujaucourt ; le Doubs se jette dans la Saône à Verdun ; la Saône se jette dans le Rhône à Lyon, et le Rhône dans la Mer Méditerranée.

2. *Le ruisseau du Poussot* prend sa source dans *le bois du château* et dans le *Chérimont*, sur le territoire d'Etobon ; il reçoit différents petits ruisseaux tant sur ce dernier territoire que sur celui de Belverne, et fait mouvoir les moulins de ces deux communes ; il prend le nom de *Faux* sur le territoire de Lomont ; il se jette dans le *Rognon* sur le territoire de Lyoffans ; voir ce dernier nom plus loin.

3. *Le ruisseau du pré au prince* a sa source dans le bois de la *Thure*, sur le territoire d'Etobon ; après s'être grossi de quelques eaux qui viennent des territoires d'Etobon et de Belverne, il se jette près de ce dernier village dans *le ruisseau du Poussot.*

4. *Le ruisseau des Battants* prend naissance à *la fontaine d'Ara*, entre les bois communaux de Frédéric-Fontaine et la forêt Impériale du *Chérimont*, territoire de Clairegoutte ; il découle sur le territoire de Frédéric-Fontaine, fait mouvoir le *moulin des Battants* sur cette dernière commune, entre sur le territoire de Lomont, [page 309] où il prend le nom de *Pissotte*, et se jette dans le *Faux*, dont il vient d'être question.

5. Le *Rognon* prend sa source au territoire du Magny-d'Anigon, dans les bois de l'état, et dans ceux de la commune, fait marcher deux moulins de ce lieu ; parcourt les territoires de Palante, Andornay, Lyoffans, reçoit sur cette dernière commune les ruisseaux de la *Clairegoutte* et du *Faux*, et prend le nom de *Scey* sur le territoire d'Etroite-Fontaine. Le *Scey* tombe dans la rivière de *l'Ognon* [sic] à Villersexel ; *l'Ognon* se jette dans la Saône à l'extrémité du département de la Haute-Saône, et la Saône, comme on l'a vu, se jette dans la Méditerranée par l'intermédiaire du Rhône.

6. La *Clairegoutte* se forme de la réunion qui a lieu dans le village-même de ce nom, de deux ruisseaux appelés l'un *le ruisseau des Molieux* ou *de la Goutte-Robert*, prenant sa source dans les bois de l'état et dans les bois communaux, sur le territoire de Clairegoutte, et l'autre *le ruisseau de la Béchotte* ou *du Vallon de la Cure* prenant naissance dans le bois de l'état du *Chérimont* et dans les bois communaux, aussi sur le territoire de Clairegoutte. Après avoir fait marcher les usines de ce lieu, elle entre sur les territoires de Palante, d'Andornay et de Lyoffans, et se jette dans le *Rognon*, comme il a déjà été dit.

Une chose digne de remarque, c'est que tous les ruisseaux qui se trouvent sur le territoire d'Etobon y ont leur naissance, et que ce territoire ne reçoit d'eau d'aucune commune voisine. Une autre chose non moins remarquable, c'est qu'Etobon étant [page 310] un point culminant, ses eaux ne coulent pas dans la même direction ; que les eaux de la partie occidentale de son territoire entrent sur le territoire de Belverne, se jettent dans *le ruisseau du Poussot*, et vont à Villersexel, tandis que les eaux de sa partie orientale, passant sur Chenebier, se jettent dans la *Luzine*, et vont à Montbéliard ; mais toutes ces eaux se réunissent lors de la jonction du Doubs à la Saône à Verdun. Quant aux eaux de Belverne, de Frédéric-Fontaine, de Clairegoutte et du Magny-d'Anigon, elles passent toutes à Villersexel.

## H. Constitution du sol ; variété des terrains.

Dans la partie sud-est de l'ancienne seigneurie d'Etobon, c'est-à-dire à Etobon et à Belverne, le sol est constitué par le grès rouge, le grès vosgien et le terrain de transition ou intermédiaire. Le grès rouge existe dans la plus grande partie des territoires de ces deux communes, et le grès vosgien, dans la plus faible partie des mêmes territoires. Quant au terrain de transition, il ne se trouve que dans les bois de *la Thure*, sur Etobon.

Dans l'autre partie de l'ancienne seigneurie d'Etobon, à Clairegoutte, à Frédéric-Fontaine et au Magny-d'Anigon, le sol est constitué par le grès bigarré, le grès rouge et le grès vosgien. Le grès bigarré forme la plus grande partie des territoires de ces trois communes, notamment les terres mises en culture ; le grès rouge et le grès vosgien se trouvent sur la plus faible partie des mêmes territoires, surtout dans les forêts, sur les hauteurs. Le terrain de transition, le terrain vosgien, le terrain du grès rouge et la terrain du grès bigarré dont il vient d'être question sont tous très pauvres [page 311] en production minérales ; on n'y trouve ni houille, ni minerai de fer, ni d'autres métaux[1]. En 1827, un sondage fut pratiqué sur le territoire du Magny-d'Anigon, non loin de celui de Ronchamp, par une société de négociants et d'industriels, à l'effet de reconnaître si le terrain houiller existe dans le grès rouge de la localité ; on n'a rien trouvé. En 1856 et en 1857, un sondage fut aussi pratiqué sur le territoire de Clairegoutte, au nord du village, dans le grès bigarré ; il fut abandonné en 1858 parce qu'il ne produisait rien. Le grès bigarré du Magny-d'Anigon contient cependant des bancs de gypse de bonne qualité, qu'on commença à exploiter vers l'an 1839 et dont l'exploitation est maintenant plus active que jamais. Des carrières considérables de grès bigarré pour tailles existent à Clairegoutte et à Frédéric-Fontaine. Le même grès est peu exploité au Magny-d'Anigon. L'exploitation de l'argile subordonnée au grès

bigarré pour briques, tuiles et poteries se fait à Clairegoutte, au Magny-d'Anigon et à Frédéric-Fontaine. On ne trouve dans le grès rouge que peu d'indices des débris organiques ; ce sont des végétaux brisés et indéterminables ; on n'en trouve aucune trace dans le grès des *Vosges*. Mais il existe quelques débris d'êtres organiques, végétaux et animaux, dans le terrain de transition et dans le grès bigarré. Enfin, le territoire du Magny-d'Anigon renferme d'excellents sables propres à a fabrication du verre.

## I. Industrie agricole ; terres labourables ; prairies ; forêts.

La superficie des communes de l'ancienne seigneurie d'Etobon a été divisée ainsi qu'il suit, d'après la nature des propriétés, par le cadastre exécuté dès 1813 à 1833.

[page 312]

| Nature des propriétés | Etobon | Belverne | Clairegoutte | Frédéric-Fontaine | Magny-d'Anigon |
|---|---|---|---|---|---|
| | Hect: ar: cent: | Hect: ar: cent: | Hect: ar: cent: | Hect: ar: cent: | Hect: ar: cent: |
| 1. Terres labourables | 276, 21, 14 | 166, 74, 54 | 161, 78, 36 | 158, 46, 62 | 205, 78, 73 |
| 2. Jardins potagers | 1, 79, 68 | 0, 98, 43 | 1, 57, 66 | 0, 96, 99 | 2, 49, 93 |
| 3. Prés | 155, 70, 00 | 105, 28, 08 | 76, 34, 44 | 38, 64, 96 | 101, 58, 50 |
| 5. Pâtis ou pâtures | 25, 82, 10 | 8, 96, 78 | 14, 99, 90 | 11, 05, 74 | 2, 96, 50 |
| 4. Vergers | 8, 45, 69 | 3, 33, 68 | 5, 64, 62 | 11, 19, 02 | 3, 16, 97 |
| 6. Bois communaux et particuliers | 734, 87, 07 | 303, 31, 12 | 255, 38, 01 | 117, 92, 54 | 250, 24, 91 |
| 7. Etangs et carpières avec chaussées | 1, 78, 86 | 0, 26, 47 | 0, 42, 30 | 0, 11, 95 | 0, 81, 05 |
| 8. Biefs et canaux d'irrigation à des particuliers | 0, 04, 00 | 0, 17, 80 | | 0, 07, 60 | 0, 32, 80 |
| 9. Chemins et sentiers à des particuliers | 0, 06, 40 | | | | |
| 10. Landes, friches, broussailles, buissons | 3, 80, 05 | 12, 54, 93 | 10, 14, 00 | 0, 40, 20 | 1, 74, 13 |
| 11. Carrières | | | 0, 07, 60 | 0, 19, 00 | |
| 12. Propriétés bâties imposables | 2, 91, 45 | 1, 68, 78 | 3, 28, 09 | 2, 31, 28 | 1, 97, 88 |
| 13. Chemins vicinaux et communaux, places publiques, cimetière, ruisseaux, superficie des églises, des presbytères et autres objets non imposables | 13, 50, 70 | 12, 14, 89 | 7, 56, 44 | 7, 08, 49 | 11, 58, 10 |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Total : | 1224, 97, 19 | 615, 45, 60 | 527, 61, 41 | 348, 44, 39 | 582, 69, 00 |
| 14. Bois de l'Etat | | | 520, 30, 29 | | 169, 11, 60 |
| | | Pré : | 50, 40 | | |
| Total général | 1224, 97, 19 | 615, 45, 60 | 1048, 42, 10 | 348, 44, 39 | 751, 80, 60 |

[page 313] Comme on le voit par ce tableau, l'étendue des terres mises en culture occupe une grande partie du territoire dans chaque commune. Sur les territoires de Clairegoutte, de Frédéric-Fontaine et du Magny-d'Anigon, le sol, constitué par le grès bigarré, produit du blé ; mais ce grain se multiplie moins que dans les bonnes terres des environs d'Héricourt et de Montbéliard, où règne le terrain jurassique avec la pierre calcaire. A Etobon et à Belverne, le sol, constitué par le grès rouge, est encore moins propre à la culture du blé ; on y suppléé par des récoltes de seigle et d'avoine. Des plantes fourragères, le trèfle est la seule qui soit cultivée dans le pays ; la luzerne et le sain-foin ou esparcette n'y réussissent pas. Les légumes, surtout les pommes de terre et les carottes, y viennent bien, et y sont d'une excellente qualité. Les récoltes en céréales ne suffisent pas aux besoins de la consommation ; mais celles en pommes de terre et autres légumes sont bien suffisantes, et excèdent même les besoins. Les arbres fruitiers produisent assez de fruits pour la consommation des gens du pays ; les poiriers dominent à Etobon et à Belverne, et les pommiers dans les autres villages. Le cerisier est cultivé à Clairegoutte, à Frédéric-Fontaine et au Magny-d'Anigon, et on y fait des eaux de cerises très recherchées et d'une qualité supérieure. La Vigne ne réussit qu'en treilles, et ces treilles sont en général assez productives [1]. Les prairies naturelles ne sont pas d'une assez grande étendue, surtout à Etobon et à Frédéric-Fontaine ; elles ne sont guère productives à cause de la position élevée des terrains, et ne sont pas suffisantes pour la nourriture des animaux [page 314] domestiques. Si l'agriculture a fait des progrès incontestables depuis la fin du dernier siècle, elle laisse à désirer encore de nombreuses améliorations. Les étangs autrefois très nombreux ont été convertis en prés. Voir page 71.

Le territoire de la Seigneurie d'Etobon était dans les tems reculés presque entièrement couvert de vastes forêts à peu près sans valeur ; on en défricha des portions considérables à mesure que la population prit de l'accroissement, dans la 2e moitié du 16e siècle, dans le commencement du 17e siècle, et après la guerre de trente ans, dès le commencement du 18e siècle, jusqu'à la réunion du pays à la France. Frédéric-Fontaine lui-même, comme on le sait, fut bâti sur l'emplacement d'une forêt. Néanmoins les bois occupent encore aujourd'hui une grande partie du sol. Voici pour chaque localité l'état de ces bois d'après leur division en communaux, en particuliers et en domaniaux, prise dans les matrices cadastrales.

| | |
|---|---|
| a. Etobon | Hect: ar: cent: |
| Bois communaux soumis au régime forestier | 552, 87, 30 |
| Bois dans des terrains communaux, non soumis au régime forestier | 86, 68 |
| *Bois du château* à Monsieur Lods d'Héricourt | 29, 08, 20 |
| *Bois de la Thure* à la compagnie des forges d'Audincourt | 145, 92, 00 |
| Petits bois dans les champs et autres terrains appartenant à plusieurs individus | 6, 12, 89 |
| Total pour Etobon : | 734, 87, 07 |
| b. Belverne | |
| Bois communaux soumis au régime forestier | 297, 00, 80 |
| Petits bois dans les champs et autres terrains, appartenant à plusieurs individus | 6, 30, 32 |
| Total pour Belverne : | 303, 31, 12 |
| [page 315] c. Clairegoutte | Hect: ar: cent: |
| Bois communaux soumis au régime forestier | 255, 07, 10 |
| Bois dans des champs et ailleurs à des particuliers | 30, 91 |
| Total : | 255, 38, 01 |
| *Bois du Chérimont* à l'Etat | 349, 66, 59 |
| Partie du *bois de la Nanue* à l'Etat | 170, 63, 70 |
| Total général pour Clairegoutte : | 775, 68, 30 |
| d. Frédéric-Fontaine | |
| Bois communaux soumis au régime forestier | 117, 38, 04 |
| Petits bois dans différents terrains, à des particuliers | 54, 50 |
| Total pour Frédéric-Fontaine : | 117, 92, 54 |
| e. Le Magny-d'Anigon | |
| Bois communaux soumis au régime forestier | 250, 09, 31 |
| Petits bois dans différents terrains à des particuliers | 15, 60 |
| Total : | 250, 24, 91 |
| Partie du *bois de la Nanue* à l'Etat | 169, 11, 60 |
| Total général pour le Magny : | 411, 36, 51 |

Dans les tems reculés, comme on l'a dit, les bois étaient sans valeur dans le pays d'Etobon ; les habitants en prenaient dans leurs forêts communales pour leur usage tout ce qu'ils voulaient et dans les places qui leur convenaient ; et une grande quantité pourrissait sur place ; ils ne pouvaient en vendre dans les lieux voisins ; partout il y avait surabondance de bois. L'établissement de la forge de Chagey en 1587 et en 1588 (détruite en 1791) commença à donner quelque prix aux vastes forêts de la Seigneurie d'Etobon ; cet établissement fit naître les professions de coupeur de bois, de charbonnier et de voiturier [page 316] dans nos villages. Les habitants, après avoir pris librement et sans rien payer le bois qu'il leur fallait pour leur chauffage, pour la construction et la réparation de leurs maisons, pour

leurs voitures et autres besoins, vendaient le reste au profit de leur communauté aux fermiers de la forge de Chagey, et ils se partageaient l'argent entr'eux, lorsqu'ils n'avaient pas à faire de constructions communales. Les coupes annuelles ne furent désignées et marquées par les agents forestiers que vers la fin de l'an 1770. Toutefois l'arpentement des forêts communales ne se fit qu'en 1786 et en 1787 ; on en laissa une partie en pâtis, une autre partie fut mise en réserve et le reste fut divisé en 30 coupes dans chaque commune. Un nouvel aménagement des bois communaux de notre pays fut opéré de 1819 à 1827 ; et d'après cet aménagement le bois se coupe tous les 30 ans à Etobon, à Belverne et à Frédéric-Fontaine, et tous les 25 ans à Clairegoutte et au Magny-d'Anigon. D'abord les chefs de famille se partagèrent les assiettes sur pied ; chacun d'eux coupait et enlevait le bois de sa portion ; ce mode de partage prit fin vers 1828, et on établit alors un bûcheron chargé de l'exploitation de la coupe. Les chefs de famille ont toujours eu une égale part de futaies et de taillis d'après l'ancien usage du Comté de Montbéliard. Une taxe sur les ayant-droit à l'affouage n'a été établie que sous le gouvernement français vers la fin du 18e siècle ; auparavant le bois se délivrait gratuitement. Les forêts se sont bien améliorées depuis plusieurs années, grâce au zèle des fonctionnaires de l'administration forestière. Les essences dominantes sont le chêne, le hêtre et le charme. Les communes [page 317] d'Etobon, de Belverne, de Clairegoutte et du Magny-d'Anigon, qui sont riches en forêts, en perçoivent de grands revenus ; celle de Frédéric-Fontaine a bien moins de forêts à proportion : aussi a-t-elle reboisé la plus grande partie de son pâtis dès 1855 à 1864. Les communes d'Etobon et de Clairegoutte ont encore leur pâtis, comme le portent les matrices cadastrales. La commune du Magny n'a pris du sien que l'emplacement du cimetière construit en 1851. Celle de Belverne a augmenté le sien par suite de l'achat fait en 1831 de son ancienne ferme, qui avait été vendue par le gouvernement français en 1813, et dont la contenance était de 7 ½ hectares. Avant l'établissement des pâtis en question, les habitants avaient la faculté de faire paître leurs bêtes dans leurs bois communaux. Ajoutons encore que sous l'ancien régime, les droits de chasse étant exclusivement réservés au prince de Montbéliard, il y avait dans les forêts beaucoup de gibier, de lièvre, chevreuils, sangliers, cerfs et autres, et qu'il s'y trouvait aussi beaucoup d'animaux nuisibles et malfaisants ; on y rencontrait même des ours avant la fin du 17e siècle. Cette grande quantité de bêtes sauvages ravageaient [sic] les champs en valeur, et les habitants étaient obligés de garder ces propriétés jour et nuit. Le gibier et les oiseaux ont commencé à disparaître dès la réunion du pays à la France en 1793.

## K. Etablissements industriels.

Les établissements industriels, qui étaient peu considérables dans les anciens tems, se sont successivement augmentés dans nos communes, surtout à Clairegoutte. En voici l'énumération pour l'an 1870.

[page 318]

### Etobon

Il existe actuellement à Etobon :

- un tissage de coton ou fabrique de tissus de coton, établi en 1823 par la Maison Méquillet-Noblot d'Héricourt ;
- des métiers de tissus de coton dans un grand nombre de maisons ;
- des tisseranderies de toiles de chanvre dans quelques maisons ;
- plusieurs ateliers de charpentiers, de menuisiers et de charrons ;
- plusieurs saboteries à la main ;
- deux maréchaleries ;
- un atelier de tonnelier ;
- deux moulins-à-blé, savoir *le moulin du haut* et celui *du bas*, établis au 18e siècle (voir pages 106, 143 et 252) ;
- deux huileries, dont l'une établie au *moulin du haut* en 1843, et l'autre dans une maison du village et mise en mouvement par un cheval.

**Nota.** Deux petits tissages de cotons établis vers 1832 ont disparu l'un vers 1846 et l'autre en 1848 ; plusieurs clouteries établies dans la 1e moitié du 18e siècle, ont disparu au commencement du 19e, par suite de la fabrication des clous dit pointes de Paris, qui se fait par procédés mécaniques ; une fabrique de poterie de terre, établie vers 1769 fut supprimée au bout d'environ six ans ; un moulin-à-vent établi sur le sommet du C*uchot* en 1763 subsista jusqu'en 1771 ; une resse ou scierie, attenante au moulin construit en 1704, fut détruite par le feu avec ce moulin en 1712 ; une ribe pour la préparation des filasses attachée au *moulin du bas*, fut supprimée vers 1856 ; *le moulin du loup* construit en 1800 *dans les prés du loup* par un habitant du lieu, fut supprimé en 1858, avec l'huilerie qui en dépendait ; deux fours-à-chaux détruits vers 1773.

[page 319]

# Belverne

On trouve maintenant à Belverne :

- des métiers de tissus de coton dans plusieurs maisons ;
- quelques métiers de tisserands de fils de chanvre ;
- plusieurs saboteries ;
- deux ateliers de menuiserie ;
- deux tonnelleries ;
- deux forges de maréchal ;
- un four à chaux établi en 1848 et une tuilerie établie en 1849 ;
- trois moulins, dont l'un dit *le vieux moulin* est très ancien (voir pages 26, 101, 116, 126 et 252), un autre dit *moulin-Rebillard* fut bâti en 1794, et le 3e dit *le moulin-Grosjean*, fut construit en 1795, après la réunion du pays à la France[1].

**Nota.** Un tissage de coton établi en 1824 disparut en 1848 ; un tissage d'étoffes de laine établi en 1845 disparut en 1854 ; une resse ou scierie attenante au *vieux moulin*, construite vers la fin du 17e siècle, fut détruite en 1772 ; une ribe attenante au même moulin, construite vers 1699, fut supprimée en 1805, lors de la reconstruction du moulin ; une boutique de cloutier et un atelier de charpentier disparurent en 1842 ; une meule à aiguiser ou schliff construite vers 1715, fut détruite en 1761 ; elle était située dans le pré dit encore *de la schliff*, et mise en mouvement par un petit cours d'eau ; un four à chaux construit vers la fin du 17e siècle, et détruit vers l'an 1765 ; il se trouvait dans un terrain communal appelé encore aujourd'hui *chaufour*.

# Clairegoutte

Il existe maintenant à Clairegoutte :

- [page 320] sept teintureries, dont une avec une roue hydraulique ou cylindre à calendrer les toiles marchant à bras, appelée aussi calendre ou foulon (il y avait 5 teintureries en 1834, 6 en 1841 et 4 en 1857, les premières ont été établies au 18e siècle) ;
- une fabrique de poterie de terre (il y en avait 3 en 1828, 4 en 1841, 4 en 1850 et 2 en 1857) ;

- deux tuileries avec fours-à-chaux, dont l'une construite vers 1795 sur la route de Clairegoutte au Magny, et l'autre vers 1822 sur la route de Clairegoutte à Ronchamp ;
- plusieurs saboteries à la main ;
- une saboterie mécanique établie en 1842 par les frères Charles et Henri Durot à *la Goutte-Robert* ;
- plusieurs ateliers de charpentiers et de menuisiers ;
- un atelier de charron ;
- trois tonnelleries ;
- un atelier de maréchal ferrant, et trois ateliers de taillanderie et de serrurerie (il y en avait déjà plusieurs au 18e siècle) ;
- plusieurs distilleries d'eau de cerises ;
- quelques métiers de tisserand de fils de chanvre dans des maisons ;
- plusieurs métiers de tissus de coton dans des maisons ;
- un moulin à indigo pour moudre cette matière, mû par l'eau, établi en 1864 ;
- un moulin pour moudre le vernis de la poterie de terre, mis en mouvement par l'eau, établi vers 1863 ;
- trois moulins-à-blé, savoir *le moulin du bas*, très ancien, *le moulin du loup* établi en 1733 dans le verger curial, et *le moulin de la Béchotte* construit vers 1795, après la réunion du pays à la France (voir pages 126 et 253) ;
- une huilerie attachée au *moulin du bas* ;
- [page 321] un martinet pour étendre le fer et fabriquer des instruments aratoires, mis en mouvement par l'eau, établi vers l'an 1810 ;
- un polissoir pour aiguiser et polir les objets de fer, attaché au martinet, construit vers 1858 ;
- plusieurs carrières de pierres dans le grès bigarré ; la plus ancienne remonte à la 1e moitié du 18e siècle ; l'établissement du chemin de fer de Paris à Mulhouse en 1858 a donné une grande extension aux carrières de pierres.

**Nota.** Deux tissages à bras de coton établis vers 1821 ont disparu vers 1848 ; un tissage mécanique de coton établi à *la Goutte-Robert* vers 1829 fut supprimé vers 1831 ; deux filatures de coton, sur le ruisseau de la *Goutte-Robert*, établies l'une par Jacques-Frédéric Faivre vers 1836 avec une machine-à-vapeur, l'autre, un peu au-dessus, par Jean-Frédéric Durot en 1838 sans machine à vapeur, furent supprimées la 1e vers 1839 et la 2e en 1840 ; trois tanneries établies l'une vers 1820 par Frédéric Jeanmaire, une autre vers 1821 par Jacques Frédéric Lods, et l'autre vers 1825 par

Henri Tournier, reprise quelques années après par son frère Philippe Tournier, disparurent la 1e en 1834, la 2e vers 1832, et la 3e vers 1832 ; une brasserie, établie vers 1823, fut supprimée vers 1829 ; une fabrique de chapeaux établie vers 1822 prit fin vers 1830 ; un atelier de faiseur de bas au métier, établi vers 1823, disparut vers 1830 ; une blanchisserie de toiles de coton, qui existait déjà en 1828, [page 322] prit fin vers 1855 ; une calendre ou foulon marchant à l'eau fut remplacée en 1864 par un moulin à indigo ; la dernière clouterie disparut en 1863 ; elle était mise en mouvement par l'eau ; il y en avait 2 dans la 1e moitié du 19e siècle et probablement un plus grand nombre dans le siècle précédent ; une aciérie établie par l'anglais Littwood au *Vallon de la Béchotte* en 1769 ne subsista que 3 ans ; elle fut remplacée par un martinet avec un feu de forge, servant à la fabrication d'objets de taillanderie, d'instruments aratoires ; ce martinet, construit par le nommé Faivre, fut détruit vers 1813 ; plusieurs schiffes ou meules à aiguiser existaient au 18e siècle, notamment dans le lieu où l'on a bâti *le moulin de la Béchotte* vers 1795, et dans celui où se trouvait *le moulin brûlé*, dans la partie supérieure du *vallon de la Goutte-Robert* ; ce dernier moulin construit vers 1794, après la réunion du pays à la France, fut détruit par le feu vers 1823 ; plusieurs huileries dirigées par l'eau, qui existaient déjà au commencement du 18e siècle, ont disparu avant 1830 ; enfin une ribe attachée au *moulin du bas* fut détruite vers l'an 1825.

Ce qui a nui au développement de l'industrie à Clairegoutte, c'est la faiblesse des cours d'eau qui traversent la localité.

## Frédéric-Fontaine

Il existe à Frédéric-Fontaine :

- plusieurs tisseranderies de toiles de chanvre dans des maisons particulières ;
- plusieurs métiers de tissus de coton dans d'autres maisons ;
- [page 323] deux fabriques de peignes de tisserand, établies dans la 2e moitié du 18e siècle ;
- plusieurs saboteries à la main ;
- un atelier de charron ;
- une forge de maréchal ;
- plusieurs distilleries d'eau de cerise ;
- une tuilerie, construite en 1862 ;

- un moulin-à-blé dit *moulin des battants*, mis en mouvement par le ruisseau de ce nom ; établi en 1728, il fut abandonné en 1750, et reconstruit vers 1815 (voir page 253) ;
- plusieurs carrières de pierres de taille dans le grès bigarré, dont l'ouverture eut lieu vers 1824.

**Nota.** Une fabrique ou tissage à bras de coton établi vers 1821 fut supprimé vers 1848 ; une huilerie sur *le ruisseau des battants*, déjà en ruines avant 1815.

Il y avait aussi des cloutiers en ce village dans la 2e moitié du 18e siècle.

## Le Magny-d'Anigon

Il existe au Magny-d'Anigon :

- un tissage à bras pour les étoffes de coton construit vers 1823 ;
- plusieurs métiers de tissus de chanvre dans des maisons particulières ;
- plusieurs métiers de tissus de coton dans d'autres maisons ;
- une tannerie établie vers 1845 ;
- onze fabriques de poterie de terre (il y en avait déjà au 18e siècle ; il s'en trouvait 14 en 1828, 8 en 1834, 10 en 1841) ;
- deux tuileries, dont une établie vers 1795 dans le village par le nommé Petithory, et l'autre 10 ans après ;
- plusieurs saboteries à la main ;
- [page 324] deux ateliers de charron ;
- un atelier de charpentier ;
- trois ateliers de taillanderie et de maréchalerie (4 en 1834) ;
- quatre boutiques de clouterie (il y en avait déjà plusieurs au 18e siècle ; 3 en 1834, 2 en 1841, 4 en 1848, 3 en 1858) ;
- plusieurs distilleries d'eau de cerise ;
- quatre moulins-à-blé, savoir 1) *le moulin du haut*, dit aussi *du prince*, ou *des moines* (surnom des Petithory), situé à l'extrémité orientale du village, très ancien (voir pages 126 et 253) ; 2) *le moulin du Gros-Pierre*, bâti en 1800, dans le village ; 3) *le moulin de la Genéchaux* dit aussi *du Gros-Abram*, et 4) *le moulin de la Combe* dit aussi *de Jantot*, ces deux derniers construits de 1794 à 1800, à l'extrémité septentrionale du territoire du Magny-d'Anigon, du côté de Recologne, commune de Ronchamp ; les deux premiers moulins sont mis en mouvement par le ruisseau du village, qui prend le nom de *Rognon*, et les deux autres par le ruisseau qui a sa source *aux pieds-des-Côtes*, commune de Champagney, et qui se jette dans

le *Rahin*, rivière traversant Ronchamp, et au besoin par un canal de dérivation qui vient du *Rahin* même et s'y rejoint ;

- trois ribes pour la préparation des filasses de chanvre, attachées l'une au *moulin du haut*, une autre au *moulin de la Genéchaux* et la 3e au *moulin Jantot* ;
- une huilerie, attachée au *moulin Gros-Pierre* ;
- un battoir pour le grain, attaché au *moulin du haut* ;
- [page 325] une carrière de pierres de taille, ouverte vers 1858 et exploitée pour le commerce.
- Une carrière de gypse de bonne qualité, au sud-ouest du village, à fleur de terrain du grès bigarré, dans un lieu schisteux, la quelle a commencé d'être exploitée vers l'an 1839.

**Nota.** Il y eut extraction de pierres à bâtir dans la forêt de la *Nanue* en 1738 ; on trouvait dans la même forêt en 1773 du sable propre à la fabrication du verre, et on le transportait à la verrerie de Saint-Antoine (commune de Plancher-les-Mines) ; l'endroit où s'opéraient les fouilles s'appelait *la fosse aux merciers*. On a encore extrait du sable dans les bois communaux du Magny-d'Anigon pour la verrerie de Malbouhans au 19e siècle jusqu'en 1862. La fabrique de tabac établie au Magny-d'Anigon par G. L. Lalance de Montbéliard en 1727 ne subsista que quelques années par manque de débouchés suffisants ; le gouvernement de Montbéliard n'avait pas le monopole du tabac. Une tuilerie, érigée au Magny-d'Anigon vers l'an 1555 par le seigneur du lieu, Jean-Jacques Heckly [sic] de Steineck, ne subsista non plus, à ce qu'il paraît, que peu de tems, les habitants du pays ne couvrant anciennement leurs toits qu'en bois ; on sait que le droit de tuilerie a fait partie des droits seigneuriaux abolis en 1793 dans le Comté de Montbéliard. Une teinturerie, établie dans le même village vers 1830, disparut vers 1845.

## L. Chemins vicinaux.

Il n'y a sur le territoire de l'ancienne seigneurie d'Etobon aucune route impériale ni départementale ; on n'y trouve que des [page 326] chemins vicinaux, savoir : un chemin vicinal de grande communication, un chemin de moyenne vicinalité, et des chemins vicinaux ordinaires. Le chemin vicinal de grande communication est celui de Lure à Héricourt, classé en 1836 par le Conseil Général du département de la Haute-Saône sous le n°8 ; partant d'Héricourt, où passe la route impériale n°83 de Lyon à

Strasbourg, il traverse l'enceinte des communes de Couthenans, de Belverne, et de Lyoffans, et il rejoint à Roye, à 3 kilomètres de Lure, la route impériale n°19 de Paris à Bâle ; commencé en 1837, il fut entièrement achevé en 1848. Le chemin de moyenne vicinalité est celui de Champagney à Villersexel, classé en 1852 par le Préfet du département sous le n°20 ; partant de Champagney où se trouve une route départementale, il traverse l'enceinte des communes de Ronchamp, de Clairegoutte, d'Andornay, de Frotey-les-Lure, de Moffans, de la Vergenne, d'Athesans, de Villafans et de Saint-Sulpice, pour arriver à Villersexel, où il existe également une route départementale ; commencé en 1853, il fut achevé vers 1857. Etobon, Belverne et Frédéric-Fontaine ont dû contribuer aux frais de construction de la voie de grande communication de Lure à Héricourt, et sont encore chargés d'une partie de son entretien. Etobon a été imposé en outre pour le chemin de grande communication n°17 de Frahier à Héricourt, passant près de son territoire à Chenebier, classé par le Conseil Général du département en 1837, le quel n'est pas encore entièrement achevé. Clairegoutte et le Magny-d'Anigon ont dû, de leur côté, contribuer aux frais de construction [page 327] du chemin de grande communication n°9 de Ronchamp à Giromagny, et sont encore tenus de fournir à son entretien. Enfin Clairegoutte, le Magny-d'Anigon et Frédéric-Fontaine sont imposés pour l'entretien et la confection du chemin de moyenne vicinalité n°20 de Champagney à Villersexel. Si les communes d'Etobon, de Frédéric-Fontaine et du Magny-d'Anigon n'ont pas dans leur enceinte de grands chemins vicinaux, elles ont construit à leurs frais depuis quelques années de bons chemins ordinaires pour les rejoindre. Anciennement les chemins de toute espèce étaient en fort mauvais état ; ils étaient même impraticables pour les voitures en hiver et dans la saison des pluies, attendu qu'ils n'étaient pas recouverts d'empierrements. La loi du 21 mai 1836 a fait le plus grand bien au pays pour ce qui concerne les chemins vicinaux ; elle a appelé non seulement les habitants à travailler trois jours sur ces chemins, mais encore les communes à voter des secours en argent. Le chemin de fer de Paris à Mulhouse, un des chemins de fer de l'Est, dans son passage à Ronchamp, est la voie ferrée la plus rapprochée des communes de Clairegoutte, du Magny-d'Anigon et de Frédéric-Fontaine ; la station de Ronchamp se trouve à environ 6 kilomètres des deux premières communes et 7 de la dernière. Le chemin de fer de Dijon à Belfort, dans son passage à Héricourt, est la ligne ferrée la plus rapprochée d'Etobon et de Belverne ; la station d'Héricourt est à [page 328] environ 12 ½ kilomètres de l'une et de l'autre commune. Ces deux chemins de fer on été achevés en 1858.

## M. Cultes. en 1870

A l'époque de la Réformation religieuse du 16e siècle, toutes les familles qui se trouvaient dans les villages de la seigneurie d'Etobon, embrassèrent le culte Evangélique d'après la Confession d'Augsbourg, sauf un habitant de Clairegoutte du nom d'Olivier, qui se retira à Botans, près de Belfort ; ce culte est encore celui de la presque totalité de la population du pays.

A Etobon, il n'y a pas eu de catholique dès la réformation jusque dans la 1e moitié du 19e siècle, sauf Jacques-Frédéric Goux originaire de cette commune, qui, après avoir renoncé au culte protestant lorsqu'il était militaire au service de la France, y retourna vers l'an 1723, et y mourut vers l'an 1758, sans laisser de postérité masculine. Il n'y a aujourd'hui de catholique domicilié dans la même commune qu'un seul individu étranger, marié à une femme de la localité, et dont les enfants sont protestants. Il y a toujours eu en outre dès l'an 1760 une famille anabaptiste ; il s'en forme une seconde dès l'an 1862 ; celle-ci a quitté en 1874.

A Belverne, il se trouvait 3 femmes catholiques originaires des environs, qui se sont mariées depuis peu d'années a des protestants du lieu, et dont les enfants sont protestants sauf 2 nés avant mariage.

A Clairegoutte, il se trouvait établi en 1861 depuis quelques années 5 familles catholiques comprenant environ 20 individus ; et en outre une famille juive comprenant 4 individus ; il y avait 30 individus catholiques en 1866 et 25 en 1872, et il n'y avait que 4 israélites en 1866 et en 1872.

A Frédéric-Fontaine, il n'existait point de familles catholiques en 1861, mais seulement 3 ou 4 individus catholiques originaires des lieux voisins ; il y en avait 9 en 1866 et 13 en 1872.

[page 329] Au Magny-d'Anigon, il était venu résider depuis peu de tems 4 individus catholiques en 1861 ; il y en avait 25 en 1866 et 15 en 1872 ; en 1886 un ménage comprenait 6 individus.

## N. Population.

Nous allons indiquer la population en ménages de chaque commune dès le 16e siècle (on compte ordinairement de 4 à 5 individus par ménage).

A Etobon, il y avait : 12 ménages en 1540 ; 13 ménages en 1552 ; 15 ménages en 1561 ; 16 ménages en 1565 ; 19 ménages en 1575 ; 24 ménages en 1587 ; 27 ménages en 1600 ; 33 ménages en 1616 ; 40 ménages (comprenant environ 210 âmes) en 1633 ; 5 ménages (comprenant 22 âmes) en 1638 ; 7 ménages en 1651 ; 9 ménages (renfermant 50 individus) en 1662 ; 12 ménages en 1681 ; 16 ménages en 1689 ; 21 ménages (avec 102 âmes) en 1700 ; 38 ménages (avec 180âmes) en 1720 ; 46 ménages en 1734 ; 51 ménages en 1740 ; 56 ménages en 1760 ; 61 ménages (comprenant 290 individus) en 1771 ; 70 ménages en 1782 ; 80 ménages (comprenant 371 âmes) en 1793 ; 101 ménages (avec 455 âmes) en 1800 ; 110 ménages en 1810 ; 112 ménages (et 517 âmes) en 1814 ; 114 ménages en 1824 ; 125 ménages (comprenant 625 individus) en 1830 ; 124 ménages (comprenant 648 âmes) en 1834 ; 142 ménages (comprenant 738 individus) en 1841 ; 144 ménages (comprenant 702 âmes) en 1846 ; 139 ménages (comprenant 658 individus) en 1851 ; 150 ménages (comprenant 661 individus) en 1861 ; 150 ménages (comprenant 690 individus) en 1864 ; 152 ménages (comprenant 714 individus) en 1866 ; 157 ménages (comprenant 638 individus) en 1872 ; 148 ménages et 583 habitants en 1876 ; 135 ménages et 505 individus en 1881 ; 137 ménages et 501 habitants en mai 1886.

A Belverne, il y avait : 10 ménages en 1540 ; 10 ménages en 1552 ; 12 ménages en 1561 ; 12 ménages en 1565 ; 13 ménages en 1575 ; 14 ménages en 1587 ; 15 ménages en 1600 ; 16 ménages [page 330] en 1616 ; 15 ménages (comprenant 86 âmes) en 1633 ; 3 ménages (comprenant 13 âmes) en 1638 ; 4 ménages en 1651 ; 5 ménages (avec 24 âmes) en 1662 ; 7 ménages en 1681 ; 9 ménages en 1689 ; 10 ménages (comprenant 50 âmes) en 1700 ; 15 ménages (comprenant 74 individus) en 1720 ; 20 ménages en 1734 ; 23 ménages en 1740 ; 28 ménages en 1750 ; 35 ménages en 1760 ; 171 individus en 1768 ; 185 individus en 1769 ; 36 ménages (renfermant 177 individus) en 1771 ; 194 individus en 1775 ; 40 ménages en 1782 ; 49 ménages (avec 217 âmes) en 1793 ; 56 ménages (comprenant 244 individus) en 1800 ; 59 ménages en 1810 ; 62 ménages renfermant 280 âmes) en 1814 ; 65 ménages (renfermant 296 individus) en 1824 ; 69 ménages (renfermant 324 âmes) en 1830 ; 70 ménages (renfermant 340 individus) en 1834 ; 75 ménages (renferment 351 âmes) en 1841 ; 84

ménages (comprenant 332 âmes) en 1846 ; 84 ménages (renfermant 364 âmes) en 1851 ; 78 ménages (renfermant 330 individus) en 1861 ; 82 ménages (comprenant 333 individus) en 1864 ; 83 ménages (comprenant 348 âmes) en 1866 ; 84 ménages (comprenant 310 individus) en 1872 ; 76 ménages (comprenant 285 habitants) en 1876 ; 74 ménages et 266 individus en 1881 ; 70 ménages et 265 habitants en mai 1886.

A Clairegoutte, il y avait : 9 ménages en 1541, 11 ménages en 1587 ; 10 ménages en 1600 ; 12 ménages en 1629 ; 14 ménages en 1630 ; 3 ménages (comprenant 18 individus) en 1638 ; 3 ménages en 1647 ; 8 ménages en 1655 ; 10 ménages (renfermant 45 individus) en 1662 ; 14 ménages en 1667 ; 17 ménages en 1681 ; 18 ménages en 1686 ; 20 ménages en 1688 ; 25 ménages en 1700 ; 34 ménages (renfermant 172 âmes) en 1725 ; 37 ménages (comprenant 177 individus) en 1737 ; 50 ménages environ en 1750 ; 58 ménages (renfermant 260 âmes) en 1769 ; 62 ménages (renfermant 291 âmes) en 1772 ; 64 ménages avec 314 âmes en 1776 ; 80 ménages (comprenant 400 individus environ) en 1793 ; 90 ménages (comprenant 425 individus) [page 331] en 1804 ; 100 ménages (comprenant 506 âmes) en 1815 ; 522 âmes en 1817 ; 112 ménages en 1823 ; 120 ménages (et 600 âmes) en 1828 ; 125 ménages (avec 580 âmes) en 1834 ; 132 ménages (et 610 âmes) en 1841 ; 660 âmes en 1846 ; 141 ménages (comprenant 626 individus) en 1851 ; 140 ménages (comprenant 587 individus) en 1856 ; 150 ménages (comprenant 584 individus) en 1861 ; 160 ménages (comprenant 545 individus) en 1866 ; 153 ménages (comprenant 534 individus) en 1872 ; 166 ménages (comprenant 560 individus) en 1876 ; 160 ménages avec 539 individus en 1881 ; [en blanc] ménages et 464 habitants en mai 1886.

A Frédéric-Fontaine, il y avait : 16 ménages en 1588 ; 27 ménages en 1590 ; 38 ménages en 1594 ; 30 ménages en 1618 ; 7 ménages (comprenant 40 individus) en 1638 ; 7 ménages en 1647 ; 10 ménages en 1655 ; 11 ménages en 1662 ; 15 ménages en 1681 ; 17 ménages (comprenant 87 individus) en 1688 ; 40 ménages (comprenant 202 individus) en 1727 ; 199 âmes en 1737 ; 237 âmes en 1768 ; 50 ménages (renfermant 260 âmes) en 1770 ; 298 âmes en 1775 ; 60 ménages avec 316 âmes en 1776 ; 80 ménages environ en 1793 ; 354 âmes en 1803 ; 474 âmes en 1817 ; 92 ménages en 1823 ; 95 ménages (comprenant 457 individus) en 1828 ; 94 ménages (comprenant 459 individus) en 1834 ; 102 ménages (comprenant 524 individus) en 1841 ; 103 ménages (comprenant 485 individus) en 1846 ; 107 ménages (comprenant 474 individus) en 1851 ; 103 ménages (comprenant 424 individus) en 1856 ; 100 ménages (comprenant 400

individus) en 1861 ; 99 ménages (comprenant 428 individus) en 1866 ; et 98 ménages (comprenant 384 individus) en 1872 ; 96 ménages comprenant 380 individus en 1876 ; [en blanc] ménages et [en blanc] habitants en 1881 ; [en blanc] ménages et 408 habitants en 1886.

Au Magny-d'Anigon, il y avait : 25 ménages en 1541 ; 27 ménages en 1549 ; 27 ménages en 1553 ; 21 ménages en 1584 ; [page 332] 24 ménages en 1629 ; 26 ménages en 1630 ; 5 ménages (comprenant 18 individus) en 1638 ; 8 ménages en 1647 ; 8 ménages en 1655 ; 9 ménages (renfermant 56 individus) en 1662 ; 9 ménages en 1681 ; 13 ménages en 1682 ; 15 ménages en 1686 ; 24 ménages en 1700 ; 38 ménages (comprenant 210 individus) en 1737 ; 55 ménages en 1760 ; 270 individus en 1768 ; 66 ménages (comprenant 288 individus) en 1770 ; 299 individus en 1775 ; 72 ménages avec 333 âmes en 1776 ; 333 individus en 1776 [sic] ; 90 ménages environ (avec 410 individus) en 1793 ; 100 ménages (comprenant 480 individus) en 1803 ; 121 ménages (comprenant 560 individus) en 1823 ; 120 ménages (comprenant 600 individus) en 1828 ; 108 ménages (comprenant 578 âmes) en 1834 ; 121 ménages (comprenant 615 individus) en 1841 ; 120 ménages (comprenant 582 individus) en 1846 ; 124 ménages (comprenant 553 âmes) en 1851 ; 117 ménages (comprenant 540 âmes) en 1856 ; 124 ménages (comprenant 543 individus) en 1861 ; 140 ménages (comprenant 605 individus) en 1866 ; 138 ménages (comprenant 587 individus) en 1872 ; 143 ménages et 535 individus en 1876 ; 144 ménages et 543 habitants en 1881 ; 141 ménages et 516 habitants en 1886.

Comme on le voit, la population de nos villages était beaucoup plus faible dans les anciens tems que dans le 19e siècle ; il en était de même de la population de tout le pays de Montbéliard et des contrées voisines[1].

[page 333]

# *VII. Fonctionnaires dans la Seigneurie d'Etobon.*

Nous allons indiquer les fonctionnaires qui ont exercé dans la seigneurie d'Etobon jusqu'en 1793.

Un châtelain à Etobon, qui disparut en 1519 ; il était chargé de commander la petite garnison du château de ce lieu, de veiller au maintien de la police et de tenir la Justice seigneuriale du même lieu ; il était encore receveur des droits et revenus seigneuriaux dans la terre d'Etobon (voir pages 22, 27, 33, 36, 40, 68).

Un châtelain au Magny-d'Anigon, qui disparut vers 1650 ; il était chargé de la défense du château et de la terre de la Justice seigneuriale de la localité. Voir pages 47, 92, 118.

Le châtelain d'Etobon et celui du Magny-d'Anigon étaient soumis au Bailli du Comté de Montbéliard, le premier fonctionnaire du pays, réunissant en ses mains les autorités administratives, judiciaires et militaires (voir pages 41, 44, 50).

La charge de bailli de Montbéliard fut supprimée en 1650 ; elle fut rétablie en 1723 sous le titre de Gouverneur de la principauté de Montbéliard ; dès 1786 il n'y eut plus de gouverneur ; le duc Frédéric-Eugène de Wurtemberg fut alors nommé par son frère le duc régnant, Stathouder de la principauté de Montbéliard, et il occupa ce poste jusqu'à la réunion [page 334] du pays à la France en 1793 (voir pages 169 et 173).

Un conseil du prince appelé aussi Conseil de Régence fut institué à Montbéliard au commencement du 16e siècle pour le gouvernement et la haute administration du Comté de Montbéliard et de ses dépendances, et subsista jusqu'en 1793 ; il n'était composé que de quelques membres ; les baillis et les gouverneurs du Comté en étaient les présidents (voir pages 59 et 178).

Le prévôt de Montbéliard venait à Etobon et au Magny-d'Anigon pour tenir les Justices de ces lieux au 16e et au 17e siècle ; après la suppression de ces Justices il appelait les délinquants devant la Justice dite de la Prévôté de Montbéliard, et cet état de choses subsista jusqu'en 1793, sauf dès 1730 à 1735 qu'il y eut à Clairegoutte une Justice tenue par un des membres du Conseil de Régence de Montbéliard. Toutes ces Justices ne jugeaient qu'en première instance pour les causes civiles et de police ; les appels se portaient devant la Cour et Chancellerie de Montbéliard, tribunal suprême du pays, formé des membres du Conseil du prince ; quant aux causes criminelles, elles n'étaient que de la compétence de ce dernier tribunal (voir pages 59, 109). Un chancelier en faisait partie jusqu'au commencement du 18e siècle, époque où ce fonctionnaire disparut. Au même tribunal suprême étaient encore attaché un procureur général et son substitut.

Le prévôt de Montbéliard devait se transporter à Etobon et dans les autres villages de la terre de ce nom, non seulement pour des affaires de justice, mais encore pour la visite des cheminées, pour la vérification des poids et mesures, pour l'audition des [page 335] comptes d'échevin, et autres choses concernant l'administration. Le procureur général de Montbéliard devait aussi se rendre dans les villages de la seigneurie d'Etobon, lorsqu'il s'agissait de crimes et de délits graves, comme pour la reddition des comptes d'échevin et autres choses ; il se faisait remplacer au besoin par son substitut. Voir pages 68, 93, 109, 265, 270.

Le tabellion de Montbéliard et les notaires de la même ville passaient tous les actes publics concernant la seigneurie d'Etobon dès le 14e siècle jusqu'en 1583, qu'il fut institué au Magny-d'Anigon un tabellion-adjoint en même tems notaire pour cette Seigneurie ; ce dernier fonctionnaire ayant cessé d'exister en 1635, les habitants de la dite seigneurie durent recourir de nouveau au tabellion et aux notaires de Montbéliard ; mais en 1730 on établit pour eux à Clairegoutte un tabellion et notaire, poste qui fut maintenu jusqu'à la réunion du pays à la France en 1793 (voir pages 94, 95, 118, 157, 255).
Le Receveur du domaine du prince était chargé de recevoir tous les droits et revenus seigneuriaux dans le Comté de Montbéliard et la seigneurie d'Etobon ; toutes les administrations versaient dans sa caisse.
Des Maires existaient dans les villages de la terre d'Etobon dès le 16e siècle ; ils devaient veiller à la conservation des droits du prince, au maintien de la police, ainsi qu'à la bonne administration des biens

communaux ; ils présidaient l'assemblée des chefs de famille de leurs villages réunis pour délibérer sur leurs affaires communales, attendu qu'il n'existait point de conseils municipaux ; ils étaient [page 336] nommés à vie par le Conseil du prince, et assermentés par le procureur général de Montbéliard ; ils ne recevaient aucun traitement, mais seulement une indemnité prise sur les fonds communaux quand ils employaient des journées aux affaires de la commune ; ils étaient en outre francs de toute espèce de prestations et corvées tant seigneuriales que communales. Page 69.

Des jurés ou échevins remplissaient dans les villages de la terre d'Etobon les fonctions de receveur des deniers communaux ; ils étaient élus chaque année par les chefs de famille de la localité, confirmés par le Conseil de Montbéliard et assermentés par le procureur général de cette ville ; ils n'avaient, comme les Maires, qu'une indemnité en argent pour les journées qu'ils consacraient aux affaires de la commune. Voir pages 69, 269, 276.

Un forestier était placé à Clairegoutte dès le 17e siècle pour la surveillance des forêts du prince, et pour la conservation de ses droits de chasse et de pêche dans toute la seigneurie d'Etobon ; il obéissait au Grand-gruyer ou Grand-forestier de Montbéliard, et il avait sous lui des valets-de-forestier ou sous-forestiers dans chaque village. Le forestier et les sous-forestiers étaient nommés à vie par le conseil du prince, sur la proposition du Grand-forestier, et assermentés par le procureur général. Voir page 258.

Des gardes-de-bois étaient nommés pour la conservation des bois communaux par les habitants de chaque village réunis en corps de communauté, et assermentés par le procureur général de Montbéliard ; ils ne restaient qu'un an en fonctions, [page 337] et ils étaient remplacés par d'autres chefs de famille. Voir page 276.

Il y avait des banvards ou gardes-champêtres dans chaque village ; ils étaient désignés annuellement à tour de rôle, comme les gardes-de-bois, parmi les chefs de famille, et assermentés par le procureur général de Montbéliard (voir page 276).

Le Surintendant ecclésiastique de Montbéliard était le chef de tout le ministère évangélique du comté de Montbéliard et des seigneuries d'Etobon, d'Héricourt, de Châtelot, de Blamont et de Clémont ; il devait faire des visites annuelles de toutes les paroisses et procéder aux installations des pasteurs ; il faisait partie du Conseil Ecclésiastique de Montbéliard.

Le Conseil Ecclésiastique composé des membres du Conseil du prince de Montbéliard et du Surintendant des églises de la principauté, s'occupait de toutes les affaires ecclésiastiques, et gérait le domaine des églises ou recettes ecclésiastiques ; il y avait à Montbéliard un receveur de ces recettes pour la perception de tous les revenus appartenant aux églises.

Un pasteur était établi à Etobon et à Clairegoutte ; il en existait aussi un à Belverne dès 1605 à 1635. Les pasteurs étaient nommés dans les premiers tems de la réformation par le conseil ecclésiastique de Montbéliard, puis dès le milieu du 17e siècle par le prince de Montbéliard sur la proposition du même Conseil.

Un Consistoire paroissial était institué dans chaque paroisse. Les Consistoires étaient composés du pasteur, président, des Maires et des Anciens d'église de chaque village de la paroisse ; ils avaient mission de s'enquérir de l'état moral et religieux de la paroisse, et de faire comparaître devant eux les pécheurs [page 338] scandaleux, de leur infliger des amendes au profit de la caisse des pauvres de la paroisse, et de les dénoncer au besoin au Surintendant ou au conseil ecclésiastique de Montbéliard, qui les faisait venir en cette ville, et les punissait par l'amende et même par la prison.

Des anciens d'église existaient dans chaque village de la paroisse ; il y en avait un, deux ou trois par village, d'après la population ; ils étaient nommés à vie par le Consistoire paroissial, confirmés par le conseil ecclésiastique de Montbéliard, et assermentés par le Surintendant des églises du Comté. Un des anciens était receveur de la Caisse des pauvres de la paroisse. Des secours ne pouvaient être distribués aux indigents qu'avec l'assentiment du pasteur.

Des maîtres d'école étaient établis dans les paroisses du pays, et il s'en trouvait dans chaque village à partir du 18e siècle. Ils étaient nommés par les Consistoires paroissiaux, confirmés par le conseil de Montbéliard, et assermentés par le Surintendant ; ils étaient placés sous la surveillance du pasteur, du Maire et des anciens de chaque localité, tenus de faire chaque année plusieurs visites d'école (voir pages 90 et 126).

**Nota.**

Au tableau des fonctionnaires sous l'ancien régime, il n'est pas inutile de joindre celui des fonctionnaires sous le gouvernement actuel (en 1880).

Administration départementale : Le Préfet résidant à Vesoul a la haute administration de tout le département de la Haute-Saône ; le Sous-préfet de Lure, placé sous ses ordres, a l'administration [page 339] inférieure de l'arrondissement de ce nom, au quel appartiennent les cinq communes de l'ancienne seigneurie d'Etobon.

Administration communale : Il existe un Maire et un adjoint nommés par le Préfet ; et un conseil municipal, composé de 10 à 12 membres élus par les habitants, dans chacune des communes dont il s'agit.

Administrations financières : 1°) Direction des contributions directes ; il y a : un percepteur de la perception de Champey pour Etobon, Belverne et autres communes ; un percepteur de la perception de Champagney pour toutes les communes du Canton de ce nom, dont font partie celles de Clairegoutte et de Frédéric-Fontaine ; et un percepteur de la perception de Lure pour le Magny-d'Anigon et toutes les communes du Canton de Lure ; un contrôleur à Lure pour les perceptions de l'arrondissement de ce nom ; un Inspecteur et un Directeur à Vesoul pour tout le département de la Haute-Saône – 2°) Service des contributions indirectes, que l'on appelait régie des droits réunis avant 1814, comprenant dans ses attributions les douanes, les octrois, la vente des tabacs, la perception des droits sur les liquides, sur les sels, etc. ; il y a : un receveur buraliste en même tems débitant de tabac à Clairegoutte, un débitant de tabac dans chacune des autres communes ; un receveur à cheval et un commis à cheval à Héricourt pour Etobon, Belverne et autres villages du Canton, ainsi qu'à Ronchamp pour Clairegoutte, Frédéric-Fontaine, le Magny-d'Anigon et autres

communes des environs ; un receveur principal à Lure pour tout l'arrondissement, un entreposeur des [page 340] tabacs à Lure, un directeur d'arrondissement à Lure, et un directeur de département à Vesoul.
Finances : 1°) Recettes. Il y a : un receveur particulier des finances à Lure, et un receveur général des finances à Vesoul – 2°) Service des dépenses : il y a un payeur du trésor public dans le département, à Vesoul.

Direction de l'enregistrement et des domaines : Il existe un receveur de l'enregistrement et des domaines à Héricourt, à Champagney et à Lure pour les cantons de ce nom [sic] aux quels appartiennent nos communes de l'ancienne Seigneurie d'Etobon ; un Conservateur des hypothèques à Lure pour tout l'arrondissement et un Directeur de l'enregistrement et des domaines à Vesoul pour tout le département.

Ordre judiciaire. Il existe : un juge-de-paix à Héricourt, à Champagney et à Lure pour les cantons de ce nom, ayant des suppléants, un greffier et des huissiers ; un tribunal de première instance à Lure pour tout l'arrondissement ; et une Cour impériale à Besançon pour les trois département du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura ; il y a encore des notaires dans chaque Canton.

Gendarmerie : Il y a des gendarmes à Héricourt, à Ronchamp et à Lure pour les trois cantons aux quels se trouvent réunies nos cinq communes ; ils font partie de la lieutenance de Lure appartenant à la Compagnie de gendarmerie de la Haute-Saône.

Gardes champêtres : Il existe dans chaque commune un garde-champêtre, dont la nomination appartient au Préfet.

[page 341] Administration des eaux et forêts. Il y a le garde-forestier d'Etobon et celui de Belverne placés avec d'autres gardes sous les ordres du brigadier-forestier d'Etobon, qui obéit au garde-général d'Héricourt ; le garde-forestier de Clairegoutte (demeurant à Recologne), celui de Frédéric-Fontaine et celui du Magny-d'Anigon placés sous les ordres du brigadier-forestier de Clairegoutte, qui a pour chef le sous-inspecteur de Lure faisant les fonctions de garde-général ; ces préposés ont pour supérieur

l'Inspecteur des eaux et forêts de Lure, et celui-ci est subordonné au Conservateur des eaux et forêts de Vesoul.

Administration des postes. Un des facteurs ruraux attachés au bureau de poste d'Héricourt parcourt journellement les communes d'Etobon et de Belverne ; un des facteurs ruraux attachés au bureau de poste de Ronchamp se transporte aussi chaque jour dans les communes de Clairegoutte, de Frédéric-Fontaine et du Magny-d'Anigon ; il y a un directeur des postes à Vesoul pour tout le département.

Service des poids et mesures. Le vérificateur des poids et mesures de l'arrondissement de Lure se rend chaque année dans toutes les communes de cet arrondissement ; il est subordonné à un inspecteur des poids et mesures qui a plusieurs départements, et qui ne demeure pas dans celui de la Haute-Saône.

Service des chemins vicinaux. Il y a un cantonnier à Belverne et un cantonnier à Clairegoutte, travaillant sur les chemins vicinaux de grande et de moyenne vicinalité qui traversent ces villages ; il y a en outre un agent voyer cantonal à Héricourt, à [page 342] Champagney et à Lure pour la surveillance des cantonniers et la réparation des chemins vicinaux de toutes les classes dans les Cantons dont ces communes sont les chefs-lieux ; les agents-voyers cantonaux sont sous les ordres de l'agent-voyer d'arrondissement de Lure, et celui-ci a pour supérieur un agent-voyer-en-chef du département à Vesoul.

Service médical. Il existe un médecin cantonal nommé par le préfet dans chacun des lieux d'Héricourt, de Ronchamp et de Lure.

Police. Il existe un commissaire de police cantonal à Héricourt, ainsi qu'à Champagney et à Lure ; ces préposés du gouvernement doivent se transporter de tems à autre dans toutes les communes placées sous leur surveillance.

Ordre ecclésiastique. 1°) Culte protestant : il y a un pasteur à Etobon pour Etobon et Belverne, un à Clairegoutte pour Clairegoutte et Frédéric-

Fontaine, et un au Magny-d'Anigon pour cette commune seule ; ils relèvent du Consistoire d'Héricourt, autrefois de l'Inspection de Montbéliard et du Directoire et Consistoire supérieur de Strasbourg, actuellement du Synode particulier de Montbéliard et du Synode général[1]. 2°) Culte catholique : le petit nombre d'habitants de ce culte qui se trouvent dans les communes en question, ne sont rattachés officiellement à aucune paroisse ; ils fréquentent les églises des lieux les plus rapprochés de leur résidence.

Instruction primaire. Il existe à Etobon un instituteur et une institutrice salariés par la commune ; à Belverne un instituteur ; à Clairegoutte un instituteur et une institutrice ; à Frédéric-Fontaine un instituteur et [manque : une] institutrice pour école enfantine ; et au Magny-d'Anigon un instituteur et une institutrice. Il se trouve à Lure un Inspecteur des [page 343] Ecoles primaires, chargé de la visite et de la surveillance de toutes les écoles primaires de l'arrondissement, et il y a en outre des délégués cantonaux du conseil départemental d'instruction publique pour la même surveillance.

Addition à l'ordre ecclésiastique, culte protestant :

**N.B.** Un conseil presbytéral composé du pasteur et d'Anciens est établi dans chaque paroisse du pays dès l'an 1852. Auparavant les conseils presbytéraux, autrement dits consistoires paroissiaux, quoique maintenus par l'usage dès 1793 dans les paroisses du pays, n'étaient pas reconnus par le Gouvernement. Les membres des conseils presbytéraux, aussi appelés Anciens d'église, sont élus par le suffrage paroissial dès 1852. Ils étaient nommés dès 1793 par le pasteur de la paroisse et les Anciens en exercice, et dès 1805 par les consistoires locaux sur leur présentation.

# Listes Chronologiques des pasteurs qui ont exercé leur ministère dans l'ancienne Seigneurie d'Etobon

Depuis la Réformation

Jusqu'en 1880

# Pasteurs d'Etobon

Les églises d'Etobon et de Belverne ont été desservies par Vincent Ortin, originaire du Dauphiné, pasteur à Clairegoutte, dès 1541 à 1549 et par Jean Fagot, françois d'origine, Catéchiste à Belverne, dès 1549 à 1552 ; elles eurent ensuite un pasteur particulier résident à Etobon.

Cosme Brevin, originaire de France, dès 1552 à 1559.

Jean Guyon, originaire de Lorraine, 1559 – 1562.

[page 344] Edmond Langlois, originaire de France, 1562 ✞ 1583.
décédé

Pierre Grimault, fils d'un pasteur de Villars-les-Blamont, 1583 – 1585.

Pierre Vurpillot, natif de Montbéliard, 1585 – 1586.

Guillaume Thurin, natif de Montbéliard, 1586 ✞ 1586.
décédé

Claude de Bout, d'une famille noble de Saint-Maurice, 1586 – 1605.

Claude Marmet, natif de Montbéliard, 1605 – 1607.

Nicolas Schoen dit Sinclos, fils d'un pasteur de Valentigney, 1607 – 1609.

Claude de Bout, le même que ci-dessus, 1609 – 1614.

Albert Maillard, du pays de Montbéliard, 1614 – 1617.

Ogier de Bout, natif de Montbéliard, fils de Claude, 1617 ✞ 1635.
décédé de la peste à Héricourt le 15 juillet 1635.

Michel Berdot, natif de Montbéliard, 1635 – 1636.

Jean Zéhentmayer, natif de Montbéliard, 1636 ✞ 1637.
décédé de la peste à Montbéliard le 3 août 1637.
Vacance de la Cure d'Etobon desservie par le pasteur de Clairegoutte.

Pierre Dieny, natif de Montbéliard, 1646 – 1655.

Léopold-Georges Morlot, de Montbéliard, 1655 – 1656.

Abraham Georges, natif de Montbéliard, 1656 – 1664.

Pierre Duvernoy, natif de Montbéliard, 1664 – 1669.

Jean Thurin, natif de Montbéliard, 1669 – 1671.

Jean-Georges Parrot, de Montbéliard, 1671 – 1675.

Georges Weuillemenot, de Montbéliard, 1675 – 1678.

Jean-Jacques Pelletier, de Montbéliard, 1678 – 1682.

Pierre-Antoine Dieny, né à Héricourt, fils d'un pasteur de Brevilliers, 1682 – 1684.

[page 345] Léonard Tuefferd, natif de Montbéliard, 1684 – 1689.

Pierre-Christophe Parrot, de Montbéliard, 1689 ✞ 1723.
décédé à Etobon le 25 mai 1723 âgé de 62 ½ ans.
Léopold-Georges Pelletier, de Montbéliard, 1723 – 1725.

Jean Pierre Nicolas Ducommun dit Véron, de Montécheroux, 1725 – 1727.

Jean-Nicolas Dieny, né à Valentigney, fils d'un pasteur, 1727 ✞ 1766.
décédé à Etobon le 26 novembre 1766, âgé de 72 ans.
Pierre-Frédéric Dieny, fils du précédent, né à Valentigney, 1766 ✞ 1774.
décédé à Etobon le 18 août 1779 [sic] ; âgé de 49 ans.
Pierre-Christophe Morel, de Montbéliard, 1775 – 1779.

Jean-Jacques Paur, de Montbéliard, 1779 – 1787.

Charles-Louis Berger, de Montbéliard, 1787 – 1789.

(Charles-Frédéric Goguel, de Montbéliard, Vicaire, 1789 – 1790).

Jacques-Gustave Larcher, de Montbéliard, 1790 – 1794.

Jacques-Frédéric Duvernoy, de Montbéliard, 1795 – 1810.

Jacques-Frédéric Lambercier, de Montbéliard, 1811 ✞ 1832.
décédé à Etobon le 15 septembre 1832 âgé de 63 ans.
(Pierre-Frédéric Beurlin, Vicaire, 1832 – 1832).

Pierre-Frédéric Beurlin, de Montbéliard, 1832 – 18[blanc].

(Adolphe-Pierre Abry, de Bour, Vicaire, 1867 – 1868).

(Georges-Frédéric Macler, d'Héricourt, Vicaire, 1868 – 1869).

(Justin-Joseph Balland, de Padoux (Vosges), ex-prêtre, Vicaire, 1869 – 1872).

(Pierre-Emile Larg, de Seloncourt, Vicaire, 1872 – [blanc]).

# Pasteurs de Clairegoutte

Vincent Ortin, originaire de la province de Dauphiné, 1541 – 1549.

Pierre Senence, originaire de Chartres, Catéchiste, 1549 ✞ 1564.
décédé en 1564.
Firmin Dominique, originaire de Lorraine, 1564 – 1584.

Pierre Faivre, natif de Montbéliard, 1584 – 1620.

[page 346] Adam Louis, fils d'un pasteur de Tremoins, 1620 – 1621.

Jacques Macler, natif d'Ecurcey, 1621 – 1622.

Guillaume Marcoux, de Montbéliard, 1622 – 1625.

Nicolas Mermet, fils d'un pasteur de Glay, 1625 – 1626.

Michel Delaunay, de Montbéliard, 1626 ✞ 1636.
décédé le 15 janvier 1636 âgé de 37 ans.

Vacance de la Cure de Clairegoutte d'abord dès 1636 à 1637, qu'elle fut desservie par le pasteur Zéhentmeyer [sic] d'Etobon, puis dès 1646 à 1667, qu'elle fut desservie de nouveau par des pasteurs d'Etobon ; elle eut un desservant particulier dès 1637 à 1646.

Nicolas Louis, natif de Montbéliard, 1667 – 1668.

Pierre Rayot, de Montbéliard, 1668 – 1672.

Jules-Frédéric Tuefferd, de Montbéliard, 1672 – 1674.

Jean-Georges Surleau, de Montbéliard, 1674 – 1675.

Georges Berdot, né à Héricourt, fils d'un pasteur de Brevilliers, 1675 – 1676.

Pierre Blanchot, originaire de Blamont, 1676 – 1679.

Pierre-Antoine Dieny, né à Héricourt, fils d'un pasteur de Brevilliers, 1679 – 1682.

Pierre Cucuel, natif de Montbéliard, 1682 – 1685.

Nicolas Wurpillot, de Montbéliard, 1685 – 1686.

Vacance de la Cure de Clairegoutte desservie par le pasteur d'Etobon, 1686 – 1688.

Jacques-Christophe Morlot, né à Montécheroux, fils d'un pasteur du lieu, 1688 ✝ 1695.
décédé en 1695 âgé de 27 ans.

Jean Duvernoy, de Montbéliard, 1695 – 1704.

Nicolas Charrière, de Montbéliard, 1704 – 1712.

David-Nicolas Berdot, né à Glay, fils d'un pasteur du lieu, 1712 – 1723.

Pierre Rayot, né à Saint-Julien, fils d'un pasteur du lieu, 1723 – 1729.

[page 347] Isaac Masson, de Montbéliard, 1730 – 1737.

Pierre Jeanmaire, de Clairegoutte, 1737 – 1738.

Jean-Frédéric Bouvier dit Grammont, de Montbéliard, 1738 – 1745.

Léopold-Emmanuel Scharffenstein, de Montbéliard, 1745 – 1749.

Jacques-Christophe Tuefferd, né à Blamont, fils d'un pasteur du lieu, 1749 – 1753.

Léopold-Emmanuel Scharffenstein (2e fois) 1753 ✞ 1778.
décédé à Clairegoutte le 6 mai 1778 âgé de 61 ans.
Jacques-Christophe Tuefferd (2e fois) 1778 ✞ 1787.
décédé à Clairegoutte le 24 janvier 1787 âgé de 70 ans.
Jean-Jacques Paur, de Montbéliard, 1787 ✞ 1798.
décédé à Clairegoutte le 14 octobre 1798 âgé de 61 ans.
Georges-David Durot, de Montbéliard, 1798 ✞ 1849.
décédé à Clairegoutte le 21 septembre 1849 âgé de 75 ans.
Charles Datt, natif de Strasbourg, 1850 – 1854.

Pierre-Frédéric Mégnin, de Montbéliard, 1854 – 1866.

Christophe-Albert Richardot, d'Héricourt, 1866 – 1878.

Emmanuel Mériot, de Beaucourt, 1878 – [blanc].

# Pasteur du Magny-d'Anigon

Louis-Clément-Charles-Frédéric Jeanmaire, né à Bavans, fils d'un pasteur du lieu, 1832 – 18[blanc].

# Pasteurs de Belverne

Belverne forma une paroisse dès 1605 ; il fut de nouveau réuni à la paroisse d'Etobon en 1635.

[page 348] Claude de Bout, auparavant à Etobon, 1605 – 1609.

Jean Heintzel dit Barberot, de Montbéliard, 1609 ✞ 1614.
décédé à Belverne en 1614, âgé d'environ 64 ans.
Claude de Bout, auparavant à Etobon, 1614 ✞ 1616.
décédé le 29 juillet 1616, âgé de 70 ans.
Ogier de Bout, fils du précédent, passa à Etobon, 1616 – 1617.

Antoine Quélot, peut-être originaire de France, 1617 ✞ 1626.
décédé à Belverne en 1626, âgé de 73 ans.
Viénot Barthol, natif de Montbéliard, 1626 ✞ 1631.
décédé à Belverne le 9 novembre 1631, âgé de 63 ans.
Jean Barthol, fils du précédent, né à Saint-Maurice, 1632 – 1632.

Gerçon Cucuel, né à Vians, fils d'un pasteur de ce lieu, 1633 – 1635.

[page 349]

# Notice historique sur Couthenans, ancien fief de la Seigneurie d'Etobon

La fondation du village de Couthenans se perd dans la nuit des tems ; elle est sans doute antérieure au 11e siècle.

Le nom de ce village s'écrivait dans les premiers tems de son existence et encore au 14e siècle Cotenans ou Cothenans. Il est formé évidemment des deux mots galliques *cote*, éminence, et *nans*, rivière, ruisseau, et signifie ruisseau de l'éminence. En effet Couthenans est bâti au pied d'un monticule, et sur le bord d'un ruisseau venant de Champey.

Couthenans faisait anciennement partie intégrante du Comté de Montbéliard, qui était placé sous la mouvance de l'Empire d'Allemagne. Il devint vers la fin du 12e siècle, par suite de la donation d'un des Comtes de Montbéliard, la propriété des Moines Bénédictins de l'Abbaye de Lure, qui possédaient déjà une partie du village de Tavel ; il ne leur appartenait pas encore en mars 1178, date d'une bulle du pape Alexandre III, portant énumération et confirmation de tous leurs biens.

Au commencement du 13e siècle, la plus grande partie de Couthenans formait un fief relevant des moines de Lure ; le reste de [page 350] son territoire dépendait de leur domaine direct. Par un acte du mois de septembre 1257, Viars, abbé de Lure et ses confrères, pour éteindre leurs dettes, vendirent à Richard de Belfort, vassal du Comté de Montbéliard, les possessions qu'ils avaient à Couthenans, à Héricourt, à Brevilliers, à Banvillars, à Bians, à Laire, à Tremoins, à Semondans, à Désendans [sic], à Montenois ainsi qu'à Tavé [sic] ; mais ils se réservèrent le fief de Banvillars et celui de Couthenans. Les moines de Lure conservèrent encore pendant 33 ans ce dernier fief. Par un acte du mois d'octobre 1290, ils le cédèrent par donation entre-vifs à Hugues de Bourgogne, seigneur puissant de ce tems-là, afin de se le rendre favorable. Hugues en fit une dépendance de la Seigneurie d'Etobon, dont la jouissance viagère lui avait été accordée trois ans auparavant par son frère Renaud de Bourgogne, Comte de Montbéliard, et qui ne comprenait d'abord que les villages d'Etobon et de Belverne et une partie de celui de Chagey. Le fief de Couthenans était alors tenu par Jean d'Achey, d'origine Franc-Comtoise, qui en resta probablement propriétaire jusqu'à sa mort, arrivée en 1327 ; mais à une

époque antérieure, il était entre les mains de seigneur qui portait son nom. Le dernier de ces seigneurs s'appelait Jean de Cothenans ; il vendit, à ce qu'il paraît, son fief de Couthenans à Jean d'Achey peu avant 1290 ; il vivait encore en 1300, et tenait en ce tems de Renaud, Comte de Montbéliard, un meix à la *Perruce*, territoire de Coisevaux. Probablement Jeannette de Cothenans, épouse de Guichard de Champey, était sa sœur ; elle tenait aussi du [page 351] même Comte Renaud tout ce qui lui était venu en partage dans les biens de son père, nommément deux meix à la *Perruce*. On appelait meix une maison habitée par un homme de condition servile avec les terres qui en dépendaient. Il est à croire qu'Hugues de Bourgogne, ne se contentant pas d'avoir sous sa suzeraineté le fief de Couthenans, ne tarda pas à faire acquisition de la portion du territoire de ce village vendue en 1257 à Richard de Belfort.

A la mort d'Hugues de Bourgogne arrivée en 1331, Couthenans qui était un accroissement de la seigneurie d'Etobon, devait revenir avec cette seigneurie au Comté de Montbéliard, d'après l'acte de donation de Renaud de Bourgogne, et appartenir par égale portion à Henri de Montfaucon et à Raoul-Hetz, marquis de Bade, ses gendres, qui lui avaient succédé, le premier dans le Comté de Montbéliard proprement dit, et le second, dans la seigneurie d'Héricourt et autres terres. Mais Eudes, duc et Comte de Bourgogne, s'appropria la seigneurie d'Etobon, sous prétexte que Jeanne de France, son épouse, était l'unique héritière d'Hugues de Bourgogne, son grand-oncle ; et il l'incorpora encore dans cette seigneurie les villages de Chenebier, d'Echavanne, de Genéchier, de Luze, de Coisevaux, de Champey, de Moffans, de Faymont, de Lomontot, de Vacheresse, de Frotey, d'Andornay et autres, qu'il enleva à Henri de Montfaucon et à Raoul-Hetz dès la fin de l'an 1331, après avoir battu ces deux princes qui voulaient s'opposer à ses usurpations. Quant au village de Chagey, Eudes le [page 352] restitua au prieuré de Saint-Valbert près d'Héricourt, attendu qu'Hugues de Bourgogne n'en avait eu que la jouissance viagère. Selon un compte de la terre d'Etobon rendu par Hugues de Furbiez, prévôt de cette terre, les tailles de Couthenans perçues au profit d'Eudes de Bourgogne au terme de la mi-carême de l'an 1332 (style ancien) ne s'élevaient qu'à 70 sous, monnaie de ce tems-là.

Henri de Montfaucon, Comte de Montbéliard, devint propriétaire de la seigneurie d'Etobon à la mort d'Eudes de Bourgogne, arrivée en 1349, conformément aux traités de Gray et de Vincennes faits entre ces princes 17 ans et 12 ans auparavant. Couthenans fut alors détaché de la terre

d'Etobon pour devenir une dépendance du Comté de Montbéliard, et les seigneurs de ce villages durent prêter foi et hommage aux souverains du dit Comté, qui les laissèrent jouir de tous les droits et revenus seigneuriaux anciens et accoutumés, tels que ceux de justice, de main-morte, de corvées, de chasse, de pêche, de four, de moulin, de dîmes et autres. Comme la justice de Couthenans était inférieure, et n'avait dans ses attributions que les simples causes civiles et délits, les appels furent du ressort de la Cour et Chancellerie de Montbéliard, appelée à juger aussi toutes les affaires criminelles.

Etienne, fils unique d'Henri de Montfaucon, lui succéda en 1367 dans les états de Montbéliard ; il les légua par un testament fait à la fin d'octobre 1397, peu de jours avant sa mort, à sa petite fille Henriette de Montfaucon, et celle-ci, par son mariage conclu en novembre de la même année avec le Comte Eberhard, les transmit dans la Maison de Wurtemberg. Depuis cette époque-là [page 353] jusqu'en 1793, les comtes, depuis Ducs de Wurtemberg, ont toujours été souverains de Montbéliard et de Couthenans.

Le fief de Couthenans était devenu la propriété de la famille des gentilshommes de Champey vers le milieu du 14e siècle. Le dernier de cette famille qui en jouit fut Othenin de Champey. Comme il était âgé et sans enfants, et qu'en lui devait s'éteindre sa race, il le vendit en 1423 à un seigneur des environs de L'Isle-sur-le-Doubs, Henri d'Accolans, seigneur de Beveuge[1], et celui-ci le revendit en l'an 1429 à Henri de Franquemont, qui devint plus tard seigneur du Magny-d'Anigon, qui était déjà seigneur de Bavans en partie, et qui possédait encore d'autres fiefs dans le ressort du comté de Montbéliard.

A la mort d'Henri de Franquemont arrivée en 1473, les fiefs du Magny-d'Anigon, de Couthenans et de Bavans passèrent à Jacques de Franquemont, l'un de ses enfants ; ils passèrent ensuite vers l'an 1482 à Claude de Franquemont, fils du dernier. Claude, qui mourut sans postérité, donna les mêmes fiefs par testament à Anne-Marie de Tuillères, sa veuve.

Couthenans avait déjà eu sa grande part des calamités que dut supporter le pays de Montbéliard par suite des ravages qu'y exerça l'armée de Charles-le-Téméraire, duc et Comte de Bourgogne, dès 1474 à 1477. Il eut non moins à souffrir en 1519 ; il fut alors pillé et désolé, ainsi que d'autres

villages des environs, par les troupes du comte Guillaume de Furstemberg, seigneur d'Héricourt, qui avait envahi les états du duc Ulric de Wurtemberg, [page 354] Comte de Montbéliard ; beaucoup d'habitants furent maltraités, d'autres furent emmenés prisonniers.

Ce fut sous le règne du même Ulric qu'en avril 1541 la Réformation religieuse fut introduite dans l'église de Couthenans[1], comme dans la seigneurie d'Etobon et les villages du Comté de Montbéliard. L'église de Couthenans n'obtint point de desservant particulier ; elle fut confiée aux soins du pasteur de Bethoncourt.

Marie de Tuillère [sic], veuve de Claude de Franquemont, mourut en 1543. Ses fils, issus de son premier mariage avec le sieur des Boues, lui succédèrent conjointement dans ses fiefs de Couthenans, du Magny-d'Anigon et de Bavans. François des Boues, l'un des deux, acheta de ses frères leur portion dans les mêmes fiefs en 1547. Il vendit le tout à Christophe de Wurtemberg, gouverneur du pays de Montbéliard pour son père le duc Ulric, en 1548. Christophe en fit cession à Jean-Jacques Heckli de Steineck, bailli du comté de Montbéliard, en 1549.

Le catholicisme fut rétabli en janvier 1549 dans l'église de Couthenans, comme dans toutes celles de la souveraineté de Montbéliard, en vertu de l'Intérim de l'Empereur Charles-Quint, vainqueur des princes protestants de l'Allemagne. Deux mois après, un pasteur protestant institué à Belverne sous le titre de Catéchiste fut chargé de faire de tems à autre des services dans cette église, où le prêtre catholique devait continuer à dire la messe chaque dimanche. Au mois d'octobre 1552 eut lieu l'abolition définitive de la messe et de toutes les cérémonies du culte romain dans toutes [page 355] les terres de la souveraineté de Montbéliard. Le culte Evangélique fut dès lors seul exercé à Couthenans, et tous les habitants sans exception en firent profession. L'église de ce lieu fut d'abord desservie par le pasteur d'Etobon. Elle devint en 1565 filiale de l'Eglise de Chagey, et fut desservie chaque dimanche par le pasteur de cette dernière église. Les habitants de Couthenans passaient, à l'époque de la Réformation, pour être très dissolus, débordés, querelleurs, procédeurs [sic], incorrigibles. Plusieurs furent poursuivis par la Justice. Alix, femme de Pierre Defrance, les surpassait sans doute tous en méchanceté. Accusée de composer des poisons, elle subit plusieurs interrogatoires devant la Cour et Chancellerie de Montbéliard ; elle fut même mise à la question en 1576. Les doctrines du

pur Evangile ne manquèrent pas de produire peu à peu un amendement efficace.

A la mort de Jean-Jacques Heckli de Steineck arrivée en 1564 dans son château du Magny-d'Anigon, les trois fiefs du Magny-d'Anigon, de Couthenans et de Bavans en partie passèrent à sa veuve, qui cessa de vivre en 1577. Son fils Jean-Ulric de Steineck, qui lui succéda dans ces fiefs, en fit reprise par les foi et hommage en 1578 à Frédéric de Wurtemberg, Comte de Montbéliard. Il les vendit en 1580 à ce prince, qui les réunit, savoir ceux de Couthenans et de Bavans au domaine direct du Comté de Montbéliard, et celui du Magny-d'Anigon au domaine direct de la seigneurie souveraine d'Etobon. Tous les droits et revenus seigneuriaux qui appartenaient au seigneur [page 356] de Couthenans furent dès lors perçus au profit du prince. Les reprises de fief faites par les seigneurs de Couthenans aux Comtes de Montbéliard dès 1423 à 1578 se trouvent dès l'an 1839 à Paris, aux archives de l'Empire, parmi les pièces provenant des archives de Montbéliard. Il n'existe plus de traces du château ou Maison seigneuriale qui a dû exister à Couthenans lorsqu'il avait des seigneurs particuliers. La justice seigneuriale du lieu survécut à la réunion du fief au domaine de l'Etat ; elle fut tenue par le prévôt de Montbéliard, qui se rendait dans le village les jours fixés pour les audiences.

La commune de Couthenans fut administrée dès le milieu du 16e siècle, déjà avant 1560, par un Maire, qui recevait sa nomination du Conseil de gouvernement de Montbéliard ; elle jouissait déjà depuis le commencement du même siècle de la faveur d'élire un juré ou échevin pour la recette de ses revenus.

Les habitants de Couthenans n'avaient pu profiter de l'affranchissement de la main-morte accordée en 1431 aux sujets du Comté de Montbéliard et des seigneuries d'Etobon et de Bélieu par leur souveraine, la Comtesse Henriette, attendu qu'ils se trouvaient sous la dépendance d'un vassal. Ils restèrent main-mortables jusqu'au 4 novembre 1583, époque à la quelle le Comte Frédéric de Montbéliard leur accorda à prix d'argent des lettres de franchises, ainsi qu'aux sujets de l'ancien fief du Magny-d'Anigon, compris dans le village de ce nom et dans la partie de celui de Clairegoutte ; mais ils demeurèrent astreints aux tailles, corvées, et autres droits seigneuriaux.

Dans les derniers jours de décembre 1587 (vieux style) et dans le mois de janvier suivant, les Guises, irrités contre le Comte Frédéric [page 357] de Montbéliard parce qu'il était favorable aux protestants de France et leur fournissait des secours en argent, vinrent porter le ravage et la désolation dans les terres de son obéissance. Couthenans et tous les autres villages du pays furent victimes de leurs vengeances atroces ; les maisons furent pillées ou brûlées, et la population fut décimée par le fer.

Par un décret du prince Louis-Frédéric de Montbéliard en date du 21 novembre 1620, la Justice inférieure de Couthenans fut supprimée, ainsi que celle d'Etobon et plusieurs autres de la souveraineté de Montbéliard ; les justiciables furent réunis au ressort du tribunal de la Prévôté de Montbéliard, et les appels continuèrent à se porter devant la Cour et Chancellerie de cette ville. Il existe encore les registres de la Justice de Couthenans dès 1553 à 1557 ; on les a déposés en 1839 aux archives de l'Empire à Paris avec d'autres pièces provenant de celles de Montbéliard.

Le village de Couthenans se vit accablé de maux pendant la guerre de trente ans, sous le règne du Comte Louis-Frédéric de Montbéliard. Il fut pillé et dévasté en mai 1633 par des soldats de l'armée de Montécululi, général Autrichien ; il fut pillé et brûlé en partie en avril 1635 par des troupes appartenant à l'armée du duc Charles de Lorraine, autre général Autrichien. Il fut exposé en juillet 1635 et le mois suivant aux atteintes d'une peste horrible, qui en moissonna la population ; il fut encore dévasté en août 1636 par l'armée de Gallas, autre général Autrichien ; il souffrit encore beaucoup en janvier 1637, époque où les troupes de Gallas, revenues dans le pays, faisaient le siège d'Héricourt ; il ne pouvait manquer d'être souvent traversé par ces troupes, dont le quartier général [page 358] était à Coisevaux. A la guerre et à la peste se joignit la famine, qui se fit sentir surtout en 1835 [sic, lire : 1635], en 1636, en 1637 et au printems de 1638. Ces fléaux enlevèrent presque toute la population. Il ne restait en juillet 1638 à Couthenans qu'environ 25 individus faisant 5 ou 6 ménages. La paix de Westphalie de 1648 rendit le calme au pays, mais il fallut bien des années pour cicatriser les plaies affreuses que la guerre lui avait causées. En 1651, le prince Léopold-Frédéric dut remettre à tous ses sujets les redevances seigneuriales arriérées par suite des malheurs de la guerre de trente ans, vu l'impossibilité où ils étaient de les payer.

Bientôt la désolation vint retomber sur le village de Couthenans. Au mois de janvier 1654, les troupes du maréchal français de Ferté [sic] y mirent le feu pendant qu'elles assiégeaient la place de Belfort, alors occupée par le comte de la Suze, qui tenait le parti du prince de Condé pendant la guerre de la Fronde. Elles en voulaient au Comte Léopold-Frédéric de Montbéliard, parce qu'il avait refusé de leur fournir de l'artillerie et des munitions. Mais dès la fin de 1654, les troubles ayant cessé en France, le pays se trouva en sécurité.

Les avantages de la paix furent de trop courte durée. Le Comté de Montbéliard, dont Louis XIV ambitionnait la possession, fut occupé en novembre 1676 par l'armée française sous les ordres du Maréchal de Luxembourg ; restitué au prince Georges de Montbéliard en août 1679 en suite du traité de paix de Nimègue, il fut occupé une seconde fois en octobre 1680 par les troupes françaises, puis restitué de nouveau en toute souveraineté au prince Georges au mois de février 1698 en vertu du traité de paix de Ryswick du 30 octobre précédent. De nombreuses charges pesèrent sur le village de Couthenans pendant [page 359] ces deux occupations du pays par la France.

Le 1 juin 1699 mourut le prince George, que tous ses sujets pleurèrent comme un père. Son fils Léopold-Eberhard qui lui succéda, ne jouit pas de leur affection à cause de sa conduite injuste et dissolue. En 1713 il enleva aux habitants de Couthenans et à ceux des autres villages de sa souveraineté toutes les terres dont ils ne pouvaient produire les titres de propriété, et en 1714 il fit arpenter par son Géomètre Hüttel avec des mesures falsifiées les fonds dont ils jouissaient encore, en leur enlevant tout l'excédant des mesures qu'ils avaient indiquées. Il s'empressa de louer à des fermiers les champs et les prés usurpés. Peu de tems après, il les céda avec d'autres biens à sa famille illégitime, attendu qu'il ne contracta pas de mariage honnête. Par un acte du 16 novembre 1716, il donna à l'une de sas maîtresses, Elisabeth-Charlotte de Lespérance, et à leurs enfants nés et à naître, entr'autres propriétés, le village et banlieue de Couthenans, avec la basse justice et la petite chasse, avec de nombreux terrains, et le moulin du lieu nouvellement rétabli, à charge de fief envers le Comté de Montbéliard. Cette femme a joui de la donation dont il s'agit jusqu'en 1723, époque de la mort de Léopold-Eberhard. Ce village fut de nouveau réuni au domaine du Comté de Montbéliard d'après un arrêt du Conseil de gouvernement du chef-lieu, et il passa avec tout le Comté sous la souveraineté d'Eberhard-Louis, duc régnant de Wurtemberg.

[page 360] Le village de Couthenans fut encore saisi par la France, ainsi que tout le Comté de Montbéliard, en avril 1734, pendant la guerre d'Allemagne ; mais il fut restitué deux ans après à son légitime souverain, le duc Charles-Alexandre de Wurtemberg, successeur d'Eberhard-Louis.

Au mois d'août 1740 l'église de Chagey ayant été enlevée au culte protestant par des soldats français, en vertu des ordres du roi Louis XV, qui avait usurpé la souveraineté de la seigneurie d'Héricourt, Couthenans devint chef-lieu de paroisse. Le pasteur fut d'abord logé dans une maison particulière. Le 16 août 1771, le duc Charles de Wurtemberg, fils et successeur de Charles-Alexandre, passant par Couthenans pour visiter l'ancienne seigneurie d'Etobon, les habitants, de concert avec le pasteur Kilg, lui demandèrent l'établissement d'un presbytère ; la construction en fut faite l'année suivante.

La commune de Couthenans, comme tout le Comté de Montbéliard, fut réunie à la France le 10 octobre 1793. Elle fit d'abord partie du Canton de Désendans et du département de la Haute-Saône. En vertu d'une loi du 29 juin 1797 (11 messidor an 5), elle passa avec tout ce Canton dans le département du Mont-Terrible qui avait pour chef-lieu Porrentrui. Conformément à la loi du 17 février 1800 (28 pluviose an 8), elle fut incorporée avec le département du Mont-Terrible dans celui du Haut-Rhin. D'après l'arrêté des Consuls de la République du 29 janvier 1802 (9 pluviose an 10), portant réduction et fixation des Justices de paix dans le département du Haut-Rhin, elle cessa d'appartenir au Canton de Désendans, qui fut supprimé, et elle entra dans celui d'Audincourt. Par la loi [page 361] du 9 janvier 1816, elle fut réunie avec tout le Canton d'Audincourt et celui de Montbéliard au département du Doubs. Enfin la loi du 26 mars 1829 la détacha du département du Doubs et du Canton d'Audincourt pour la joindre au département de la Haute-Saône et au Canton d'Héricourt. Jamais commune de France n'a éprouvé autant de changement sous le rapport administratif.

Les immeubles qui avaient appartenu au prince de Montbéliard sur le territoire de Couthenans, prés, champs et autres, furent d'abord saisis comme biens nationaux par le gouvernement français dès qu'il prit possession du pays en 1793 ; ils furent ensuite vendus au profit de l'Etat en

1794. Quant aux biens ecclésiastiques consistant dans le presbytère et ses dépendances, ils restèrent invendus, et le pasteur en a joui sans interruption.

La commune de Couthenans fut incorporée dans la paroisse catholique de Chagey, lors de la réorganisation des cultes en France, comme on le voit par le tableau des paroisses catholiques du département de la Haute-Saône dressé par l'archevêque de Besançon le 13 mai 1805, et approuvé par décret impérial du 14 juin suivant ; cette incorporation était sans doute le résultat d'une erreur ; car la commune en question ne renfermait alors aucun habitant catholique ; en outre elle n'était point du département de la Haute-Saône, au quel appartenait Chagey, et d'après la loi, aucune paroisse catholique ne pouvait s'étendre d'un département dans un autre. Aussi Couthenans cessa bientôt de figurer au nombre des communes de la paroisse de Chagey, d'après le nouveau [page 362] tableau des paroisses catholiques approuvé par décret impérial du 23 avril 1807.

La paroisse protestante de Couthenans fut reconnue par le décret impérial du 18 octobre 1804 (26 vendémiaire an 13), qui ne put y réunir que provisoirement les deux communes de Chagey et de Luze parce qu'elles étaient d'un autre département, et cette paroisse fut rattachée par le même décret au Consistoire de Saint-Julien, un des cinq de l'Inspection Ecclésiastique de Montbéliard. Elle fut distraite du Consistoire de Saint-Julien pour entrer dans celui d'Héricourt par l'ordonnance royale du 27 janvier 1830. Un arrêté de Cavaignac, Président du Conseil des Ministres de la République, du 18 juillet 1848, érigea la commune de Chagey en une paroisse protestante, et ne laissa plus composée la paroisse de Couthenans que de Couthenans et de Luze, qui autrefois était annexe de l'église de Chagey. Un oratoire ayant été établi en 1843 dans la maison d'école de Luze, le pasteur de Couthenans y alla d'abord un dimanche par mois pour la célébration du culte ; il s'y rend tous les dimanches depuis 1849, époque de la nomination d'un pasteur pour Chagey.

Des fonds communaux de Couthenans en pâtis, d'une contenance d'environ trois hectares, furent partagés en 1851 avec l'autorisation du gouvernement, entre les chefs de famille du village, qui sont tenus d'en payer une légère redevance. Des terrains provenant de défrichements de bois communaux avaient déjà été partagés entre les habitants, sans

aucune redevance envers la commune, au 18e siècle et dans les tems plus reculés[1].

[page 363] L'église actuelle de Couthenans ne paraît remonter qu'au 17e siècle ; elle fut réparée et agrandie en 1740 et en 1742 ; la tour a été construite en 1846 en remplacement d'un mauvais clocher en bois. L'église dont il s'agit a servi aux seuls habitants du village jusqu'en 1740 ; elle a été fréquentée par ceux de Chagey et de Luze dès 1740 jusqu'en 1793, époque où l'église de Chagey fut rendue au culte protestant. Quant aux habitants de Luze, ils se sont rendus de nouveau dans le temple de Couthenans dès le commencement du 19e siècle jusqu'en 1849, époque à laquelle ils ont obtenu des services réguliers dans leur commune.

Le presbytère de Couthenans, qui remonte à l'an 1772 comme on l'a vu, a été réparé à différentes reprises au 19e siècle.

La maison d'école de Couthenans a été bâtie en 1825 à peu près sur le même emplacement qu'occupait l'ancienne ; elle a été agrandie en 1853.

D'après le cadastre fait en 1825, le territoire de Couthenans est d'une superficie de 164 hectares 69 ares 73 centiares. Il appartient pour une faible partie au terrain keupétien [sic], et pour la presque totalité au terrain jurassique et au liassique. Il existe sur une partie de ce territoire des bancs de pierres calcaires incrustées de nombreux coquillages fossiles, tels que ammonites, bélémites [sic], etc. On y trouve aussi des pierres lenticulaires et même des madrépores. Des sources d'eau salée, au nombre de trois, déjà découvertes en 1594, puis dès lors totalement mises en oubli, furent retrouvées sur la fin de 1749 dans le même territoire par les soins de Léopold-Emmanuel Berdot, docteur en médecine, de Montbéliard, qui avait dans la localité des propriétés considérables composant [page 364] une ferme. On lui doit encore la découverte de couches d'ardoises et celle d'un terrain houiller dans la même commune. L'exploitation de la houille sur le territoire de Couthenans, comme sur celui de Coisevaux, de 1768 à 1772, pour le compte du prince de Montbéliard, ne produisit que de faibles résultats.

Couthenans est traversé par le chemin vicinal de grande communication n° 8 de Lure à Héricourt, classé en 1836 par le Conseil Général de la Haute-Saône en 1836 [sic], ainsi que par le chemin de moyenne vicinalité n° 21 de Sécenans à Couthenans, classé par le Préfet en 1852, et il doit contribuer à l'entretien de ces deux chemins. Il se trouve à 3 kilomètres d'Héricourt et à 22 ½ kilomètres de Lure. Il est à une hauteur de 337 mètres au dessus du niveau de la mer.

Il existait déjà en 1568 et à une époque antérieure un moulin à Couthenans. Il fut sans doute détruit, comme presque tous ceux du pays, pendant les désastres de la guerre de trente ans, vers 1635. L'érection d'un nouveau moulin avec le tracé du canal eut lieu de 1686 à 1690. L'accensement en fut donné quelque tems après à la famille Lods par le prince de Montbéliard. Le sieur Pierre Ferrand de Sochaux en fit l'acquisition, avec le consentement du prince, vers l'an 1788 ; il le reconstruisit vers l'an 1799.

Un 2e moulin fut construit en 1716 à l'extrémité du territoire de Couthenans, tout près de celui de Saint-Valbert, au lieu-dit *Chevret*, d'après la permission du prince de Montbéliard par un particulier qui l'obtint en accensement. Sur l'emplacement de ce moulin, Messieurs Méquillet-Noblot et Compagnie d'Héricourt ont établi en 1820 une filature de coton, qui ne tarda pas à devenir [page 365] très importante. Cette filature renfermait toutes les mécaniques à filer et à tisser le coton, en sorte qu'en entrant brut dans l'établissement, il n'en sortait qu'à l'état de toiles. Afin d'éviter les chômages faute d'eau, on l'a pourvue d'une machine à vapeur vers l'an 1826. La fabrique de Chevret n'a plus maintenant la même importance. Les machines à filer ne marchèrent plus dès l'an 1862, le coton étant devenu rare et cher à cause de la guerre d'Amérique ; les métiers à tisser furent encore occupés par des ouvriers assez nombreux[1 et 2]. Un atelier d'horlogerie fut établi à Couthenans en 1863 ; on y fait des échappements de montres et des finissages.

Il n'est venu de catholiques à Couthenans que depuis l'établissement de la fabrique de Chevret vers l'an 1825 ; ils ne sont actuellement qu'au nombre de 24, et ils forment 4 ménages, dont 2 dans le village et 2 à Chevret. Une famille anabaptiste est venue à Couthenans vers l'an 1750 ; après avoir été fermière de biens considérable, elle est devenue propriétaire vers le commencement du 19e siècle[3].

Population : 10 ménages environ en 1540 ; 18 ménages en 1600 ; 5 ménages en 1638 ; 5 ou 6 ménages en 1665 ; 7 ménages en 1681 ; 10 ménages en 1700 ; 14 ménages en 1750 ; 18 ménages (comprenant 85 âmes) et en outre une famille anabaptiste en 1771 ; 22 ménages et 108 âmes en 1775 ; 30 ménages avec 142 âmes en 1793 ; 155 âmes en 1803 ; 38 ménages et 180 âmes avec une famille anabaptiste en 1810 ; 40 ménages (comprenant 185 âmes) en 1815 ; 41 ménages en 1823 ; 50 ménages (comprenant 216 âmes, dont 38 à Chevret) en 1835 ; 52 ménages (renfermant 267 individus) en 1841 ; 308 âmes en 1846 ; 58 ménages (comprenant 299 âmes) en 1851 ; 65 ménages (comprenant 281 âmes, dont 7 ménages avec 30 âmes pour la partie catholique) en 1856 ; 60 ménages (comprenant 275 individus, dont 12 anabaptistes et 25 catholiques) en 1861 ; 54 ménages (comprenant 244 individus, dont 10 anabaptistes et 19 catholiques) en 1866 ; 59 ménages (comprenant 239 individus, dont 18 anabaptistes et 14 catholiques) en 1872 ; 66 ménages et 287 habitants en 1876 ; 64 ménages et 373 habitants en 1881 ; 83 ménages et 331 habitants en mai 1886.

[page 366] Droits seigneuriaux. Le prince de Montbéliard, depuis la réunion du fief de Couthenans au domaine direct de son comté dans la 2e moitié du 16e siècle jusqu'en 1793, avait dans ce village à peu près les mêmes droits et revenus seigneuriaux que dans la seigneurie d'Etobon ; il n'y percevait toutefois que les dîmes novales ; l'église possédait les dîmes anciennes.

Biographie. Jean-Georges Surleau naquit à Couthenans le 6 janvier 1744, fils du pasteur de ce lieu. Il fit avec distinction ses premières études au gymnase ou école latine de Montbéliard ; il entra fort jeune au séminaire de Tubingue pour y étudier la théologie[1]. Il fut successivement professeur de mathématiques et d'histoire au gymnase de Montbéliard dès 1771 à 1785, diacre ou pasteur adjoint de l'église Saint-Martin de cette ville dès 1785 à 1786, Recteur du gymnase de la même ville dès 1786 à 1793 ; pasteur à Valentigney dès 1794 à 1812, pasteur à Audincourt dès 1812 à 1817, et pasteur à Mandeure dès 1817 jusqu'à sa mort arrivée le 26 novembre 1826 ; il fut en même tems à partir de 1806 jusqu'à sa mort Inspecteur Ecclésiastique de l'Inspection de Montbéliard. Pendant qu'il remplissait les fonctions de professeur au gymnase de Montbéliard, il publia les ouvrages suivants : *Cours élémentaire d'Arithmétique*, Bâle 1781, 1 volume in 8° ; *Cours abrégé de sphère et de géographie universelle*, Montbéliard 1782, 1 volume in 8° ; *Grammaire latine*, Montbéliard 1788, 2 volumes in 8°. Il a

été inséré un article biographique sur Jean-Geroges Surleau dans la *France Protestante* par Messieurs Haag, tome 9e, pages 331 et 332, Paris 1859.

[page 370]

# Table des matières

pages

Avertissement 1
[1]

Notice historique, sa division 7
[5]

Chapitre I : Fondation des villages de la terre d'Etobon ; époque de leur réunion au Comté de Montbéliard ; premiers souverains de ce Comté ; seigneurs d'Etobon, de Belverne, de Clairegoutte et du Magny-d'Anigon ; établissement des églises de ces lieux ; incorporation du fief de Belverne dans le domaine du Comté de Montbéliard ; suppression du fief d'Etobon et rétablissement de la seigneurie de ce nom – dès les premiers siècles à l'an 1287. 9
[6]

Chapitre II : Don de la Châtellenie d'Etobon à Hugues de Bourgogne ; achat du fief du Magny-d'Anigon par le Comte Renaud de Montbéliard ; mort de Hugues de Bourgogne ; Eudes de Bourgogne se saisit de la terre d'Etobon à la quelle est réuni le fief du Magny-d'Anigon ; traités de Gray et de [page 371] Vincennes ; mort d'Eudes de Bourgogne et réunion de la seigneurie d'Etobon au Comté de Montbéliard – dès l'an 1287 à l'an 1349. 25
[16]

Chapitre III : Retour de la Seigneurie d'Etobon au Comté de Montbéliard ; le fief du Magny-d'Anigon en est une dépendance ; ce fief passe dans les mains de plusieurs seigneurs. Franchises accordées par la Comtesse Henriette de Montbéliard ; séjour de cette princesse au château d'Etobon ; sa mort – dès l'an 1349 à l'an 1444. 39
[24]

Chapitre IV : Guerre des Armagnacs ; occupation du château d'Etobon par des troupes de Thiébaud de Neufchâtel, qui le restitue au bout de 15 mois aux Comtes de Wurtemberg ; réparations de ce château ; voyage à Etobon d'Eberhard de Wurtemberg ; guerre de Bourgogne ; fondation de l'église du

Magny-d'Anigon ; Guillaume de Furstemberg s'empare de la terre d'Etobon, qui lui est reprise peu de tems après ; ruines du château de ce lieu ; vente de la terre d'Etobon au roi de France, François I, qui la rend l'année suivante au duc Ulric de Wurtemberg ; premières semences de la réformation religieuse dans la principauté de Montbéliard – dès l'an 1444 à l'an 1541. 49 [30]

[page 372] Chapitre V : Introduction de la réformation religieuse ; Intérim de Charles-Quint ; abolition définitive de la Messe ; paroisses de Clairegoutte et d'Etobon ; cession des états de Montbéliard au Comte Georges, à qui succède son fils Frédéric ; suppression du fief du Magny-d'Anigon ; fondation de Frédéric-Fontaine ; invasion des Guises ; résidence de Paul de Beaujeu au château du Magny-d'Anigon ; construction d'une nouvelle église à Etobon ; paroisse de Belverne ; règne du duc Jean-Frédéric de Wurtemberg, qui cède les états de Montbéliard à son frère Louis-Frédéric ; suppression des justices d'Etobon et du Magny-d'Anigon, et incorporation de la seigneurie d'Etobon dans le Comté de Montbélaird proprement dit ; craintes de la guerre – dès l'an 1541 à l'an 1629. 76 [48]

Chapitre VI : Désastres de la guerre de trente ans ; le duc Léopold-Frédéric succède à son père Louis-Frédéric ; incendies, famines et pestes ; suppression de la paroisse de Belverne ; vacances de la Cure de Clairegoutte et de celle d'Etobon ; paix de Westphalie ; biens de la famille Dodelan à Clairegoutte ; rétablissement du fief du Magny-d'Anigon ; règne du duc Georges ; occupation [page 373] du pays par la France ; suppression du fief du Magny-d'Anigon ; reconstruction de l'église de Belverne et du presbytère d'Etobon ; usurpations du duc Léopold-Eberhard sur les biens de ses sujets ; mort de ce prince – dès l'an 1629 à l'an 1723. 110 [72]

Chapitre VII : Règne du Duc Eberhard-Louis de Wurtemberg ; confirmation des franchises d'Etobon ; justice de Clairegoutte ; règne du duc Charles-Alexandre ; nouvelle occupation du pays par la France ; le duc Charles-Eugène, dernier Comte de Montbéliard ; reconstruction du presbytère de Clairegoutte ; émigrations pour l'Amérique ; défrichements de forêts ; Frédéric-Eugène de Wurtemberg, Stathouder de la principauté de Montbéliard jusqu'à sa réunion à la France – dès l'an 1723 à l'an 1793. 151 [98]

pages

Chapitre VIII : Réunion du Comté de Montbéliard à la France ; [manque : serment de fidélité à la République] ; Canton de Clairegoutte et sa suppression ; interdiction, puis tolérance des cultes ; vente des anciens domaines du prince, ainsi que du presbytère d'Etobon ; consulat de Napoléon Bonaparte ; réorganisation des cultes chrétiens ; premier empire français ; invasions du pays par des armées étrangères ; restauration des Bourbons ; famine de 1817 ; nouvelles émigrations pour l'Amérique ; reconstruction [page 374] du presbytère d'Etobon ; révolution de juillet 1830 ; nouvelle église de Belverne ; création de la paroisse du Magny-d'Anigon, et bâtisse d'un presbytère en ce lieu ; modification dans la paroisse d'Etobon par suite de la création de celle de Chenebier ; révolution de 1848 ; [manque : 2e République] ; second empire ; nouvelles églises à Etobon et au Magny-d'Anigon ; [manque : invasion du pays par les armées allemandes ; 3e République] ; conclusion – dès l'an 1793 à l'an 1880. 177 [114]

Appendice 235 [lire : 236] [157]

I. Notices biographiques. 237 [158]

II. Droits seigneuriaux, revenus ecclésiastiques et charges communales dans la terre d'Etobon. 243 [163]

III. Etendue du Comté de Montbéliard, dont faisait partie la seigneurie d'Etobon. 277 [185]

[Etymologie de la plupart des noms des communes du pays de Montbéliard.] 285 [191]

IV. Souveraineté de la seigneurie d'Etobon et de tout le Comté de Montbéliard ; leur indépendance du Comté de Bourgogne ou Franche-Comté. 291 [199]

pages

V. Liste chronologique des Comtes de Montbéliard, souverains de la seigneurie d'Etobon. 299 [204]

VI. Topographie et statistique de la seigneurie d'Etobon : limites ; superficie ; aspect du sol ; montagnes ; altitude ; température ; cours d'eau ; constitution du sol, variété [page 375] des terrains ; industrie agricole ; établissements industriels ; chemins vicinaux ; cultes ; population. 301 [206]

VII. Fonctionnaires dans la seigneurie d'Etobon avec les listes des pasteurs qui y ont exercé leur ministère depuis la réformation religieuse. 333 [229]

[Listes chronologiques des pasteurs qui ont exercé leur ministère dans l'ancienne seigneurie d'Etobon. 343 [237]

Notice historique sur Couthenans, ancien fief relevant de la Seigneurie d'Etobon. 349 [243]

Table des matières 370 [257]

# Index

# des noms de personnes, de lieux, etc. contenus dans cet ouvrage.

Nota : le numéro de chaque page correspond à la numérotation d'origine.


Pages

## A

Abbeville 242.
Abbévillers 280, 286, 305.
Abry (Adolphe-Pierre) 234, 234 bis, 345.
Accolans (Henri d') 353 (+ note).
Accolans (Jeanne d') 57.
Achey (Jean d') 28, 350.
Actes des Apôtres 233.
Adlers Agelt (Monsieur d') 366 (note).
Affermons de Bavans Voir Bavans.
Afrique 38, 216.
Aibre 280, 284, 286.
Aigremont 22.
Aix-la-Chapelle 132.
Albanais (Les) 99. Voir Guises.
Albon (Olivier) 98 (note).
Alexandre (Nicolas) 98 (note).
Alexandre III (Pape) 349.
Algérie 216.
*Allan (rivière)* 286, 308.
Allemagne (Charles VII, empereur d') 163.
Allemagne (Conrad II, dit le Salique, empereur d') 13.
Allemagne (empire, empereur) 13, 24, 59, 113, 123, 135, 139, 144, 152, 153, 158, 160, 173, 176, 298, 349.
Allemagne (Joseph II, empereur d') 169.
Allemagne (Léopold Ier, empereur d') 148.
Allemagne (Maximilien d'Autriche, empereur d') 56, 58. Voir Autriche (Maximilien d').
Allemagne (pays) 6, 44, 58, 63, 65, 80, 82, 108, 109, 114, 119, 132, 133, 136, 138, 142, 164, 165, 181 bis, 189, 201, 235 bis, 237, 268, 297, 298, 354, 360.
Allemagne (Rodolphe de Habsbourg, empereur d') 23. Voir Habsbourg (Rodolphe de).
Allemagne (Sigismond, empereur d') 53.
Allemands (armée) 99, 133, 205, 235, 235 bis, 362 (note).
Allenjoie (Allanjoie) 280, 286.
Allondans 280, 290 (+ note).
Alpes (montagnes) 10.
Alsace 13, 51 (note), 54, 78, 84, 91, 98 (note), 107, 108, 109, 111, 112, 115, 116, 119, 121, 122, 123, 127, 129, 132, 133, 134, 136, 173, 191, 201, 214, 235 bis, 241, 277.
Alsace (Atticon, duc d') 13.
Alsace (ballons) 10.
Alsace (Haute-) 31, 32, 55, 107, 112, 114, 115, 125, 142, 148.
Ambévillers 98 (note).

Amérique 151, 164, 177, 214, 216, 365, 373. Voir Etats-Unis.
Anabaptiste(s) 146, 166, 218 (note), 328, 332 (note), 365 (+ note).
Pages

Andelot 98 (note).
Andlaw (baron d') 201, 202, 203.
Andornay 33, 36, 171, 293, 301, 309, 326, 351.
André (Noël-Chrysologue) 306.
Anglais (les) 50, 205.
Angleterre 164, 205, 227.
Anhalt (Sybille, d') 90, 93.
*Annuaire Administratif, Historique et Statistique du département de la Haute- Saône* 1 puis 2.
Anspach Voir Brandebourg-Anspach.
Antigny (Guillaume d') 30.
Apremont 27.
*Apremont (Bois d')* 207.
*Ara (Fontaine d' ; Frédéric-Fontaine)* 308.
Arberg (Guillaume d') 23.
Arbois 6.
Arbouans (Arbois) 280, 286.
Arche-les-Remiremont 98 (note).
Archives (Doubs) 3, 37.
Archives (Haute-Saône) 3, 10 (note). Voir Vesoul.
Archives (Haut-Rhin) 3.
Ardennes 98 (note), 241.
Armagnacs (les) 49, 50, 51, 371. Voir Ecorcheurs.
Aroz (Etienne d') 70.
Asie 38.
Assemblée Constituante 182.
Athesans 326.
Atlas Cantonal 230.
Atticon, duc d'Alsace 13.
Audincourt (canton) 4, 181, 360, 361.
Audincourt (forges) 208 (+ note), 264, 314.
Audincourt (ville) 233, 234 (note), 281, 282, 286, 305, 366.
Augsbourg (confession d') 197, 218, 234, 235 bis, 328.
Ausselles 22.
Autechaux 282, 286.
Autigny 98 (note).
Autriche 113, 157.
Autriche (Albert, duc d') 40.
Autriche (Charles-Quint) Voir Charles-Quint.
Autriche (Ferdinand, archiduc d') 72, 73 (note).
Autriche (François, archiduc d') 169.
Autriche (Maximilien d') 56. Voir aussi Allemagne (Maximilien d'Autriche, empereur d').
Autriche (Sigismond, archiduc d') 55.
Autriche (troupes, armée, etc.) 74, 110, 111, 112, 114, 115, 119, 201, 205.
Autun 14.
Auxerre (Jean de Châlon, Comte d') 30.

# B

Bade (Charles, margrave de) 89.
Bade (maison, *village de*) 290 (note), 296.
Bade (Marguerite de) 40.

Bade (Raoul-Hetz, marquis de) 31, 32 (+ note), 33, 34, 35, 278, 290 (note), 293, 296, 351.
Bade (Rodolphe, marquis de) 40.
Badevel 280, 290 (+ note).
Bailly (Ragon) 98 (note).
Pages

Bailly (Vincent) 98 (note).
Bâle 53, 90, 121, 134, 239, 326, 366.
Bâle (évêque de) 18, 23, 52, 142, 277, 283.
Bâle (Henri d'Isny, évêque de) Voir Henri d'Isny.
Balland (Justin-Joseph) 345.
Banvillars (Banvillar) 34, 36, 350.
Bar (Louis IV, Comte de) Voir Montbéliard (Louis IV, Comte de).
Barberot (Jean) Voir Heintzel (Jean).
Bar-le-Duc 14, 54.
Bart 280, 286.
Barthol (Jean) 348.
Barthol (Richard) 51 (note).
Barthol (Viénot) 348.
Bassigny 98 (note).
Battants *(les ; Frédéric-Fontaine)* 253. Voir *Ruisseau des battants* et *Moulin des battants.*
Baudoncourt 37 (puis 38).
Baume-les-Dames 42, 143.
Bavans 53, 54, 57, 60, 61, 70, 78, 79, 85, 87, 115, 280, 286, 347, 353, 354, 355.
Bavans (Anne de) 42, 53.
Bavans (Marguerite de) 53.
Bavans (nobles Affermons de) 15, 28.
Bavans (seigneurs de) 28, 29, 41, 353.
Bavarois (les) 201.
Beaucourt 233, 282, 286, 305, 347.
Beaujeu (Paul de) 76, 98 (note), 101, 102, 372.
*Béchotte (ruisseau, moulin, vallon ; Clairegoutte)* 26, 309, 320, 322.
Belchamp (Ferme de) 191.
Belchamp (Monastère de) 11.
Belfort 16, 18, 23, 30, 31, 46, 77, 115, 122, 127, 172, 174, 201, 202, 216, 232, 239, 277, 278, 281, 305, 327, 328, 358.
Belfort (Richard de) 350, 351.
Belgique 205.
Belgrade 162.
Bélieu 23, 43, 44, 49, 54, 279, 281, 282, 356.
Belmont 22, 23.
Belseigneur (Thiébaud) 124.
Belverne Tout au long de l'ouvrage.
Belverne (Henri) 238.
Belverne (Jean) 238.
Belverne (Wuillemin) 238.
*Berdot (chésal ; Etobon)* 144, 253.
Berdot (David-Charles-Emmanuel) 240.
Berdot (David-Nicolas) 346.
Berdot (Georges) 346.
Berdot (Léopold-Emmanuel) 239, 240, 363.
Berdot (Michel) 118, 120, 344.
Berger (Charles-Louis) 345.
Bernard (géomètre) 211.
Berne (canton de) 53, 146.

Berruz (Charles de Hennezel, sieur de) 96, 98 (note).
Besançon (académie) 4, 5.
Besançon (Archevêque) 17, 18, 61 (+ note), 87, 281, 361.
Besançon (archives) 2, 3, 256, 294.
Besançon (capitaine) 107.
Besançon (intendant) 158, 159, 249.
Pages

Besançon (parlement) 135, 159, 291.
Besançon (ville) 4, 5, 6, 16, 19, 20, 28, 30, 31, 102, 136, 242, 285, 297, 305, 340.
Besson (abbé) 5, 10 (note), 19.
Bethoncourt 280, 287, 354.
Beurlin (Pierre-Frédéric) 217, 221, 223, 234 (+ note), 345.
Beutal (Buschtal, Bustal) 237, 242, 281, 284, 290 (+ note).
Beveuge 22, 61, 62, 70, 353 (+ note).
Bians Voir Byans.
Bienne (Suisse) 121.
Binninger (sieur) 194.
Bithaine (abbaye de) 16, 22.
Blais (Nicolas de ; père et fils) 131, 139. Voir Boulley.
Blamont 22, 23, 50, 51 (note), 63, 64, 80, 82, 85, 93, 95, 101, 105, 107, 114, 116, 123, 129, 134, 282, 287, 305, 346, 347.
Blamont (seigneurie) 63, 73 (+ note), 74, 75, 76, 81, 83, 84, 88, 89, 100, 106, 107, 125, 135, 139, 142, 148, 153, 170, 191, 277, 278, 279, 281, 282, 283, 297, 298, 337.
Blanchot (Pierre) 346.
Bloch (sieur) 229.
Blois 99.
Blotzheim 125, 131.
Blussangeaux (Blussanjeaux) 284, 290 (+ note).
Blussans 284, 290 (+ note).
Bocourt Voir Beaucourt.
Bohème 72.
Boigeol (Christophe-Frédéric) 190, 191, 200.
Bois de chêne (Hugues) 5.
*Bois de la Chaille (le ; Belverne)* 168.
*Bois de la Perchelle (le ; Luze)* 208.
*Bois de la petite bouloie (le ; Etobon)* 173.
*Bois de la Vauchère (le ; Luze)* 207.
*Bois de Nant (le ; Luze)* 207.
*Bois des champs Vauthier (le ; Etobon)* 168.
*Bois des Trois-fontaines (le ; Luze)* 208.
*Bois du château (Etobon)* 208, 271, 308, 314.
*Bois du château (Magny-d'Anigon)* 131.
*Bois du Mai (le* ; Clairegoutte) 97.
*Bois du Montedin (le ; Etobon)* 173.
Bonaparte (Louis-Napoléon) 227.
Bonaparte (Napoléon) 177, 192, 193, 373. Voir Napoléon.
Bondeval 282, 287, 305.
Borey 28.
Borne (Pierre) 105.
Botans 77, 239, 281, 328.
Bouchey (abbé) 19.
Boues (François des) 79, 354.
Boues (sieur des) 57, 79, 354.
Bougnon 98 (note).

Boulley ou Bouley
(Nicolas de Blais, sieur du Boulley ; père et fils) 131, 132, 139, 140.
Boulogne-sur-mer 55.
Bour 345.
Bourbaki (général) 235, 362 (note).
Bourbon (Henri de) 99. Voir Henri IV.
Bourbonne (Marquis de) 114, 124.
Pages

Bourbons (les) 177, 373.
Bourcard (Huguenin) 53.
Bourgeois (Antoine) 234 bis.
Bourgeois (François) 98 (note).
Bourgogne (Alix, comtesse de) 291.
Bourgogne (bailli de) 33, 34, 36.
Bourgogne (Charles-le-Téméraire, duc et comte de) 55, 56, 353.
Bourgogne (Comté, Duché, région) 6, 18, 23, 28, 30, 31, 37, 43, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 56, 73 (note), 98 (+ note), 142, 148, 236, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 370, 373.
Bourgogne (Comtes de) 279, 298.
Bourgogne (Connétable de) 28, 294.
Bourgogne (Ermentrude de) 14.
Bourgogne (Eudes IV, duc et comte de) 25, 31, 32 (+ note), 33, 34, 35, 36, 38, 39, 293, 296, 297, 299, 351, 352, 369, 370.
Bourgogne (grand gruyer de) 37.
Bourgogne (Guillaume II, comte de) 14.
Bourgogne (Henri) 32 (note).
Bourgogne (Hugues, comte palatin de) 22, 291.
Bourgogne (Hugues, fils de Hugues) 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32 (+ note), 278, 291, 292, 295, 296, 299, 350, 351, 352, 369.
Bourgogne (Jean, connétable de) 294.
Bourgogne (Jeanne) 31.
Bourgogne (Marie) 56.
Bourgogne (Othon IV, comte palatin de) 26, 31, 32 (note), 292.
Bourgogne (Renaud, comte de) 18, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32 (note), 34, 278, 291, 292, 293, 294, 295, 299, 350, 351. Voir Montbéliard (Renaud de).
Bourgogne (Robert de) 31.
Bourgogne (trésorier général du comté de) 292.
Bourguignon (village) 63, 72, 234, 285.
Bourguignons (seigneurs, peuple) 10, 56, 99, 107.
Bourquin (instituteur) 225.
Bout (Claude de) 98 (note), 101, 105, 106, 344, 348.
Bout (Ogier de) 118, 344, 348.
Bouvier (géomètre) 222.
Bouvier (Jean-Frédéric) 347.
Brandebourg (Sophie-Dorothée de) 89.
Brandebourg-Anspach
(Georges-Frédéric, Marquis de) 89.
Brémoncourt 98 (note).
Bresse (village) 16.
Bretegnier (Christophe) 242.
Bretegnier (Jean ; maire) 170, 180.
Bretegnier ou Brétegnier (Jean, père ; notaire) 195, 242.
Bretegnier (Jean, fils ; notaire) 242, 225, 226.
Bretegnier (Léon) 242.
Bretegnière (La) 30.
Bretigney (Bretigné) 280, 290 (+ note).

Brevilliers (Brévilliers, Brunviler, Brunvelir, Bruvelier, Breveliers) 192, 197, 283, 287, 344, 346, 350.
Brevin (Côme, Cosme) 83, 343.
Brignac (Jacques-Frédéric de Mornay, sieur de) 137.
Brisgau (Allemagne) 142, 148.
Brognard (Brunnar) 70, 280, 281, 290 (+ note).
Brunswick (Henri-le-jeune, duc de) 270 (note).
Bruxelles 162.
Pages

Bullet (abbé) 285, 286, 287, 288, 289, 290 (+ note).
Bussurel (Busseré, Bussuré) 280, 284, 287.
Byans 283, 287, 350.

# C

Cabot (Jacques) 80.
Calais 202.
Calendrier chrétien 184.
Calendrier Grégorien 6.
Calendrier Julien 6.
Calendrier républicain 184, 197.
Calmoutier (chapitre) 20 (+ note), 61.
Camus (géomètre) 199, 211.
*Canton des Alleux (Le)* (Clairegoutte) 84.
Carlovingiens (rois) 10.
*Carmagnole (la)* 180.
Carmien (entrepreneur) 210.
Carray (Hector) 105.
Caseau (monsieur) 242.
*Catalogus plantarum in principatu Montbelgardensi nascentium (Berdot)* 240.
Cavaignac (Président du Conseil des Ministres) 362.
Cayenne 140.
Chabot (Philippe de, Comte de Charny ; amiral) 73 (+ note), 74.
Chagey 26, 27, 28, 32, 40, 88, 120, 127, 130, 207, 208, 264, 283, 287, 295, 303, 306, 315, 316, 350, 351, 355, 360, 361, 362 (+ note), 363.
Chailley (Jean) 98 (note).
Châlons 241.
Châlons (Jean de) 30.
Chalonvillars 24, 304, 306.
Chamabon 22.
Chambellan 146.
Chamot (Jacques) 193.
Champagne 98 (note).
Champagney (village, commune) 10, 19, 48, 56, 195, 301, 303, 305, 306, 311 (note), 324, 326, 327, 339, 340, 342.
Champagney (Canton) 195, 201, 212, 221, 225.
Champey 11, 33, 37, 39, 40, 97, 152, 171, 207, 208, 213, 241, 281, 284, 287, 291, 293, 295, 301, 304, 339, 349, 351, 353, 362 (note).
Champey (Guichard de) 350.
Champey (Othenin de) 353.
168.
***Champs de la Chaille (les nouveaux ; Belverne)***

313 (note).

***Champs Vauthier (à l'endroit des ; Etobon)*** 168.

***Champs Vauthier (les nouveaux ; Etobon)*** 168.

***Champs Vauthier (les vieux ; Etobon)*** 73 (+ note).

**Chapelle (Réné [sic] de la)** 90.

**Chardon (Jean)** 178.

**Charente-Inférieure** 72, 74, 76, 80, 82, 354, 372.

**Charles-Quint** 92.

**Charme (Jean) d'Etobon** 86.

**Charme (Jean), maire d'Etobon** 85, 91.

**Charme (Pierre)** 26.

***Charmois (forêt ;* Chenebier*)***

Pages

**Charmont-le-grand** Voir Grand-Charmont.

**Charmont-le-vieux** Voir Vieux-Charmont.

**Charny (Philippe de Chabot, Comte de)** 73 (+ note), 74.

***Charra (Pont ; Belverne)*** 304 (note).

**Charrière (Nicolas)** 346.

**Chartres** 81, 345.

***Château (Le ; Etobon)*** 303. Voir *Montagne du château ; Bois du château.*

**Châtebier (Chatubie)** 287. Voir Frahier.

**Châtelot** 284, 287.

**Châtelot (seigneurie)** 22, 23, 63, 72, 87, 88, 89, 93, 100, 106, 107, 125, 129, 135, 139, 142, 153, 170, 191, 277, 278, 279, 281, 284, 297, 298, 337.

***Châtel-Thierry*** 18, 19, 22, 23.

Châtenois-les-Forges (Châtenois) 70, 281, 287.

Châtillon (Gaspard de Coligny, Duc de) 129.

Châtillon-le-Duc 28, 31.

*Chaufour (Belverne)* 319.

Chaume (Jacques de la Chaume-Dodelan) 124, 125, 137. Voir Dodelan.

Chaume (Jacques-Frédéric de la Chaume-Dodelan) 163 puis 164.
Chaume (Marthe de la Chaume-Dodelan) 137.
Chaumont 287, voir Grand-Charmont et Vieux-Charmont.
Chaumont (Haute-Marne) 98 (note).
Chauvelin (Louis de) 135.
*Chaux (Montagne de la ; Vieux Charmont)* 287, 290.
Chemimagny 98 (note).
Chenalot *(forêt de ; Luze)* 207.
Chenebier (Chenebie) 1, 15, 19, 20, 26, 33, 35, 37, 39, 56, 77, 80, 83, 88, 91, 105, 106, 113, 115, 116, 117, 120, 122, 127, 130, 131, 144, 145, 172, 173, 177, 183, 186, 187, 192, 197, 198, 207, 209, 210, 214, 218, 219, 223, 224, 235, 235 quatuor, 256, 283, 287, 293, 301, 303, 308, 310, 326, 351, 373.
*Chênois (forêt du ; Montbéliard)* 84.
Chenot (pasteur) 235 quatuor.
*Chérimont (Le ; forêt ; Champagney et Clairegoutte)* 26, 64, 79, 93, 97, 106, 208, 212, 222, 234 bis, 252, 271, 302, 303, 308, 309, 315.
Chevret (territoire de Couthenans) 353 (note), 364, 365 (+ note).
*Clairegoutte (ruisseau)* 26, 97, 309.
Clairegoutte (Simon de) 10, 19.
Clairegoutte (village) Tout au long de l'ouvrage.
Clémont 72, 283, 288.
Clémont (seigneurie) 63, 72, 87, 88, 89, 93, 100, 106, 107, 125, 129, 135, 139, 142, 148, 153, 170, 191, 277, 278, 279, 283, 297, 298, 337.
Clerc, auteur 5, 19.
Clerval 42, 43, 49, 51 (note), 53, 54, 57, 58, 72, 73, 78, 84, 85, 93, 108, 142, 153, 298.
Clinchamp 98 (note).
Coisevaux (Closeval) 33, 37, 39, 70, 207, 208, 281, 284, 288, 291, 293, 304, 350, 351, 358, 362 (note), 364.
Colard (architecte) 228, 229, 231, 232, 234, 235 ter.
Coligny (Amiral de) 129.
Coligny (Anne de) 129, 142.
Coligny (Comte de) 148, 149, 154 puis 155, 160.
Coligny (Comté de) 142, 148.
Coligny (Gaspard de) 129.

Pages

Colmar (archives) 3.
Colombier-Châtelot 284, 288.
*Colombière (la ; château du Magny-d'Anigon)* 140.
Colombier-Fontaine 284, 288, 365 (note).
Commission d'archéologie de la Haute-Saône 1.
*Comté de Montbéliard agrandi (Le)* 291, 294, 295, 296, 297.
Concelin (Claudin) 98 (note).
Concile de Trente 82.
Condé (Prince de) 127, 358.
Constitution de l'an III 188.
Convention Nationale 175, 178, 182, 184, 186, 188, 192.
Cosaques (les) 201.
Cosne (Henri de) 353 (note).
Coste de Rantzevelle Voir Rantzevelle.
Côte *(La,* Coisevaux) 304.
Côte (La, village) Voir La Côte.

98 (note), voir Passavant.
***Côte de Passavant (La)***
303.
***Côte d'Etobon (La,* Etobon*)***
234 bis.
***Côte du Chérimont (La)***
*Côte-aux-Moines (La,* Luze) 207.
303.
***Côte-Renard (La,* Belverne)**
*Côte-Vaudrey (La, Courmont)* 213, 304.
Cothenans (Jean de) 350.
Cothenans (Jeannette de) 350.
Courcelles-les-Montbéliard 280, 288.
Courmont 171, 213, 218 (note), 301, 304.
*Cours abrégé de sphère et de géographie universelle (Surleau)* 366.
*Cours élémentaire d'Arithmétique (Surleau)* 366.
Courtoisier (sieur) 232, 233.
Couthenans (Cotenans, Cothenans) 1, 28, 35, 37, 39, 40, 47, 54, 57, 61, 62, 70, 78, 79, 81, 83, 85, 87, 88, 92, 93, 94, 130, 152, 256, 280, 288, 291, 293, 304, 326, 349 à 366, 374.
Croissant (Eugène) 235 quatuor.
Croissant (Rémy ou Rémi) 98 (note).
*Cuchot (le ; Etobon)* 304 (note), 318.
Cucuel (Gerçon) 117, 348.
Cucuel (Pierre) 346.
Cueursey (Claude) 98 (note).
Cuisance (Cuisances) 22, 23.
Curie (Elisabeth-Charlotte) 148, 359. Voir Lespérance.
Curie (Guillaume ou Guillemin) 50, 51 (+ note).
Curie (Henriette-Hedwige) 148. Voir Lespérance.
Curie (Richard, dit L'*espérance*) 148. Voir Lespérance.
Cuvier (Georges ; baron) 219.
Cuvier (pasteur de Beaucourt) 233.
Cuvier (Pierre-Nicolas) 197.

# D

Dabo (Louis de) 13.
Dâle 234 (note), 281, 282, 290.
Dambenois (ou Dambenoit) 70, 280, 288.
Damjoux 283, 288.
Dampierre-les-bois 280, 281, 288.
Dampierre-sur-le-Doubs 50, 281.
Damvans 282, 288.
Pages

Dannemarie 282, 288.
Dargent (Henriette Marguerite) 239.
Datt (Charles) 347.
Dauphiné 75, 77, 343, 345.
Debout (Claude ou Ogier) Voir Bout.
Defférières (géomètre) 212.
Defrance (Alix) 355.
Defrance (Georges-Auguste) 241.
Defrance (Henri) 235 quatuor.
Defrance (Jacques-Christophe) 241.

Defrance (Jean) 240.
Defrance (Pierre) 355.
Déisme (le) 184.
Delaunay (Michel) 118, 346.
Delle 278.
Delle (Seigneurie de) 122, 277, 282.
Delorme (géomètre) 211, 212, 221.
Denfert (Général) 311 (note).
Désandans (Désendans) 70, 181, 280, 290, 350, 360.
Deux-Ponts 85.
Deux-Ponts (Wolfgang, duc des) 85.
*Devant de la Thure* (Etobon) 150.
*Dictionnaire ou Mémoire sur la langue celtique (Bullet)* 285.
Dieny (Jean-Nicolas) 345.
Dieny (Pierre) 122, 344.
Dieny (Pierre-Antoine) 344, 346.
Dieny (Pierre-Frédéric) 345.
Dieu (préfet) 230.
Dijon 73 (note), 242, 327.
Dodelan (Charles-Guillaume) 164.
Dodelan (famille) 110, 137, 163, 183, 191, 372.
Dodelan (Jacques de la Chaume-Dodelan) 124, 125, 137. Voir Chaume.
Dodelan (Jacques-Frédéric de la Chaume-Dodelan) 163 puis 164.
Dodelan (Léopold) 137.
Dodelan (Marthe de la Chaume-Dodelan) 137.
Dodelier (Antoine) 88.
Dole 37, 178, 297.
Dominique (Firmin) 90, 345.
Don (fleuve russe) 201.
Dorans 281.
Doubs 3, 31, 37, 42, 43, 308, 310, 340, 361.
Dubois (Abraham) 180.
Dubois (géomètre) 211.
Ducommun (Jean Pierre Nicolas, dit *Véron*) 345.
Ducommun (Ulric, dit *Véron*) 237, 238.
Dung 280, 288.
Dunod (sieur) 297.
Durand (Emile) 218 (note).
Durand (Pierre, dit *la Dame*) 218 (note).
Durot (Charles) 241, 320.
Durot (Georges-David) 187, 192, 197, 210, 228, 235 quatuor (+ note), 347.
Durot (Henri-Frédéric) 241, 320.
Durot (Jean-Frédéric) 321.
Durupt (Guy) 98 (note).
Durupt (Jean) 98 (note).

Pages

Duvernoy (Charles, auteur des Éphémérides) 4, 5, 6, 10 (note), 11 (note), 17, 19, 28, 64, 285, 287, 288, 289, 290, 290 (note).
Duvernoy (Georges-Frédéric, pasteur) 198.
Duvernoy (Georges-Louis, Inspecteur Ecclésiastique) 217, 219, 223.
Duvernoy (Jacques-Frédéric, pasteur) 183, 184, 185, 186, 187, 192, 197, 198, 345.
Duvernoy (Jean, pasteur) 346.
Duvernoy (Pierre, pasteur) 344.

# E


Eboulet (section de Champagney ou Compagnie d') 311 (note).
Echavanne 1, 19, 20, 33, 37, 39, 88, 89, 106, 117, 120, 122, 130, 131, 145, 172, 186, 187, 192, 197, 198, 210, 218, 223, 283, 288, 293, 351.
Echelotte (annexe de Saint-Maurice) 279, 284, 288.
Echenans-sous-Mont-Vaudois (Echenans-sous-Montvaudois) 281, 284, 288.
Echenans-sur-l'étang (Echenans-sous-l'étang) 60, 280, 288.
Ecorcheurs (les) 47, 50, 51 (note). Voir Armagnacs.
Ecurcey 282, 288, 346.
Elbe (île d') 202, 204.
*Enumeratio methodica stirpium in agro Montbelgardensi lectarum (Berdot)* 240.
*Ephémérides du Comté de Montbéliard* 5, 10 (note), 11 (note), 17, 28.
Escot 98 (note).
Espagne 74, 132, 135.
Espagnols (soldats), troupes espagnoles 104, 108.
*Essai sur l'histoire de la Franche-Comté (Clerc)* 6.
Essercels 33, 36. Voir Essert.
Essert 293.
Essouavre 97.
*Etairies (Hameau des ; Courmont)* 218 (note).
*Etang Franquemont* Voir *Franquemont*.
Etats Généraux 170, 291.
Etats-Unis 164, 214. Voir Amérique.
Etobon (Signor Viet, d') 10, 19.
Etobon (Vernier d') 15, 21, 24.
Etobon (village) Tout au long de l'ouvrage.
Etouvans (Etovans) 281, 289.
Etre suprême (culte de l') 184.
Etupes 280, 290.
Europe 6, 38, 91, 165, 181 ter, 191, 204, 216.
Exincourt 280, 289.


# F


Fagot (Jean) 81, 343.
Faivre (Ch.) 235 quatuor.
Faivre (Jacques-Frédéric) 321, 322.
Faivre (Pierre) 101, 102, 345.
Fallot (Georges-Frédéric) 233, 234 (note).
Farel (Guillaume) 75.
Faucogney 22, 28, 36, 37.
Faucogney (Thiébaud de) 17.
Fauge (Général de) 127.
*Faux (ruisseau ; Lomont)* 308, 309.
Faverney 199.
Pages

Faymont 21, 28, 33, 36, 171, 293, 351.
Féria (Duc de) 114.
Ferrand (Pierre) 364.
Ferrette 229, 277.
Ferrette
(Alix de, femme de Rodolphe, marquis de Bade) 40.
Ferrette
(Alix de, femme de Thierry III de Montbéliard) 277.

Ferrette (Comtes de) 277.
Ferrette (Frédéric II, Comte de) 17.
Ferrette (Jeanne de) 40.
Ferrette (Thiébaud, Comte de) 28.
Ferrette (Ulric, Comte de) 30, 31.
Ferté (Maréchal de la) 127, 358.
Fesche-la-pré 280. Voir Fesches-le-châtel
Fesches-le-châtel (ou Fesche-le-châtel, Fesches) 280, 282, 290.
Fiereck (Henri) 190, 191.
Flandre 242.
Florimont 31, 278.
*Fontaine de la Comtasse* (Etobon) 48, 308.
*Fontaine du fossé (Magny-d'Anigon)* 141.
Fontenois en Vosges 98 (note).
Force (Duc de la ; Maréchal de la) 114, 115, 116.
*Forêt de Chenalot (la ; Luze)* 207.
*Forêt de la Gigoutte (la ; Chagey)* 207.
*Forêt de Prosé (la ; Chagey)* 207.
*Forêt du Chênois (La ; Montbéliard)* 84.
*Fosse aux merciers (La ; Magny-d'Anigon)* 325.
Frahier 24, 172, 201, 235, 303, 306, 326.
Français (gouvernement) 68, 141, 143, 155, 161, 171, 172, 174, 175, 181 bis, 183, 191, 207, 316, 317, 361.
Français (peuple) 184, 193, 196, 204, 216, 227.
Français (protestants) 99, 240.
Français (soldats, troupes) 50, 56, 99, 114, 115, 119, 121, 123, 124, 132, 133, 134, 137, 138, 158, 159, 161, 173, 175, 179, 190, 216, 234 ter, 235, 235 bis, 358, 360, 362 (note).
Française (constitution) 179.
Française (occupation) 3, 159.
Française (république) 179, 189.
Française (révolution) 20 (note), 43, 170, 173, 187, voir Révolution.
France (Charles X, roi de) 215, 216.
France (François 1er, roi de) 73, 74, 75, 300, 370.
France (Henri III, roi de) 99.
France (Henri IV, roi de) 99.
France (Jeanne de) 31, 32 (+ note), 38, 293, 351.
France (Louis XI, Dauphin de) 50, 51 (+ note).
France (Louis XIII, roi de) 114, 115, 121, 122.
France (Louis XIV, roi de) 132, 133, 135, 136, 139, 143, 297, 298, 358.
France (Louis XV, roi de) 158, 159, 297, 360.
France (Louis XVI, roi de) 178.
France (Louis XVIII, roi de) 202, 203, 204, 205, 206, 213, 215.
France (Louis-Philippe, roi de) 216, 217, 219, 223, 226.
France (Nouvelle Carte de) 230, 304, 305.
France (pays) 6, 24, 47, 50, 51 (note), 58, 70, 81, 83, 89, 90, 91, 99, 102, 110, 122, 124, 127, 131, 132, 134, 135, 138, 139, 142, 143, 151, 153, 157, 158, 162, 163, 170, 172, 174, 175, 177, 178, 179,

Pages

France (pays) 180, 181 ter, 182, 184, 186, 188, 189, 191, 193, 194, 195, 197, 199, 200, 201, 203, 204, 205, 206, 207, 209, 212, 213, 214, 215, 216, 226, 227, 234 ter, 235 bis, 241, 243, 247, 252, 253, 266, 267, 268, 278, 291, 298, 299, 314, 317, 319, 320, 322, 328, 334, 335, 343, 344, 348, 357, 358, 359, 360, 361, 362 (note), 372.

France (Philippe VI, dit de Valois, roi de) 36.
France (Philippe-le-long, roi de) 31.
240, 366.

***France Protestante***

*France protestante, ou Vie des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire (Haag)* 240.
France (roi de, couronne de) 38, 49, 73 (note), 139, 160, 215, 291.
France (titre : maréchal de, amiral de, etc.) 73 (+ note), 114, 129, 134.
Francfort (traité de) 235 bis.
Francfort-sur-le-Mein (sic) 162, 366 (note).
Franche-Comté 5, 6, 16, 19, 27, 28, 30, 31, 32, 35, 36, 37, 38, 43, 47, 48, 56, 63, 64, 72, 77, 78, 83, 84, 91, 98 (+ note), 100, 102, 104, 107, 108, 116, 119, 121, 127, 132, 133, 135, 142, 143, 148, 158, 159, 170, 171, 172, 201, 214, 268, 278, 281, 291, 297, 298, 306, 375.
Franche-Comté (Gouverneur) 201.
Franche-Comté (Intendant) 135, 136, 160.
Francs (rois, peuple) 10, 285.
Frane (Richard dit Valquaire, sire de) 28.
Franquemont (Claude de) 57, 58 (+ note), 59, 60, 61, 62, 65, 70, 78, 272, 353, 354.
Franquemont (Clémence de) 70.
*Franquemont* (*Etang de*, Etobon) 71, 149.
Franquemont (Famille) 70.
Franquemont (Henri de) 43, 47, 51 (+ note), 53, 54, 353 (+note).
Franquemont (Jacques de) 54, 56, 57, 353.
Franquemont (Joseph de) 54.
Franquemont (seigneurie de) 43, 54, 57, 70, 108, 142.
Frédéric-Fontaine 5, 7, 12, 76, 92, puis tout au long de l'ouvrage à partir de la page 97.
Frenabie 15, 22, 26, 33, 287.
Fribourg 24.
Fronde (parti de la) 127.
Frotey-les-Lure 33, 36, 293, 326.
Furbiez (Hugues-de-, ou Hugues-le-) 33, 34, 35, 36, 352.
Furstemberg (Guillaume de) 49, 63, 64, 65, 70, 71, 72, 353, 371.

# G

Gallas (Général, armée de) 119, 357.
Gap (Gapp) 75.
Garonne (Haute-) 234 ter.
Gaules 9, 285.
Genéchier 33, 35, 37, 39, 283, 289, 292, 293, 351, 362 (note).
Georges (Abraham) 344.
Georges (de ; conseiller) 152.
Germain (Jacques-Christophe) 240.
*Gigoutte (forêt de la ; Chagey)* 207.
Girard (vicaire à Chenebier) 80.
Girodin (Marc) 90, 118, 255.
Pages

Giromagny 305, 327.
Glay 282, 289, 346.
Godinet 61.
Goguel (Charles-Frédéric) 345.
Gollut 6, 17, 28, 64, 297.

73 (+ note).

**Gondran (Jacques de)**

33, 34.

**Gouhenans**

254.

***Goutte au Fournier (Etobon)***

313 (note).

***Goutte des vignottes (Belverne)***

26.

***Goutte Etevenon (Etobon)***

*Goutte Félix (ruisseau ; Clairegoutte)* 97.
26.

***Goutte (pré de la ; Etobon)***

*Goutte Robert (ruisseau ; Clairegoutte)* 97, 241, 309, 320, 321, 322.
Gouvernement Directorial 188, 192.
Goux (seigneurie de) 281.
Goux (Jacques-Frédéric) 328.
Goux (Jean Rodolphe) 98 (note).
Goux (David) 186.
Goux (famille) 98 (note).
Goux (Servois le) 98 (note).
Grævenitz (Comte de) 154.
*Grammaire latine (Surleau)* 366.
Grammont 28, 61, 304, 306.
Grammont (Jean-Frédéric Bouvier, dit) Voir Bouvier.
Grammont (Maison, Dame de) 42, 48.
Grammont (Thomas de) 44.
Grancey (Comte de) 119.
Grand-Charmont 280, 287.
Grandfontaine 282.
Grandgirard (Frédéric) 211.
Grandmougin (Félix) 217, 219, 221, 222, 225, 226.
Grand-pré (Le ; Magny-d'Anigon) 313 (note).
Granges (doyenné) 20, 61.
Granges (Guy et Hugues de) 16.
Granges (terre, seigneurie, etc.) 21, 22, 30, 36, 42, 43, 49, 53, 54, 57, 58, 64, 72, 73, 78, 84, 85, 93, 108, 142, 153, 171, 277, 278, 284, 293, 294, 296, 298, 301, 354 (note).
Granges-le-Bourg 1, 22, 43, 51 (+ note), 63.
Gray 25, 34, 36, 39, 189, 352, 370.
Grimault (Pierre) 344.
Gros-Demouge (sieur) 226.
Gruey 98 (note).
127, 128, 358.

***Guerre de la Fronde***

67, 91, 109, 110, 121, 123, 126, 127, 128, 129, 131, 143, 144, 145, 248, 252, 253, 314, 357, 358, 364, 372.

***Guerre de trente ans***

Guise (Henri de Lorraine, duc de) 99.
Guises (armée des) 76, 99, 100, 101 (+ note), 102, 104, 110, 252, 356, 372.
Guizot (ministre) 226.
Guyon (Jean) 343.
Gy 306.

# H

Haag (messieurs) 240, 366.
Habsbourg (Rodolphe de) 23. Voir Allemagne (Rodolphe de Habsbourg, empereur d').
Pages

*Hameau des Etairies (le ; Courmont)* 218 (note).
Hanau-Lichtenberg (Philippe de) 85.
*Haut de la Thure (Etobon)* 150.
*Haut du bois (le ; Magny-d'Anigon)* 94.
*Haut du Cuchot (le ; Etobon)* 167.
Haute-Marne 98 (note).
Haute-Saône 1, 2, 3, 7, 16, 20 (+ note), 22, 42, 61, 98 (note), 178, 188, 189, 190, 191, 193, 194, 199, 200, 204, 206, 211, 213, 215, 221, 230, 304, 305 (+ note), 309, 326, 338, 339, 340, 341, 360, 361.
Haute-Saône (Conseil Général) 364.
Haute-Saône (Préfet) 195, 196, 209, 210, 218, 229, 234, 235 ter.
Haut-Mougey 98 (note).
Haye (la) 139.
Heckli (ou Heckly) (Jean-Jacques, de Steineck) Voir Steineck.
Hedwiger (Anne Sabine) 147.
Hedwiger (Jean-Georges) 147 puis 148.
Heintzel (Jean, dit Barberot) 348.
Helvétie 46.
Hennezel (Charles de) 96, 98 (note).
Henriot (Benoit) 98 (note).
Henzelin (Nicolas) 98 (note).
Héricourt (bailly) 92, 146.
Héricourt (canton) 7, 174, 201, 202, 204, 207, 208 (+ note), 211, 212, 361.
Héricourt (consistoire) 197, 198, 218, 219, 223, 229, 232, 234, 342, 362.
Héricourt (juge et justice de paix) 190, 195, 340.
Héricourt (recette ecclésiastique) 95.
Héricourt (seigneur, dame) 40, 50, 89, 93, 129, 293, 296, 353.
Héricourt (terre, seigneurie) 1, 30, 31, 39, 42, 63, 72, 77, 87, 88, 89, 100, 106, 107, 114, 116, 119, 125, 127, 135, 139, 142, 148, 153, 170, 191, 277, 278, 279, 280, 281, 283, 294, 297, 298, 301, 307, 313, 337, 351, 360.
Héricourt (ville et divers) 9, 18, 23, 27, 30, 46, 51 (+ note), 56, 90, 101, 107, 112, 114, 116, 117, 118, 120, 123, 134, 184, 190, 192, 200, 205, 207, 208 (+ note), 211, 213, 214, 215, 233, 283, 289, 304, 306, 307, 313, 314, 318, 326, 327, 339, 340, 341, 342, 344, 345, 346, 347, 350, 352, 357, 364, 365 (note).
Hérimoncourt 282, 289, 305.
Hesse (landgrave de) 72, 74.
Hesse (Philippe, landgrave de) 74.
Hesse-Darmstadt (George, landgrave de) 111.
*Histoire du Comté de Bourgogne (Dunod)* 297.
Hohenberg (Comte de) 40.
Hohenheim (près de Stuttgart) 181 bis.
Hollande 139.
Hongrie 43, 72.
Hongrois (les) 201.
Horbourg (château) 129.
Horbourg (seigneurie d') 54, 57, 59, 72, 78, 84, 108, 142, 153.

Hory (Jacques-Christophe) 193.
Huttel ou Hüttel, Hittel (Jean-Georges) 147, 148, 149, 359.

Pages

# I

Intendant (du Roi, de Franche-Comté, de Besançon) 134, 135, 136, 158, 159, 160, 249.
Intérim (L') 77, 80, 83, 354, 372.
Iselin (Henri-Frédéric) 235 quatuor (+ note), 242.
Iselin (Jacques, dit *Voillot*) 235.
Iselin (Jacques-Christophe) 242.
Iselin (Nicolas) Voir Henzelin.
Isle-sur-le-Doubs (L') 18, 51 (note), 63, 72, 104, 284, 305, 353.
Isny (Henri d') 18, 23.
Issans 280, 289, 290 (note).
Issenheim (abbaye) 239.
Italiens (armée) 99.

# J

Jacobins (les) 184.
Jacot (David) 144.
Jacques (sermon) 229.
*Jardins (du château ou de la tour ; château du Magny-d'Anigon)* 141.
Jeanmaire (Frédéric) 321.
Jeanmaire (Jean) 157.
Jeanmaire (Jean-Frédéric) 181 bis, 195.
Jeanmaire (Louis-Clément-Charles-Frédéric) *219*, 222, 233, 235 quatuor (nommé Louis), 347.
Jeanmaire (Pierre) 152, 181, 239.
Jeanmaire (Pierre ; pasteur) 347.
Jeanmaire (Pierre-Christophe) 188, 193, 194.
Jérusalem 53, 270 (note).
Jodry (Charles-Christophe) 222, 225.
Juillard (Louis-Frédéric) 223.
Jura (département) 30, 178, 179, 340.
Jura (montagnes) 10.

# K

Kilg (Pasteur) 360.
Korb (Wurtemberg) 58.

# L

La Côte 42, 79, 143, 301.
La Côte (Bastin de) 42.
La Côte (Guyot de) 42.
La Côte (Marguerite de) 42.
Laire 281, 284, 290, 350.
Lalance (G. L.) 325.
Lambercier (Jacques-Frédéric) 211, 220.
Langlois (Edmond) 88, 344.
Langue celtique 285, 286, 287, 288, 289, 290 (+ note).
Langue gallique 11, 16, 285, 286, 287, 288, 289, 290 (+ note), 349.
Langue teutonique 11 (note), 285, 287, 290 (note).

Larcher (Jacques-Gustave) 183, 184, 185, 186, 345.
Larg (Pierre-Emile) 345.
Lauffen 74.
Lejeune (Claude) 98 (note).
Léon IX (pape) 13.
Pages

Lepère (Monsieur) 311 (note).
Lespérance (barons et baronnes de) 148.
Lespérance (Elisabeth-Charlotte de) 359.
Lespérance (Richard Curie, dit) 148.
Liebvillers (Libunviller) 283, 289.
Liegnitz (Silésie) 148.
Lieucroissant (abbaye de) 18.
Lille 242.
Linnon (Antoine) 98 (note).
Lisbonne 164.
Littwood (Monsieur) 322.
Lods (Adolphe) 208, 314.
Lods (famille) 364.
Lods (Jacques Frédéric) 321.
Lomont 30, 33, 34, 36, 171, 217, 218 (note), 301, 308.
Lomontot 33, 36, 293, 351.
Longevelle 284, 289.
Lorraine (Charles, duc de) 113, 115, 357.
Lorraine (Charles II, duc de) 99.
Lorraine (duc de) 114, 116, 117.
Lorraine (Henri de ; duc de Guise) 99.
Lorraine (région) 13, 54, 98 (+ note), 100, 102, 108, 114, 115, 116, 173, 201, 214, 343, 345.
Lorrains (armée, troupes) 50, 99, 112, 113, 127.
Lougres (ou Lougre) 281, 284, 289, 290 (note).
Louis (Adam) 346.
Louis (Nicolas) 130, 346.
Lucquet (Pierre) 98 (note).
Ludres (Ludre) 98 (note).
Lunéville (traité de) 189.
Luppin (capitaine de Montrebout) 98 (note).
Lure (abbé, abbaye, moines) 5, 10 (+ note), 17, 18, 19, 24, 28, 32, 32 (note), 84, 89, 284, 349, 350.
Lure (arrondissement) 193, 204, 206, 340, 341, 342.
Lure (canton) 199, 201, 339.
Lure (ville) 5, 9, 19, 64, 107, 112, 113, 116, 124, 172, 186, 189, 195, 204, 207, 208, 209, 210, 211, 217, 218 (note), 220, 221, 222, 225, 226, 228, 229, 231, 232, 234, 234 bis, 235 ter, 301, 305, 306, 307, 326, 338, 339, 340, 341, 342, 364.
Luxembourg 108.
Luxembourg (Duc de) 134.
Luxembourg (château de) 55.
Luxembourg (Maréchal de) 358.
Luxeuil (Abbaye de) 27, 32, 354 (note).
Luze 33, 37, 39, 207, 208, 210, 283, 289, 292, 293, 301, 351, 362 (+ note), 363.
*Luzine (rivière)* 289, 304, 306, 308, 310.
Lyoffans 97, 174, 308, 309, 326.
Lyon 308, 326.

# M


Macler (Georges-Frédéric) 345.
Macler (Jacques) 346.
Macler (pasteur d'Héricourt) 233.
Maestrict (Maastricht, Maëstricht) 55.
Magny-d'Anigon (Henri du) 42.
Pages

Magny-d'Anigon (Jeannette du) 42.
Magny-d'Anigon (Le) Tout au long de l'ouvrage.
Maillard (Albert) 344.
Malbouhans 311 (note), 325.
Maley (géomètre) 211.
Manahl (sieur) 229, 231.
Mandeure 19, 281, 282, 289, 366.
Mandrevillars 89, 284, 289.
*Manuel à l'usage des habitants du département de la Haute-Saône (Thirria)* 305 (note).
Marcon (cafetier) 174.
Marcoux (Guillaume) 346.
Marmet (Claude) 344.
Marnay 42.
98 (note).

**Martinet (Michel)**
347.

**Masson (Isaac)**
229.

**Masson (Léopold-Auguste-Frédéric)**
281.

**Mazarin (duchesse de)**
202, 304, 308, 309.

**Méditerranée (mer)**
347.

**Mégnin (Pierre-Frédéric)**
105.

**Mégnin (Jacques)**
6, 17, 28, 64, 297.

***Mémoire historique de la Franche-Comté (Gollut)***
5, 10 (note), 19.

***Mémoire historique sur l'abbaye de Lure (Besson)***

***Mémoire historique sur la Seigneurie d'Etobon (Beurlin)*** 2, 6, 297, 300.

***Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté (Académie de Besançon)*** 5.

Mennonites 146.
Méquillet-Noblot (Maison) 318, 364, 365 (note)..
Mercier (Charles) 41.
Mériot (Emmanuel) 235 quatuor, 347.
Mermet (Pierre Jacques) 180.
Mermet (Nicolas) 346.
Mérovingienne 10.

282, 290 (+ note).

**Meslières (Mélières, Mélière, Méglière)**

Metz 75.
Meurthe 98 (note).
Mézières 241.
Mignerey (Daniel) 171.
Mirebelle en Montagne 37.
Moffans 33, 35, 36, 60, 293, 326, 351.
Monbar [sic] 305.
98 (note).

**Montaclair**

68, 305.

***Montagne du château* (Etobon)**

Montauban (Marquis de Montauban de la Tour) 135.
Montbéliard (archives) 2, 3, 4, 18 (note), 64, 130, 245, 270, 298, 356, 357.
Montbéliard (Agnès) 30, 40, 42, 293.
Montbéliard (Alix) 30.
Montbéliard (bailli, bailliage) 41, 44, 50, 51, 53, 71, 86, 159, 333, 334, 354.
Montbéliard (chancelier) 105.
Montbéliard (Charles-Eugène, comte) 372.
Montbéliard (château) 2, 43, 48, 54, 74, 98 (note), 105, 111, 150, 165.
Montbéliard (Comté, principauté, seigneur, etc.) Tout au long de l'ouvrage.

Pages

Montbéliard (conseil de gouvernement, conseil de Régence) 59, 63, 64, 68, 69, 70, 76, 81, 82, 87, 91, 92, 96, 101 (note), 103, 112, 113, 114, 116 puis 117, 118, 119, 124, 126, 134, 137, 138, 145, 154, 167, 168, 172, 239, 248, 249, 261, 262, 325, 334, 336, 337, 356.
Montbéliard (conseil ecclésiastique) 337, 338.
Montbéliard (Cour et Chancellerie) 41, 59, 86, 92, 109, 157, 244 puis 245, 262, 334, 352, 355.
Montbéliard (écoles) 237, 366.
Montbéliard (églises) 48, 80, 217, 229.
Montbéliard (Etienne, Comte) 42, 43, 46, 53. Voir Montfaucon (Etienne de).
Montbéliard (foires et marchés) 263.
Montbéliard (Frédéric, Comte) 87, 89, 90, 92, 93, 97, 99, 103, 106, 356, 356 puis 357. Voir Wurtemberg (Frédéric de).
Montbéliard (Georges, Comte) 131, 132, 358, 359.
Montbéliard (gouverneur du Comté) 78, 79, 82, 333, 334.
Montbéliard (grand forestier) 258, 336.
Montbéliard (Grand-pont) 92.
Montbéliard (gymnase) 238, 239, 366.
Montbéliard (halles) 2.
Montbéliard (Henri, Comte de) 33, 34, 36, 39, 40, 42, 46. Voir Montfaucon (Henri de).
Montbéliard (Henri de, fils d'Etienne) 43.
Montbéliard (Henri, bâtard de) Voir Franquemont (Henri de).
Montbéliard (Henriette) 39, 43, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 54, 58, 94, 256, 270 (note), 299, 356, 370, 371.
Montbéliard (Inspection, inspecteur ecclésiastique) 197, 217, 218, 219, 223, 229, 233, 234, 235 bis, 273, 342, 362, 366.
Montbéliard (Jeanne de) 30, 31, 39, 40, 278, 290 (note), 293, 296.

Montbéliard (Léopold-Frédéric, comte) 358.
Montbéliard (lieutenant du bailli) 238.
Montbéliard (Louis, fils de Thierry I) 14.
Montbéliard (Louis I) 13, 299.
Montbéliard (Louis II) 13, 299.
Montbéliard (Louis III, Comte) 13, 299.
Montbéliard (Louis IV, Comte) 13, 299.
Montbéliard (Louis-Frédéric) 357.
Montbéliard (Marguerite) 30.
Montbéliard (mesures, monnaies) 150, 247, 259, 260, 262, 266, 267, 268, 269, 270, 274.
Montbéliard (Othenin, Comte) 30, 34, 36, 299.
Montbéliard (prévôt, prévôté) 68, 93, 108, 130, 156, 159, 161, 238, 244, 262, 265, 269, 270, 334, 356, 357.
Montbéliard (procureur général) 58, 194, 264, 335, 336, 337.
Montbéliard (Recette(s) ecclésiastique(s)) 84, 87, 89, 90, 95, 104, 106, 191, 272, 273, 274.
Montbéliard (receveur des recettes ecclésiastique) 337.
Montbéliard (Renaud, Comte) 28, 32, 32 (note), 350, 369, 370. Voir Bourgogne (Renaud de).
Montbéliard (Sophie de) 16.
Montbéliard (surintendant ecclésiastique) 337, 338.
Montbéliard (synode) 342.
Montbéliard (tabellion, notaires) 94, 255, 335.
Montbéliard (Thierry I) 13, 14, 277, 299.
Montbéliard (Thierry II) 14, 16, 299.
Montbéliard (Thierry III, dit *le Grand-Baron*) 16, 17, 18, 21, 22, 23, 24, 277, 278, 295, 299.
Montbéliard (Ursule) 40.

Pages

Montbéliard (ville) 2, 4, 5, 9, 11, 22, 26, 28, 29, 30, 43, 44, 46, 47, 48, 50, 51 (+ note), 53, 54, 55, 56, 57, 60, 61, 62, 63, 64, 68, 70, 71, 72, 73 (+ note), 74, 75, 78, 79, 81, 82, 84, 85, 86, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 101, 104, 105, 107, 108, 111, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 124, 125, 127, 129, 130, 133, 134, 136, 137, 142, 148, 150, 152, 154, 155, 156, 157, 159, 160, 161, 162, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 178, 179, 180, 181, 181 bis, 181 ter, 183, 184, 186, 187, 190, 192, 201, 203, 204, 214, 215, 216, 229, 234, 235 quatuor, 238, 239, 240, 252,
Montbéliard (ville) 262, 264, 265, 266, 279, 285, 289, 305, 307, 308, 310, 311 (note), 313, 325, 337, 344, 345, 346, 347, 348, 363, 366.
Montbonnot 283.
Montbouton 282, 290 (+ note).
Montbozon 27, 28, 98 (note).
Montécheroux 63, 283, 289, 305, 345, 346.
Montécululi, Montécuculi (Ernest de) 112, 357.
Montenois 284, 290 (+ note), 350.
Montesquiou (abbé de) 172.
Montfaucon (Amédée de) 16, 299.
Montfaucon (Etienne de) 296, 299, 352. Voir Montbéliard (Etienne de).
Montfaucon (Henri) 30, 31, 32 (+ note), 34, 36, 39, 293, 294, 296, 299, 351, 352, voir Henri de Montbéliard.
Montfaucon (Henriette de ) 352.
Montfaucon (Maison de) 43.

Montfaucon (Richard de) 16, 299.
Montigny (de ; général) 152.
Montjoie (Marie de Tuillières, Dame de) 57.
Montjoie (seigneurie de) 290 (note).
Montjustin (Monjustin) 27.
Montrebout (Luppin, capitaine de) 98 (note).
Mont-Richard 81.
Montrond 72.
*Mont-Saint-Vannes (près de Verdun)* 13.
190, 192, 360.
**Mont-Terrible**
213, 304.
***Mont-Tronchet (le ; Champey)***
208 (note).
**Mont-Vaudois (fort du)**
213, 362 (note).
***Mont-Vaudois ou Montvaudois (le ; Héricourt)***
211.
**Moreau (architecte)**
189.
**Moreau (général)**
188.
**Morel (Jean-Frédéric)**
187, 192, 194, 345.
**Morel (Pierre-Christophe)**
346.
**Morlot (Jacques-Christophe)**
344.
**Morlot (Léopold-Georges)**
137, 163.
**Mornay (Jacques-Frédéric de)**
242.
**Morny (comte de)**
304.
***Motte (La ; Grammont)***
305, 306.
***Motte (La ; Vesoul)***
199.
**Mougin (géomètre)**
*Moulin (le vieux ; Belverne)* 252, 319 (+ note).
322.
***Moulin brûlé (Clairegoutte)***
324.
***Moulin de Jantot (Magny-d'Anigon)***
324.
***Moulin de la Combe (Magny-d'Anigon)***
324.
***Moulin de la Genéchaux (Magny-d'Anigon)***

253, 308, 323.
***Moulin des Battants (Frédéric-Fontaine)***
253.
***Moulin du bas (Belverne)***
253, 320, 322.
***Moulin du bas (Clairegoutte)***
318.
***Moulin du bas (Etobon)***
324.
***Moulin du Gros-Abram (Magny-d'Anigon)***
324.
***Moulin du Gros-Pierre (Magny-d'Anigon)***
253.
***Moulin du haut (Belverne)***
253.
***Moulin du haut (Clairegoutte)***
318.
***Moulin du haut (Etobon)***
324.
***Moulin du haut ou moulin du prince (Magny-d'Anigon)***
253, 320.
***Moulin du loup (Clairegoutte)***
318.
***Moulin du loup (Etobon)***
324.
***Moulin du prince ou Moulin du haut ou Moulin des moines (Magny-d'Anigon)***
319 (+ note).
***Moulin-Grosjean (Belverne)***
319.
***Moulin-Rebillard (Belverne)***
Mousson (Louis IV, Comte de) — Voir Montbéliard (Louis IV, Comte de).
Mulhouse — 321, 327.
Munster — 122.
Mylande (Suisse) — 22, 23.
Mysingen — 57.

# N

Nancy — 56, 98 (note), 114.
*Nant (Bois de ; Luze)* — 207.
*Nanue (Forêt de la ; Clairegoutte et Magny-d'Anigon)* — 80, 94, 131, 208, 222, 272, 315, 325.
Napoléon 1er — 192, 193, 196, 197, 199, 200, 201, 202, 204, 205, 213, 227, 373. Voir Napoléon Bonaparte.
Napoléon II — 205, 227.
Napoléon III — 227, 234 ter, 235 quatuor, 242. Voir Bonaparte (Louis-Napoléon).
Nardin (Léonard) — 146.
Nasson (Trécard) — 98 (note).
Navarre (Reine de, sœur de François 1er) — 75.
Navenne (Perrenette) — 54.
Necker. — 74.
Neuenfeld (Erard de) — 50. Voir Neuve-Roche.
Neufchâtel — 63, 72, 281.

Neufchâtel (Bonne de) 63.
Neufchâtel (Canton de) 120.
Neufchâtel (Ferdinand de) 63.
Neufchâtel (Guillemette de) 19, 22, 24, 292, 294, 295.
Neufchâtel (Jean de) 63.
Neufchâtel (Thiébaud II de) 278.
Neufchâtel (Thiébaud IV de) 23.
Neufchâtel (Thiébaud IX de) 49, 50, 51 (+ note), 371.
Neuve-Roche 50. Voir Neuenfeld.
Nicopolis (bataille de) 43.
Nimègue (traité de) 135, 139, 358.
Noirefontaine 283, 289, 290.
Nommay (Nuef-meix) 70, 280, 281, 289.
Nordlingen 114.
Noroy-le-Bourg 28.
Notre-Dame (autels, chapelles) 20, 59, 60.
Nuremberg 72.
Nurtingen 45.

Pages

# O

Ognon [sic] (rivière) 309.
Olivier (frère de Pierre) 77, 239, 328.
Olivier (Pierre) 77, 124, 238.
Oricourt 98 (note).
Oriel (Pierre) 115.
Orléans (Louis-Philippe, duc d') 216.
Ortembourg (Comtes d') 88.
Ortin (Vincent) 77, 80, 343, 345.
Osnabruck 122.
Ostranges (Suisse) 53.
Oswald (Jean) 105.
Othlin (Jean) 98 (note).
Ow (Georges de) 71.

# P

Padoux 345.
Palante 301, 309.
Palestine 270 (note).
Pâques 6, 21, 29, 187, 231 (note).
Paris 5, 121, 129, 170, 178, 179, 184, 201, 202, 203, 204, 205, 215, 226, 227, 234 ter, 235 bis, 235 quatuor (+ note), 240, 242, 266, 318, 321, 326, 327, 366.
Paris (archives nationales, de l'empire) 2, 3, 18 (note), 64, 109, 130, 161, 245, 298, 356, 357.

Paris (Nicolas) 98 (note).
Parrot (Jean-Georges) 344.
Parrot (Pierre-Christophe) 145, 146, 345.
Passau (Traité de) 82.
Passavant (Doubs) 42, 43, 49, 51 (note), 53, 54, 57, 58, 72, 73, 78, 84, 85, 93, 108, 142, 153, 298.
Passavant (près de Champagney) 48, 56.
Passavant-la-Rochère Voir *Côte de Passavant*.
Pau 241.
Paur (Jean-Jacques) 169 puis 170, 185, 186, 187, 345, 347.
Péchelin (Claude) 77, 80, 83.
Pelletier (Jean-Jacques) 344.
Pelletier (Léopold-Georges) 345.
*Perchelle (Bois de la ; Luze)* 208.
Perdrizet (Jean-Christophe) 190, 191.
*Père Chrysologue (Le)* Voir André.
Perret (Jean-Georges) 220, 221.
*Perruce (La ; Coisevaux)* 350, 351.
Persigny (comte de) 242.
*Petites noies sur morte goutte (les* ; Clairegoutte) 96.
Petithory (famille) 324.
Petithory (Georges) 180.
Petithory (J.) 235 quatuor.
Petithory (Jacques) 231 (note).
Petithory (tuilier) 323.
Phalsbourg 13, 241.
Picardie 124.
*Pieds-des-Côtes (les ; Magny-d'Anigon)* 324.
Pierrefite (Joseph de Franquemont, seigneur de) 54.
Pierrefontaine 282, 289.
Pilon (sieur) 171.

Pages

*Pissotte (La ; ruisseau ; Lomont)* 309.
Plaisonnet (architecte) 209, 210.
*Planche des fourches (La ; Magny-d'Anigon)* 29.
*Planche-des-belles-filles (la ; Plancher-les-mines)* 213, 305, 306.
Plancher-Bas 100.
Plancher-les-Mines 213, 305, 306, 325.
*Planches de Pésol (Les)* (Montbéliard) 84.
Poinsard (Christophe) 90.
Poinsenot (Paul Emile) 234 (note).
Poinson 72.
Poligny 27, 36 (note).
Pologne 147, 164, 173.
Polonais (les) 201.
Ponceot (Pierre-Léon) 208.
Pont-à-Mousson 14.
Pont-à-Mousson (Henri, marquis de) 99.
Pont-de-Roide 63, 72, 100.
Pont-du-Bois 98 (note).
Pont-Remi (Pont-Remy) 242.
Porrentruy (archives) 18 (note).
Porrentruy (Porrentrui) 22, 23, 43, 49, 52, 116, 122, 142, 190, 201, 277, 282, 283, 360.
Port-sur-Saône 27.
Posen (Pologne) 147.
Poset (annexe de Noirefontaine) 283, 290.
*Poussot (prés du, ruisseau du ; Etobon)* 144, 303, 308, 310.

*Pré de la schliff (Belverne)* 319.
*Précis historique de la Réformation et des Eglises protesatntes dans l'ancien Comté de Montbéliard et ses dépendances* 5.
*Pré-es-Convers (forêt)* 26.
*Prés du loup (Etobon)* 318.
*Prés du moulin (les ; Etobon)* 107, 144, 252.
*Prés Poussot (les ; Etobon)* 144.
Présentvillers 280, 290.
Présentvillers (Henri de) 52.
Présentvillers (Henriette de) 42.
Présentvillers (Maison de, seigneurs de) 42, 44.
Présentvillers (Vauthier de) 47.
*Prosé (forêt de ; Chagey)* 207.
Prusse 234 ter.
Prusse (Frédéric-le-grand, roi de) 165.
Prussiens (les ; troupes) 201, 205, 234 ter, 235, 362 (note).

# Q

Quélot (Antoine) 348.

# R

Rahin (Le ; rivière) 324.
Raison (culte de la) 184.
Rameaux (les) 187.
Rantzevelle (Coste de) 158, 159, 160.
Raynans (Rainans) 60, 280, 289.
Rayot (Pierre, de Montbéliard) 346.
Rayot (Pierre, de Saint-Julien) 346.
Rebillard (Jeannette) 91, voir aussi *moulin-Rebillard*.
Pages

*Recherches Etymologiques des noms de lieux du pays de Montbéliard* 285.
Réclère 282.
Recologne (près de Ronchamp) 79, 324, 341.
*Recueil mémorable de Hugues Bois de chène* 5.
Réforme, Réformation 3, 5, 20, 49, 62, 75, 76, 77, 78, 80, 83, 88, 89, 104, 187, 219, 239, 328, 337, 343, 354, 355, 371, 372, 375.
Régin (Jules) 235 ter.
Régnard (Claude) 98 (note).
Régnier (sieur) 228.
Réjowitz (Pologne) 147.
Remoncourt 98 (note).
Renoncourt (sic) 164.
Révolution de 1848 177, 226, 227, 374.
Révolution de juillet 1830 177, 203, 215, 216, 374.
Révolution française Voir Française.
Rhin (fleuve) 114, 133, 142, 148, 201.
Rhin (Haut-) 3, 229, 239, 360.
Rhône (fleuve) 308, 309.
Richard (Jacques) 80, 83.
Richardot (Christophe-Albert) 235 ter, 347.
Richebourg 33, 35, 37, 39, 291, 293, 295.
Rieger (Conseiller de Régence) 366 (note).
Riquevir (Riquewihr) 55, 57, 59.

Riquevir (Riquewihr) (seigneurie de) 54, 57, 59, 72, 78, 84, 108, 142, 153.
Robespierre (Maximilien de) 184, 186.
Roche (Comtes de la) 278.
Rochedanne (hameau de Villars-sous-Damjoux) 283.
Roches 282, 289, 305.
Roche-Saint-Hyppolyte (La) 22, 31, 43, 277, 278.
Roche-sur-Linotte 98 (note).
*Rochotte (La ; ou Rouchotte ; Clairegoutte)* 303, 304 (+ note).
*Rognon (ruisseau ; Magny d'Anigon, Lyoffans)* 308, 309, 324.
Rohan (Duc de) 115.
Romain(s) (peuple) 9, 285, 290.
Ronchamp 31, 33, 34, 36, 79, 175, 181, 225, 226, 232, 301, 305, 306, 311 (+ note), 320, 324, 326, 327, 339, 340, 341, 342.
Ronchamp (Henri de) 15, 21.
Ronchamp (Milaz de) 15, 21.
Ronchamp (seigneurs de) 294, 295.
Ronchamp (Thomas de) 15, 21.
Rope (Roppe) (Hanneman de) 44, 47.
Rosemont (Vaux de ; en Alsace) 98 (note).
*Rouchotte (La ; Clairegoutte)* ***Voir* Rochotte.**
Rougemont (Doubs) 22.
Rougemont (Eudes de) 18.
Rougemont (Haute-Alsace) 31, 32.
Rougemont (proche Belfort) 278.
Rougemont (Vaux de ; en Alsace) 98 (note).
Rude (monsieur) 242.
*Ruisseau de la Comtasse (Etobon)* 308.
*Ruisseau des Battans (Frédéric-Fontaine)* 308, 323. Voir *Battants, Moulin des Battants.*
*Ruisseau des Molieux (Clairegoutte)* 309.
*Ruisseau du Poussot (Etobon)* 303, 308, 310.
*Ruisseau du pré au prince (Etobon)* 308.
*Ruisseau du Vallon de la Cure (Clairegoutte)* 309.
Pages
Rumpeler (commissaire) 129.
Russes (les) 201.
Russie 200.
Russie (Alexandre, Empereur de) 203.
Russie (Paul, Empereur de) 169.
Rye (Claude-François de) 88.
Ryswick (traité de) 139, 160, 358.

# S

Sage (capitaine de Frédéric de Montbéliard) 101 (note).
Saint-Antoine (Verrerie de) 324.
Saint-Aulaire (marquis de) 172.
Saint-Barthélémi (massacres de la) 129.
Saint-Bresson 37, 38.
Saint-Claude (date) 261.
Saint-Georges (date, patron) 276, 288.
Saint-Germain-en-Laye (ou Laie) 73 (note), 74.
Saint-Hippolyte 278.
Saint-Jean (Eglise, chapelle) 20, 60.
Saint-Jude (date) 55.
Saint-Julien 60, 280, 289, 346, 362.
Saint-Laurent (date) 51.

Saint-Laurent (Jean de) 98 (note).
Saint-Loup 28, 234 bis.
Saint-Luc (évangile) 233.
Saint-Maimbœuf (église) 48, 80.
Saint-Marc (date) 57.
Saint-Martin (date) 28, 249, 255, 277.
Saint-Martin (église ; Montbéliard) 217, 366.
Saint-Martin (Marquis de) 113.
Saint-Martin (place ; Montbéliard) 129, 179, 180.
Saint-Maurice 100, 279, 284, 288, 290, 344, 348.
Saint-Maurice ou Saint-Méri (Jean de) 51 (+ note).
Saint-Michel (date) 51 (note), 55, 263.
Saint-Nicolas (chapelle) 60.
Saint-Otmar (date) 51 (+ note).
Saint-Paul (date) 51 (note).
Saint-Pierre (patron) 288.
Saint-Simon (date) 55.
Saint-Sulpice 326.
Saint-Valbert 283, 290, 364.
Saint-Valbert (Prieuré de) 27, 32, 290, 352.
Sainte-Croix (Guillaume d'Antigny, sire de) 30.
Sainte-Hélène (île) 205.
Sainte-Madeleine (chapelle) 60.
Sainte-Marie 280, 290.
Sainte-Suzanne 280, 290.
Saintes (Bernard de) 175, 178, 179, 180, 181, 181 bis, 181 ter, 182.
*Salbert (Montgane du)* 303, 305.
Salins 22, 23.
Salm (Eve de) 270 (note).
Saône (Rivière) 308, 309, 310.
Sarrebruck (Saarbruch) 98 (note).
Saulnaire (Verrerie de la ; Malbouhans) 311 (note).
Saulnot 1, 171, 213, 264, 304.
Savoie (Amédée de) 32.
Savoie (Bonne de) 32.

Pages

Saxons (les) 201.
*Scey (Le ; ruisseau ; Etroite-Fontaine)* 309.
Scharffenstein (Léopold-Emmanuel) 167, 347.
Schèrer (commissaire) 129.
Schickhard (Henri) 105.
Schoen (Nicolas, dit Sinclos) 344.
Schwartzenberg (le maréchal prince de) 201.
Sécenans 364.
Sedan 98 (note), 234 ter.
Selles 98 (note).
Seloncourt (Celluncourt) 282, 290 (+ note), 345.
Semondans (Symondans) 280, 290, 350.
Senence ou Senense (Pierre) 81, 83, 345.
Sens 38.
Séquanie 9.
Servance 305, 306.
Sibérie (la) 201.
Silésie (la) 139, 148.
Sinclos (Nicolas) Voir Schoen.
Sochaux (Souchau) 154, 239, 280, 290, 364.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône 1, 2.

Soleure (Canton de) 64, 73.
Souabe (ligue de) 63, 71.
Soultz 239.
Souret (Simon) 98 (note).
Souverain Buffet 294, 296.
Sponeck (Anne-Sabine de) 151.
Sponeck (comte et comtesse de) 148.
Sponeck (Georges-Léopold de) 151, 153.
Sponeck (terre de) 108, 142.
Stathouder 151, 169, 170, 173, 189, 203, 333, 373.
*Statistique Minéralogique et Géologique du département de la Haute-Saône (Thirria)* 305.
Stein (Marc de, bailli) 55.
Steineck (Jean-Jacques Heckli de) 79, 80, 82, 85, 86, 87, 92, 268, 325, 354, 355.
Steineck (Jean-Ulric de) 92, 355.
Stocki (veuve) 218 (note).
Strasbourg 118, 234, 235 bis, 326, 347.
Strasbourg (Consistoire général de ; Directoire de) 197, 198, 223, 342 (+ note).
Stutgard ou Stuttgard (Stuttgart) 51 (+ note), 82, 84, 90, 106, 107, 181 bis, 366 (note).
Stuttgart (archives) 298.
Stuttgart (Eglise Collégiale) 92.
Suédois (les) 112, 114, 115, 119, 122.
Suisse 13, 22, 23, 31, 43, 51 (note), 53, 73, 101, 108, 119, 120, 121, 128, 142, 144, 166, 172, 206, 268.
Suisses (Cantons) 55.
Suisses (familles) 129.
Suisses (troupes) 50, 56, 64, 72, 99.
Surleau (Jean-Georges, de Couthenans) 366 (+ note).
Surleau (Jean-Georges, de Montbéliard) 346.
Suze (Comte de la) 127, 358.

Pages

# T

Taillecourt 280, 290.
Tavey (Tavel, Tavé) 89, 284, 290, 349, 350.
Teck 82, 129.
Termes (Paul de) 74.
Thérion (Zacharie) 92.
Thiersault (Antoine) 105.
Thionville 55.
Thirria (Monsieur) 305 (+ note).
Thomas (Jean) 98 (note).
Thulay 282, 305.
*Thure (forêt ; Etobon)* 26, 150, 207, 271, 303, 308, 310, 314.
Thurin (Guillaume) 344.
Thurin (Jean) 344.
Tirol [sic] 229.
Tornaco (baron de) 259.
*Tour (la grosse ; château du Magny-d'Anigon)* 141.
Tour (Marquis de Montauban de la) 135.
Tournier (Adam) 124.
Tournier (Catherine) 92.
Tournier (Charles) 241.

Tournier (Henri) 321.
Tournier (Philippe) 321.
Toussaint (Pierre) 75, 81.
Tournier (Pierre-Christophe) 180.
*Traité des cinq frères (Le)* 107.
Trébay 98 (note).
Tremblecourt (chef de troupes) 104.
Trémoins (Tromoins, Tremoins) 70, 192, 207, 281, 284, 290, 304, 346, 350.
Trouvot (Jean) 56.
Tubingue 82, 366 (note).
Tubingue (séminaire) 187, 198, 237, 366 (+ note).
Tuefferd (Jacques-Christophe) 347.
Tuefferd (Jules-Frédéric) 346.
Tuefferd (Léonard) 345.
Tuillères (Anne-Marie de) 353.
Tuillières (ou Tuillères, Tuillère) (Marie de) 57, 70, 78, 354.
Tulay 290.
Turcs (peuple) 43, 74.
Tyrol Voir Tirol.

# U

Urach, Urac 52, 54, 59, 78.

# V

Vacheresse 33, 36, 293, 351.
Vaites (Othe, Othon ou Othenin de) 36, 37, 38.
Valence 5.
Valengin (Suisse) 31.
Valentigney 23, 223, 280, 282, 290, 344, 345, 366.
Valquaire (Richard, dit) 28.
Vandoncourt 282, 290.
*Vauchère (bois de la ; Luze)* 207.
Vaudrey (Philippe de) 57.
*Vaux (Bois de ; territoire de Champey)* 26, 207, 353 (note).
Vaux (Monastère de) 11.
Pages

Vaux de Rosemont (ou Rougemont), en Alsace) 98 (note).
Velleperrot (Huguenin de) 52.
Verdun (Meuse) 13.
Verdun (Verdun-sur-le-Doubs) 308, 310.
Vergenne (La) 326.
*Verger de l'étang du bois* (Magny-d'Anigon) 80.
*Verger du Genétret* (Magny-d'Anigon) 80.
Verlans (Vellans, Voillans) 283, 290.
Vernois (Le ; ou Vernois) 280, 290.
Versailles (traité de) 235 bis.
Vesoul 1, 2, 20 (note), 54, 98 (note), 188, 189, 190, 191, 201, 202, 206, 209, 211, 212, 241, 305 (+ note), 306, 338, 339, 340, 341, 342.
Vesoul (archives) 2 puis 3, 10 (note), 84, 93, 95, 255, 256, 270, 294 puis 295.
Viaffans (Villafans) 326.
Vians 283, 290, 348.
Viars (abbé) 350.
Vienne 157, 160.
Vienne (Vauthier de) 37.

Viénot (Jean-Baptiste) 217.
Vierge Marie 20 (note), 59, 288.
Vieux-Charmont 280, 287.
Villars-les-Blamont (ou Villers-les-Blamont) 282, 290, 344.
Villars-sous-Damjoux (ou Villers-sous-Damjoux) 283, 290.
Villefrancon (Guy de ; bailli de Bourgogne) 34.
Villers 22.
Villers-la-Boissière (annexe de Valentigney) 282.
Villesablon (Jacques Gondran, seigneur de) 73 (note).
Villersexel 22, 235, 235 bis, 309, 310, 326, 327.
Vincennes 25, 36 (+ note), 37, 39, 293, 296, 352, 371.
Volga (fleuve russe) 201.
Vosges (département) 98 (note), 201, 345.
*Vosges* (montagnes) 303, 307, 311.
Voujeaucourt (Voujaucourt, Viacour) 60, 61, 62, 281, 290, 308.
Vuillot (Jacques) 194.
Vurpillot (Pierre) 344.
Vyans-le-val Voir Vians.

# W

Waterloo 205.
Well (architecte) 209.
Westphalie (paix de) 110, 122, 123, 132, 135, 139, 358, 372.
Wetzel (architecte) 5.
Weuillemenot (Georges) 344.
Wolschwiller 229.
Worms (diète de) 58.
Wurpillot (Nicolas) 346.
Wurtemberg (Charles, duc de) 153, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 172, 174, 175, 253, 281, 360. Voir Wurtemberg (Charles-Eugène de).
Wurtemberg (Charles-Alexandre, duc de) 151, 157, 158, 160, 161, 162, 171, 259, 300, 360, 373.
Wurtemberg (Charles-Eugène, duc de) 151, 162, 178, 181 bis, 183, 300, 373. Voir Wurtemberg (Charles de).
Wurtemberg (Christophe, duc de) 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 257, 300, 354.

Pages

Wurtemberg (Comtes, Ducs, Maison) 43, 49, 50, 51 (+ note), 54, 58, 87, 123, 138, 139, 148, 165, 174, 176, 180, 181 bis, 190, 197, 203, 291, 352, 353, 371.
Wurtemberg (Eberhard, comte de) 43, 44, 49, 299, 352, 371.
Wurtemberg (Eberhard l'aîné ou le barbu, duc de) 52, 54, 57, 58, 270 (note), 300.
Wurtemberg (Eberhard-le-Débonnaire) 44.
Wurtemberg (Eberhard-le-jeune, comte de) 57, 58, 300.
Wurtemberg (Eberhard-Louis, duc de) 46, 151, 152, 153, 155, 156, 157, 239, 247, 274, 300, 359, 360, 373.
Wurtemberg (état) 44, 45, 48, 50, 52, 53, 57, 58, 59, 62, 71, 72, 73, 74, 78, 82, 101, 105, 106, 153, 154, 155, 162, 165, 166, 167, 173, 189, 237, 265, 268.
Wurtemberg (Frédéric, duc de) 76, 85, 88, 93, 95, 98 (note), 99, 101 (+ note), 102, 103, 104, 106, 300, 355, 372. Voir Frédéric de Montbéliard.
Wurtemberg (Frédéric-Charles de) 136, 139, 157.
Wurtemberg (Frédéric-Eugène, duc de) 151, 162, 165, 166, 167, 169, 172, 173, 189, 203, 333, 373. Voir Stathouder.
Wurtemberg (Frédéric-Guillaume-Charles, duc de) 189.

Wurtemberg (Georges I, duc de) 59, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 84, 85, 300, 372.
Wurtemberg (Georges II, duc de) 110, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 140, 141, 142, 143, 155, 300.
Wurtemberg (Henri de) 54, 55, 57, 59, 270 (note), 300.
Wurtemberg (Jean-Frédéric, duc de) 76, 106, 107, 300, 372.
Wurtemberg (Léopold-Eberhard, duc de) 108, 110, 136, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 159, 160, 161, 165, 181 ter, 239, 300, 359, 373.
Wurtemberg (Léopold-Frédéric, duc de) 110, 111, 119, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 145, 163, 300, 358, 372.
Wurtemberg (Louis I, comte de) 44, 49, 50, 51 (+ note), 58, 300.
Wurtemberg (Louis II, comte de) 52, 300.
Wurtemberg (Louis, duc de, curateur de Frédéric de Montbéliard) 89, 103.
Wurtemberg (Louis-Eugène, duc de) 162, 181 bis, 189.
Wurtemberg (Louis-Frédéric, duc de) 76, 107, 108, 110, 111, 300, 357, 372.
Wurtemberg (Marie de) 270 (note).
Wurtemberg (Sybille de) 128.
Wurtemberg (Ulric, comte de, dit Ulrich-le-bien-aimé, fils d'Eberhard) 44, 49, 50, 51 (+ note), 52, 54, 300.
Wurtemberg (Ulric, duc de, fils d'Henri) 59, 61, 62, 64, 70, 71, 72, 73, 74, 78, 80, 81, 82, 88, 300, 353, 354, 371.
Wurtembergeois (les ; troupes) 88, 201.
Wurtemberg-Neustadt (Charles-Rodolphe, duc de) 163.
Wurtemberg-Oels (Charles-Frédéric, duc de) 163.
Wurtemberg-Weiltingen (Jules- Frédéric, duc de) 111, 112, 114, 118.

# Z

Zéhentméyer ou Zéhentmayer (Jean) 120, 344, 346.
Zéler (géomètre) 222.
Zenger (Jean-Christophe) 105.
Zorn (Wolfgang) 124, 130, 131.